

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⴱⵔⴰⵎⵓⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

ENQUÊTE NATIONALE SUR LA FAMILLE 2025

Rapport des premiers résultats

AVRIL 2026

Avant-propos

La famille occupe une place centrale dans la société marocaine. Véritable socle de l'édifice social et première instance de socialisation, elle constitue à la fois l'espace de la reproduction démographique, le cadre d'intégration des individus dans la vie collective et le lieu privilégié où se tissent les liens d'affection, d'entraide et de solidarité. Au-delà de la vie domestique, elle assume des fonctions essentielles de soutien socioéconomique et contribue à la transmission intergénérationnelle des valeurs, des normes et des pratiques culturelles, participant ainsi à la continuité du lien social.

Dans un contexte marqué par de profondes transitions démographiques, sociales, économiques et culturelles, ces fonctions revêtent une importance renouvelée. La famille est aujourd'hui appelée à consolider ses rôles de protection, de soutien et de solidarité, face à ces transitions qui, de par le monde, redéfinissent les modes de vie et reconfigurent les formes de cohabitation. Plus que jamais, elle apparaît comme un espace social d'amortissement des vulnérabilités, d'accompagnement des parcours de vie et de préservation de la cohésion familiale, contribuant, par là même, au maintien des équilibres du tissu social.

Les épreuves récentes l'ont d'ailleurs clairement illustré : face au choc sanitaire provoqué par la pandémie de la Covid-19, les mécanismes de solidarité interfamiliale se sont nettement intensifiés pour apporter un appui immédiat aux membres impactés par les répercussions de cette crise sanitaire. En concomitance avec les dispositifs publics de la protection sociale, ce soutien familial, peu visible, a constitué un facteur décisif de résilience sociale pour une frange non moins importante des ménages marocains.

Si la famille demeure au cœur de la solidarité sociale, elle n'en connaît pas moins de profondes évolutions. Sous l'effet des transformations liées au processus de modernisation du pays, notamment l'urbanisation, l'extension de la scolarisation, l'évolution des modes de vie et la mobilité résidentielle, la composition démographique de la famille évolue vers des configurations caractérisées par une moindre cohabitation et un resserrement relatif des liens familiaux, sans que soit remis en cause le rôle central qu'elle continue d'assumer dans la sphère sociale.

Ces transformations des configurations familiales s'inscrivent dans un contexte traversé par des dynamiques de fond liées à la transformation numérique, aux mutations du marché du travail, aux conditions du logement et à l'évolution des rapports de genre. Ces évolutions accentuent les transitions familiales déjà à l'œuvre et contribuent à redéfinir le modèle familial, tout en faisant émerger de nouvelles perceptions, attentes et valeurs autour de la famille, de la solidarité et du partage des responsabilités.

Dans le sillage de ces transformations, la famille marocaine voit ses formes de cohabitation évoluer de manière significative. La taille moyenne des ménages a reculé de 4,6 personnes en 2014 à 3,9 en 2024, passant désormais sous le seuil de quatre personnes par ménage. Cette inflexion traduit le recul progressif de la cohabitation élargie et l'érosion du modèle familial fondé sur la co-résidence de plusieurs générations, au profit de foyers domestiques plus restreints, et partant, d'une autonomie résidentielle plus prononcée.

Dans ce contexte de mutations sociodémographiques, l'Enquête Nationale sur la Famille 2025 (ENF), deuxième édition après celle de 1995, constitue une référence statistique pour actualiser le diagnostic sur la famille marocaine. Elle a pour objet d'apprécier les évolutions de sa composition et de son organisation, d'en mesurer les effets sur les comportements démographiques, socio-économiques et culturels, et de mieux renseigner les transformations des mécanismes d'adaptation, des réseaux de solidarité ainsi que des perceptions et attentes qui redessinent les équilibres familiaux. Elle fournit, à ce titre, un socle factuel pour éclairer l'action publique en matière de politique familiale.

Ceci étant, sur la base des éléments méthodologiques exposés au chapitre introductif, le présent rapport sur les premiers résultats met en lumière les principaux enseignements de l'ENF 2025. Il en propose une lecture organisée en modules thématiques, fondée sur un ensemble d'informations diversifiées et multidimensionnelles, en vue de mieux saisir les principales transformations à l'œuvre au sein de la famille marocaine.

A cet effet, le rapport examine d'abord la structure familiale et la composition des ménages, le processus de nucléarisation des foyers domestiques, le degré de persistance de la famille élargie ainsi que le profil des réseaux familiaux. Il aborde ensuite les rapports intergénérationnels et analyse les formes de solidarité et d'entraide qui se déploient au sein du réseau familial, en particulier entre parents proches.

Le rapport traite ensuite des comportements démographiques, notamment la fécondité, la nuptialité, la divortialité, la monoparentalité, ainsi que des attitudes et perceptions qui s'y rattachent. Il en éclaire la portée à travers l'analyse des parcours familiaux individuels, considérés au prisme des données biographiques relatives aux trajectoires matrimoniales et à la mobilité résidentielle.

Enfin, les résultats présentés s'étendent à des thématiques transversales. Ils portent sur le vécu des personnes âgées, notamment leurs conditions de vie et l'appui familial, sur la mobilité sociale intergénérationnelle, sur la doxa familiale et sur les retentissements du numérique sur les relations familiales¹.

¹ Le présent rapport restitue les principaux résultats de l'ENF 2025 aux niveaux national, urbain et rural. La déclinaison régionale portera sur une partie de ces résultats et sera présentée dans le rapport détaillé.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	02
SOMMAIRE	04
LISTE DES TABLEAUX	07
LISTE DES FIGURES	11
GLOSSAIRE	13
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	16
I. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA FAMILLE 2025	33
1.1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	34
1.2. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE	34
1.3. APERÇU SUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'ENQUÊTE	35
1.4. TRAVAUX DU TERRAIN	35
II. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA TYPOLOGIE DES FAMILLES	36
2.1. FAMILLES NUCLÉAIRES	37
2.2. MONTÉE DES COUPLES SANS ENFANT	38
2.3. MONOPARENTALITÉ	39
2.4. FRATRIE CO-RÉSIDENTE	40
2.5. POLYGAMIE CO-RÉSIDENTE	41
2.6. FAMILLES ÉLARGIES	41
2.7. MÉNAGES INDIVIDUELS	43
2.8. COHABITATION ET TAILLE DES FAMILLES ÉLARGIES : LECTURE À TRAVERS LE NOMBRE DE NOYAUX FAMILIAUX	44
2.9. NOYAUX FAMILIAUX ET TAILLE DES MÉNAGES : LECTURE COMPARATIVE DES FAMILLES NUCLÉAIRES ET ÉLARGIES	46
III. RAPPORTS FAMILIAUX : RÉSEAU FAMILIAL ET CERCLE DE PARENTÉ PROCHE	48
3.1. STRUCTURE DU RÉSEAU FAMILIAL	49
3.2. UN CERCLE DE LIENS FAMILIAUX LIMITÉ ET CENTRÉ SUR LA PARENTÉ IMMÉDIATE	50
IV. CONFIGURATION FAMILIALE DANS L'ESPACE	53
4.1. GÉOGRAPHIE DU CERCLE FAMILIAL	54
4.2. DISTANCE RÉSIDEN TIELLE DES PROCHES ET FRÉQUENCE DES RENCONTRES EN PRÉSENTIEL	55
4.3. PROXIMITÉ RÉSIDEN TIELLE ET FRÉQUENCE DES COMMUNICATIONS VIRTUELLES	57
4.4. ENTRAIDE FAMILIALE	58
V. LES ÉCHANGES INTERFAMILIAUX ET LES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ FAMILIALE	60
5.1. STRUCTURE DES MÉNAGES SELON LEUR PARTICIPATION AUX ÉCHANGES DE SERVICES	61
5.2. STRUCTURE DES SERVICES ÉCHANGÉS ENTRE MÉNAGES	63
5.3. PARENTS PROCHES MOBILISÉS DANS LES ÉCHANGES DE SERVICES	65
5.4. FRÉQUENCE DES ÉCHANGES DE SERVICES AU SEIN DES MÉNAGES	68

VI. EMPLOI FAMILIAL	72
6.1. SOUTIEN FAMILIAL FACE AU CHÔMAGE	73
6.2. SOLIDARITÉ FAMILIALE ET AUTO-EMPLOI	76
6.3. PARTICIPATION DES SALARIÉS, AIDES FAMILIALES ET APPRENTIS À L'ENTREPRISE FAMILIALE	78
VII. FAMILLE ET CÉLIBAT	80
7.1. INTENTIONS DE MARIAGE DES PERSONNES CÉLIBATAIRES	81
7.2. MOTIVATIONS AU MARIAGE	82
7.3. RAISONS DU REFUS DU MARIAGE OU DE L'INDÉCISION	82
7.4. PRÉFÉRENCE RELATIVE AU CHOIX DU CONJOINT	83
VIII. FAMILLE ET MARIAGE	86
8.1. STRUCTURE MATRIMONIALE DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES	87
8.2. CADRE FAMILIAL ET SOCIAL DU MARIAGE	88
8.3. CONDITIONS DE RÉSIDENCE AU DÉBUT DU MARIAGE	90
8.4. REPRÉSENTATIONS ET CRITÈRES DE CHOIX DU CONJOINT	91
IX. COMPORTEMENTS REPRODUCTIFS DES FEMMES	93
9.1. NIVEAU DE FÉCONDITÉ	94
9.2. DÉSIR D'AVOIR DES ENFANTS ADDITIONNELS	95
9.3. RAISONS DU REFUS D'UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE	97
9.4. USAGE DES MOYENS CONTRACEPTIFS	98
9.5. RAISON DU NON USAGE DE LA CONTRACEPTION	98
X. FAMILLE ET DIVORCE	100
10.1. INCIDENCE DU DIVORCE	101
10.2. FORMES ET CAUSES DU DIVORCE	103
10.3. GARDE DES ENFANTS ET PENSION ALIMENTAIRE	105
XI. TRAJECTOIRES FAMILIALES AU PRISME DES DONNÉES BIOGRAPHIQUES	106
11.1. OCCURRENCE ET CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX AVANT L'ÂGE DE 36 ANS	107
11.2. DIVERSITÉ DES TRAJECTOIRES FAMILIALES	109
11.3. TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES	113
XII. FAMILLE MONOPARENTALE	119
12.1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES	120
12.2. PERCEPTION DU NIVEAU DE VIE, DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET ÉDUCATIVES DES MONOPARENTS	122
12.3. MONOPARENTS DIVORCÉES ET SOUTIEN FINANCIER DE L'EX-CONJOINT	124
12.4. HUMILIATIONS ET STIGMATISATION, UN ASPECT DU VÉCU DES FEMMES MONOPARENTALES	124
12.5. MONOPARENTALITÉ ET PERSPECTIVES DE REMARIAGE	125

XIII. FAMILLE ET VIEILLISSE	126
13.1. LA FAMILLE COMME CADRE DE VIE ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNES ÂGÉES	127
13.2. LES SOLIDARITÉS FAMILIALES AU QUOTIDIEN	129
13.3. SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET TRANSFERTS	130
13.4. ATTENTES DES PERSONNES ÂGÉES VIS-À-VIS DE LEUR FAMILLE	131
13.5. QUALITÉ DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES	132
13.6. LA FAMILLE FACE AUX ALTERNATIVES INSTITUTIONNELLES	133
XIV. MOBILITÉ SOCIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE	134
14.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ÉTUDIÉE : COMPARAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE ET SELON LE GENRE	135
14.2. NIVEAU GLOBAL DE LA MOBILITÉ SOCIALE : CONTINUITÉS ET RECOMPOSITIONS DEPUIS 2011	138
XV. FAMILLE ET TIC	142
15.1. USAGES DES TIC	143
15.2. IMPACT PERÇU DES TIC SUR LES LIENS FAMILIAUX	144
15.3. IMPACT PERÇU DES TIC SUR LA VIE FAMILIALE ET SOCIALE	145
15.4. USAGE DES TIC PAR LES ENFANTS ET SURVEILLANCE PARENTALE	146
15.5. EFFETS DES TIC SUR LES ENFANTS : RISQUES, BÉNÉFICES ET RÔLE DE L'ENCADREMENT	147
XVI. PERCEPTION DES VALEURS FAMILIALES	148
16.1. LA FAMILLE DANS LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES	149
16.2. ÉVOLUTION DES RÔLES TRADITIONNELS DES PARENTS	150
16.3. VALEURS À TRANSMETTRE AUX ENFANTS	151
16.4. RELATIONS ENTRE LES GÉNÉRATIONS DANS LE RÉSEAU FAMILIAL	152
16.5. INQUIÉTUDES ET PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DES RELATIONS FAMILIALES	154
16.6. PERCEPTION DU CHANGEMENT DANS LES VALEURS FAMILIALES	156

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU II.1 : STRUCTURE DES CONFIGURATIONS FAMILIALES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	38
TABLEAU II.2 : TENDANCES DE LA STRUCTURE FAMILIALE (EN %)	42
TABLEAU II.3 : POIDS RELATIFS DES MÉNAGES D'UNE PERSONNE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	43
TABLEAU II.4 : RÉPARTITION DES PERSONNES VIVANT SEULES PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE (EN %)	43
TABLEAU II.5 : NOMBRE MOYEN DE NOYAUX FAMILIAUX PAR TYPE DE FAMILLE ÉLARGIE	44
TABLEAU II.6 : NOYAUX FAMILIAUX ET TAILLE DES MÉNAGES PAR STRUCTURE FAMILIALE	46
TABLEAU III.1 : STRUCTURE DU RÉSEAU FAMILIAL ET DU CERCLE DE PARENTÉS PROCHES PAR GROUPE FAMILIAL DU CHEF DE MÉNAGE AU NIVEAU NATIONAL	50
TABLEAU III.2 : STRUCTURE DU RÉSEAU FAMILIAL ET DU CERCLE DE PARENTÉS PROCHES PAR GROUPE FAMILIAL DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU URBAIN	52
TABLEAU III.3 : STRUCTURE DU RÉSEAU FAMILIAL ET DU CERCLE DE PARENTÉS PROCHES PAR GROUPE FAMILIAL DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU RURAL	52
TABLEAU IV.1 : LIEU D'HABITATION DES PARENTS PROCHES DU CHEF DE MÉNAGE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	55
TABLEAU IV.2 : FRÉQUENCE DES RENCONTRES EN PRÉSENTIEL AVEC LES PARENTS PROCHES SELON LEUR LIEU D'HABITATION (EN %)	56
TABLEAU IV.3 : FRÉQUENCE MOYENNE DES CONTACTS À DISTANCE PAR LIEU D'HABITATION DES PARENTS PROCHES (EN %)	57
TABLEAU IV.4 : PRINCIPAL TYPE D'ENTRAIDE FAMILIALE PAR LIEU D'HABITATION DES PARENTS PROCHES (EN %)	58
TABLEAU V.1 : STRUCTURE DES MÉNAGES SELON L'ÉTAT DES ÉCHANGES INTERFAMILIAUX, PAR CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (EN %)	62
TABLEAU V.2 : RÉPARTITION DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	63
TABLEAU V.3 : RÉPARTITION DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (EN %)	64
TABLEAU V.4 : RÉPARTITION DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE NIVEAU DE VIE (EN %)	65
TABLEAU V.5 : STRUCTURE DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE GROUPE DE PARENTÉ (EN %)	66
TABLEAU V.6 : STRUCTURE DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE GROUPE DE PARENTÉ ET LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (EN %)	66
TABLEAU V.7 : STRUCTURE DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE GROUPE DE PARENTÉ (EN %)	67
TABLEAU V.8 : STRUCTURE DES SERVICES FOURNIS ET REÇUS SELON LE GROUPE DE PARENTÉ ET LE NIVEAU DE VIE (EN %)	68
TABLEAU V.9 : RÉPARTITION DES SERVICES OFFERTS ET REÇUS SELON LA FRÉQUENCE* ET LA NATURE DU SERVICE (EN %)	69

TABLEAU V.10 : RÉPARTITION DES SERVICES OFFERTS ET REÇUS SELON LA FRÉQUENCE ET LE LIEN DE PARENTÉ (EN %)	70
TABLEAU VI.1 : PART DES CHÔMEURS AIDÉS ET STRUCTURE DES AIDANTS AU SEIN DU MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	73
TABLEAU VI.2 : PART DES CHÔMEURS AIDÉS ET STRUCTURE DES AIDANTS AU SEIN DU MÉNAGE SELON LE SEXE DE L'INDIVIDU (EN %)	74
TABLEAU VI.3 : PART DES CHÔMEURS AIDÉS ET STRUCTURE DES AIDANTS AU SEIN DU MÉNAGE SELON LE GROUPE D'ÂGE DE L'INDIVIDU (EN %)	75
TABLEAU VI.4 : PART DES CHÔMEURS AIDÉS ET STRUCTURE DES AIDANTS AU SEIN DU MÉNAGE SELON LE NIVEAU DE VIE (EN %)	76
TABLEAU VI.5 : RECOURS À LA MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MODALITÉS DE CRÉATION DE L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES AUTO-EMPLOYEURS (EN %)	77
TABLEAU VI.6 : PARTICIPATION DES SALARIÉS, AIDES FAMILIALES ET APPRENTIS À L'ENTREPRISE FAMILIALE ET RAISONS PRINCIPALES DE CETTE PARTICIPATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES INDIVIDUS (EN %)	79
TABLEAU VII.1 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON L'INTENTION DE SE MARIER (EN %)	81
TABLEAU VII.2 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES AYANT L'INTENTION DE SE MARIER SELON LES MOTIVATIONS DE MARIAGE (EN %)	82
TABLEAU VII.3 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON LES RAISONS DE REFUS DU MARIAGE OU DE L'INDÉCISION (EN %)	83
TABLEAU VII.4 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON LES PRÉFÉRENCES DE L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DU CONJOINT PAR SEXE, MILIEU DE RÉSIDENCE ET TYPOLOGIE FAMILIALE (EN %)	84
TABLEAU VII.5 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON LES CRITÈRES DU CHOIX DU FUTUR CONJOINT (EN %)	85
TABLEAU VIII.1 : RÉPARTITION DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SELON LE MODE D'ARRANGEMENT DU MARIAGE (EN %)	88
TABLEAU VIII.2 : LIEN DE PARENTÉ DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES AVEC LE PREMIER ÉPOUX (EN %)	89
TABLEAU VIII.3 : RÉPARTITION DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SELON LE LIEU D'HABITATION AU DÉBUT DU MARIAGE (EN %)	90
TABLEAU VIII.4 : RÉPARTITION DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SELON LE CRITÈRE PRIORITAIRE DANS LE CHOIX DE L'ÉPOUX (EN %)	92
TABLEAU IX.1 : INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ POUR LA PÉRIODE DES CINQ ANNÉES PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	94
TABLEAU IX.2 : RÉPARTITION DES FEMMES MARIÉES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS SELON LE DÉSIR D'AVOIR UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES (EN%)	96

TABLEAU IX.3 : RÉPARTITION DES FEMMES SELON LES PRÉFÉRENCES RELATIVES AU SEXE DE L'ENFANT ADDITIONNEL PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET TYPE DE FAMILLE (EN %)	96
TABLEAU IX.4 : RÉPARTITION DES FEMMES SELON LES RAISONS POUR LESQUELLES ELLES NE VEULENT PAS AVOIR D'ENFANT SUPPLÉMENTAIRE (EN %)	97
TABLEAU IX.5 : RÉPARTITION DES FEMMES MARIÉES EN ÂGE DE PROCRÉER UTILISANT LA CONTRACEPTION, SELON LA PERSONNE AYANT PRIS LA DÉCISION (EN %)	98
TABLEAU IX.6 : RÉPARTITION DES FEMMES SELON LA RAISON DU NON-UTILISATION DE LA CONTRACEPTION, SELON LA TYPOLOGIE DE FAMILLE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	99
TABLEAU X.1 : TAUX DE DIVORCE SELON LE NIVEAU SCOLAIRE ET LE SEXE (%)	102
TABLEAU XI.1 : MODALITÉS DE DÉFINITION DE LA VARIABLE « ÉTAT » À PARTIR DES ÉVÉNEMENTS VÉCUS	110
TABLEAU XI.2 : STRUCTURE DE LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES PAR SEXE ET GÉNÉRATION (EN %)	115
TABLEAU XI.3 : STRUCTURE DE LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES PAR SEXE ET MILIEU DE NAISSANCE (EN %)	116
TABLEAU XI.4 : STRUCTURE DE LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES PAR SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)	117
TABLEAU XI.5 : STRUCTURE DE LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES PAR SEXE ET INSERTION PROFESSIONNELLE AVANT L'ÂGE DE 36 ANS (EN %)	117
TABLEAU XII.1 : RÉPARTITION DES MONOPARENTS SELON LA PERCEPTION DE LEUR NIVEAU DE VIE APRÈS LA MONOPARENTALITÉ SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES (EN %)	122
TABLEAU XIV.1 : STRUCTURE COMPARÉE DU NIVEAU SCOLAIRE DES DESCENDANTS DE 35 ANS ET PLUS ET DES ASCENDANTS (EN %)	136
TABLEAU XIV.2 : STRUCTURE COMPARÉE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES DESCENDANTS DE 35 ANS ET PLUS ET DES ASCENDANTS (EN %)	137
TABLEAU XIV.3 : STRUCTURE COMPARÉE DU STATUT PROFESSIONNEL DES DESCENDANTS DE 35 ANS ET PLUS ET DES ASCENDANTS (EN %)	138
TABLEAU XIV.4 : EVOLUTION DES FORMES DE MOBILITÉ SOCIALE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	139
TABLEAU XIV.5 : FORMES DE MOBILITÉ SOCIALE SELON LE MILIEU DE NAISSANCE VERSUS MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2025 (EN %)	140
TABLEAU XIV.6 : EVOLUTION DES FORMES DE MOBILITÉ SOCIALE SELON LE SEXE (EN %)	140
TABLEAU XV.1 : INTENSITÉ D'USAGE DES TIC POUR LA COMMUNICATION FAMILIALE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	143
TABLEAU XV.2 : PERCEPTION DES EFFETS DES TIC SUR LA VIE FAMILIALE ET SOCIALE (EN %)	145

TABLEAU XV.3 : SURVEILLANCE PARENTALE ET CONSÉQUENCES DES TIC SUR LE COMPORTEMENT DES ENFANTS (EN %)	147
TABLEAU XVI.1 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR MODALITÉ DE RÉPONSE À LA QUESTION «DANS VOTRE PERCEPTION, QUE REPRÉSENTE LA FAMILLE ?», SELON LE TYPE DE FAMILLE (EN %)	149
TABLEAU XVI.2 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR MODALITÉ DE RÉPONSE À LA QUESTION «COMMENT ÉVALUEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DES RÔLES TRADITIONNELS ENTE LES PARENTS AU SEIN DE VOTRE RÉSEAU FAMILIAL ?», SELON LE TYPE DE FAMILLE (EN %)	150
TABLEAU XVI.3 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR MODALITÉ DE RÉPONSE À LA QUESTION «QUELLES VALEURS CONSIDÉREZ-VOUS COMME ESSENTIELLES À TRANSMETTRE À VOS ENFANTS ? », SELON LE TYPE DE FAMILLE (EN %)	152
TABLEAU XVI.4 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR MODALITÉ DE RÉPONSE À LA QUESTION «COMMENT DÉCRIREZ-VOUS LA RELATION ENTRE LES GÉNÉRATIONS DANS VOTRE RÉSEAU FAMILIAL?», SELON LE TYPE DE FAMILLE (EN %)	153
TABLEAU XVI.5 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR MODALITÉ DE RÉPONSE À LA QUESTION «AUJOURD'HUI, QU'EST-CE QUI VOUS INQUIÈTE LE PLUS DANS VOS RELATIONS FAMILIALES ? », SELON LE TYPE DE FAMILLE (EN %)	155
TABLEAU XVI.6 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE SELON LE PREMIER CHANGEMENT PERÇU AU SEIN DU CERCLE FAMILIAL (EN %)	156

LISTE DES FIGURES

FIGURE II.1 : EVOLUTION DE LA PART DES MÉNAGES BIPARENTAUX SANS ENFANTS (EN %)	39
FIGURE II.2 : EVOLUTION DE LA PART DES FAMILLES MONOPARENTALES (EN %)	40
FIGURE VII.1 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON LES PRÉFÉRENCES D'ÂGE DU CONJOINT(E) PAR SEXE (EN %)	83
FIGURE VII.2 : RÉPARTITION DES CÉLIBATAIRES SELON LES PRÉFÉRENCES DE LA CATÉGORIE SOCIALE DU CONJOINT PAR SEXE (EN %)	84
FIGURE VIII.1 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE PAR SEXE, MILIEU DE RÉSIDENCE ET TYPOLOGIE DE FAMILLE	87
FIGURE VIII.2 : RÉPARTITION DES FEMMES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE DE LA FAMILLE DE L'ÉPOUX AU REGARD DE CELLE DE LEUR FAMILLE D'ORIGINE	89
FIGURE VIII.3 : RÉPARTITION DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉPOUX (EN %)	90
FIGURE X.1 : TAUX ANNUEL MOYEN DE DIVORCE POUR MILLE (‰)	101
FIGURE X.2 : TAUX ANNUEL MOYEN DE DIVORCE CHEZ LES FEMMES, PAR DURÉE DU DERNIER MARIAGE (%)	102
FIGURE X.3 : DURÉE MOYENNE DU DERNIER MARIAGE SELON L'INDICE DE BIEN-ÊTRE (EN ANNÉE)	103
FIGURE X.4 : FORMES DE DIVORCE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	104
FIGURE X.5 : RÉPARTITION DES DIVORCÉS SELON LA PRINCIPALE RAISON DE DIVORCE (EN %)	104
FIGURE XI.1 : PROPORTIONS D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT VÉCU LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX AVANT 36 ANS SELON LA GÉNÉRATION DE NAISSANCE (EN %)	108
FIGURE XI.2 : RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉTATS AUX ÂGES D'ANNIVERSAIRE, PAR GÉNÉRATIONS DE NAISSANCE	111
FIGURE XI.3 : DURÉE MOYENNE DES ÉTATS ENTRE 15 ET 35 ANS (EN ANNÉE)	112
FIGURE XI.4 : DURÉE MOYENNE DES ÉTATS ENTRE 15 ET 35 ANS PAR SEXE ET GÉNÉRATION DE NAISSANCE (EN ANNÉE)	113
FIGURE XI.5 : STRUCTURE DE LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES FAMILIALES PAR SEXE (EN %)	114
FIGURE XII.1 : RÉPARTITION DES MONOPARENTS SELON SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	120
FIGURE XII.2 : ANCIENNETÉ MOYENNE DE LA MONOPARENTALITÉ SELON SON ORIGINE PAR SEXE (EN ANNÉE)	122
FIGURE XII.3 : RÉPARTITION DES MONOPARENTS SELON LE DEGRÉ DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES RENCONTRÉES DEPUIS L'ENTRÉE EN MONOPARENTALITÉ, PAR SEXE ET MILIEU DE RÉSIDENCE (EN %)	123

FIGURE XIII.1 : RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES SELON LEUR MODE DE COHABITATION (EN %)	127
FIGURE XIII.2 : RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES SELON LE DEGRÉ DE COUVERTURE DE LEURS BESOINS PAR LEURS REVENUS (EN %)	131
FIGURE XIII.3 : RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES SELON LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE (EN %)	132
FIGURE XV.1 : PERCEPTION DE L'USAGE DES TIC COMME MOYEN DE RENFORCER LES LIENS FAMILIAUX AVEC LES MEMBRES HORS MÉNAGE (EN %)	144
FIGURE XV.2 : PROPORTION D'USAGERS DES TIC PARMIS LES ENFANTS DE 5 À 17 ANS (EN %)	146

Glossaire

Ménage : au sens des enquêtes statistiques, le ménage est un groupe de personnes, parentes ou non, qui partagent habituellement un même logement et pourvoient en commun, dans une mesure plus ou moins grande, aux dépenses pour se loger, se nourrir, s'habiller et se soigner. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Chef de ménage : il s'agit de la personne reconnue comme telle par les membres du ménage. Elle contribue généralement, pour la plus grande part, aux dépenses du ménage et assume, le plus souvent, la responsabilité de la gestion budgétaire. Chaque ménage doit déclarer un chef, qui doit être a priori un membre du ménage. Une personne occupant seule un logement est considérée comme chef(ffe) de ménage.

Famille : dans les dispositifs statistiques, la famille est le plus souvent mesurée en articulation avec le ménage : le ménage constitue l'unité de collecte de données, tandis que la famille est généralement une construction dérivée à partir des liens de parenté observés entre les membres du ménage. En Europe, la mesure harmonisée repose fréquemment sur le noyau familial, défini comme un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même ménage et liées par une relation de couple et/ou parent-enfant, ce qui couvre typiquement le couple avec ou sans enfants.

A cet effet, les enquêtes statistiques ciblent en pratique les ménages privés, puis identifient les noyaux familiaux à partir des relations déclarées. En Amérique, l'approche est similaire mais formulée différemment : la famille est définie comme un groupe d'au moins deux personnes co-résidentes, liées par la naissance, le mariage ou l'adoption, souvent repérée autour d'une personne de référence, tandis que le ménage inclut aussi les co-résidents non apparentés. Ces définitions sont globalement convergentes sur l'idée de co-résidence et de liens familiaux et influencent directement les niveaux et profils des structures familiales observées.

Dans le contexte marocain, le leitmotiv famille est étendu aussi à l'environnement parental, c'est-à-dire à l'ensemble des liens de parenté et d'alliance. Il embrasse donc des individus qui ne résident pas nécessairement ensemble et ayant entre elles des liens de sang (parents, enfants, petits-fils, oncles, tantes, grands-parents, frères et sœurs, etc.),

d'alliance (beaux-parents, beaux-frères, belles-sœurs, ...) ou d'adoption (enfants adoptifs). De par cette définition, on saisit l'aspect large et ambigu de la notion de famille. Cela est à l'origine des difficultés, sinon de l'impossibilité, d'observer par le biais d'une enquête statistique la structure familiale. Devant cette difficulté de démarcation, **les études empiriques, surtout celles à caractère démographique, retiennent** une définition opérationnelle de la famille, limitée **aux personnes ayant un lien de sang, d'alliance ou d'adoption et partageant le même logement. Quant aux apparentés non co-résidents, ils sont considérés comme relevant du réseau familial.**

C'est cette dernière définition qui est retenue dans cette investigation statistique, dans la mesure où elle se révèle plus opérationnelle. Dans cette acception, la famille se situe au sein d'un groupe domestique donné, à savoir le ménage, et appartient, en parallèle, à un réseau de parenté plus étendu, le réseau familial. A cet égard, les membres d'une famille domestique doivent nécessairement résider dans le même logement, avoir entre eux des liens de sang, de mariage ou d'adoption. Ils peuvent former un ou plusieurs noyaux familiaux.

Noyau familial : il est constitué des parents et de leurs enfants célibataires. Les ascendants (parents hébergés par des enfants non célibataires) et les descendants non célibataires (enfants mariés, veufs ou divorcés) forment autant de noyaux familiaux. Toute personne appartient à un et un seul noyau familial.

Structure familiale : dans le cadre de l'ENF 2025, la structure familiale des ménages marocains est analysée à partir d'une typologie fondée sur les liens de parenté identifiés entre les membres du ménage, les statuts matrimoniaux, les noyaux familiaux établis sur la base des relations interindividuelles au sein du foyer domestique, ainsi que la composition générationnelle des ménages. Cette approche permettra de distinguer les différentes configurations familiales, notamment nucléaires avec ou sans enfants, élargies, monoparentales, etc.

A cette fin, la typologie retenue s'appuie principalement sur celle élaborée en 1995. Cette actualisation permet de mieux appréhender les évolutions tendanciennes des configurations familiales.

Définition des modalités de configuration familiale:

Famille nucléaire complète : elle se compose du chef(ffe) de ménage (CM), de son épouse(x) et de leurs enfants célibataires. Cette configuration familiale inclut également les enfants célibataires du conjoint, ainsi que les enfants célibataires adoptés par le couple, dès lors qu'ils sont membres du ménage. Elle couvre, par ailleurs, les ménages polygames composés du mari, de ses conjointes et de leurs enfants célibataires, tous co-résidents au sein du même ménage.

Famille nucléaire incomplète : Il s'agit d'une famille nucléaire sans enfants célibataires, qui se limite au chef(ffe) de ménage et à son épouse(x). Elle peut également correspondre à un ménage polygame composé du mari et de ses conjointes, tous co-résidents.

Famille monoparentale : ce sont des unités familiales composées d'un seul parent (père ou mère) vivant avec ses enfants célibataires ;

Fratrie : Il s'agit d'un ménage composé exclusivement de frères et sœurs célibataires.

Famille verticale ascendante : elle se compose d'une famille nucléaire et d'ascendants du CM ou de son épouse(x) : père, mère, beau-père, belle-mère, grands-parents, etc. ;

Famille verticale descendante : c'est une unité familiale qui, en plus des composantes de la famille nucléaire (CM, conjoint(e) et, s'il y'en a, enfants célibataires), inclut les enfants non célibataires du CM ou de son/sa conjoint(e) (beaux-fils, belles-filles), ainsi que leurs conjoint(e)s et/ou leurs enfants ;

Famille verticale ascendante et descendante : il s'agit d'une structure familiale à extension verticale qui s'élargit vers le haut par l'intégration des ascendants du chef de ménage et de son/sa conjoint(e), et vers le bas par l'intégration des descendants, notamment les enfants non célibataires et/ou leurs conjoint(e)s, et/ou leurs enfants ;

Famille horizontale : c'est une famille nucléaire élargie aux collatéraux des membres du CM ou de son/sa conjoint(e), tels que les frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, oncles et tantes, cousins, ainsi que d'autres parents collatéraux du côté paternel ou maternel;

Famille ascendante horizontale : il s'agit de structures familiales au sein desquelles une famille nucléaire cohabite conjointement avec des ascendants et des collatéraux.

Famille descendante horizontale : c'est une structure comportant une famille nucléaire, les enfants non célibataires, les collatéraux du CM ou de sa/son conjoint(e), ainsi que leurs descendants ;

Famille complexe : c'est une forme particulière de la famille élargie caractérisée par la cohabitation, au sein d'un même ménage, d'une famille nucléaire avec des ascendants, des descendants, des collatéraux et/ou d'autres membres de la parenté ;

Ménage individuel/unipersonnel : il s'agit de ménages composés d'une seule personne ;

Ménage polynucléaire (ménage sans famille) : Ce sont des ménages où le chef de ménage cohabite avec des personnes n'ayant aucun lien de parenté, ni avec lui/elle ni entre elles.

Les familles nucléaires seront déclinées en quatre catégories de noyaux familiaux :

- 1- Deux conjoints mariés (couple) sans enfant: famille nucléaire incomplète ou biparentale incomplète;
- 2- Deux conjoints mariés (couple) avec enfants célibataires: famille nucléaire complète ou biparentale complète;
- 3- Un père ou une mère avec ses enfants célibataires: famille nucléaire monoparentale;
- 4- Une fratrie : famille composée de frères et/ou sœurs, tous célibataires.

Les familles élargies regroupent l'ensemble des configurations familiales autres que les familles nucléaires, les ménages d'une personne et les ménages polynucléaires.

Réseau familial : il désigne l'ensemble des personnes apparentées au CM et à son/sa conjoint(e), hors foyer domestique, avec lesquelles existent des liens de filiation, d'alliance ou d'adoption. Il correspond au réseau de parenté, plus étendu que la famille domestique, et inclut des groupes familiaux qui ne résident pas nécessairement ensemble. Structuré, ainsi, par la parenté, le réseau familial englobe la parentèle au sens étendu : enfants, parents, grands-

parents, frères et sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, beaux-parents, beaux-frères et belles-sœurs, etc. Cette notion vise à appréhender l'environnement familial au-delà du foyer domestique strict, notamment sa taille, sa composition et sa densité relationnelle.

Afin d'éviter toute redondance susceptible d'alourdir l'analyse, le chef de ménage est retenu comme répondant de référence pour décrire les principaux liens au sein du réseau familial. Pour des raisons de cohérence analytique et de clarté méthodologique, le réseau familial est ainsi appréhendé à partir du chef de ménage. Il lui revient, en effet, d'identifier les membres composant son réseau familial, puis de caractériser les différents rapports sociaux entretenus avec ces membres.

Cercle familial : synonyme de cercle de parenté proche, il regroupe exclusivement les groupes familiaux non co-résidents avec le CM, mais considérés particulièrement proches sur le plan affectif et relationnel, et avec lesquels le ménage entretient des liens actifs de solidarité et d'entraide: soutien moral, aides matérielles ou financières, services rendus, soins, etc.

Polygamie : forme de mariage dans laquelle un homme est marié simultanément à deux épouses ou plus.

Endogamie familiale : situation dans laquelle le mariage est contracté entre un homme et une femme liés par un lien de parenté.

Homogamie géographique : situation dans laquelle le mariage est contracté entre un homme et une femme ayant la même origine géographique.

Homogamie sociale : fait de contracter un mariage avec un(e) conjoint(e) issu(e) du même groupe social, au regard de caractéristiques telles que le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle ou l'origine sociale.

Indice synthétique de fécondité : nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au terme de sa vie féconde si elle connaissait, à chaque âge, les niveaux de fécondité observés durant une période donnée, supposés constants tout au long de sa vie reproductive.

Divortialité : notion démographique qui désigne la fréquence des divorces au sein d'une population donnée pendant une période précise. Elle appréhende le phénomène à l'échelle collective, indépendamment des situations individuelles.

Ancienneté de la monoparentalité : elle correspond au temps écoulé entre l'événement à l'origine de la monoparentalité et la date de l'enquête.

Monoparent : désigne un parent unique ayant un ou plusieurs enfants à charge et assumant seul la responsabilité parentale en tant que chef(fe) de famille monoparentale.

Etat : En analyse des données biographiques, un état correspond à la situation d'un individu à un âge donné. Il est généralement défini comme une modalité d'une variable catégorielle, qui synthétise les événements déjà intervenus dans le parcours de vie. Ainsi, l'état résume la position courante de l'individu dans un processus familial, résidentiel, professionnel, etc., au moyen de modalités exclusives. Dans une perspective biographique, les états se succèdent dans le temps et composent la trajectoire : ils permettent de décrire l'enchaînement des phases de vie, de mesurer les durées passées dans chaque situation et d'analyser les probabilités de transition d'un état à un autre selon la génération et les caractéristiques individuelles.

Séquence d'états : elle correspond à la représentation chronologique d'une trajectoire individuelle sous la forme d'une suite ordonnée d'états observés sur une période donnée. La séquence peut être décrite comme une chaîne chronologique ou comme une succession d'épisodes combinant états et dates de début/fin, ce qui permet de mesurer les durées passées dans chaque situation, d'identifier le calendrier des transitions et de comparer des trajectoires entre individus en termes de typologies.

Ancienneté de la monoparentalité : elle correspond au temps écoulé entre l'événement à l'origine de la monoparentalité et la date de l'enquête.

Monoparent : désigne un parent unique ayant un ou plusieurs enfants à charge et assumant seul la responsabilité parentale en tant que chef(fe) de famille monoparentale.

Synthèse des principaux résultats

Véritable pilier de la cohésion sociale au Maroc, la famille demeure à la fois la première instance de socialisation et un mécanisme central d'entraide, de solidarité et de transmission intergénérationnelle des valeurs. La crise sanitaire de la Covid-19 n'a fait que confirmer l'importance de ce soutien interfamilial comme un ressort de résilience sociale, en complément des dispositifs publics de la protection sociale. Or, ce rôle de protection se déploie à fond dans un contexte traversé par de profondes transitions sociodémographiques, économiques et culturelles, qui reconfigurent la structure familiale, redessinent le périmètre des liens de parenté, influent sur les comportements démographiques et renouvellent les attentes à l'égard de la famille. Dans ce cadre, l'Enquête Nationale sur la Famille 2025 (ENF), deuxième édition après celle de 1995, constitue un référentiel statistique pour renouveler la connaissance sur la famille contemporaine, mieux appréhender les besoins familiaux émergents et renforcer l'éclairage de l'action publique en matière de politique familiale.

Famille nucléaire en progression, couples sans enfant en hausse, monoparentalité qui s'affirme

La nucléarisation familiale n'est plus un phénomène en diffusion : elle s'affirme comme un vecteur de recomposition des formes de cohabitation. Aujourd'hui, 73% des ménages relèvent du modèle familial nucléaire, contre 60,8% en 1995, signe d'une polarisation accrue du groupe domestique autour du noyau parental. Cette mutation se généralise à l'ensemble du territoire, aboutissant à une quasi-convergence entre le modèle familial en ville et celui à la campagne.

Sur la période 1995-2025, la progression des familles nucléaires demeure plus soutenue en milieu urbain, où le taux d'accroissement annuel moyen atteint 3,6%, contre 2,4% en milieu rural. En ville, l'évolution des normes résidentielles et les transformations des modes de vie favorisent des unités domestiques plus restreintes. A la campagne, la persistance de configurations familiales plus étendues contribue à atténuer la diffusion de la cohabitation nucléaire.

Dans cette dynamique, le couple avec enfants célibataires demeure la configuration dominante du foyer domestique (53,9% des ménages), avec une prévalence plus élevée en milieu rural (56,6%) qu'en

خلاصة لأهم النتائج

تُعدّ العائلة ركيزة أساسية للتماسك الاجتماعي في المغرب، باعتبارها المؤسسة الأولى للتنشئة الاجتماعية، والفضاء المركزي للتكافل والتضامن، ونقل القيم بين الأجيال. وقد أبرزت جائحة كوفيد-19، الأهمية البالغة لهذا الدعم العائلي المتبادل في تعزيز الصمود الاجتماعي، بوصفه سندا مكملًا لآليات الحماية الاجتماعية العمومية. غير أن هذا الدور الحمائي يمارس في سياق يتسم بتحويلات سوسيو-ديمغرافية واقتصادية وثقافية، تعيد تشكيل البنية العائلية، كذلك رسم حدود روابط القرابة، وتؤثر في السلوكيات الديمغرافية، كما تجدد الانتظارات المجتمعية تجاه العائلة. وفي هذا السياق، يشكّل البحث الوطني حول الأسرة لسنة 2025، في نسخته الثانية بعد بحث سنة 1995، مرجعا إحصائيا أساسيا لتحسين المعرفة بشأن العائلة المعاصرة، وفهم أفضل للحاجيات العائلية الصاعدة، وتعزيز إسهام المعطيات الإحصائية في تنوير السياسات العمومية الموجهة إلى المجال العائلي.

تزايد انتشار العائلة النووية، ارتفاع في عدد العائلات المكونة من زوجين دون أطفال، مع بروز العائلات أحادية الوالد

إنّ تحول العائلة نحو النمط النووي ليس مجرد ظاهرة آخذة في الانتشار، بل أصبح اتجاها بنيويا يساهم في إعادة تشكيل أنماط التعايش السكني داخل المجتمع. وتُظهر المعطيات أن العائلات النووية باتت تمثل 73% من مجموع الأسر، مقابل 60,8% سنة 1995، وهو ما يعكس تناميا واضحا لتمرکز المجموعة الأسرية حول الوالدين. وتشمل هذه التحويلات مختلف أنحاء التراب الوطني، بما أفضى إلى تقارب شبه تام بين النموذج العائلي في الوسط الحضري ونظيره في الوسط القروي.

خلال الفترة 1995-2025، سجل الوسط الحضري معدل نمو سنوي متوسط للعائلات النووية بلغ 3,6% مقابل 2,4% بالوسط القروي. ففي المدن، يساهم تغير المعايير السكنية و تحولات أنماط العيش في تعزيز انتشار أسر صغيرة الحجم. أمّا في القرى، فإن استمرارية الأشكال العائلية الممتدة تساهم في تخفيف من انتشار العائلة النووية.

في سياق هذه الدينامية، يشكل نموذج الزوجين مع الأبناء العزاب النمط العائلي السائد (53,9%)، مع انتشار أكبر في الوسط القروي (56,6%) مقارنة بالوسط الحضري (52,5%).

milieu urbain (52,5%). A moyen terme, la consolidation de ce modèle est susceptible d'infléchir les modalités de soutien intergénérationnel et mérite, à ce titre, une attention particulière à même d'accompagner les familles face à ces évolutions structurelles.

Entre 1995 et 2025, deux évolutions structurantes ressortent, à savoir la forte progression des couples sans enfant et l'ancrage de la monoparentalité comme réalité sociale :

- le poids démographique des couples sans enfant a progressé de 3,4% à 9,4%, une évolution largement observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette hausse renvoie surtout à l'essor des « nids vides » : les chefs de ce type de ménages sont majoritairement âgés de 60 ans et plus (72,8%), ce qui reflète le vieillissement démographique.
- la monoparentalité progresse, mais à un rythme plus modéré, de 7,3% à 8,8%. Elle constitue néanmoins un indicateur sensible de vulnérabilités potentielles, souvent liées aux ruptures conjugales et aux conditions économiques du parent. La monoparentalité reste nettement plus fréquente en milieu urbain (9,9%) qu'en milieu rural (6,5%), où les solidarités traditionnelles, notamment la cohabitation, peuvent atténuer sa visibilité statistique.

Sur la période considérée, la cohabitation en fratrie demeure marginale, bien qu'elle enregistre une légère progression en milieu urbain, évolution qui peut être mise en relation avec des contraintes d'accès au logement. Dans le même temps, la polygamie co-résidente recule fortement jusqu'à devenir quasi-résiduelle, y compris en milieu rural.

Pris ensemble, ces évolutions confirment l'ancrage croissant d'un modèle familial à dominante nucléaire et monogame.

Recul des familles élargies et de la cohabitation multigénérationnelle

Parallèlement à ces évolutions, le poids démographique des familles élargies enregistre un recul marqué, passant de 35,2% à 19,8% des ménages entre 1995 et 2025, avec une baisse plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans la même tendance, la cohabitation multigénérationnelle recule également de 29% à 16,8%, corroborant une reconfiguration des ménages autour d'unités domestiques plus restreintes.

et sur le long terme, de ce modèle est susceptible d'infléchir les modalités de soutien intergénérationnel et mérite, à ce titre, une attention particulière à même d'accompagner les familles face à ces évolutions structurelles.

Entre 1995 et 2025, deux évolutions structurantes ressortent, à savoir la forte progression des couples sans enfant et l'ancrage de la monoparentalité comme réalité sociale :

- le poids démographique des couples sans enfant a progressé de 3,4% à 9,4%, une évolution largement observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette hausse renvoie surtout à l'essor des « nids vides » : les chefs de ce type de ménages sont majoritairement âgés de 60 ans et plus (72,8%), ce qui reflète le vieillissement démographique.
- la monoparentalité progresse, mais à un rythme plus modéré, de 7,3% à 8,8%. Elle constitue néanmoins un indicateur sensible de vulnérabilités potentielles, souvent liées aux ruptures conjugales et aux conditions économiques du parent. La monoparentalité reste nettement plus fréquente en milieu urbain (9,9%) qu'en milieu rural (6,5%), où les solidarités traditionnelles, notamment la cohabitation, peuvent atténuer sa visibilité statistique.

Sur la période considérée, la cohabitation en fratrie demeure marginale, bien qu'elle enregistre une légère progression en milieu urbain, évolution qui peut être mise en relation avec des contraintes d'accès au logement. Dans le même temps, la polygamie co-résidente recule fortement jusqu'à devenir quasi-résiduelle, y compris en milieu rural.

Pris ensemble, ces évolutions confirment l'ancrage croissant d'un modèle familial à dominante nucléaire et monogame.

Tراجع انتشار العائلات الممتدة والتعايش متعدد الأجيال

بالتوازي مع هذه التحولات، شهد الوزن الديمغرافي للعائلة الممتدة انخفاضا ملحوظا، حيث تراجع من 35,2% إلى 19,8% من مجموع الأسر بين 1995 و 2025، مع انخفاض أكثر وضوحا في الوسط القروي مقارنة بالوسط الحضري. كما تقلصت ظاهرة التعايش متعدد الأجيال من 29% إلى 16,8%، مما يعكس إعادة تنظيم الأسر في وحدات سكنية أصغر حجماً.

Cette évolution s'explique, en grande partie, par la contraction des configurations familiales intégrant des ascendants, dans un contexte où la cohabitation de trois générations devient quasi marginale. Concomitamment, les formes d'élargissement appuyées sur les collatéraux et les configurations familiales complexes s'érodent sensiblement.

Le recul de la cohabitation élargie témoigne d'un basculement progressif d'une solidarité fondée sur la co-résidence vers des formes de solidarité plus distancées, en lien avec la nucléarisation des ménages, l'urbanisation croissante et les contraintes liées aux conditions de logement.

Moins de personnes par ménage, plus de ménages à loger : un enjeu prospectif

La cohabitation élargie se caractérise, en moyenne, par un peu plus de deux noyaux familiaux par ménage (2,18), ce qui signifie que l'élargissement résidentiel correspond le plus souvent à l'ajout d'un noyau au noyau principal, avec une densité légèrement plus élevée en milieu rural (2,23) qu'en milieu urbain (2,16) et des cas extrêmes pouvant atteindre cinq noyaux.

Les configurations familiales élargies se situent le plus souvent autour de deux noyaux. Les formes qui combinent des extensions générationnelles et collatérales présentent des niveaux plus élevés, proches de trois noyaux ou davantage, en particulier lorsque trois générations cohabitent. Les familles complexes apparaissent comme les plus denses, surtout en milieu rural.

En termes de composition de la taille des foyers domestiques, l'ensemble des ménages compte en moyenne 1,24 noyau pour 4,01 personnes, alors qu'une famille élargie regroupe 2,18 noyaux pour 5,38 personnes. Les familles nucléaires, constituées d'un seul noyau avec une taille moyenne de 3,9 personnes, présentent des tailles plus réduites et variables selon leur composition : en moyenne 4,4 personnes pour un couple avec enfants, contre 3 personnes pour une famille monoparentale.

Ces résultats soulignent un enjeu prospectif : la baisse de la taille moyenne des ménages entraîne une augmentation du nombre de ménages plus rapide que celle de la population, avec des besoins croissants en logement, équipements et services de proximité, particulièrement dans un contexte d'urbanisation et de vieillissement démographique.

ويعزى هذا التطور، إلى حد كبير، إلى تراجع الأنماط العائلية التي تضم الأصول (الآباء والأجداد)، في سياق أصبح فيه تعايش ثلاثة أجيال داخل نفس المسكن محدود جداً. وبالموازاة مع ذلك، تراجع بشكل واضح أشكال الامتداد العائلي القائمة على الأقارب الأفقيين (الإخوة وأبناء الإخوة، والأعمام وأبناء الأعمام، والأخوال وأبناء الأخوال، ...) وكذلك الأشكال العائلية المركبة.

كما يعكس تراجع التعايش العائلي الموسع تحولا تدريجيا من تضامن قائم على الإقامة المشتركة إلى أشكال أخرى للتضامن عن بعد يتوافق مع النموذج النووي، والتمدن، وكذا الإكراهات المرتبطة بظروف السكن.

انخفاض في حجم الأسر مع الحاجة المتزايدة للسكن : تحدي مستقبلي

يتميز التعايش السكني الموسع، في المتوسط، بوجود ما يزيد قليلا عن نواتين عائليتين في المتوسط لكل أسرة (2,18)، بما يعني أن التوسع في الإقامة المشتركة يرتبط، في الغالب، بإضافة نواة عائلية واحدة إلى النواة الرئيسية، مع كثافة أعلى قليلا في الوسط القروي (2,23) مقارنة بالوسط الحضري (2,16)، علما أن هذه الكثافة قد تصل في بعض الحالات القصوى إلى خمس نوى عائلية.

وتتكون الأشكال العائلية الممتدة عادة من نواتين، في حين أن الأشكال التي تجمع بين الامتداد بين الأجيال والأقارب الأفقيين تسجل مستويات أعلى، تقترب من ثلاث نوى أو أكثر، خاصة عند تعايش ثلاثة أجيال. كما تتميز العائلات المركبة بكثافة أعلى خاصة في الوسط القروي.

فيما يتعلق بتركيبة حجم الأسر، تضم جميع الأسر، في المتوسط، 1,24 نواة عائلية مقابل 4,01 أشخاص، في حين تجمع الأسرة الممتدة 2,18 نواة مقابل 5,38 أشخاص. أما العائلة النووية، المكونة من نواة واحدة وبحجم متوسط يبلغ 3,9 أشخاص، فتتميز بأحجام أصغر تختلف بحسب تركيبها؛ إذ يبلغ متوسط حجمها 4,4 أشخاص بالنسبة للزوجين مع الأطفال، مقابل 3 أشخاص بالنسبة للعائلة أحادية الوالد.

وتشير هذه النتائج إلى تحدٍ مستقبلي واضح: إذ يؤدي انخفاض الحجم المتوسط للأسر إلى زيادة عددها بوتيرة أسرع من نمو السكان، مما يرفع الاحتياجات المرتبطة بالسكن والمرافق وخدمات القرب، خاصة في ظل التمدن المتسارع والشيخوخة الديمغرافية.

Du réseau familial au cercle proche : un recentrage des liens familiaux, surtout en ville

Ces évolutions de la structure familiale ont entraîné une recomposition de l'étendue de la parentèle gravitant autour du foyer domestique. A cet égard, les résultats issus de l'ENF 2025 indiquent qu'un réseau de parenté numériquement étendu ne se traduit pas nécessairement par un réseau relationnel large. En moyenne, le chef de ménage déclare près de 54 parents dans son réseau familial hors foyer. Ce réseau couvre l'ensemble des catégories de parenté, mais sa structure met en évidence la prédominance de la parenté horizontale, en particulier la fratrie et belle-fratrie, qui représente 34,3% des liens, suivie des autres collatéraux (14,3%), cousins (11%) et neveux/nièces (6,6%). L'importance de la fratrie s'inscrit dans une dynamique démographique marquée par des tailles de familles historiquement plus élevées, notamment en milieu rural. Les ascendants, parents et beaux-parents, constituent également une part importante (14,2%), alors que les descendants hors ménage représentent près de 8%; et les liens par alliance et autres liens de parenté près de 11%.

Au regard de l'ampleur du réseau de parenté déclaré, le cercle de parenté proche, défini par les liens effectivement entretenus, apparaît nettement plus restreint : au niveau national, il regroupe en moyenne environ 17 proches, soit moins du tiers du réseau familial. Il se structure principalement autour de la parenté immédiate, avec une prédominance de la fratrie et belle-fratrie (41,9% des liens effectifs), suivie des parents et beaux-parents (20,7%) et des enfants et beaux-enfants (7,1%), soit près de 70% des relations activées.

Par milieu de résidence, le réseau familial hors ménage s'établit à environ 60 parents en milieu rural, contre 50 en milieu urbain, alors que le cercle de parents proches atteint 21 personnes contre 15, ce qui indique un recentrage des liens familiaux plus fort en ville. Malgré ces nuances, les deux milieux convergent vers un même schéma : un réseau familial large, mais une parenté active recentrée sur un noyau de liens de parenté, en cohérence avec la recomposition des structures familiales marquée notamment par un recul notable de la cohabitation élargie.

من الشبكة العائلية إلى الدائرة المقربة : إعادة تركيز الروابط العائلية، خاصة في المدن

لقد أدت التحولات في البنية العائلية إلى إعادة تشكيل نطاق القرابة المحيط بالأسرة. وفي هذا الصدد، تؤكد نتائج البحث الوطني حول العائلة لسنة 2025 أن اتساع شبكة القرابة من حيث العدد لا يعني بالضرورة اتساع شبكة العلاقات الفعلية مع هؤلاء الأقارب. ففي المتوسط، يصرح رب الأسرة أن شبكته العائلية، خارج نطاق أسرته الصغيرة، تضم حوالي 54 من الأقارب. وتشمل هذه الشبكة جميع فئات القرابة، غير أن بنيتها تُبرز هيمنة القرابة الأفقية، لاسيما الإخوة والأصهار (34,3%)، يليها أعمام وأخوال الزوجين (14,3%)، ثم أبناء العمومة/الخؤولة (11%) وأبناء الأخ/الأخت (6,6%). وترتبط أهمية العلاقات الأخوية تاريخياً بالعائلات ذات الحجم الكبير، خاصة في الوسط القروي. كما يشكل الأصول بما في ذلك الوالدان ووالدا الزوج نسبة مهمة داخل الشبكة (14,2%)، في حين يمثل الفروع غير المقيمين مع الأسرة نحو 8%؛ كما تمثل روابط المصاهرة البعيدة والعلاقات العائلية الأخرى 11%.

وبالمقارنة مع حجم الشبكة العائلية المصرح بها، تبدو دائرة القرابة الوطيدة، والمحددة في الأقارب ذوي الروابط الفعلية، أصغر حجماً: فعلى المستوى الوطني، تضم في المتوسط حوالي 17 من الأقارب، أي أقل من ثلث حجم الشبكة العائلية. وتتمحور هذه الدائرة أساساً حول القرابة المباشرة مع هيمنة الإخوة وإخوة الزوج (41,9%)، يليهم الوالدين ووالدي الزوج (20,7%)، ثم الأبناء وأبناء الزوج (7,1%).

حسب وسط الإقامة، تضم الشبكة العائلية حوالي 60 من الأقارب في المناطق القروية، مقابل 50 في المناطق الحضرية، بينما يقدر حجم الدائرة العائلية على التوالي بـ 21 قريباً مقابل 15، مما يشير إلى تركيز أكبر للروابط العائلية في المدن. وعلى الرغم من هذه الاختلافات، يتقارب كلا الوسطين نحو نفس النمط: شبكة عائلية واسعة، مقابل علاقات فعلية مركزة حول دائرة محدودة من الأقارب، بما يتوافق مع إعادة تشكيل بنية الهياكل العائلية وعلى الخصوص تراجع العائلة الممتدة.

De la proximité résidentielle aux liens à distance : résilience des solidarités familiales

Au-delà de la structure familiale et du recentrage des liens familiaux, la proximité résidentielle des parents proches, qui constituait en 1995 un levier fondamental de la cohésion familiale, connaît désormais des évolutions structurelles, susceptibles d'influencer les modalités de contact, de soutien et, plus largement, la recomposition des liens familiaux. En 2025, cette proximité s'est nettement érodée : moins d'un chef de ménage sur deux réside dans la même localité que ses parents. Ainsi, 45,4% vivent à proximité de leur père, contre 53% trente ans plus tôt, et 46,3% à proximité de leur mère, contre 63%.

Cet éloignement géographique concerne également la fratrie : 42,4% des frères et 35,5% des sœurs résident encore dans la même localité, contre respectivement 71,6% et 68,3% en 1995. De même, parmi les enfants non cohabitants, 31,6% demeurent dans la même localité que leurs parents en 2025, contre 42,6% en 1995. Cette évolution traduit une recomposition des liens familiaux, marquée par l'éloignement de plus en plus important des générations.

En 2025, la proximité résidentielle, notamment plus fréquente en milieu rural (49,6% des parents proches) qu'en milieu urbain (27,9%), favorise une solidarité de proximité, caractérisée par des rencontres en présentiel plus soutenues : 85,3% des proches du chef de ménage résidant dans le même voisinage se rencontrent quotidiennement. Au fur et à mesure que la distance s'accroît, les formes d'aide nécessitant une présence physique se raréfient, tandis que celles ne nécessitant pas la présence physique se maintiennent essentiellement par le soutien moral et le conseil, représentant 87,3% des échanges interfamiliaux. Parallèlement, l'entraide financière tend à gagner en importance lorsque la parenté est plus éloignée, traduisant un ajustement des solidarités au contexte spatial.

Devant cette reconfiguration spatiale du cercle familial, les communications virtuelles se sont notablement ancrées dans le maintien des relations familiales et constituent désormais un mode de contact structurant, qui compense partiellement la baisse de la proximité résidentielle. La fréquence hebdomadaire, la plus courante (34,2%), traduit l'émergence d'une véritable routine d'échanges à distance lorsque les rencontres en présentiel deviennent moins accessibles. Ce rôle de substitution

من القرب المجالي إلى الروابط عن بُعد: متانة التضامن العائلي رغم تباعد الإقامة

إلى جانب التحولات التي عرفتها بنية العائلة وتمركز روابطها، يشهد القرب السكني بين الأقارب، والذي كان يشكل سنة 1995 رافعة أساسية للتماسك العائلي، تحولات بنيوية قد تؤثر في أنماط التواصل والدعم، وبشكل أوسع في إعادة تشكيل الروابط العائلية. ففي سنة 2025، تراجع هذا القرب بشكل ملحوظ: أقل من نصف أرباب الأسر يقيمون في نفس المنطقة التي يقيم فيها الوالدين. وهكذا، يقيم 45,4% بالقرب من آبائهم مقابل 53% قبل ثلاثين سنة، و46,3% بالقرب من أمهاتهم مقابل 63%.

ويهمّ هذا التباعد الجغرافي أيضاً الإخوة والأخوات: إذ 42,4% من الإخوة و35,5% من الأخوات يقيمون في نفس المنطقة، مقابل 71,6% و68,3% على التوالي سنة 1995. كما أنّ 31,6% من الأبناء الذين يقيمون خارج الأسرة لكنهم يقيمون في نفس المنطقة التي يقيم فيها آبائهم سنة 2025، مقابل 42,6% سنة 1995. وتنعكس هذه التطورات إعادة تشكيل الروابط العائلية، والتي أصبحت تتسم بتزايد التباعد الجغرافي بين الأجيال.

ففي سنة 2025، يعزز القرب السكني، وهو الأكثر شيوعاً في الوسط القروي (49,6%) مقارنة بالوسط الحضري (27,9%)، تضامن القرب والذي يتميز بلقاءات حضورية مباشرة أكثر انتظاماً؛ إذ أنّ 85,3% من أقارب رب الأسرة المقيمين في الجوار يلتقون يومياً. ومع تباعد المسافة، تقل أشكال الدعم التي تتطلب حضوراً فعلياً، في حين تستمر الأشكال التي لا تتطلب ذلك والمتمثلة في الدعم المعنوي وتبادل النصائح، واللذين يمثلان 87,3% من التبادلات بين العائلات. وفي المقابل، يميل الدعم المالي إلى اكتساب أهمية أكبر عندما يكون الأقارب أكثر بعداً جغرافياً، مما يعكس تكيف أشكال التضامن مع السياق المجالي.

وفي سياق إعادة التشكل المجالي للدائرة المقربة ترسّخت الاتصالات الافتراضية بشكل ملحوظ كبديل للحفاظ على العلاقات العائلية، وأصبحت نمطاً بنيوياً للتواصل يعوّض جزئياً تراجع القرب الجغرافي بين أفراد العائلة. وتشير الوتيرة الأسبوعية لهذه الاتصالات، وهي الأكثر شيوعاً (34,2%)، إلى بروز نوع من الروتين المنتظم للتواصل عن بُعد عندما تتعذر اللقاءات المباشرة. ويتضح هذا الدور التعويضي بشكل أكبر في

apparaît nettement dans les situations d'éloignement extrême : pour les proches résidant à l'étranger, les interactions virtuelles quotidiennes atteignent 19,6%, ce qui confirme que les outils numériques contribuent au maintien de la cohésion familiale malgré la distance.

Solidarité interfamiliale entre entraide financière et emploi familial

Au total, toute forme d'échange confondue, 42,5% des ménages déclarent participer à des échanges interfamiliaux, soit en tant que bénéficiaires (31,4%), en tant que donateurs (25,8%) ou en cumulant les deux rôles (14,7%). Toutefois, 57,5% des ménages ne déclarent aucun échange.

En milieu rural, la part des ménages bénéficiaires atteint 33,2%, contre 30,6% en milieu urbain. Inversement, les ménages donateurs sont plus fréquents en milieu urbain (27,4%) qu'en milieu rural (22,6%). Les ménages dirigés par des femmes déclarent davantage avoir reçu des services (47,7%) que ceux dirigés par des hommes (27,7%). Enfin, les ménages les plus modestes sont plus souvent bénéficiaires (31,5%), alors que les ménages les plus aisés plus souvent donateurs (36,4%) et cumulent plus fréquemment les deux rôles (20%).

Les prêts en argent constituent la principale forme d'échange, avec 36,5% des services fournis et 37,6% des services reçus. Ils sont suivis des services en travail, avec 29,1% des services fournis et 26,4% des services reçus, et des transferts en argent, avec 21,5% des services fournis et 24,2% des services reçus.

Les échanges s'organisent principalement au sein de la famille proche. Les services fournis sont majoritairement destinés aux parents ascendants (39,3%), tandis que les services reçus proviennent principalement des parents descendants (43,4%). Les parents collatéraux et affins interviennent également dans ces échanges interfamiliaux, mais dans des proportions moindres.

Ces échanges s'inscrivent dans deux temporalités principales. Ils sont, d'une part, le plus souvent occasionnels, avec 42,1% des services fournis et 40,5% des services reçus. Ils relèvent, d'autre part, dans une proportion comparable, de services réguliers, qui représentent 42,7% des services fournis et 40,9% des services reçus.

salats القصوى للبعد الجغرافي؛ فبالنسبة للأقارب المقيمين في الخارج، تبلغ نسبة التفاعلات الافتراضية اليومية 19,6%، وهو ما يؤكد أن أدوات التواصل الرقمية تساهم في الحفاظ على التماسك العائلي رغم بعد المسافات.

التضامن العائلي بين الدعم المالي والتشغيل العائلي

بشكل عام، وبالنسبة لجميع أشكال التبادلات، يصرّح 42,5% من الأسر بمشاركتها في تبادلات عائلية، إما بصفتها مستفيدة (31,4%)، أو مانحة (25,8%)، أو من خلال الجمع بين الدورين معاً (14,7%). وفي المقابل، تصرّح 57,5% من الأسر بانعدام أي تبادلات مع العائلة.

ففي الوسط القروي، تبلغ نسبة الأسر المستفيدة من التبادلات 33,2% مقابل 30,6% في الوسط الحضري. وعلى العكس من ذلك، تفوق نسبة الأسر المانحة بالوسط الحضري (27,4%) مثيلاتها بالوسط القروي (22,6%). كما تستفيد الأسر التي تتراأسها نساء من التبادلات بنسبة أعلى (47,7%) مقارنة بالأسر التي يتراأسها رجال (27,7%). وحسب المستوى المعيشي، تُعدّ الأسر الأقل يسراً أكثر استفادة (31,5%)، في حين أن الأسر الأكثر يسراً تكون في الغالب مانحة (36,4%) فتجتمع في كثير من الأحيان بين الدورين بنسبة 20%.

هذا، وتشكّل القروض المالية الشكل الرئيسي للتبادل، حيث تمثل 36,5% من الخدمات المدفوعة و37,6% من الخدمات المقبوضة. تليها الخدمات على شكل تقديم أشغال، والتي تمثل 29,1% من الخدمات المدفوعة و26,4% من الخدمات المقبوضة، متبوعة بالتحويلات المالية والتي تمثل 21,5% من الخدمات المدفوعة و24,2% من الخدمات المقبوضة.

وتتم هذه التبادلات بشكل أساسي داخل دائرة أفراد العائلة المقربين؛ إذ تُوجّه معظم الخدمات المدفوعة إلى الأصول (39,3%)، بينما تصدر غالبية الخدمات المقبوضة عن الفروع (43,4%). كما يشارك الأقارب الأفقيون والأقارب بالمصاهرة في هذه التبادلات، ولكن بنسب أقل.

ومن جانب آخر، تندرج هذه التبادلات ضمن نمطين زمنيين رئيسيين؛ فهي إما عرضية، إذ تمثل 42,1% من الخدمات المدفوعة و40,5% من الخدمات المقبوضة، أو ذات طابع منتظم حيث تمثل 42,7% من الخدمات المدفوعة و40,9% من الخدمات المقبوضة.

La solidarité familiale dans le domaine de l'emploi s'exprime d'abord par le soutien aux chômeurs : en 2025, plus de la moitié des chômeurs (58,7%) déclarent recevoir une aide financière d'un membre du ménage, apportée principalement par les ascendants, qui représentent 80% des aidants, tandis que l'appui du cercle familial, hors ménage, reste limité (12%). Elle se manifeste ensuite par l'emploi familial dans l'activité indépendante : 13,7% des auto-employeurs recourent à une main-d'œuvre familiale et, parmi ceux ayant bénéficié d'un appui au démarrage, 46,3% indiquent qu'il provenait d'un membre de leur ménage.

Enfin, 3,7% des salariés, aides familiales et apprentis travaillent dans une entreprise familiale, une proportion plus élevée en milieu rural (7,5%) et parmi les ménages les moins aisés (9,8%). La préservation de l'héritage familial constitue la principale motivation déclarée (39%) pour le choix de ce type d'emploi.

Dans l'ensemble, la solidarité familiale repose moins sur la cohabitation ou la proximité immédiate que sur une capacité d'adaptation des formes de soutien, combinant, selon les situations, contacts en présentiel, communications numériques et transferts ajustés à l'éloignement géographique. Dans ce cadre, les échanges interfamiliaux s'articulent principalement autour de l'aide financière et des services en travail, complétés, dans une moindre mesure, par l'emploi familial, en mobilisant surtout les parents proches.

Réticences au mariage, intentions déclarées, contraintes perçues et écarts de genre

Les intentions matrimoniales indiquent clairement un recul du projet de mariage : 51,7% des célibataires ne souhaitent pas se marier, contre 40,6% qui l'envisagent. Les écarts sont nets selon le sexe, les femmes expriment plus souvent l'intention de se marier (53,6%) que les hommes (31,5%), chez qui le refus domine (59,8%). L'intention de mariage progresse avec l'âge jusqu'aux 40-54 ans (56,4%), puis recule après 55 ans (22,5%). Au-delà de cet âge, le célibat étant alors davantage vécu comme un mode de vie.

Lorsqu'il est envisagé, le mariage est principalement motivé par le projet de fonder une famille et d'avoir des enfants, motivation citée par près de 78% des célibataires. Cette motivation est plus fréquente en milieu rural (81,8%) qu'en milieu urbain (75,4%) et apparaît légèrement plus élevée chez les familles élargies (80,2%) que chez les familles nucléaires (76,8%).

À la solidarité familiale, s'ajoute le soutien familial en matière de logement, qui se manifeste par l'aide financière et l'accompagnement des locataires. Ainsi, 13,7% des auto-employés recourent à une main-d'œuvre familiale et, parmi ceux ayant bénéficié d'un appui au démarrage, 46,3% indiquent qu'il provenait d'un membre de leur ménage.

Enfin, 3,7% des salariés, aides familiales et apprentis travaillent dans une entreprise familiale, une proportion plus élevée en milieu rural (7,5%) et parmi les ménages les moins aisés (9,8%). La préservation de l'héritage familial constitue la principale motivation déclarée (39%) pour le choix de ce type d'emploi.

Dans l'ensemble, la solidarité familiale repose moins sur la cohabitation ou la proximité immédiate que sur une capacité d'adaptation des formes de soutien, combinant, selon les situations, contacts en présentiel, communications numériques et transferts ajustés à l'éloignement géographique. Dans ce cadre, les échanges interfamiliaux s'articulent principalement autour de l'aide financière et des services en travail, complétés, dans une moindre mesure, par l'emploi familial, en mobilisant surtout les parents proches.

Le mariage et les unions libres : intentions déclarées, contraintes perçues et écarts de genre

Les intentions matrimoniales indiquent clairement un recul du projet de mariage : 51,7% des célibataires ne souhaitent pas se marier, contre 40,6% qui l'envisagent. Les écarts sont nets selon le sexe, les femmes expriment plus souvent l'intention de se marier (53,6%) que les hommes (31,5%), chez qui le refus domine (59,8%). L'intention de mariage progresse avec l'âge jusqu'aux 40-54 ans (56,4%), puis recule après 55 ans (22,5%). Au-delà de cet âge, le célibat étant alors davantage vécu comme un mode de vie.

Lorsqu'il est envisagé, le mariage est principalement motivé par le projet de fonder une famille et d'avoir des enfants, motivation citée par près de 78% des célibataires. Cette motivation est plus fréquente en milieu rural (81,8%) qu'en milieu urbain (75,4%) et apparaît légèrement plus élevée chez les familles élargies (80,2%) que chez les familles nucléaires (76,8%).

Enfin, 3,7% des salariés, aides familiales et apprentis travaillent dans une entreprise familiale, une proportion plus élevée en milieu rural (7,5%) et parmi les ménages les moins aisés (9,8%). La préservation de l'héritage familial constitue la principale motivation déclarée (39%) pour le choix de ce type d'emploi.

Les difficultés matérielles constituent le principal obstacle au mariage, en particulier chez les hommes et les personnes âgées de 25 à 39 ans. Chez les plus jeunes, les contraintes liées aux études prédominent. Avec l'avancée en âge, les contraintes relèvent davantage de facteurs relationnels et familiaux.

Concernant les préférences relatives aux caractéristiques de l'épouse, les hommes se montrent globalement indifférents au niveau scolaire (56,3%) et à l'origine géographique (81,3%), mais privilégient les femmes plus jeunes (45,7%) ainsi que celles relevant de la même catégorie sociale de son appartenance (43,2%), et rejettent le mariage avec des non-célibataires (84,8%).

Les femmes, elles, privilégient des conjoints plus âgés (38,8%) ou du même âge (29,6%). Elles déclarent également refuser, dans une large proportion, les non-célibataires (84%) et expriment une préférence pour un conjoint appartenant à une catégorie sociale supérieure (44,9%).

Les ressorts du projet conjugal chez les célibataires relèvent essentiellement des valeurs morales et sens de responsabilité dans le choix du conjoint, avec une proportion de 44,7%, et des relations psycho-affectives (21,2%).

Un mariage plus tardif et plus autonome, mais toujours encadré par la famille et l'homogamie

Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage atteint 26,3 ans chez les femmes et 33,3 ans chez les hommes. Le mariage intervient plus tard en milieu urbain qu'en milieu rural, et il est également plus tardif au sein des familles nucléaires que dans les familles élargies.

Les mariages entre apparentés reculent, passant de 29,3% en 1995 à 20,9% en 2025, ce qui traduit un raffermissement des alliances matrimoniales en dehors de l'entourage familial. La formation des unions demeure toutefois fortement encadrée par la médiation familiale, présente dans 58,3% des mariages, avec une prévalence plus élevée en milieu rural (67,5%) qu'en milieu urbain (53,1%). L'homogamie reste également dominante : 83% des femmes épousent un conjoint issu de la même catégorie sociale et 62,5% un conjoint de même origine géographique, ce qui confirme le maintien d'une forte proximité sociale et territoriale dans le mariage.

كما تشكل الإكراهات المادية العائق الرئيسي أمام الزواج، خاصة لدى الرجال والأشخاص الذين تتراوح أعمارهم بين 25 و39 سنة. أما لدى الفئات الأصغر سنا، فتعد القيود المتعلقة بالدراسة هي السائدة. ومع التقدم في السن، تصبح القيود مرتبطة أكثر بالجوانب العلائقية والعائلية.

وفيما يتعلق بالترفضات المرتبطة بصفات الزوج، يُبدي الرجال إجمالا عدم اكتراث بكل من المستوى التعليمي (56,3%) والأصل الجغرافي (81,3%)، لكنهم يفضلون النساء الأصغر سنا (45,7%) واللواتي ينتمين إلى نفس الفئة الاجتماعية (43,2%)، بينما يرفضون الزواج من غير العازبات (84,8%).

ومن جهة أخرى، تفضل النساء أزواجا أكبر سنا (38,8%) أو من نفس السن (29,6%). كما صرحت نسبة كبيرة منهن برفض الزواج من غير العزاب (84%)، مع التعبير عن تفضيل الزوج الذي ينتمي إلى طبقة اجتماعية أعلى (44,9%).

كما ترتبط محددات مشروع الزواج لدى العازبين أساسا بالقيم الأخلاقية والشعور بالمسؤولية في اختيار الشريك، وذلك بنسبة 44,7%، وبالعلاقات النفسية والعاطفية بنسبة 21,2%.

زواج متأخر وأكثر استقلالية، لكنه يظل مؤطرا بضوابط العائلة وبمبدأ التكافؤ الزوجي

على المستوى الوطني، بلغ متوسط سن الزواج الأول 26,3 سنة لدى النساء و33,3 سنة لدى الرجال. ويسجل سن الزواج تأخرا في الوسط الحضري مقارنة بالوسط القروي، كما يبرز هذا التأخر بشكل أكبر داخل العائلات النووية مقارنة بالعائلات الممتدة.

وقد تراجع معدل الزواج بين الأقارب من 29,3% سنة 1995 إلى 20,9% سنة 2025، مما يعكس تعزيز أواصر المصاهرة خارج المحيط العائلي. ومع ذلك، يظل تشكيل الروابط الزوجية مؤطرا بدرجة كبيرة بالوساطة العائلية، والتي تسجل حضورا في 58,3% من الزيجات، وبشكل أكبر في الوسط القروي (67,5%) مقارنة بالوسط الحضري (53,1%). كما يهيمن الزواج المتكافئ، حيث أن 83% من النساء يتزوجن من شريك ينتمي إلى نفس الفئة الاجتماعية، و62,5% من شريك من نفس الأصل الجغرافي، وهو ما يؤكد استمرار التقارب الاجتماعي والمجالي القوي في تكوين مؤسسة الزواج.

Après le mariage, les conditions de résidence évoluent également. Plus de la moitié des femmes (55,7%) résident dans un logement indépendant contre 39,9% en 1995, ce qui indique une progression de l'autonomie résidentielle, même si la cohabitation familiale reste fréquente, surtout en milieu rural.

Interrogées sur les critères jugés nécessaires dans le choix du conjoint, plus de la moitié des femmes non célibataires (55,4%) accorde une priorité nette aux valeurs morales et au sens des responsabilités. Ce critère est également nettement exprimé par les célibataires (41,9%), signe de la prégnance de ce cadre normatif dans le choix du conjoint.

Transition reproductive : fécondité en recul, contraintes économiques et décision contraceptive partagée

Dans le sillage de ces transitions matrimoniales, la fécondité s'établit à 1,98 enfant par femme, un niveau inférieur au seuil de remplacement des générations (2,1). Elle demeure plus élevée en milieu rural (2,55) qu'en milieu urbain (1,7) et apparaît légèrement supérieure dans les familles élargies (2,09) par rapport aux familles nucléaires (1,95).

La fécondité diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente, passant de 2,78 enfants en moyenne chez les femmes sans scolarisation à environ 1 enfant chez celles les plus instruites ; elle est également plus élevée chez les femmes inactives (2,42) que chez les femmes actives (0,85). De même, une relation inverse se confirme avec le niveau de bien-être : le nombre moyen d'enfants par femme recule, passant de 2,83 parmi les ménages les moins aisés à 1,53 parmi les plus aisés.

En cohérence avec cette baisse, près de 66,8% des femmes déclarent ne pas souhaiter d'enfant supplémentaire, dont 48,3% citent principalement les contraintes économiques comme principale raison. Chez les 33,2% de femmes qui souhaitent un enfant supplémentaire, 51,9% d'entre elles se déclarent indifférentes quant à son sexe. Lorsqu'une préférence est exprimée, elle renvoie principalement à des considérations d'équilibre de la fratrie, de stabilité conjugale ou de continuité de la lignée.

L'usage de la contraception concerne 72,8% des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans. Dans plus de huit cas sur dix (85,7%) la décision est prise conjointement par les deux époux, indépendamment

comme on l'a vu précédemment. Plus de la moitié des femmes (55,7%) résident dans un logement indépendant contre 39,9% en 1995, ce qui indique une progression de l'autonomie résidentielle, même si la cohabitation familiale reste fréquente, surtout en milieu rural.

Interrogées sur les critères jugés nécessaires dans le choix du conjoint, plus de la moitié des femmes non célibataires (55,4%) accorde une priorité nette aux valeurs morales et au sens des responsabilités. Ce critère est également nettement exprimé par les célibataires (41,9%), signe de la prégnance de ce cadre normatif dans le choix du conjoint.

التحول الإيجابي بين تراجع معدلات الخصوبة، والضغط الاقتصادية، وتنامي القرار المشترك في استخدام وسائل منع الحمل

في سياق هذه التحولات الزوجية، استقر معدل الخصوبة في 1,98 طفل لكل امرأة، وهو مستوى أقل من عتبة تعويض الأجيال (2,1). ويظل هذا المعدل مرتفعاً في الوسط القروي (2,55) مقارنة بالوسط الحضري (1,7)، كما يبدو أعلى قليلاً لدى العائلات الممتدة (2,09) مقارنة بالعائلات النووية (1,95).

هذا، وتنخفض الخصوبة كلما ارتفع المستوى التعليمي، إذ تنتقل من 2,78 طفلاً في المتوسط لدى النساء غير المتعلّقات إلى حوالي طفل واحد لدى الأكثر تعليماً. كما تظل الخصوبة مرتفعة لدى النساء غير النشيطات (2,42) مقارنة بالنساء النشيطات (0,85). وبالمثل، تتأكد العلاقة العكسية مع مستوى العيش الكريم؛ حيث ينخفض متوسط عدد الأطفال لكل امرأة من 2,83 لدى الأسر الأقل يسراً إلى 1,53 لدى الأسر الأكثر يسراً.

وارتباطاً بهذا الانخفاض في الخصوبة، صرح ما يعادل 66,8% من النساء بعدم رغبتهم في إنجاب طفل إضافي، حيث عرّت 48,3% منهن ذلك بشكل أساسي إلى الإكراهات الاقتصادية كسبب رئيسي. ومن بين 33,2% من النساء اللواتي يرغبن في إنجاب طفل إضافي، فإن 51,9% منهن أبدين عدم الاكتراث بجنس المولود. وفي الحالات التي تم فيها التعبير عن تفضيل معين، فإنه يعود أساساً إلى اعتبارات تتعلق بتوازن التركيبة الأخوية، أو ضمان الاستقرار الزوجي، أو الرغبة في استمرارية النسل.

ويهم استعمال وسائل منع الحمل 72,8% من النساء المتزوجات اللواتي تتراوح أعمارهن بين 15 و 49 سنة. وفي أكثر من ثمانين حالات من أصل عشرة (85,7%)، يتخذ القرار بشكل مشترك بين الزوجين، بغض النظر عن البنية العائلية أو وسط الإقامة. ويظل

de la configuration familiale et du milieu de résidence. La décision prise uniquement par la femme demeure relativement limitée (13%), tandis que celle émanant du seul époux ou d'autres membres de la famille reste marginale.

Une rupture conjugale plus élevée au cours des premières années du mariage, souvent initiée par les femmes et prise en charge par l'entourage familial

Le taux annuel moyen de divorce s'établit à 3,6‰ au niveau national, avec une incidence plus élevée chez les femmes (4,9‰) que chez les hommes (2,4‰), et en milieu urbain (4,3‰) qu'en milieu rural (2,5‰). Le risque de divorce culmine au cours des deux premières années du mariage, avec un taux de 26,8‰, soit plus de cinq fois la moyenne nationale. Il diminue ensuite fortement : de 18,9‰ chez les femmes dont le mariage date de 2 à 4 ans, il tombe à 1,2‰ chez celles mariées depuis 20 ans et plus.

La durée moyenne des mariages avant divorce atteint près de 9 ans au niveau national, avec une durée plus courte en milieu rural (6,8 ans) qu'en milieu urbain (9,7 ans), et d'environ 7 ans dans les ménages moins aisés contre 10 ans dans les ménages aisés.

Au moment de l'enquête, 58% des femmes déclarent avoir été le plus souvent à l'origine de la demande de divorce. De leur côté, les hommes indiquent plus fréquemment que la décision résulte d'un commun accord avec l'ex-épouse (41,5%).

Les principaux motifs de divorce sont les désaccords domestiques (30,9%), puis les difficultés économiques (12%), les conflits avec la belle-famille (11,6%) et la violence conjugale (8,8%).

Après le divorce, la majorité des femmes divorcées (73,9%) cohabite avec ses parents proches. La vie autonome reste limitée : 9,2% vivent en solo, 20% des hommes contre 4% des femmes. Quant à la monoparentalité, elle concerne 18,2% des divorcés; c'est un phénomène plus prépondérant parmi les femmes (22,1%) que les hommes (10,1%).

Dans ce contexte, les pensions versées aux femmes divorcées et à leurs enfants sont considérées insuffisantes : 67,3% des femmes estiment que la pension qui leur est destinée ne couvre pas leurs besoins ; et 83,5% considèrent que celle allouée à leurs enfants ne suffit pas. Ce constat est encore plus marqué parmi les femmes vivant en ménage

le quarantenaire le plus âgé de la population. Le divorce est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (13% contre 10%). La décision est plus souvent prise par la femme (58%) que par l'homme (41%).

Tنامي ظاهرة الطلاق في سنوات الزواج الأولى، غالباً بمبادرة من النساء، ويتكفل من المحيط العائلي

يبلغ متوسط المعدل السنوي للطلاق 3,6‰ على المستوى الوطني، مع تسجيل نسبة أعلى لدى النساء (4,9‰) مقارنة بالرجال (2,4‰)، وفي الوسط الحضري (4,3‰) مقارنة بالوسط القروي (2,5‰). ويُسجل خطر الطلاق ذروته خلال العامين الأوليين من عمر الزواج، حيث يبلغ معدله 26,8‰، أي ما يعادل أكثر من خمس مرات المعدل الوطني. لينخفض بعد ذلك بشكل ملموس: فبعد أن يستقر في حدود 18,9‰ لدى النساء اللواتي تتراوح أقدمية زواجهن بين سنتين و4 سنوات، يتراجع بشكل كبير ليصل إلى 1,2‰ لدى اللواتي مضى على زواجهن 20 سنة فأكثر.

وتبلغ المدة المتوسطة للزواج قبل الطلاق ما يعادل 9 سنوات على المستوى الوطني، مع تسجيل مدة أقصر في الوسط القروي (6,8 سنوات) مقارنة بالوسط الحضري (9,7 سنوات)، وتناهز هذه المدة حوالي 7 سنوات لدى الأسر الأقل يسرا مقابل 10 سنوات لدى الأسر الميسورة.

كما أفادت 58% من النساء بأنهن كن في الغالب المبادرات لطلب الطلاق. ومن جانبهم، أشار الرجال إلى أن قرار الانفصال تم بناء على اتفاق متبادل مع الزوجة السابقة (41,5%).

هذا، وتتمثل الأسباب الرئيسية للطلاق في الخلافات المنزلية (30,9%)، تليها الصعوبات الاقتصادية (12%)، ثم النزاعات مع عائلة الزوج (11,6%)، والعنف الزوجي (8,8%).

أما بعد الطلاق، فتعيش غالبية النساء المطلقات (73,9%) مع الأقارب المقربين. ويظل نمط العيش المستقل محدوداً: إذ يعيش 9,2% بمفردهم، 20% لدى الرجال مقابل 4% لدى النساء. أما فيما يخص العائلة الأحادية الوالد، فهي تهم 18,2% من المطلقين، وهي ظاهرة أكثر بروزاً لدى النساء (22,1%) مقارنة بالرجال (10,1%).

وفي هذا السياق، تعتبر النفقة الممنوحة للمطلقات ولأطفالهن غير كافية: إذ تعتبر 67,3% من النساء أن النفقة المخصصة لهن لا تغطي احتياجاتهن، بينما تعتقد 83,5% أن النفقة المرصودة لأطفالهن غير كافية. ويظهر هذا الاستنتاج بشكل أكثر جلاء لدى النساء اللواتي يعشن في أسر أحادية الوالد، حيث يكاد

monoparental, où le sentiment d'insuffisance est presque généralisé (94,4%).

Parcours familiaux : allongement du célibat au sein du foyer parental et signaux générationnels d'inflexion

Les données biographiques inédites, recueillies auprès des individus âgés de 36 à 75 ans, ont permis de croiser le calendrier des principaux événements familiaux avec une typologie des parcours familiaux, et mis en évidence des différences marquées selon le sexe.

Les femmes connaissent des transitions familiales plus précoces que les hommes, notamment pour le départ du foyer parental et le mariage. Chez les hommes, le départ intervient en moyenne à 24,8 ans, le mariage à 27,1 ans et la naissance du premier enfant à 28,4 ans, alors que les femmes quittent le foyer parental et se marient à 21,6 ans et accèdent à la parentalité à 23,4 ans.

Par ailleurs, les trajectoires masculines apparaissent plus diversifiées, en raison de départs résidentiels parfois dissociés du mariage ou de la formation du couple au sein du foyer parental. Chez les femmes, le départ du foyer parental demeure, dans la majorité des cas, étroitement lié au mariage.

Par cohorte, les données biographiques mettent en évidence un décalage progressif du calendrier familial pour les deux sexes. Elles indiquent un allongement du célibat, un report du mariage accompagné d'une baisse de sa fréquence, ainsi qu'un recul de l'âge au départ du foyer parental.

Ces évolutions s'accompagnent d'une hausse du nombre d'individus célibataires qui résident dans le foyer parental jusqu'à des âges plus avancés. Ainsi, à 35 ans, 16,5% des individus n'ont connu ni départ du foyer parental ni mariage, une situation plus fréquente chez les hommes (20,3%) que chez les femmes (12,9%). Par ailleurs, malgré le report du mariage, la naissance du premier enfant intervient généralement dans un intervalle temporel plus proche de l'entrée en union.

Si l'ensemble de ces tendances suggère un changement dans les comportements familiaux, la génération de 1980-1989 introduit néanmoins une inflexion notable, marquée par un regain de la cohabitation intergénérationnelle des hommes mariés. En effet, 27,8% des hommes de cette

seront le sentiment d'insuffisance est presque généralisé (94,4%).

Les parcours familiaux : allongement du célibat au sein du foyer parental et signaux générationnels d'inflexion

Les données biographiques inédites, recueillies auprès des individus âgés de 36 à 75 ans, ont permis de croiser le calendrier des principaux événements familiaux avec une typologie des parcours familiaux, et mis en évidence des différences marquées selon le sexe.

Les femmes connaissent des transitions familiales plus précoces que les hommes, notamment pour le départ du foyer parental et le mariage. Chez les hommes, le départ intervient en moyenne à 24,8 ans, le mariage à 27,1 ans et la naissance du premier enfant à 28,4 ans, alors que les femmes quittent le foyer parental et se marient à 21,6 ans et accèdent à la parentalité à 23,4 ans.

Par ailleurs, les trajectoires masculines apparaissent plus diversifiées, en raison de départs résidentiels parfois dissociés du mariage ou de la formation du couple au sein du foyer parental. Chez les femmes, le départ du foyer parental demeure, dans la majorité des cas, étroitement lié au mariage.

Par cohorte, les données biographiques mettent en évidence un décalage progressif du calendrier familial pour les deux sexes. Elles indiquent un allongement du célibat, un report du mariage accompagné d'une baisse de sa fréquence, ainsi qu'un recul de l'âge au départ du foyer parental.

Ces évolutions s'accompagnent d'une hausse du nombre d'individus célibataires qui résident dans le foyer parental jusqu'à des âges plus avancés. Ainsi, à 35 ans, 16,5% des individus n'ont connu ni départ du foyer parental ni mariage, une situation plus fréquente chez les hommes (20,3%) que chez les femmes (12,9%). Par ailleurs, malgré le report du mariage, la naissance du premier enfant intervient généralement dans un intervalle temporel plus proche de l'entrée en union.

Si l'ensemble de ces tendances suggère un changement dans les comportements familiaux, la génération de 1980-1989 introduit néanmoins une inflexion notable, marquée par un regain de la cohabitation intergénérationnelle des hommes mariés. En effet, 27,8% des hommes de cette

seront le sentiment d'insuffisance est presque généralisé (94,4%).

génération se sont mariés dans le foyer parental et y résident jusqu'à l'âge de 35 ans, contre 26,2% parmi ceux de la génération 1970-1979.

Aussi, un accroissement de la nuptialité féminine est-il constaté : la proportion des femmes ayant contracté un premier mariage avant 36 ans a progressé, passant de 81,7% pour la génération 1970-1979 à 84,6% pour celle de 1980-1989.

Une monoparentalité majoritairement féminine, essentiellement issue de divorce et très exposée à la précarité et à la surcharge parentale

La monoparentalité est un phénomène féminin : 90,7% des familles monoparentales sont dirigées par une femme, avec une proportion plus élevée en milieu rural (93%) qu'en milieu urbain (90,1%). Les monoparents sont majoritairement âgés entre 30 et 49 ans (70%), et les profils diffèrent selon le sexe, avec une présence féminine dès l'âge 20-29 ans (4,6%) et une part masculine plus élevée à 50-69 ans (37%). Ces familles sont de petite taille, avec une moyenne de 2,7 personnes au niveau national.

Elle résulte principalement du divorce (58,5%) et du veuvage (39,1%). Chez les hommes, la monoparentalité est largement liée au divorce (77,8%), alors que le veuvage pèse davantage chez les femmes (40,8%) ; en milieu urbain, le divorce domine (61,8%), tandis qu'en milieu rural le veuvage devient la première cause (54,1%).

La monoparentalité s'accompagne d'une forte précarité : près de 8 monoparents sur 10 déclarent de grandes difficultés financières, surtout les femmes (82,1%) et les ménages ruraux (93%). Les contraintes portent d'abord sur les dépenses de base pour près de 65% des monoparents. Dans ces conditions, près de 62% des monoparents déclarent une détérioration de leur niveau de vie après l'entrée en monoparentalité.

Au-delà des difficultés économiques, la monoparentalité entraîne également une surcharge d'activité et émotionnelle pour le parent unique. Celui-ci doit assumer simultanément les responsabilités économiques, éducatives et affectives. A ce titre, 59,7% des monoparents déclarent éprouver beaucoup de difficultés dans l'éducation de leurs enfants, notamment en ce qui concerne le déséquilibre émotionnel de l'enfant (36,7%) et le suivi scolaire (30,9%).

العائلية، فقد أظهر جيل 1980-1989 تحولا ملموسا، تجسد في انتعاش ظاهرة التعايش بين الأجيال في صفوف الرجال المتزوجين. حيث تزوج 27,8% من رجال هذا الجيل داخل بيت الوالدين وما زالوا يقيمون فيه إلى حدود سن 35 سنة، مقابل 26,2% بين رجال جيل 1970-1979.

كما سُجِّل ارتفاع في نسب الزواج لدى الإناث: حيث ارتفعت نسبة النساء اللواتي أبرمن زواجهن الأول قبل سن 36 سنة من 81,7% لدى جيل 1970-1979 إلى 84,6% لدى جيل 1980-1989.

تتسم العائلة أحادية الوالد بصيغة أنثوية سائدة، ناتجة أساسا عن حالات الطلاق، مما يجعلها عرضة بشكل حاد للهشاشة وتقل الأعباء الأبوية

تعتبر العائلة أحادية الوالد ظاهرة نسائية بامتياز: إذ إن 90,7% من الأسر أحادية الوالد تسيروها نساء، مع تسجيل نسبة أعلى بالوسط القروي (9%) مقارنة بالوسط الحضري (90,1%). ويتراوح سن أرباب هذه الأسر في غالبيتهم ما بين 30 و49 سنة (70%). وتختلف خصائصهم حسب الجنس، إذ يسجل حضور نسوي ابتداء من الفئة العمرية 20-29 سنة (4,6%)، مقابل حصة ذكورية أكبر في الفئة العمرية 50-69 سنة (37%). وتتميز هذه الأسر بصغر حجمها، حيث يبلغ متوسط عدد أفرادها 2,7 شخص على المستوى الوطني.

وتعزى هذه الظاهرة بصفة رئيسية إلى حالات الطلاق (58,5%) والتمرل (39,1%). ولدى الرجال، ترتبط العائلة أحادية الوالد بالطلاق بشكل كبير (77,8%)، بينما يبرز أثر التمرل بشكل أكبر لدى النساء (40,8%). كما يهيمن الطلاق في الوسط الحضري (61,8%)، في حين يصبح التمرل السبب الأول في الوسط القروي (54,1%).

وتترافق العائلة أحادية الوالد مع هشاشة حادة: إذ يصرح نحو 8 من كل 10 أرباب الأسر أحادية الوالد بوجود صعوبات مالية جسيمة، خاصة لدى النساء (82,1%) ولدى الأسر في الوسط القروي (93%). وتتمثل أهم الإكراهات أساسا في تغطية النفقات الأساسية لدى نحو 65% من هذه الأسر. وفي ظل هذه الظروف، يؤكد حوالي 62% منهم تدهور مستواهم المعيشي بعد الانتقال إلى نمط العائلة أحادية الوالد.

وبعيدا عن الصعوبات الاقتصادية، تشكل ظاهرة أحادية الوالد عبئا إضافيا على مستوى النشاط اليومي والاستقرار العاطفي للوالد الواحد. إذ يتعين عليه تحمل مسؤوليات اقتصادية وتعليمية وعاطفية في آن واحد. وفي هذا السياق، صرح 59,7% من أرباب الأسر أحادية الوالد بأنهم يواجهون صعوبات كبيرة في تربية أطفالهم، وتتجلى هذه الصعوبات تحديدا في

Vieillesse : protection domestique élevée, fragilité des revenus et besoin d'institutions d'hébergement adaptées

La famille demeure le principal cadre de vie et de protection des personnes âgées. Près de six seniors sur dix (59,3%) vivent avec au moins un enfant, principalement au sein de familles nucléaires avec enfants célibataires (32,3%), de familles verticales descendantes (20,4%) ou de familles monoparentales (6,6%). Les familles nucléaires sans enfant concernent 18,2% des personnes âgées, tandis que la part de celles vivant seules demeure relativement limitée (5,9%).

Le ménage constitue un cadre fortement protecteur pour les personnes âgées : 90,8% des seniors se déclarent tout à fait en sécurité au sein de leur foyer. En dehors du domicile, ce sentiment demeure présent mais à un niveau moindre (68,9%). Par ailleurs, 89,1% des seniors affirment se sentir pleinement respectés au sein de leur ménage et 70,9% déclarent partager pleinement les mêmes valeurs que les autres membres du foyer.

La plupart des seniors reste autonome vis-à-vis des tâches domestiques (62,8%), mais la dépendance augmente avec l'âge, davantage en milieu rural, chez les femmes et les moins aisés. Quand une aide est nécessaire, 80% des bénéficiaires sont aidés par le noyau familial - conjoint et/ou enfants -, avec un rôle important du conjoint (36,1%) et des filles (26,8%).

La pension constitue la principale source de revenu pour 25,5% des seniors, avec un avantage net au profit des hommes (34,1%) que des femmes (17,1%), et des urbains (33,8%) que des ruraux (10%). En termes d'appréciation, elle est considérée insuffisante par 32,1% des bénéficiaires.

Près de 29% des personnes âgées ont reçu un transfert sur les douze derniers mois, 34% en milieu rural et 26,3% en milieu urbain. Cette proportion est légèrement supérieure chez les femmes (29,8%) que chez les hommes (28,2%).

Globalement, seuls 9% des seniors déclarent que leurs revenus couvrent leurs besoins et 31% n'ont aucune source de revenu, surtout parmi les femmes (51,6%). Dans ce contexte de vulnérabilité économique, près de deux tiers des seniors actifs (64,3%) déclarent que l'absence de pension de retraite les oblige à rester en activité après 60 ans.

عدم التوازن العاطفي للطفل (36,7%) والمتابعة الدراسية (30,9%).

الشيخوخة: حماية أسرية مرتفعة، هشاشة في المدافيل، و حاجة إلى مؤسسات إيواء ملائمة

تظل العائلة الإطار الأساسي والأمثل للعيش والحماية بالنسبة لكبار السن. إذ يعيش نحو ستة من كل عشرة مسنين (59,3%) مع ابن واحد على الأقل، غالباً في عائلة نووية تضم أبناء عزاب (32,3%)، أو عائلة عمودية ممتدة نحو الأبناء (20,4%)، أو عائلة أحادية الوالد (6,6%). وفي المقابل، يعيش 18,2% من المسنين في عائلة النووية بدون أطفال، بينما تبقى نسبة الذين يعيشون بمفردهم محدودة نسبياً (5,9%).

وتشكل الأسرة الإطار الأكثر حماية للمسنين؛ حيث صرح 90,8% منهم بأنهم يشعرون بأمان تام داخل أسرهم. أما خارج الأسرة، فيظل هذا الشعور قائماً لكن بمستوى أقل (68,9%). كما أكد 89,1% من المسنين أنهم يشعرون باحترام تام داخل أسرهم، كما صرح 70,9% بأنهم يتقاسمون القيم نفسها بشكل كبير مع باقي أفراد الأسرة.

ويبقى معظم المسنين مستقلين في حياتهم اليومية (62,8%)، غير أن مستوى الاعتماد على الغير يزداد مع التقدم في العمر، خاصة في الوسط القروي، ولدى النساء، ولدى الفئات الأقل يسراً. وفي حال الحاجة الضرورية للمساعدة، فإن 80% من المستفيدين منها يتلقونها من النواة العائلية - الزوج و/أو الأولاد-، مع دور مهم للزوج (36,1%) وللبنات (26,8%).

وتشكل معاشات التقاعد المصدر الرئيسي للدخل لدى 25,5% من كبار السن، وترتفع بشكل واضح لدى الرجال (34,1%) مقارنة بالنساء (17,1%)، ولدى سكان المدن (33,8%) مقارنة بسكان القرى (10%). ومن حيث التقدير، يعتبر 32,1% من المستفيدين أن هذه المعاشات غير كافية.

كما أن حوالي 29% من المسنين تلقوا تحويلات مالية خلال 12 شهراً الماضية، حيث بلغت هذه النسبة 34% في الوسط القروي و26,3% في الوسط الحضري. وهي نسبة أعلى قليلاً لدى النساء (29,8%) مقارنة بالرجال (28,2%).

Sur le registre des infrastructures sociales adaptées aux besoins d'un vieillissement digne et sécurisé, près de la moitié des seniors jugent nécessaire la création d'institutions d'hébergement, avec 47,8% favorables, contre 25,4% qui la jugent peu nécessaire et 17,1% pas nécessaire.

Le besoin est particulièrement marqué dans les configurations familiales où le soutien est plus limité, notamment les ménages individuels (59%), les familles monoparentales (58,5%) et les couples sans enfants (53,3%). Les attentes prioritaires à l'égard de ces structures portent sur une vie sociale satisfaisante (39,7%) et des conditions d'habitation décentes (34,1%), loin devant la présence d'un personnel qualifié (11,1%).

Mobilité sociale intergénérationnelle : une ascension en progrès davantage portée par la transformation économique que par l'égalité des chances

En 2025, près de deux personnes sur trois (62,2%) occupent une position sociale différente de celle de leurs pères, tandis que 37,8% relèvent de l'immobilité sociale. Ce niveau de mobilité reste toutefois inférieur à celui observé en 2011, à savoir un taux de mobilité brute de 68,1%. Sur 15 ans, la mobilité observée s'explique principalement par les transformations de la structure économique (61,2%), contre 38,8% attribuées à la fluidité sociale et à l'égalité des chances.

La mobilité ascendante constitue une composante majeure de la dynamique intergénérationnelle. En 2025, 41% des individus connaissent une promotion sociale par rapport à la position de leur père, contre 21,2% en situation de déclassement. Par rapport à 2011, où la mobilité ascendante s'élevait à 35,2% et la mobilité descendante à 33%, la progression observée traduit un renforcement de la promotion intergénérationnelle sur la période.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transformations de la structure professionnelle, notamment la tertiarisation de l'économie, le recul relatif de l'agriculture et l'extension du salariat, qui élargit les opportunités de mobilité. Elle reflète également les progrès enregistrés dans le capital humain des Marocains au fil des décennies, à travers l'amélioration du niveau de formation et des compétences, qui contribue à soutenir l'accès à des positions socioprofessionnelles plus qualifiées.

وبشكل عام، صرح 9% فقط من المسنين بأن مداخلهم تغطي احتياجاتهم، في حين أن 31% منهم لا يتوفرون على أي مصدر للدخل، خاصة بين النساء (51,6%). وفي سياق هذه الهشاشة الاقتصادية، صرح نحو ثلثي المسنين النشيطين (64,3%) بأن غياب معاش التقاعد يضطرهم إلى الاستمرار في العمل بعد

سنتين. أما فيما يتعلق بالبنيات الاجتماعية الملائمة لاحتياجات الشيخوخة الكريمة والأمنة، فيرى ما يقرب من نصف المسنين ضرورة إحداث مؤسسات للإيواء؛ حيث يؤيد ذلك 47,8% منهم، مقابل 25,4% يرون أنها قليلة الضرورة، و17,1% يعتبرونها غير ضرورية.

وتبرز هذه الحاجة بشكل أكبر داخل الأنماط العائلية التي يكون فيها الدعم محدودا، خاصة لدى المسنين الذين يعيشون بمفردهم (59%). وفي العائلة أحادية الوالد (58,5%)، ولدى الأزواج بدون أطفال (53,3%). أما أهم الانتظارات من هذه المؤسسات فتتمثل أساسا في توفير حياة اجتماعية مُرضية (39,7%) وظروف سكن لائقة (34,1%)، وذلك بفارق كبير عن مطلب توفر طاقم مؤهل (11,1%).

الحركة الاجتماعية بين الأجيال: ترقى اجتماعي متزايد تأخر بشكل أساسي عن التحولات الاقتصادية أكثر منه عن تكافؤ الفرص

في سنة 2025، يشغل ما يقارب شخصان من كل ثلاثة أشخاص (62,2%) مكانة اجتماعية مختلفة عن تلك التي كان يشغلها آبائهم، في حين يندرج 37,8% ضمن حالة الجمود الاجتماعي. ومع ذلك، يبقى هذا المستوى من الحركة أقل مما سُجل سنة 2011، حيث بلغ هذا المعدل آنذاك 68,1%. وخلال 15 عاماً الأخيرة، تُعزى الحركة المسجلة أساسا إلى التحولات التي عرفت البنية الاقتصادية (61,2%)، مقابل 38,8% تُنسب إلى سلاسة الحركة الاجتماعية وتكافؤ الفرص.

وتشكل الحركة الصاعدة عنصرا رئيسيا في الدينامية بين الأجيال. ففي 2025، عرف 41% من الأفراد ارتفاعا اجتماعيا مقارنة بمكانة آبائهم، مقابل 21,2% في وضعية تراجع اجتماعي. وبالمقارنة مع سنة 2011، حيث بلغت الحركة الصاعدة 35,2% والحركة النازلة 33%، فإن التطور المسجل يعكس تطورا للارتفاع الاجتماعي بين الأجيال خلال هذه الفترة.

وتندرج هذه التطورات في سياق التحولات التي عرفت البنية المهنية، خاصة مع تزايد الطابع الخدماتي للاقتصاد، والتراجع النسبي لقطاع الفلاحة، واتساع نطاق العمل

La mobilité sociale ascendante demeure largement portée par le milieu urbain, avec un taux de 46,9%, contre 28,6% en milieu rural, où l'immobilité sociale reste élevée (47,3%). Comme en 2011, la mobilité observée en milieu rural s'explique principalement par les transformations structurelles de l'économie, avec une contribution de près de 84%. En milieu urbain, la dynamique apparaît plus équilibrée : la mobilité est soutenue à la fois par les changements structurels (69%) et par des facteurs liés au développement humain et à l'égalité des chances (31%), traduisant des opportunités de progression sociale plus diversifiées.

Dans l'ensemble, la mobilité sociale intergénérationnelle reste élevée, avec une progression de la mobilité ascendante depuis 2011. Néanmoins, une part importante de la mobilité sociale demeure plus portée par les transformations structurelles que par le développement humain et l'égalité des chances.

Usages modérés des TIC, écarts générationnels et effets contrastés

L'usage des TIC est bien ancré dans le vécu des familles marocaines, mais reste globalement modéré : 51,1% des utilisateurs y consacrent moins d'une heure par jour. Les écarts sont surtout générationnels : 12,6% des enfants et/ou petits-enfants du chef de ménage dédient plus de trois heures quotidiennement à l'usage des TIC, alors que 70,2% des parents et grands-parents y consacrent moins d'une heure, signe d'une appropriation plus limitée du numérique. Les chefs de ménage et leurs époux(es) s'inscrivent également dans un usage réduit, 61,1% y consacrant moins d'une heure. De plus, 80,3% des utilisateurs consacrent moins d'une heure à la communication avec l'entourage familiale.

Les TIC sont majoritairement perçues comme un levier de maintien et de renforcement des liens familiaux à distance. Ainsi, 56,3% des répondants estiment qu'elles consolident les relations avec les frères et sœurs vivant hors ménage, et 31,7% évoquent un effet positif sur les liens avec les parents. En revanche, seulement 9% des répondants estiment que les TIC renforcent le lien avec les grands-parents. Globalement, les perceptions positives dominent : l'idée d'un affaiblissement des liens reste marginale pour près de 2% des interviewés, et 44,7% déclarent ne pas se sentir en solo grâce aux TIC.

المأجور، وهو ما ساهم في توسيع فرص الحركة الاجتماعية. كما يعكس ذلك أيضا التقدم المسجل في الرأس المال البشري لدى المغاربة عبر العقود، من خلال تحسن مستويات التعليم والمهارات، الأمر الذي ساهم في تعزيز الولوج إلى مكانة سوسيو مهنية أكثر تأهيلا.

وتظل الحركة الاجتماعية الصاعدة أكثر حضورا في الوسط الحضري، حيث تبلغ نسبتها 46,9% مقابل 28,6% في الوسط القروي، الذي ما تزال فيه مستويات الجمود الاجتماعي مرتفعة (47,3%). وكما كان مسجلا في 2011، فإن الحركة المسجلة في الوسط القروي تُفسر أساسا بالتحويلات البنوية للاقتصاد، بمساهمة تقارب 84%. أما في الوسط الحضري فتبدو الدينامية أكثر توازنا؛ حيث أن الحركة الاجتماعية فيه مدعومة بكل من التغيرات البنوية (69%) والعوامل المرتبطة بالتنمية البشرية وتكافؤ الفرص (31%). وهو ما يعكس تنوع فرص الارتقاء الاجتماعي.

وبشكل عام، تظل الحركة الاجتماعية بين الأجيال مرتفعة، مع تزايد الحركة الصاعدة منذ 2011. غير أن جزءا مهما من هذه الحركة ما يزال مرتبطا بالتحويلات البنوية للاقتصاد أكثر من ارتباطه بالتنمية البشرية وتكافؤ الفرص.

استخدامات معتدلة لتكنولوجيا التواصل والاتصال الحديثة، فوارق بين الأجيال وآثار متباينة

أصبح استخدام تكنولوجيا التواصل والاتصال الحديثة مترسخا في الحياة اليومية للعائلة المغربية، لكنه يظل معتدلا على العموم؛ إذ يخصص لها 51,1% من المستخدمين أقل من ساعة يوميا. وتبدو الفوارق أساسا متعلقة بالأجيال؛ حيث أن 12,6% من أبناء و/أو أحفاد رب الأسرة يقضون أكثر من ثلاث ساعات يوميا في استخدام هذه التكنولوجيا، في حين يخصص 70,2% من الآباء والأجداد أقل من ساعة، ما يعكس مستوى أقل من التملك والاستخدام الرقمي لديهم، كما يندرج آرباب الأسر وأزواجهم أيضا ضمن فئة الاستخدام المحدود، حيث يخصص 61,1% منهم أقل من ساعة يوميا. وإضافة إلى ذلك، فإن 80,3% من المستعملين يقضون أقل من ساعة في التواصل مع المحيط العائلي.

وتعتبر تكنولوجيا التواصل والاتصال الحديثة في الغالب وسيلة للحفاظ على الروابط العائلية وتعزيزها عن بعد. إذ يعتبر 56,3% من المستجوبين أنها تقوي العلاقات مع الإخوة والأخوات الذين يعيشون خارج الأسرة، بينما يشير 31,7% إلى تأثيرها الإيجابي على الروابط مع الوالدين. وفي

Chez les enfants, l'usage du numérique est nettement bien ancré : 61,3% des 5-17 ans utilisent les TIC, davantage en milieu urbain (67,6%) qu'en milieu rural (51,4%). Cet usage reste le plus souvent modéré : la moitié des enfants y consacrent moins d'une heure par jour. Toutefois, 50,5% des parents jugent son effet négatif sur la socialisation, et 35,1% des enfants ne sont pas encadrés, surtout en milieu rural (42,5%). Pour 42,9% des parents, cette absence de contrôle s'accompagne d'une perception plus élevée d'addiction/dépendance, contre 24% en cas d'encadrement.

Ainsi, les TIC sont perçues à la fois comme une ressource et un risque. Elles contribuent au maintien du lien familial, pour plus d'un quart des répondants, et soutiennent la scolarisation des enfants (51,7%), mais sont aussi associées à des tensions familiales (30,8%) et à des risques d'addiction/dépendance chez les enfants (30,9%).

Doxa familiale : une centralité établie, des rôles de genre en débat et des solidarités ébranlées face aux transformations sociales et numériques

Les perceptions axiologiques recueillies confirment que la famille demeure une institution centrale dans les représentations sociales des chefs de ménage, structurée autour de deux aspects complémentaires: la famille comme symbole de continuité et de transmission (38% des répondants) et la famille comme cadre affectif et de soutien (32%). Ces deux figures se déclinent selon les configurations familiales : la continuité est davantage plébiscitée par les chefs des familles nucléaires biparentales (38,6%) et les familles élargies (39,2%). Quant aux valeurs du soutien affectif, elles concernent essentiellement les familles monoparentales (40,5%).

Les valeurs familiales intègrent également un débat sur les rôles de genre : près de 48% des répondants estiment que le schéma traditionnel « père gagne-pain et mère au foyer » demeure prédominant, proportion plus élevée en milieu rural (58%) qu'en milieu urbain (43%). La perception d'une évolution vers un partage des responsabilités reste relativement modérée, mais plus fréquente en ville (22%) qu'à la campagne (14%). Cette différence de perception est le reflet d'une coexistence entre référents patriarcaux persistants et aspirations progressives à l'égalité hommes-femmes.

المقابل، يرى 9% فقط من المستجوبين أنها تعزز العلاقة مع الأجداد. وبشكل عام، تسود التصورات الإيجابية؛ إذ تبقى فكرة إضعاف الروابط العائلية هامشية لدى نحو 2% من المستجوبين، كما صرح 44,7% بأنهم لا يشعرون بالوحدة بفضل هذه التكنولوجيا.

أما بالنسبة للأطفال، فإن استخدام التكنولوجيا الرقمية أصبح مترسلاً بشكل أكبر؛ حيث يستخدم 61,3% من الأطفال، الذين تتراوح أعمارهم بين 5 و 17 سنة، تكنولوجيا التواصل والاتصال الحديثة، مع نسبة أعلى في الوسط الحضري (67,6%) مقارنة بالوسط القروي (51,4%). ويظل هذا الاستخدام في الغالب معتدلاً، إذ يخصص لها نصف الأطفال أقل من ساعة يوميا. غير أن 50,5% من الآباء يرون أن لها تأثيراً سلبياً على التنشئة الاجتماعية، كما أن 35,1% من الأطفال لا يخضعون لأي تأطير أو رقابة، خاصة في الوسط القروي (42,5%). ويراقق غياب المراقبة بارتفاع إدراك خطر الإدمان أو الاعتماد عليها لدى 42,9% من الآباء، مقابل 24% فقط في حالة وجود تأطير.

وبذلك، يُنظر إلى تكنولوجيا التواصل والاتصال الحديثة في آن واحد كمصدر للمعلومة وفرصة للتواصل من جهة، وكخطر محتمل من جهة أخرى. فهي تسهم في الحفاظ على الروابط العائلية لدى أكثر من ربع المستجوبين، وتدعم تدرس الأطفال (51,7%)، لكنها ترتبط أيضاً بظهور توترات داخل الأسرة (30,8%) وبمخاطر الإدمان أو الاعتماد لدى الأطفال (30,9%).

القيم العائلية : تجدر راسخ، وأدوار جندرية محل نقاش، وأشكال تضامن معرضة للاهتزاز في ظل التحولات الاجتماعية والرقمية

تؤكد التصورات القيمية التي تم استقاؤها أن العائلة ما تزال مؤسسة مركزية في التمثلات الاجتماعية لدى أرباب الأسر، وتتمحور حول بعدين متكاملين: العائلة كرمز للاستمرارية ونقل القيم (38% من المستجوبين)، والعائلة كإطار عاطفي للمساندة (32%). وتتباين هاتان الصورتان بحسب أنماط الأسر؛ إذ تحظى فكرة الاستمرارية بتأييد أكبر لدى أرباب العائلة النووية ثنائية الوالدين (38,6%) والعائلة الممتدة (39,2%). بينما ترتبط قيم الدعم العاطفي أساساً بالأسر أحادية الوالد (40,5%).

وتتضمن القيم العائلية أيضاً نقاشاً حول الأدوار الجندرية؛ إذ يرى نحو 48% من المستجوبين أن النموذج التقليدي القائم على «الأب المعيل والأم ربة البيت» ما يزال هو السائد، مع نسبة أعلى في الوسط القروي (58%) مقارنة بالوسط الحضري (43%)

S'agissant des valeurs à transmettre aux enfants, le socle valorisé est d'abord moral et normatif: probité/intégrité (33,9% des répondants), respect des valeurs et rôles familiaux (26%) et sens des responsabilités (12,1%), soit près des trois quarts des réponses. Les valeurs d'ouverture apparaissent moins prépondérantes, le respect des différences étant mentionné par 10,1%, avec un gap entre le milieu urbain (11,9%) et le milieu rural (6,6%), tandis que la foi/attachement religieux est plus citée en milieu rural (11,1%) qu'en milieu urbain (7,8%). La représentation des relations intergénérationnelles demeure globalement positive, dominée par le respect mutuel (36%) et l'entraide (29,4%), même si des signaux de fragilisation existent à travers la faible communication évoquée par 12,2% des interviewés comme un trait secondaire.

Enfin, les inquiétudes exprimées et les changements perçus indiquent moins un délitement du lien familial qu'une transformation de ses formes, marquée par une adaptation des normes aux évolutions sociales contemporaines : la première préoccupation demeure le relâchement des liens familiaux (24,9% des répondants), suivie de l'impact du numérique (14,1%). Les changements les plus cités renvoient au recul des pratiques familiales traditionnelles (13,6%) et à la distanciation physique et émotionnelle (12,9%), puis à la priorité donnée à la réussite sociale (12,1%) et à l'éducation/autonomie des enfants (11%). Ces indices suggèrent une tension entre la permanence d'un idéal de cohésion et l'ajustement des normes aux transformations sociales contemporaines.

%. أما التصور القائل بوجود تطور نحو تقاسم المسؤوليات فيبقى محدودا نسبيا، لكنه أكثر حضورا في المدن (22%) مقابل (14%) بالقرى. ويعكس هذا التباين في التصورات نوعا من التعايش بين المرجعيات الأبوية التقليدية المستمرة وتطلعات متزايدة نحو تحقيق المساواة بين الرجال والنساء.

وفيما يتعلق بالقيم التي ينبغي نقلها إلى الأطفال، فإن السمة الأساسية والأكثر تقديرا هي في المقام الأول أخلاقية ومعيارية: النزاهة والاستقامة (33,9%)، واحترام القيم والأدوار العائلية (26%)، والشعور بالمسؤولية (12,1%)، أي ما يقارب ثلاثة أرباع الأجوبة المحصلة. أما قيم الانفتاح فتظهر بدرجة أقل؛ إذ ذكر احترام الاختلاف من قبل 10,1% من المستجوبين، مع وجود فجوة بين الوسط الحضري (11,9%) والوسط القروي (6,6%). وفي المقابل، يُذكر الإيمان أو الارتباط الديني بنسبة أكبر في الوسط القروي (11,1%) مقارنة بالوسط الحضري (7,8%). ويظل تصور العلاقات بين الأجيال إيجابيا عموما، يهيمن عليه الاحترام المتبادل (36%) والتضامن أو المساعدة المتبادلة (29,4%)، رغم وجود بعض مؤشرات الهشاشة، مثل ضعف التواصل الذي عبر عنه 12,2% من المستجوبين كسمة ثانوية.

وأخيرا، فإن المخاوف المعبر عنها والتغيرات المدركة تشير بشكل أقل إلى تفكك الروابط العائلية بقدر ما تعكس تحولا في أشكالها، يتسم بتكثيف المعايير مع التطورات الاجتماعية المعاصرة. ويعتبر الهاجس الأكبر هو تراجع الروابط العائلية (24,9% من المستجوبين)، يليه تأثير التكنولوجيا الرقمية (14,1%). أما أبرز التغيرات المشار إليها فتتمثل في تراجع الممارسات العائلية التقليدية (13,6%)، ثم التباعد الجسدي والعاطفي (12,9%)، يليهما إعطاء الأولوية للنجاح الاجتماعي (12,1%) ولتعليم الأطفال واستقلاليتهم (11%). وتشير هذه المؤشرات إلى وجود توتر بين استمرار مثالية التماسك العائلي من جهة، والتكيف مع التحولات الاجتماعية المعاصرة من جهة أخرى.



I.

Aspects méthodologiques de l'Enquête Nationale sur la Famille 2025



Entre 2014 et 2024, les ménages marocains ont connu de profondes mutations démographiques. La taille moyenne par ménage a fortement diminué, passant de 4,6 personnes à 3,9 sur cette période. Ce recul s'explique par une hausse bien plus rapide du nombre de ménages (+2,4% par an) que celui de la population (+0,85% par an) durant la période intercensitaire.

En conséquence, la composition des ménages s'est resserrée de sorte que la part des ménages domestiques de quatre personnes ou plus, jadis prédominante, a chuté de 66,7% à 57,2%. Parallèlement, la féminisation de la chefferie de ménage s'accroît : la proportion de ménages dirigés par des femmes est passée de 16,2% à 19,2% en dix ans. Elle atteint 21,6% en milieu urbain, contre 14,5% en milieu rural.

En concomitance, la transition de la fécondité s'est confirmée : le nombre moyen d'enfants par femme a reculé à 1,97 en 2024, franchissant à la baisse le seuil de remplacement des générations (2,1). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de poursuite de l'urbanisation, avec une proportion de la population résidant en milieu urbain de 62,8% en 2024, contre 60,4% en 2014.

Par ailleurs, le vieillissement démographique s'est intensifié : la pyramide des âges enregistre une hausse rapide de la part des personnes âgées de 60 ans et plus, passant de 9,4% en 2014 à 13,8% en 2024.

Le Maroc voit, ainsi, sa population vieillir à un rythme soutenu de +4,7%, soit un rythme 5,4 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population (0,85%).

Ces mutations reflètent des changements profonds dans la structure familiale au Maroc : les foyers domestiques deviennent plus restreints, davantage concentrés en milieu urbain et plus fréquemment dirigés par des femmes. Dans le même temps, l'accentuation du vieillissement démographique fait émerger de nouvelles formes de vulnérabilité. L'ensemble de ces évolutions, observées au cours de la dernière décennie, contribue à reconfigurer les modes de cohabitation et à redéfinir les modes de vie et les mécanismes de solidarité familiale.

C'est dans ce contexte de transitions familiales qu'intervient la nouvelle Enquête Nationale sur la Famille (ENF) 2025. Réalisée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), trente ans après la première édition, cette enquête vise à dresser un diagnostic actualisé sur la famille contemporaine, en appréhendant ses mécanismes d'adaptation, ses rapports avec l'entourage familial, l'évolution de ses réseaux de solidarité et les nouvelles perceptions qu'engendrent les transformations sociales, démographiques et économiques en cours. Elle a vocation, à ce titre, à constituer une base de données multidimensionnelle, essentielle à une lecture nuancée des transformations familiales, ainsi qu'au renforcement de l'éclairage de l'action publique.

1.1. Présentation de l'enquête

Elaborée selon un cadre conceptuel harmonisé, conforme aux standards internationaux traitant des thématiques liées aux questions familiales, l'ENF 2025 permet d'appréhender les effets croisés et cumulatifs des transformations démographiques, sociales et économiques sur les configurations familiales. Elle met à disposition un ensemble d'indicateurs relatifs à la composition des ménages, aux dynamiques conjugales, à la fécondité, aux solidarités intergénérationnelles, aux réseaux familiaux, aux parcours familiaux, aux perceptions axiologiques sur la famille, ainsi qu'aux conditions d'activité et à la mobilité sociale. Le socle d'indicateurs élaboré constitue un référentiel statistique destiné au suivi longitudinal et à l'analyse comparée d'un ensemble d'indicateurs multiples portant sur les questions familiales.

1.2. Objectifs de l'enquête

L'objectif global de l'ENF 2025 consiste à mieux cerner la structure, l'organisation et les dynamiques internes de la famille, en vue d'éclairer les changements à l'œuvre et d'en analyser les incidences sur les comportements démographiques, socio-économiques et culturels. L'enquête vise, d'une part, à constituer une base de données intégrée sur la famille marocaine et, d'autre part, à établir un diagnostic multidimensionnel de la famille marocaine contemporaine. A cet égard, elle examine, au regard des transitions sociodémographiques que traverse la société marocaine, les mécanismes d'adaptation des ménages, l'étendue et le fonctionnement du réseau familial, les rapports sociaux avec la parenté proche, les comportements démographiques, ainsi que le socle des valeurs familiales.

Quant aux objectifs spécifiques, ils peuvent être détaillés comme suit :

- (i) Fournir un ensemble d'indicateurs statistiques actualisés sur la famille, permettant d'analyser et de comprendre les transformations affectant sa structure ainsi que leurs impacts sur les comportements sociodémographiques et culturels de la population marocaine.
- (ii) Etablir une typologie de la famille marocaine contemporaine, caractériser le profil de son réseau familial et analyser les évolutions observées ;
- (iii) Etablir un bilan statistique de la famille contemporaine et de ses mécanismes d'adaptation ;
- (iv) Analyser le rôle de la solidarité familiale à travers le système d'échange non marchand des services offerts au sein du cercle familial, en lien avec les relations parentales et intergénérationnelles.

1.3. Aperçu sur l'échantillonnage de l'enquête

Le plan de sondage a été conçu en cohérence avec les objectifs de l'enquête, le mode de collecte face à face ainsi que les moyens humains et logistiques mobilisables. L'ENF 2025 a porté sur un échantillon probabiliste de 14 020 ménages, conçu pour garantir la représentativité des différentes catégories sociales et de l'ensemble des régions du Royaume. Pour s'appuyer sur les informations les plus récentes issues du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2024, la base de sondage a été constituée des districts de recensement (DR). Le dispositif d'échantillonnage retenu est un plan stratifié, auto pondéré et à deux degrés, reposant sur la sélection des DR au premier degré et le tirage des ménages au second degré.

1.4. Travaux du terrain

La collecte des données de l'Enquête nationale sur la famille s'est déroulée du 05 mai 2025 au 24 septembre 2025. Elle a été réalisée en mode CAPI, c'est à dire au moyen d'entretiens assistés par tablette. Ce dispositif a contribué à renforcer la qualité des données grâce à l'intégration de contrôles automatiques dès la saisie des réponses des interviewés, réduisant, ainsi, les erreurs

(v) Etudier les processus de formation, de dissolution et de recomposition de la famille en interaction avec les comportements démographiques de la population, notamment la nuptialité, la natalité, la rupture conjugale, ainsi que l'endogamie/homogamie;

(vi) Reconstituer les parcours familiaux à partir de données biographiques pour mieux appréhender les changements par cohorte/génération ;

(vii) Mesurer et analyser l'évolution de la mobilité sociale, à partir de l'examen du capital scolaire et du statut socioprofessionnel des parents et de leurs descendants ;

(viii) Apprécier la contribution de la doxa familiale à la formation des attentes et à la régulation des comportements au sein du foyer domestique et du réseau familial.

Premier degré de sondage : les unités primaires de sondage sont constituées des districts de recensement (DR). A ce niveau, un échantillon de 701 DR a été tiré. La répartition des DR par région économique et par strate d'habitat a été établie selon le principe d'une allocation proportionnelle à la taille, mesurée par le nombre de ménages dans chaque région et chaque strate, de manière à garantir la représentativité de l'échantillon ; et

Deuxième degré : les unités du deuxième degré sont constituées par les ménages. Au niveau de chaque DR, un échantillon de 20 ménages est sélectionné. Le tirage des ménages est fait à probabilités égales.

de transcription. Par ailleurs, la transmission à temps des données collectées a facilité le suivi de la collecte et la détection précoce d'éventuelles anomalies, améliorant au final la fiabilité de la base de données produite.



II.

Portrait démographique de la typologie des familles



Depuis l'indépendance, la famille marocaine a connu de profondes transitions sous l'effet conjugué de l'urbanisation, de l'essor de la scolarisation, de la montée de l'activité féminine, de la diffusion de nouvelles représentations de la famille portée par les médias et la planification familiale, ainsi que des dynamiques migratoires. Ces évolutions ont progressivement affaibli le modèle de la famille élargie fondée sur la cohabitation et favorisé l'essor de configurations plus restreintes.

Dans le prolongement de ces dynamiques, la production économique s'exerce de plus en plus hors du foyer, la taille des ménages se réduit et le ménage nucléaire tend à s'imposer, surtout en milieu urbain. La cohabitation élargie demeure plus fréquente à la campagne. Dans le même temps, de nouvelles configurations familiales gagnent en importance, en particulier les familles

monoparentales, et les ménages dirigés par des femmes.

Dans ce contexte, il importe d'établir un portrait actualisé de la famille marocaine, en vue d'apprécier l'ampleur et la nature des transformations intervenues entre 1995 et 2025. A cet égard, le présent chapitre examine dans quelle mesure la famille marocaine observée en 2025 se distingue du modèle mis en évidence par l'enquête de 1995. Trois questions méritent d'être posées et éclaircies : Quelles sont les configurations familiales qui structurent aujourd'hui les ménages marocains? Quelles différences présentent-elles du point de vue démographique ? Enfin, les mutations observées consacrent-elles une rupture avec le modèle familial traditionnel ou renvoient-elles davantage à une adaptation des formes de cohabitation?

2.1. FAMILLES NUCLÉAIRES

Une tendance lourde en hausse, centrée sur les couples avec enfants, avec une convergence spatiale

Les familles nucléaires constituent, aujourd'hui, la forme d'organisation domestique la plus répandue au Maroc. En 2025, elles représentent 73% des ménages, soit pas moins de sept ménages sur dix, ce qui confirme leur position dominante dans la structure familiale au niveau national. Cette prépondérance s'est nettement renforcée en l'espace d'une génération : en 1995, la part des familles nucléaires s'établissait à 60,8%. Le gain enregistré sur la période, près de douze points de pourcentage, indique une dynamique de transformation structurelle des modes de cohabitation, caractérisée par un resserrement du groupe domestique autour du noyau parental.

L'évolution observée n'est toutefois pas uniforme selon le milieu de résidence. La progression en termes d'ampleur est plus marquée en milieu rural, avec une proportion des familles nucléaires passant de 58,1% en 1995 à 72,7% en 2025. En milieu urbain, elle augmente également de manière significative, de 63% à 72,9%. Cette double dynamique aboutit, en 2025, à une quasi-convergence entre ville et campagne : l'écart qui distinguait encore fortement les structures familiales urbaines et rurales, au

milieu des années 1990, s'est désormais résorbé, signe d'une diffusion généralisée du modèle de famille nucléaire à l'échelle du territoire.

Pour autant, l'analyse du rythme de diffusion met en évidence un contraste important. Bien que le rural ait enregistré le rattrapage le plus visible en niveau, le taux d'accroissement annuel moyen des ménages nucléaires, sur la période, reste plus élevé en milieu urbain. A l'échelle nationale, il est estimé à 3,2% ; il atteint 3,6% en milieu urbain, contre 2,4% en milieu rural. Autrement dit, la nucléarisation progresse partout, mais elle demeure plus dynamique en milieu urbain, où la transformation des normes résidentielles, l'évolution de l'habitat et les contraintes du marché du logement tendent à favoriser des configurations domestiques plus restreintes. Quant au milieu rural, en dépit de la franche nucléarisation de son modèle familial, il conserve un rythme de transformation légèrement moins rapide, ce qui peut traduire la persistance de certaines formes familiales, dues essentiellement à la solidarité de proximité, qui retarde le rythme de diffusion de la cohabitation nucléaire.

Dans l'ensemble, ces indices confirment que le modèle de famille nucléaire, loin d'être un phénomène ponctuel ou limité à certains espaces, s'est imposé comme une tendance lourde de l'évolution de la structure familiale entre 1995 et 2025.

Tableau II.1 : Structure des configurations familiales par milieu de résidence (en %)

Structure familiale	Urbain		Rural		National	
	1995	2025	1995	2025	1995	2025
Famille nucléaire	63,0	72,9	58,1	72,7	60,8	73
Famille nucléaire avec enfants célibataires	49,8	52,5	47,1	56,6	48,6	53,9
Famille nucléaire sans enfant	3,4	9,4	3,5	9,3	3,4	9,4
Famille nucléaire polygame	0,7	--	1,7	0,1*	1,2	0,1*
Famille monoparentale avec enfants	8,5	9,9	5,8	6,5	7,3	8,8
Fraterie	0,6	1,1	--	0,2	0,3	0,8
Famille élargie	32,3	18,8	38,7	22,1	35,2	19,8
Famille verticale ascendante	5,8	3,3	7,4	5	6,5	3,9
Famille verticale descendante	11,5	10,6	18,7	12,5	14,7	11,2
Famille verticale ascendante et descendante	2,3	0,2	1,4	0,3	1,9	0,2
Famille horizontale	3,9	2,2	1,7	1,7	2,9	2
Famille ascendante horizontale	3,7	1	5,1	2	4,3	1,3
Famille descendante horizontale	1,8	0,2	1,2	0,2	1,6	0,2
Famille complexe	0,5	--	0,9	--	0,7	--
Autre type de famille élargie	2,8	1,3	2,3	0,4	2,6	1
Ménage individuel mononucléaire	4,5	8,1	3,1	5,1	3,9	7,1
Ménage polynucléaire sans lien de parenté	0,3	0,2	0,1	--	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100

-- : fréquence insignifiante.

* : Pourcentages calculés sur de petits effectifs et mentionnés à titre de comparaison.

Source : ENF de 1995 et 2025, HCP

La famille nucléaire demeure, en 2025, largement structurée autour du couple avec enfants célibataires. Elle constitue la configuration résidentielle la plus fréquente. A l'échelle nationale, sa part a progressé de 48,6% en 1995 à 53,9% en 2025, soit une augmentation de 5,3 points de pourcentage. Cette hausse, modérée en apparence, est néanmoins significative puisqu'elle intervient dans un contexte général de diversification des formes familiales et de réduction de la taille des ménages : elle témoigne du maintien de la structure parent-enfants comme pivot du cadre domestique, tout en s'inscrivant dans une évolution globale vers des unités de cohabitation plus resserrées.

La dynamique se révèle, toutefois, fortement différenciée selon le milieu de résidence. La progression est particulièrement marquée en milieu rural, où la proportion de couples avec enfants célibataires passe de 47,1% à 56,6%, soit une augmentation de 9,5 points, contre une hausse plus limitée en milieu urbain de 49,8% à 52,5%,

soit 2,7 points de plus. Ce différentiel corrobore le fait que le milieu rural a connu, sur la période, une recomposition rapide des modes de cohabitation, convergeant vers une organisation domestique davantage centrée sur le noyau parental, là où les formes élargies et multigénérationnelles avaient historiquement une place plus importante. Autrement dit, le couple avec enfants célibataires s'affirme comme la forme dominante non seulement en ville, mais aussi dans des espaces ruraux qui ont longtemps favorisé des cohabitations familiales plus complexes.

2.2. Montée des couples sans enfant

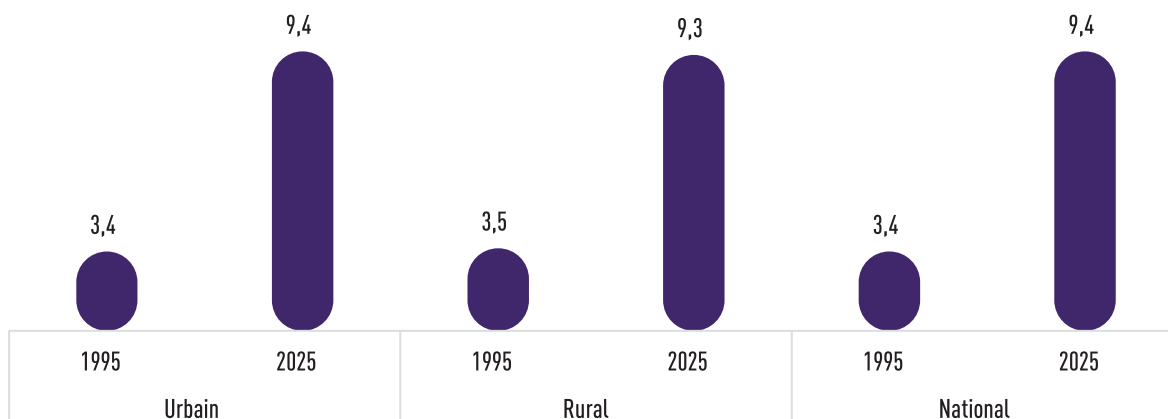
Couples sans enfant en progression rapide, entre formation tardive et nids vides

Le changement le plus saillant observé à l'intérieur des familles nucléaires concerne la progression rapide des couples sans enfant. Au niveau national, leur part passe de 3,4% en 1995 à 9,4% en 2025,

soit une augmentation de 6,0 points de pourcentage. Cette évolution est d'autant plus significative qu'elle se manifeste de manière quasi identique en milieu urbain, de 3,4% à 9,4%, et en milieu rural, de 3,5 % à

9,3. Ces deux tendances indiquent qu'il s'agit d'une transformation transversale du paysage familial indépendamment du lieu de résidence et des catégories spécifiques de la population.

Figure II.1 : Evolution de la part des familles biparentales sans enfants (en%)



Source : ENF de 1995 et 2025, HCP.

Cette hausse constitue un signal important d'évolution du cycle familial et renvoie à des situations diverses, qui correspondent à différents moments de la vie conjugale et ne se limitent pas à un seul profil. Elle peut renvoyer à des couples récemment constitués, à une constitution plus tardive du couple, ou à des choix influencés par l'emploi et les conditions de logement. Cette lecture est étayée par le fait qu'environ 24% des chefs des couples sans enfant sont âgés entre 30 et 59 ans, ce qui indique l'existence d'une proportion non négligeable de ménages sans enfant en âge d'activité.

Toutefois, les données disponibles indiquent aussi que cette configuration renvoie à des situations associées à l'accroissement des «nids vides»: couples dont les enfants ont quitté le foyer domestique. Cet effet est directement corroboré par le profil d'âge des chefs de ce type de ménages : ils sont relativement plus âgés, avec un âge moyen de 64,1 ans, et 72,8% d'entre eux ont 60 ans et plus. Autrement dit, la montée des couples sans enfant reflète largement la transition à des phases post parentales dans le cycle de vie, phénomène en cohérence avec le vieillissement démographique.

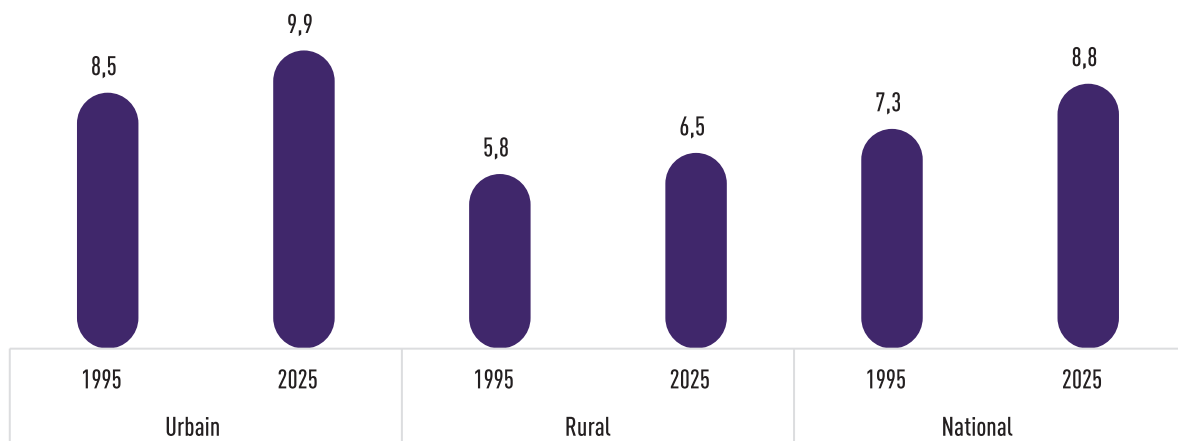
2.3. Monoparentalité

Progression tempérée, différenciation territoriale, enjeu social élevé

Au-delà des niveaux observés, la monoparentalité peut se traduire par une exposition accrue aux formes de fragilité économique, notamment lorsque l'insertion professionnelle du parent est instable ou lorsque l'accès aux soutiens familiaux ou sociaux est limité. Dans ces conditions, la monoparentalité est appréhendée comme un indicateur annonciateur de vulnérabilité potentielle. Son importance ne se mesure pas exclusivement à son poids relatif dans l'ensemble des ménages, mais à sa capacité à signaler des situations où des risques sociaux peuvent être plus concentrés.

Entre 1995 et 2025, la part des familles monoparentales avec enfants est passée de 7,3% à 8,8%, soit une hausse de 1,5 point de pourcentage. Cette évolution, bien que modérée, confirme la progression de la monoparentalité et son ancrage parmi les configurations familiales observées. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de diversification des parcours conjugaux, marqué notamment par la hausse des divorces (23,3% des chefs monoparentaux), des veuvages (56,6%), ainsi que par des configurations de parentalité pouvant résulter de parcours migratoires dans la mesure où 12,5% des chef(fe)s sont marié(e)s, dont 91,1% sont des femmes et 8,9% des hommes².

² Cf. la section dédiée à l'analyse de la monoparentalité.

Figure II.2 : Evolution de la part des familles monoparentales (en %)

Source : ENF de 1995 et 2025, HCP.

Cette juxtaposition met également en évidence la stabilité du différentiel territorial. En 2025, la monoparentalité représente 9,9 % des ménages en milieu urbain, contre 6,5 % en milieu rural. Trente ans plus tôt, le même écart était déjà observé : 8,5 % en urbain et 5,8 % en rural en 1995. L'écart spatial se maintient donc dans la durée. Le contexte urbain est généralement plus favorable à l'émergence

et à la visibilité statistique de ces configurations : il se caractérise par une moindre pression des normes communautaires qui peuvent, en milieu rural, conduire à des ententes familiales, telles que l'intégration du parent isolé dans un ménage de son entourage familial, susceptibles de réduire la fréquence de la monoparentalité au sens strict du ménage.

2.4. Fratrie co-résidente

Progression limitée mais révélatrice d'arrangements domestiques en transformation

La cohabitation en fratrie, c'est à dire des ménages composés principalement de frères et/ou sœurs célibataires vivant ensemble, demeure une configuration très minoritaire dans la structure familiale. Elle enregistre, néanmoins, une progression sensible entre 1995 et 2025. A l'échelle nationale, sa part est passée de 0,3% à 0,8%. En dépit de l'étroitesse du caractère marginal de cette configuration, cette évolution correspond à une multiplication par plus de deux de son poids relatif dans l'ensemble des ménages.

Cette dynamique est essentiellement urbaine, avec une proportion de ménages passant de 0,6% à 1,1%, alors qu'en milieu rural elle demeure quasi résiduelle, soit 0,2% des familles rurales en 2025. Ce différentiel suggère que la cohabitation entre germains s'inscrit davantage dans des

environnements où les contraintes d'accès au logement ou à l'emploi pèsent plus fortement sur les choix résidentiels. En d'autres termes, la ville apparaît comme le principal espace d'émergence de ce type de famille.

Plusieurs logiques peuvent sous tendre cette progression. Elle peut renvoyer à des cohabitations transitoires, associées à certaines étapes du cycle de vie : fratries de jeunes adultes vivant ensemble pendant une phase d'études, de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, avant le mariage ou l'installation en couple ; ou encore fratries restant au domicile parental après le départ des ascendants. Dans ce cas de figure, la fratrie constitue une ressource de solidarité horizontale, permettant de partager les charges et de sécuriser l'accès au logement.

2.5. Polygamie co-résidente

Quasi-disparition de la polygamie co-résidente, consolidation du modèle monogame

Entre 1995 et 2025, la famille polygame co-résidente connaît un recul très prononcé qui la fait basculer vers une configuration quasi-résiduelle dans la structure domestique observée. A l'échelle nationale, son poids démographique s'établit à 0,1% en 2025, contre 1,2% en 1995, soit un recul de 1,1 point de pourcentage. Le repli est particulièrement marqué en milieu rural, de 1,7% à 0,1%, ce qui indique une quasi-éradication de ce phénomène matrimonial même dans l'espace où il était historiquement plus présent. Dans l'ensemble, la polygamie co-résidente ne constitue plus une composante structurante de la typologie familiale, mais une exception marginale.

Cette évolution reflète un mouvement profond de transformation des rapports familiaux, où la famille nucléaire monogame s'affirme comme référence centrale. Elle s'inscrit dans une transformation plus large des normes sociales et des cadres institutionnels qui encadrent la vie conjugale au Maroc. Un tournant décisif est la promulgation du Code de la famille en 2004, qui a profondément reconfiguré la réglementation juridique du mariage et de la famille. Dans ce cadre, la polygamie se trouve davantage contrainte par des procédures et des arbitrages institutionnels, ce qui pourrait contribuer à raréfier sa diffusion dans le tissu social.

2.6. Familles élargies

Déclin net des configurations familiales ascendantes

Le recul des familles élargies constitue l'autre face de la progression des Familles nucléaires. A l'échelle nationale, leur part a reculé de 35,2% en 1995 à 19,8% en 2025, soit une réduction de 15,4 points de pourcentage. Cette contraction est observée dans les deux milieux de résidence, mais elle demeure plus importante en milieu rural, de 38,7% à 22,1%, qu'en milieu urbain, de 32,3% à 18,8%. La cohabitation au sein du ménage se réorganise donc globalement autour d'unités plus restreintes, même si le rural conserve, en 2025, une présence relative un peu plus élevée de familles élargies.

Cette évolution traduit une transformation profonde du rôle de la cohabitation dans les mécanismes de solidarité quotidienne. Les familles élargies, qui pouvaient historiquement soutenir la mutualisation des ressources et l'entraide intergénérationnelle dans un même logement, ne constituent plus une forme dominante. Pour autant, il convient de distinguer la diminution de la cohabitation au sens résidentiel de l'intensité des liens : la solidarité familiale peut se maintenir sous des formes non cohabitantes, telles que la proximité géographique, les visites, les transferts, les services rendus³.

La baisse des Familles élargies est portée en grande partie par le recul des configurations associées à la présence d'ascendants et, plus généralement, par l'éradication des ménages complexes, regroupement différentes formes des familles élargies. Sur la période 1995-2025, la famille verticale ascendante a reculé de 6,5% à 3,9%, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage, et la famille ascendante horizontale de 4,3% à 1,3%, soit une baisse de 3 points. Plus encore, la configuration verticale ascendante et descendante, qui correspond le plus souvent à une cohabitation de trois générations, a chuté de 1,9% à 0,2%, devenant quasi marginale en 2025.

L'évolution des structures familiales au Maroc se manifeste clairement à travers le recul de la cohabitation intergénérationnelle. Au niveau national, la proportion de ménages multigénérationnels est passée de 29% en 1995 à 16,8% en 2025. Cette tendance est particulièrement marquée en milieu rural, où l'on observe une baisse de 33,8% à 20%. Une telle baisse met en exergue une transformation rapide des modes de cohabitation en milieu rural, bien que ce milieu ait historiquement favorisé la vie commune entre générations. En milieu urbain, la diminution reste significative, de 25,1% à 15,3%, soit près de 10 points de pourcentage en trois décennies.

³ Cf. les sections qui suivent.

Tableau II.2 : Tendances de la structure familiale (en %)

Structure familiale (agrégée)	National		Ecart (points)	Urbain		Rural	
	1995	2025		1995	2025	1995	2025
Familles nucléaires	60,8	73	+12,2	63,0	72,9	58,1	72,7
Familles élargies	35,2	19,8	-15,4	32,3	18,8	38,7	22,1
Famille multigénérationnelle *	29,0	16,8	-12,2	25,1	15,3	33,8	20

*: Ce type de famille correspond à la somme des catégories des familles « ascendantes/descendantes » : familles verticale ascendante, verticale descendante, verticale ascendante et descendante, ascendante horizontale, descendante horizontale.

Source : ENF de 1995 et 2025, HCP.

Recentrage des familles élargies autour de la lignée descendante

Dans ce contexte de recomposition des structures familiales, les familles élargies encore présentes tendent à s'organiser autour de la famille verticale descendante. Bien que cette configuration recule en valeur absolue, passant de 14,7% en 1995 à 11,2% en 2025, elle représente une part croissante parmi les familles élargies. Sa proportion au sein de cette catégorie est ainsi passée de 41,8% à 56,6%, ce qui suggère une concentration progressive autour des formes intergénérationnelles les plus résilientes. Ce recentrage suggère que la cohabitation persistante est davantage associée à des enjeux de soutien temporaire au cours de transitions résidentielles ou de contraintes de logement, plutôt qu'à l'accueil des ascendants, dont la cohabitation recule plus fortement.

Parallèlement, la juxtaposition de la structure familiale entre 1995 et 2025 met en évidence un affaiblissement net des extensions horizontales du ménage, c'est à dire des formes de cohabitation reposant principalement sur la présence de collatéraux -frères, sœurs, oncles, tantes, cousins-. Au niveau national, la famille horizontale a reculé de 2,9% en 1995 à 2% en 2025. Cette évolution est portée essentiellement par le milieu urbain, où cette proportion est passée de 3,9% à 2,2%, tandis qu'elle demeure stable en milieu rural (1,7%). Ces indices suggèrent que les cohabitations collatérales, déjà plus fréquentes en ville en 1995, ont été davantage affectées par les transformations urbaines de l'habitat, alors qu'en milieu rural elles se maintiennent à un niveau faible mais constant.

Le recul apparaît particulièrement marqué pour certaines configurations familiales. Ainsi, la famille ascendante horizontale connaît une baisse nette : sa part atteint 1,3% en 2025, contre 4,3% en 1995 au niveau national. La même évolution se retrouve dans les deux milieux de résidence, avec une diminution de 3,7% à 1% en milieu urbain et de 5,1% à 2% en milieu rural. La tendance est donc générale, tout en restant plus prononcée en milieu rural, où cette configuration conserve un niveau résiduel relativement significatif.

De même, la famille descendante horizontale connaît une diminution encore plus affirmée, passant de 1,6% à 0,2% au niveau national. Ce décrochage traduit une quasi-disparition de ce modèle familial, dans lequel la cohabitation est structurée autour de liens collatéraux combinés à la présence de descendants. Autrement dit, les formes de famille domestique associant solidarité collatérale et prise en charge de descendance deviennent désormais marginales, ce qui renvoie à une recomposition des solidarités familiales.

Enfin, la catégorie des configurations complexes au sens strict devient quasi inexistante en 2025, confirmant la marginalisation des formes de cohabitation reposant sur des compositions domestiques plurielles et difficiles à stabiliser dans le temps. Dans le même sens, les « autres types de famille », qui regroupent des formes résiduelles ou atypiques de cohabitation, reculent également, passant de 2,6% à 1%.

L'ensemble de ces évolutions montre que la contraction des ménages élargis ne se limite pas au déclin des configurations familiales intergénérationnelles les plus visibles : il

s'accompagne aussi d'une érosion des cohabitations composites, qu'il s'agisse de configurations collatérales, complexes, ou d'organisations domestiques hybrides. Autrement dit, les formes d'élargissement du ménage,

fondées sur des solidarités horizontales et sur des cohabitations domestiques composites, deviennent plus rares, au profit de configurations plus standardisées, davantage centrées sur le noyau parental.

2.7. Ménages individuels

Une vie en solo plus subie que choisie

Au Maroc, la transition démographique, en dépit des avancées profondes, n'a pas encore atteint des niveaux comparables à ceux observés dans la plupart des pays européens. Dans ce contexte, les solidarités familiales, encore particulièrement denses, continuent de favoriser la cohabitation. Il demeure socialement souvent peu envisageable qu'une personne vive seule lorsqu'elle réside dans la même ville, le même quartier ou le même douar que sa famille. Cette logique d'entraide favorise également une cohabitation des jeunes couples avec la famille parentale, y compris après le mariage, notamment lorsque l'accès à un logement autonome reste incertain ou financièrement contraignant⁴.

Dans ce contexte, les ménages unipersonnels demeurent relativement limités, malgré une progression nette. En 2025, ils représentent 7,1% des ménages contre 3,9% en 1995. L'augmentation apparaît plus marquée en milieu urbain, où la proportion atteint 8,1% contre 4,5%, qu'en milieu rural, 5,1% contre 3,1%. En termes de poids démographique, la montée de la vie en solo concerne 1,8% de la population marocaine, avec une incidence plus élevée en milieu urbain (2,1%) qu'en milieu rural (1,4%). Par ailleurs, ce phénomène demeure majoritairement urbain : 76,4% des ménages unipersonnels résident en ville.

Tableau II.3 : Poids relatifs des ménages d'une personne par milieu de résidence (en %)

Poids relatif	Urbain		Rural		National	
	1995	2025	1995	2025	1995	2025
Proportion des ménages d'une personne	4,5	8,1	3,1	5,1	3,9	7,1
Poids démographique	0,9*	2,1	0,5*	1,4	0,7	1,8
Répartition par milieu de résidence	65,3	76,4	34,7	23,6	100	100

* : Indice estimé à partir des données du RGPH de 1994

Source : ENF de 1995 et 2025, HCP

Parmi les personnes vivant seules en milieu urbain, 38% sont originaires du milieu rural, ce qui suggère que la présence de ménages unipersonnels en ville reflète également l'effet de l'exode rural. Ainsi, la concentration urbaine de cette forme de ménage

s'explique non seulement par l'attractivité des villes en matière d'opportunités, mais aussi par l'accueil d'une partie des migrants, dont les conditions de résidence peuvent favoriser la vie en solo.

Tableau II.4 : Répartition des personnes vivant seules par sexe et tranche d'âge (en %)

Répartition	1995			2025		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Répartition par sexe	44,8	55,2	100	36,1	63,9	100
Répartition par tranche d'âge	Moins de 30 ans	27,6	14,9	14	4,6	8,1
	ans 30-59	62,5	22,9	45	58,6	38,1
	ans et plus 60	9,9	62,3	41	27,1	68,8

Source : ENF de 1995 et 2025, HCP.

⁴ Cf. les résultats de la section « Trajectoires familiales au prisme des données biographiques ». Ils mettent en exergue, entre autres, l'allongement de la cohabitation des jeunes dans le foyer parental, ainsi que la corésidence des jeunes couples avec la famille parentale.

Les personnes vivant seules sont majoritairement des femmes (64%) et relèvent le plus souvent des âges avancés : 68,8% d'entre elles ont 60 ans et plus. Quant à leurs homologues hommes (36%), ils se situent plus fréquemment en âge d'activité : 58,6% d'entre eux sont âgés de 30 à 59 ans. En outre les ménages unipersonnels sont composés, d'une part, de personnes veuves et divorcées dans 60% des cas, dont 72% sont des femmes, et, d'autre part, de célibataires dans 32,4% des cas, dont 40% sont des femmes. Cette différenciation selon le sexe et l'âge suggère des profils distincts : chez les femmes, la

vie en solo s'associe davantage à des situations liées au vieillissement et à la rupture d'union ; et chez les hommes, elle correspond plus souvent à des situations de mobilité et de conditions d'emploi.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que la vie en solo relève plus souvent de la contrainte que d'un choix résidentiel. Elle apparaît associée, selon les profils, soit à la migration et aux mobilités particulièrement pour les hommes en âge d'activité, soit à la rupture d'union, phénomène qui concerne davantage les femmes, notamment aux âges élevés.

2.8. Cohabitation et taille des familles élargies : lecture à travers le nombre de noyaux familiaux

Cohabitation élargie, une polynucléarité le plus souvent limitée à deux noyaux

La lecture du tableau ci-dessous met en évidence la densité interne des familles élargies, mesurée ici par le nombre moyen de noyaux familiaux cohabitant au sein d'un même ménage. D'emblée, il convient de rappeler la portée de cet indicateur : il ne concerne que les familles élargies, puisque la famille nucléaire

ne comprend, par définition, qu'un seul noyau familial. Les valeurs observées renseignent donc exclusivement sur les cohabitations où plusieurs noyaux familiaux partagent le même logement, ce qui permet d'apprécier, au-delà de la typologie, le degré de polynucléarité des formes de résidence élargies.

Tableau II.5 : Nombre moyen de noyaux familiaux par type de famille élargie

Type de famille élargie	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre moyen de noyaux familiaux	Nombre maximal	Nombre moyen de noyaux familiaux	Nombre maximal	Nombre moyen de noyaux familiaux	Nombre maximal
Famille verticale ascendante	2,01	3	2	3	2,01	3
Famille verticale descendante	2,15	5	2,2	5	2,17	5
Famille verticale ascendante et descendante	3,1	4	3,28	4	3,18	4
Famille horizontale	2,09	3	2,2	4	2,12	4
Famille ascendante horizontale	2,42	5	2,69	5	2,56	5
Famille descendante horizontale	3,01	5	2,81	3	2,95	5
Famille complexe	3	3	4,67	5	3,47	5
Autres types de famille	2,15	5	2,27	3	2,17	5
Total	2,16	5	2,23	5	2,18	5

Source : ENF de 2025, HCP.

A l'échelle d'ensemble, une famille élargie regroupe en moyenne un peu plus de deux noyaux familiaux (2,18), ce qui signifie que la cohabitation élargie correspond le plus souvent à l'addition d'un noyau supplémentaire au noyau principal. Par milieu de résidence, l'écart est significatif mais modéré : 2,16 en milieu urbain, contre 2,23 en milieu rural, ce qui suggère des familles élargies légèrement plus denses à la campagne. En parallèle, la taille maximale observée atteint 5 noyaux familiaux en milieu urbain comme en milieu rural, ce qui atteste de l'existence de foyers domestiques élargis exceptionnellement chargés, où cohabitent simultanément jusqu'à cinq noyaux. Même si ces cas restent minoritaires, leur présence est souvent associée à des contraintes économiques, à la rareté du logement autonome ou à des solidarités de nécessité.

Les configurations élargies dites simples, c'est-à-dire étendues dans une seule direction générationnelle ou relationnelle, se caractérisent par des moyennes proches de deux noyaux. La famille verticale ascendante, noyau principal avec ascendants, se situe à 2,01, avec un maximum de 3 noyaux familiaux, tandis que la famille verticale descendante, noyau principal avec descendants, atteint 2,17, avec un maximum de 5 noyaux. La famille horizontale, extension par collatéraux, présente aussi une moyenne modérée de 2,12 noyaux familiaux, avec un maximum de 4 noyaux.

Dans ces formes familiales, l'élargissement résidentiel correspond généralement à une cohabitation dominante à deux noyaux : accueil des parents âgés, cohabitation temporaire d'un enfant marié, ou regroupement de collatéraux. Les « autres types de famille » s'inscrivent dans la même logique, avec un nombre moyen de 2,17 noyaux familiaux. C'est ainsi que ces configurations atypiques n'impliquent pas systématiquement une densification élevée, mais plutôt des formes ponctuelles de cohabitation. Les configurations à extensions multiples, telles que celles cumulant de générations et/ou de branches collatérales, se distinguent par une densité nettement supérieure. La famille verticale ascendante et descendante atteint 3,18 noyaux familiaux en moyenne, ce qui correspond typiquement à une cohabitation intergénérationnelle complète -parents, enfants, petits-enfants- dans laquelle plusieurs noyaux coexistent simultanément.

Les formes horizontales combinées accentuent aussi la densité : la famille ascendante horizontale se situe à 2,56 noyaux et la famille descendante horizontale à 2,95 noyaux, montrant que l'adjonction de collatéraux à une structure déjà élargie conduit souvent à une cohabitation de près de trois noyaux.

Enfin, le milieu de résidence module fortement certaines configurations, en révélant une densification plus marquée en rural dès que la complexité familiale augmente. Le contraste le plus spectaculaire concerne la famille complexe : avec une moyenne de 3,47 noyaux au niveau national, elle constitue l'expression la plus intense de la cohabitation élargie 4,67 noyaux en milieu rural, contre 3 en urbain. Cette différence suggère qu'en milieu rural, lorsqu'une famille devient complexe, elle tend à intégrer un plus grand nombre de noyaux, probablement en raison d'un maintien plus prononcé de relations sociales et économiques de solidarité.

Le même schéma se retrouve, mais à un degré moindre, dans plusieurs configurations. Ainsi, la famille ascendante horizontale présente une moyenne de 2,69 noyaux en milieu rural contre 2,42 en milieu urbain. Les ménages polynucléaires sans lien de parenté confirment également l'effet du contexte : ils atteignent 3 noyaux en milieu rural, contre 2,41 en milieu urbain. Toutefois, une exception mérite d'être relevée : la famille descendante horizontale apparaît plus dense en milieu urbain, avec une moyenne de 3,01 noyaux, qu'en milieu rural (2,81).

Au total, ces indices confirment que la taille des familles élargies n'est pas homogène : elle varie de près de 2 noyaux familiaux dans les formes les plus simples à 3 noyaux ou plus dans les configurations combinées, et peut atteindre des niveaux extrêmes jusqu'à 5 noyaux dans les cas les plus denses. En articulation avec l'évolution de la structure familiale, ces résultats mettent en exergue que, même si cette dernière évolue vers davantage de nucléarisation et de réduction des co-résidences, les familles élargies qui persistent peuvent présenter une densité élevée surtout en milieu rural et dans les configurations complexes.

2.9. Noyaux familiaux et taille des ménages : lecture comparative des familles nucléaires et élargies

Nucléarisation poussée et recul des familles élargies, une prospective qui redessine les besoins en logement et services

Au niveau global, une relation étroite apparaît entre le nombre de noyaux familiaux et la taille du ménage : plus un ménage rassemble de noyaux, plus son effectif augmente. Toutes configurations familiales confondues, les ménages comptent en moyenne 1,24 noyau familial pour 4,01 personnes. La taille moyenne du ménage à deux noyaux familiaux ou plus s'élève nettement et se situe fréquemment au-delà de cinq personnes. Au total, une famille élargie regroupe 2,18 noyaux familiaux pour 5,38 personnes. L'écart territorial confirme une densification plus

marquée en milieu rural : la famille élargie y atteint 2,23 noyaux pour 6,01 personnes, contre 2,16 noyaux et 5,01 personnes en milieu urbain. Ainsi, à la campagne, la cohabitation élargie se traduit plus fréquemment par des ménages plus peuplés.

Les configurations familiales verticales, qu'elles soient ascendantes ou descendantes, regroupent généralement deux noyaux familiaux et correspondent à des ménages d'environ cinq à six personnes. Lorsque la cohabitation associe simultanément des générations ascendantes et descendantes, traduisant la présence de trois générations sous le même toit, l'agrégation devient plus importante : le ménage atteint près de trois noyaux familiaux et une taille moyenne comprise entre six et sept personnes, avec un niveau plus élevé en milieu rural, pouvant aller jusqu'à 7,33 personnes en moyenne.

Tableau II.6 : Noyaux familiaux et taille des ménages par structure familiale

Structure familiale	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre moyen de noyaux familiaux	Taille moyenne de ménage	Nombre moyen de noyaux familiaux	Taille moyenne de ménage	Nombre moyen de noyaux familiaux	Taille moyenne de ménage
Ensemble des familles nucléaires	1	3,8	1	4,2	1	3,9
Famille nucléaire avec enfants	1	4,3	1	4,6	1	4,4
Famille nucléaire sans enfant	1	2,0	1	2,0	1	2,0
Famille nucléaire polygame	1	5,1	1	5,7	1	5,5
Famille monoparentale	1	3,0	1	3,1	1	3,0
Fraterie	1	2,6	1	2,7	1	2,6
Ensemble des familles élargies	2,16	5,01	2,23	6,01	2,18	5,38
Famille verticale ascendante	2,01	4,9	2	5,3	2,01	5,1
Famille verticale descendante	2,15	5,2	2,2	6,1	2,17	5,5
Famille verticale ascendante et descendante	3,10	5,49	3,28	7,33	3,18	6,32
Famille horizontale	2,09	4,84	2,20	5,90	2,12	5,14
Famille ascendante horizontale	2,42	6,18	2,69	7,72	2,56	6,95
Famille descendante horizontale	3,01	5,64	2,81	5,78	2,95	5,68
Famille complexe	3,00	6,71	4,67	7,67	3,47	6,98
Autres types de familles élargies	2,15	3,22	2,27	3,74	2,17	3,29
Ménage d'une personne	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ménage sans famille	2,41	2,41	3,00	3,00	2,42	2,42
Total des ménages avec ou sans lien de parenté	1,22	3,81	1,27	4,41	1,24	4,01

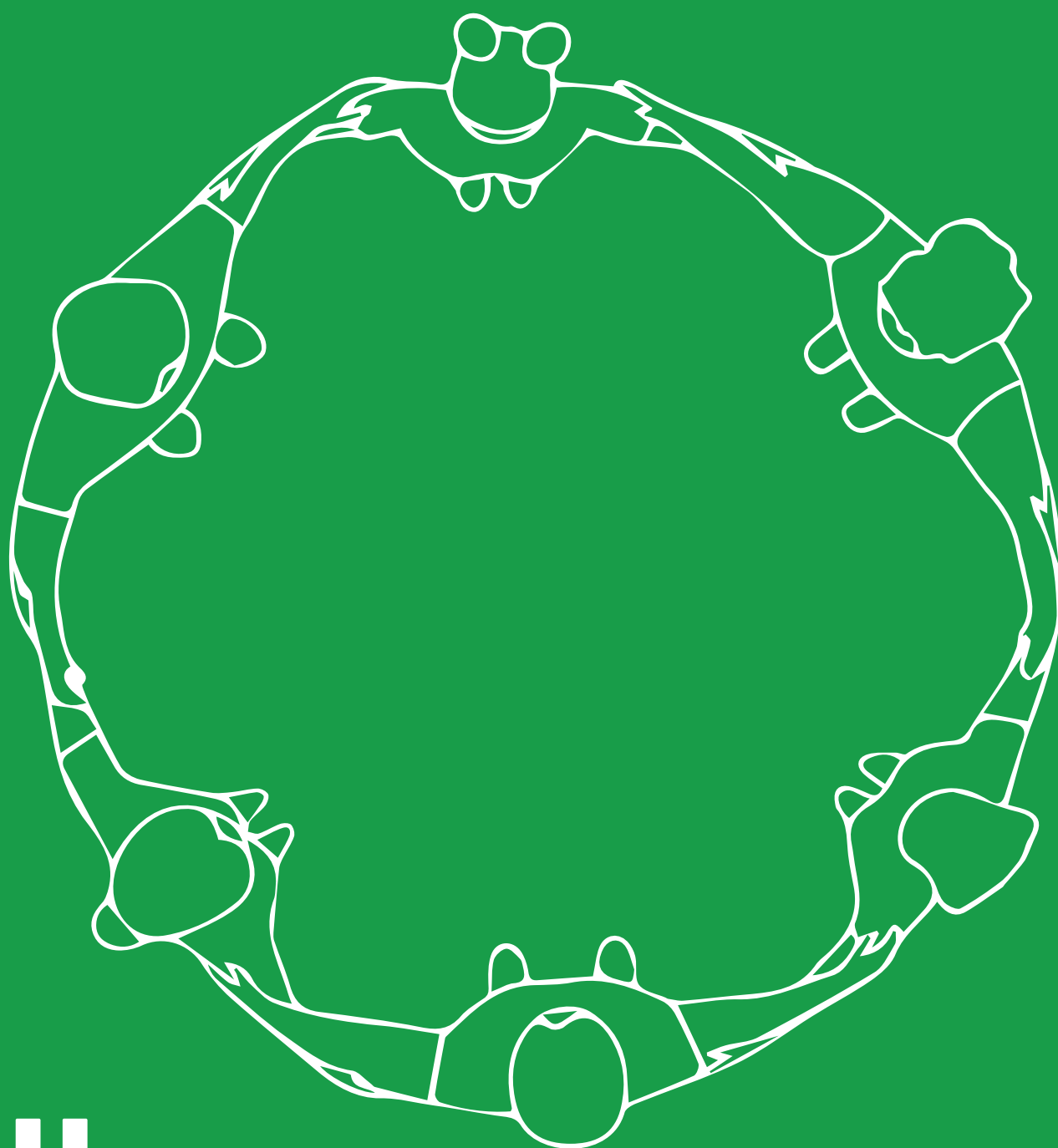
Les configurations horizontales, caractérisées par la cohabitation de plusieurs noyaux appartenant à une même génération, regroupent, le plus souvent, deux noyaux pour près de cinq personnes. La densité augmente, toutefois, lorsque cette extension horizontale se combine à une dimension verticale. Dans ce cas, les familles ascendantes horizontales atteignent environ 2,6 noyaux pour près de sept personnes, tandis que les familles descendantes horizontales se situent autour de trois noyaux pour environ 5,7 personnes. Ces résultats confirment que la taille des ménages élargis dépend fortement du cumul des extensions générationnelles et collatérales, qui intensifie la cohabitation au-delà du simple ajout d'un noyau supplémentaire.

Enfin, les configurations les plus complexes correspondent au degré maximal d'extension de la structure familiale. En milieu rural, elles peuvent regrouper près de cinq noyaux familiaux pour une taille moyenne d'environ 7,7 personnes, ce qui traduit une cohabitation particulièrement dense et met en évidence l'ampleur démographique des ménages multigénérationnels les plus étendus.

Par contraste, les familles nucléaires, qui correspondent à des ménages constitués d'un seul noyau familial, présentent une taille moyenne fortement dépendante de la composition interne du noyau : en moyenne, une famille nucléaire avec enfants célibataires regroupe 4,4 personnes ; la famille monoparentale compte 3 personnes ; et la fratrie se situe à 2,6 personnes par ménage.

Ces indices laissent augurer une mutation clé de la transition démographique : l'enjeu ne porte plus seulement sur le nombre d'habitants, mais sur la manière dont ils se répartissent en ménages. A mesure que la nucléarisation progresse et que les familles élargies reculent, la taille moyenne des ménages tend à diminuer. Conséquence directe : le Maroc peut entrer dans une phase où le nombre de ménages augmente plus vite que la population, ce qui signifie davantage de logements, d'équipements et de services à produire.

Cette transformation s'accélère sous l'effet de l'urbanisation et de l'exode rural, et devrait s'amplifier avec le vieillissement démographique, le recul de la cohabitation intergénérationnelle et la progression marquée de la vie en solo. Ainsi, l'évolution démographique au Maroc appelle une lecture renouvelée : l'enjeu tend à se déplacer d'une approche centrée principalement sur la croissance des effectifs de la population vers une approche davantage axée sur la recomposition des structures de ménages. La diminution progressive de la taille moyenne des ménages, liée à la nucléarisation et au recul de certaines formes de cohabitation, se traduit par une augmentation du nombre de ménages et, par conséquent, par une pression accrue sur l'offre de logement et, partant, sur l'investissement social dans des services de proximité.



Rapports familiaux : réseau familial et cercle de parenté proche



Au terme de ce diagnostic sur l'évolution de la structure familiale, il apparaît que les transformations des configurations familiales modifient les équilibres entre unité domestique et parenté, en renforçant, à des degrés variables selon les milieux de résidence, les formes d'autonomie résidentielle. Ces évolutions n'impliquent pas nécessairement un affaiblissement des liens familiaux ; elles peuvent plutôt infléchir leurs modalités, en particulier dans l'organisation de l'entraide, la circulation des soutiens et la gestion des obligations intergénérationnelles. Dans cette perspective, l'analyse mérite d'être prolongée par une lecture centrée sur le réseau familial. La caractérisation des liens de parenté et du degré de leur effectivité.

C'est dans cet objectif que le présent chapitre propose d'articuler l'analyse autour de deux niveaux complémentaires des liens familiaux. D'une part, le

réseau de parenté déclaré (réseau familial), entendu comme l'ensemble des liens de parenté existants et socialement reconnus, constitue un réservoir de relations potentielles. D'autre part, le cercle de parenté proche (cercle familial) renvoie à l'effectivité des liens dans la pratique, à travers la fréquence des contacts et la proximité relationnelle.

La problématique consiste alors à comparer l'étendue du réseau déclaré à la configuration du cercle proche pour mieux saisir comment, dans un contexte de recul de certaines formes de cohabitation résidentielle, les liens familiaux se maintiennent sous des formes plus réticulaires, fondées sur les visites, les échanges de services, les transferts, etc. sans partage du même logement.

3.1. Structure du réseau familial

Un réseau de parenté large, multigénérationnel et fortement collatéral

Du père et de la mère aux frères et sœurs, aux enfants, aux oncles et tantes, aux lignés parentales du conjoint et en passant par tous les autres membres de la filiation, le chef de ménage marocain dispose en moyenne de près de 54 parents dans son réseau familial en dehors de son foyer domestique. Cet indice souligne l'étendu du réseau de parenté, nettement supérieure à ce qui a pu être observé dans des pays européens comme la France ou la Suisse où les réseaux de parenté atteignaient en moyenne respectivement 24 et 19 personnes dans les années 1990.

L'entourage familial du chef de ménage marocain comprend une pluralité de proches répartis sur l'ensemble des catégories de parenté : ascendants (parents, beaux-parents, grands-parents), descendants (enfants, beaux-enfants, petits-enfants), collatéraux (fratrie, belle-fratrie, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins) ainsi qu'une multitude d'affins plus éloignés par alliance ou filiation indirecte. La structure de ce réseau familial élargi met en évidence le poids prédominant de la parenté horizontale de la génération du chef de ménage notamment la fratrie, qui représente à elle seule plus du tiers des membres du réseau (34,3%)

aux côtés des autres collatéraux : les oncles et tantes comptent pour 14,3% des liens déclarés, les cousins pour 11% et les neveux/nièces pour 6,6%.

La parenté verticale ascendante, composée des parents et beaux-parents, contribue aussi fortement au réservoir de parenté (14,2%), tout comme la parenté descendante hors ménage, enfants et petits-enfants, représentant au total près de 8%. Enfin, les liens affins plus éloignés et les autres liens familiaux forment un ensemble non négligeable de plus de 10% des relations, dont notamment les beaux-fils/belles-filles (4%) et divers parents par alliance (6,5%).

La place centrale de la fratrie dans les réseaux familiaux s'inscrit dans une démographie marquée, sur une longue période, par des tailles de familles plus élevées, ce qui a produit des générations avec des fratries souvent nombreuses, en particulier en milieu rural. Les résultats de l'ENF 2025 confirment cette configuration : dans le réseau familial déclaré hors foyer, la catégorie fratrie et belle-fratrie constitue la première composante de l'ensemble des liens déclarés.

Ce panorama des liens de parenté à l'échelle nationale confirme que le réseau de parenté de la famille marocaine conserve un caractère étendu et multigénérationnel, mobilisant un large éventail de proches potentiels gravitant autour du ménage.

Tableau III.1 : Structure du réseau familial et du cercle de parentés proches par groupe familial du chef de ménage au niveau national

Réseau de parenté (groupes familiaux)	Structure du réseau familial (en %)	Structure du cercle familial des parents proches (en %)	Indice d'évanescence des liens familiaux (en %)
Enfant-beaux enfants	4,6	7,1	16,2
Petits-enfants	3,5	2,7	55,7
Mère-belle-mère ou père-beau-père	14,2	20,7	12,1
Fraterie-belle-fraterie	34,3	41,9	37,6
Oncles et tantes-beaux oncles et tentes	14,3	10,8	65,6
Grands-parents-beaux grands-parents	0,6	0,6	47,0
Cousins	11,0	5,1	81,8
Neveux-nièces	6,6	4,7	67,5
Conjoints	0,2	0,3	20,9
Beaux-fils-belles filles	4,0	4,2	42,2
Autre lien de parenté	6,5	1,9	92,9
Total	100	100	
Taille moyenne du réseau/cercle familial par ménage	54,0	17,0	68,4

Indice d'évanescence des liens familiaux : calculé, pour chaque groupe familial, en rapportant le nombre de parents avec lesquels aucun lien n'a été observé, au cours des douze mois précédant la date de l'enquête, à l'effectif total des personnes appartenant à ce groupe, cet indice mesure la proportion de liens de parenté non entretenus activement. Plus sa valeur se rapproche de 100, plus l'amoindrissement des liens familiaux est accentué au sein du groupe considéré. Il renseigne sur le recentrage de parenté potentielle, bien plus que comme un signe de délitement des liens.

Source : ENF 2025, HCP.

3.2. Un cercle de liens familiaux limité et centré sur la parenté immédiate

Du réseau familial étendu au cercle restreint des solidarités actives

En regard de l'ampleur du réseau de parenté déclaré, le cercle effectif de parenté proche, entendu comme l'ensemble des membres de la famille avec lesquels le chef de ménage entretient des relations régulières et concrètes, apparaît nettement plus restreint. Au niveau national, ce cercle ne compte en moyenne qu'environ 17 parents proches, soit moins du tiers de la parenté identifiée. Autrement dit, plus des deux tiers des parents recensés dans le réseau familial ne relèvent pas du noyau relationnel avec lequel des relations ont été entretenues au cours des 12 derniers mois.

Ce constat se traduit par un indice d'évanescence des liens familiaux estimé à 68,4%, ce qui met en évidence une sélection des relations effectivement

entretenu. Ce phénomène est largement observé dans les sociétés contemporaines, où l'ampleur du réseau de parenté ne reflète pas nécessairement l'intensité des liens : même lorsque le nombre de parents recensés avoisine une quarantaine, le noyau de relations étroites demeure généralement limité, souvent de l'ordre de cinq à six personnes.

Dans le contexte marocain, ce noyau relationnel un peu plus étoffé (17 personnes en moyenne) traduit certes une solidarité familiale élargie par rapport à des pays occidentaux, mais il confirme surtout que seule une fraction limitée de la parenté totale constitue le soutien familial actif gravitant autour du ménage.

Au niveau national, la fraterie et belle-fraterie constitue également le socle principal du cercle de parenté proche, avec 41,9% des liens effectifs. Les parents et beaux-parents représentent 20,7% et les enfants et beaux-enfants 7,1%. Ces trois groupes forment ainsi près de 70% des liens effectivement activés au sein des relations familiales effectives.

C'est ainsi que la parenté proche s'organise d'abord autour de la solidarité horizontale de fratrie, puis autour des liens verticaux ascendants et descendants. Les autres catégories jouent un rôle secondaire dans les relations effectives : oncles et tantes-beaux oncles et tantes, avec une proportion de 10,8% des liens effectifs, cousins (5,1%), neveux-nièces (4,7%), beaux-fils et belles-filles (4,2%). Quant aux « autres liens de parenté », ils ne représentent plus que 1,9%. Cette hiérarchisation décrit un système de proximité familiale recentré sur la parenté immédiate, sans négliger la parenté étendue.

Globalement, toutes les relations de parenté ne sont pas entretenues au même degré ni avec la même intensité : une hiérarchisation s'opère au profit des proches considérés les plus essentiels, notamment les ascendants, les descendants et les germains, reléguant au second plan les parentèles collatérales plus éloignées. Les liens du sang et de l'alliance forment ainsi un vaste ensemble, au sein duquel se détache un noyau restreint de solidarité familiale.

En milieu urbain, on observe un réseau de parenté un peu moins fourni, avec 50 parents en moyenne hors ménage, contre 60 parents en milieu rural. Cet écart reflète notamment les différences démographiques et sociales entre ville et campagne : les familles urbaines, souvent moins nombreuses et plus nucléaires, génèrent mécaniquement un réseau apparenté de taille inférieure à celui des familles rurales traditionnellement plus étendus.

De plus, l'urbanisation s'accompagne souvent d'une dispersion géographique accrue de la parenté du fait des migrations vers les villes, ce qui peut limiter le maintien des contacts avec certaines branches familiales éloignées⁵.

En parallèle, le cercle de parents proches est lui aussi plus réduit en ville, en moyenne 15 proches, qu'à la campagne (21). Ainsi, la part du cercle familial est plus réduite dans les villes : avec un indice d'évanescence de près de 70,6% à peine 30% des parents du réseau familial figurent dans le cercle proche, contre environ 35% en milieu rural. Ce contraste suggère une sélectivité relationnelle plus forte en milieu urbain, alors qu'en milieu rural une proportion légèrement plus importante de la parenté est maintenue dans le giron des contacts réguliers.

Ainsi, les deux milieux partagent une même priorité accordée aux liens familiaux immédiats, avec toutefois des nuances d'intensité. La fratrie et la belle-fratrie occupent, dans les deux contextes, une place centrale au sein du cercle relationnel : elles représentent 42,4% des liens familiaux en milieu urbain et 41% en milieu rural, ce qui confirme le rôle prépondérant de la fratrie-belle-fratrie dans les relations familiales. En milieu urbain, le cercle relationnel apparaît également davantage centré sur le cercle conjugal et parental : les parents et beaux-parents du chef de ménage y occupent une place légèrement plus importante, avec une proportion de 21,5% contre 19,4% en milieu rural.

Quant au cercle de parenté proche en milieu rural, il présente une présence proportionnellement plus importante de certains collatéraux, tels que les cousins, 5,6% contre 4,8% en urbain, ainsi qu'une part légèrement supérieure des beaux-enfants, qui représentent 4,8% du cercle familial contre 3,8% en urbain.

En somme, ces résultats confirment que le réseau familial déclaré demeure très étendu, mais les relations effectives se concentrent dans un cercle de parenté proche plus restreint. Le cercle de parenté proche se structure principalement autour de trois piliers, fratrie, parents et beaux-parents et enfants, qui représentent près de 70% des liens effectifs. Cette configuration suggère que la transformation des structures familiales, notamment la nucléarisation des ménages, le recul de la famille élargie s'accompagne d'une recomposition de la parenté active autour d'un socle de relations familiales plus sélectif. Les différences liées au milieu de résidence n'altèrent pas ce modèle familial, bien qu'une parenté active un peu plus large subsiste en milieu rural du fait des contraintes et entraides locales.

⁵ Cf. la section intitulée « Configuration familiale dans l'espace : distance, proximité et mobilité résidentielle »

Tableau III.2 : Structure du réseau familial et du cercle de parentés proches par groupe familial du chef de ménage en milieu urbain

Réseau de parenté (groupes familiaux)	Structure du réseau familial (en %)	Structure du cercle familial des parents proches (en %)	Indice d'évanescence des liens familiaux (en %)
Enfant-beaux enfants	4,5	7,0	18,9
Petits-enfants	3,1	2,5	55,6
Mère-belle-mère ou père-beau-père	14,5	21,5	13,0
Fraterie-belle-fraterie	34,6	42,4	39,8
Oncles et tantes-beaux oncles et tentes	14,3	10,5	68,3
Grands-parents-beaux grands-parents	0,7	0,7	46,6
Cousins	11,1	4,8	84,2
Neveux-nièces	6,6	4,6	69,8
Conjoints	0,2	0,3	22,5
Beaux-fils-belles filles	3,7	3,8	44,2
Autre lien de parenté	6,8	1,8	93,8
Total	100	100	
Taille moyenne du réseau/cercle familial par ménage	50,0	15,0	70,6

Source : ENF 2025, HCP.

Tableau III.3 : Structure du réseau familial et du cercle de parentés proches par groupe familial du chef de ménage en milieu rural

Réseau de parenté (groupes familiaux)	Structure du réseau familial (en %)	Structure du cercle familial des parents proches (en %)	Indice d'évanescence des liens familiaux (en %)
Enfant-beaux enfants	4,8	7,3	12,7
Petits-enfants	4,2	3,0	55,8
Mère-belle-mère ou père-beau-père	13,7	19,4	10,3
Fraterie-belle-fraterie	33,9	41,0	33,6
Oncles et tantes-beaux oncles et tentes	14,3	11,4	61
Grands-parents-beaux grands-parents	0,6	0,5	47,9
Cousins	11,0	5,6	77,9
Neveux-nièces	6,6	4,8	63,9
Conjoints	0,2	0,2	17,0
Beaux-fils-belles filles	4,6	4,8	39,7
Autre lien de parenté	6	1,9	91,2
Total	100	100	
Taille moyenne du réseau/cercle familial par ménage	60	21	64,6

Source : ENF 2025, HCP.



IV.

Configuration familiale dans l'espace



Les mutations contemporaines de la structure familiale soulèvent la question suivante : faut-il interpréter la nucléarisation croissante et la réduction de la taille des ménages comme le symptôme d'un affaiblissement généralisé des liens familiaux. En effet, de nombreux travaux soulignent que les liens familiaux se maintiennent au-delà de la cohabitation et continuent d'organiser des formes diverses d'échanges et de solidarités. Dans cette perspective, la dispersion géographique des apparentés n'implique pas mécaniquement un affaiblissement du lien, mais contribue à reconfigurer les conditions concrètes de l'interaction, du soutien et de l'entraide.

L'ENF 2025 propose un cadre d'analyse pertinent pour appréhender ces dynamiques en articulant proximité spatiale et fonctionnement des réseaux de solidarité. Elle mobilise notamment la notion de cercle familial, entendue comme l'ensemble des personnes apparentées avec lesquelles le chef de ménage entretient des relations régulières d'entraide et de soutien. En mettant l'accent sur la distance résidentielle au sein de ce cercle, l'enquête permet d'examiner ses effets sur la fréquence des contacts, les modes de communication et la solidarité interfamiliale.

4.1. Géographie du cercle familial

Proximité familiale en recul, des solidarités à distance qui redessinent l'entraide

En 1995, la solidité des liens familiaux s'appuie essentiellement sur la proximité résidentielle des ascendants et de la fratrie. Ainsi, 53% des chefs de ménage résident dans la même localité que leur père, et 63% dans la même localité que leur mère, qu'il s'agisse d'une ville ou d'une commune urbaine ou rurale. Les frères et sœurs vivent également très majoritairement dans la même localité, avec 71,6% des frères et 68,3% des sœurs, ce qui favorise des échanges fréquents, parfois quasi quotidiens. Par ailleurs, parmi les enfants ne vivant pas au sein du même ménage, 42,6% demeurent dans la même localité que leurs parents.

En 2025, la proximité résidentielle, qui constituait en 1995 un ressort majeur de la cohésion familiale, s'est nettement érodée. Désormais, moins d'un chef de ménage sur deux réside dans la même localité que ses parents : 45,4% vivent à proximité de leur père et 46,3% de leur mère. Cette évolution traduit une recomposition des modes de vie, marquée par une plus grande mobilité géographique et par l'éloignement de plus en plus important des générations.

La dispersion concerne également la fratrie, dont l'ancrage local devient beaucoup moins fréquent. Seuls 42,4% des frères et 35,5% des sœurs résident encore dans la même localité. Le cercle familial, nettement territorialisée il y'a trente ans, se trouve, ainsi, plus souvent répartie entre plusieurs communes, provinces, voire régions, ce qui rend les rencontres spontanées plus rares et transforme les modalités de soutien et de sociabilité.

Cette dynamique est encore visible du côté des enfants ne vivant pas au sein du même ménage. Leur mobilité s'accroît, et la part de ceux qui demeurent dans la même localité que leurs parents, recule à 31,6%. Autrement dit, près de sept enfants non cohabitants sur dix, vivent désormais ailleurs, ce qui peut réduire la fréquence des échanges en face à face.

Dans ce contexte, l'affaiblissement de la proximité implique éventuellement une reconfiguration des pratiques relationnelles et des formes d'entraide, plus planifiées, plus intermittentes et potentiellement plus inégalitaires selon les ménages.

Tableau IV.1 : Lieu d'habitation des parents proches du chef de ménage par milieu de résidence (en %)

Lieu d'habitation des parents proches	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	National
Même bâtiment ou bâtiment voisin	5,1	7,8	6,1
Même quartier ou Douar	9,7	29,0	16,9
Autre quartier/douar dans la commune de résidence	13,1	12,8	13,0
Autre commune rurale de la province de résidence	7,0	10,2	8,2
Autre commune urbaine de la préfecture de résidence	18,7	8,4	14,9
Autre préfecture/province	38,5	27,9	34,5
Etranger	7,9	3,9	6,4
Total	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

L'analyse des distances résidentielles entre les chefs de ménage et leurs proches parents met en évidence des écarts marqués selon le milieu de résidence. A l'échelle nationale, un peu plus d'un tiers des proches (36%), avec lesquels le chef de ménage entretient des relations étroites, vivent à proximité immédiate. Cette proximité recouvre plusieurs lieux d'habitation : la résidence dans le même bâtiment ou un bâtiment voisin, l'appartenance au même quartier ou douar, ou encore la présence dans un autre quartier ou douar relevant de la même commune.

Les contrastes sont particulièrement nets entre ville et campagne. En milieu urbain, la proximité immédiate ne concerne que 27,9% des ménages, tandis qu'elle atteint 49,6% en milieu rural. L'écart, de 21,7 points de pourcentage, souligne un ancrage familial plus fortement territorialisé dans les espaces ruraux. Dans ce contexte, la parenté demeure plus concentrée géographiquement et s'appuie davantage sur des formes de voisinage familial peu éloignées, qui continuent de structurer l'entraide quotidienne. Quant au milieu urbain, il apparaît davantage marqué par la dispersion des proches qui tend à étirer la géographie de la parenté.

Au niveau national, les relations familiales qui s'exercent au-delà de la proximité immédiate mais restent situées dans la même préfecture ou province représentent 23,1% de l'ensemble. Cette proximité au sein de cette subdivision territoriale implique des interactions en présentiel moins fréquentes. Cette configuration est plus fréquente en milieu urbain (25,7%) qu'en milieu rural (18,6%).

Par ailleurs, 34,5% des ménages entretiennent des relations étroites avec des proches résidant dans une autre province ou préfecture du pays. Cette proportion varie selon le milieu de résidence : elle atteint 38,5% en milieu urbain, contre 27,9% en milieu rural.

De plus, 6,4% des ménages marocains déclarent maintenir des relations étroites avec un parent établi à l'étranger, soit environ un ménage sur 16. Cette proportion varie nettement selon le milieu de résidence : 7,9% en milieu urbain contre 3,9% en milieu rural. Ces indices indiquent que, pour une fraction non négligeable de ménages, le réseau de parenté proche dépasse l'espace national et prend la forme d'une parenté transnationale, marquée par des liens familiaux étroits en dépit de la distance.

4.2. Distance résidentielle des proches et fréquence des rencontres en présentiel

Résilience des liens familiaux malgré les obstacles géographiques, une transition vers des visites planifiées et saisonnières

Comme on pouvait s'y attendre, la distance géographique influence directement la fréquence des rencontres en présentiel parmi les membres du cercle familial. Plus la proximité géographique entre ces derniers est importante, plus les opportunités de rencontres en face à face se multiplient.

Tableau IV.2 : Fréquence des rencontres en présentiel avec les parents proches selon leur lieu d'habitation
(en %)

Fréquence des rencontres en présentiel	Lieu d'habitation des parents proches							Total
	Même bâtiment ou bâtiment voisin	Même quartier ou Douar	Autre quartier/douar dans la commune de résidence	Autre commune rurale de la province de résidence	Autre commune urbaine de la préfecture de résidence	Autre préfecture/province	Etranger	
Régulièrement, chaque jour	85,3	35,6	9,7	2,8	6,8	--	--	13,7
Régulièrement, une fois chaque semaine	10,1	37,3	36,5	19,6	27,0	--	--	17,3
Régulièrement, une fois chaque mois	1,6	14,7	23,8	25,9	26,3	15,5	3,7	17,3
Régulièrement, Plusieurs fois tout au long de l'année	2,0	8,6	21,1	34,7	27,4	48,1	20,8	29,2
Pendant les fêtes religieuses	0,3	2,3	4,8	8,7	6,8	10,9	3,8	6,8
Pendant les vacances annuelles	0,2	0,1	0,8	2,8	1,5	15,3	56,5	9,5
Occasions et événements exceptionnels	0,2	0,6	1,8	3,1	2,1	5,8	3,7	3,1
Rarement	0,3	0,6	1,2	2,3	1,9	3,8	7,2	2,5
Inexistante	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,6	4,3	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

En effet, parmi les proches du chef de ménage résidant au sein du même bâtiment que lui ou dans un bâtiment voisin, 85,3% entretiennent un rythme de rencontres quotidiennes. Cette proportion demeure significativement élevée, atteignant 35,6%, au niveau du même quartier ou douar. Elle décroît progressivement avec l'accroissement de la distance géographique, se situant à 9,7% pour les individus résidant dans un autre quartier ou douar au sein de la commune de résidence. Enfin, cette proportion s'annule pour les proches domiciliés dans une autre province ou préfecture, ou à l'étranger.

La proximité intermédiaire, caractérisée par la résidence dans une autre commune de la même province ou préfecture, favorise la mise en place de contacts mensuels réguliers. En revanche, pour des fréquences de visites supérieures à un mois, ou à l'occasion de fêtes religieuses et d'événements exceptionnels, les données indiquent une concentration des rencontres dans les zones situées à distance intermédiaire ou élevée. Ainsi, 15,5% des parents proches du chef de ménage résidant dans une autre préfecture ou province maintiennent un

contact mensuel tandis que 48,1% effectuent des visites supra-mensuelles.

Pour les membres du cercle familial résidant à l'étranger, les rencontres se concentrent principalement pendant les vacances annuelles, qui représentent 56,5% des interactions en présentiel. Les rencontres supra-mensuelles régulières constituent la deuxième modalité de contact la plus fréquente, avec 20,8% des cas.

Ainsi, la distance géographique exerce une influence significative sur la configuration des modalités de contact en présentiel, sans toutefois engendrer une interruption complète des visites familiales. Les individus géographiquement éloignés compensent l'impossibilité de rencontres régulières par une intensification des contacts lors de périodes clés, telles que les congés annuels, les fêtes religieuses et les événements exceptionnels. Ce phénomène illustre une adaptation des pratiques relationnelles aux contraintes spatiales, témoignant d'une résilience des liens familiaux malgré les obstacles géographiques.

4.3. Proximité résidentielle et fréquence des communications virtuelles

Les interactions virtuelles compensent en partie l'éloignement géographique

La relation entre le lieu de résidence des parents proches et la fréquence des interactions virtuelles avec le chef de ménage met en évidence une adaptation des modalités de contact : lorsque la distance s'accroît et que les rencontres en présentiel se raréfient, les familles recourent davantage aux échanges à distance pour maintenir le lien. Lorsque la proximité géographique le permet, la communication virtuelle perd en importance au profit des interactions en face-à-face : ainsi, pour les proches résidant dans le même bâtiment ou un bâtiment voisin, les interactions virtuelles sont rares ou inexistantes dans 42,8% des cas, ce qui confirme que la rencontre directe demeure le mode de contact privilégié dès lors qu'elle est facilement accessible.

A mesure que la distance résidentielle s'accroît, atteignant la limite communale ou provinciale, la fréquence des interactions virtuelles hebdomadaires devient prédominante. Cette fréquence atteint 41,5% pour les résidences situées dans une autre commune urbaine de la préfecture, 37,2% pour celles implantées dans une autre préfecture ou province, et 36,6% pour les communes rurales adjacentes. Globalement, on peut constater que la fréquence hebdomadaire (34,2%) est la plus courante, ce qui montre que les familles ont mis en place une sorte de « routine communicationnelle » en ligne. C'est un modèle d'échanges numériques régulier qui les aide à rester connectées malgré la distance. On peut donc imaginer que l'absence de contacts directs fréquents est compensée par une régularité hebdomadaire bien établie des interactions numériques.

Tableau IV.3 : Fréquence moyenne des contacts à distance par lieu d'habitation des parents proches (en %)

Lieu d'habitation des parents proches		Même bâtiment ou bâtiment voisin	Même quartier ou Douar	Autre quartier/douar dans la commune de résidence	Autre commune rurale de la province de résidence	Autre commune urbaine de la préfecture de résidence	Autre préfecture/province	Etranger	Total
Fréquence moyenne des contacts à distance	Chaque Jour	36,9	18,6	12,4	8,7	13,7	12,9	19,6	15,5
	Chaque semaine	10,4	27,9	35,3	36,6	41,5	37,2	34,9	34,2
	Chaque mois	5,9	10,8	17,9	19,3	18,6	22,1	20,6	17,8
	Plusieurs fois tout au long de l'année	4	8,4	14,4	18,6	11,4	18,1	18,6	14,2
	Rarement	21,5	16,8	10,2	8,5	7,9	4,6	4,1	9,2
	Inexistante	21,3	17,6	9,9	8,2	6,9	5,2	2,2	9,2
Total		100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Les données relatives aux membres du groupe familial résidant à l'étranger révèlent un profil de contact particulièrement distinctif. Leurs interactions virtuelles quotidiennes avec le chef de ménage s'élèvent à 19,6%, un taux supérieur à celui observé dans les zones de distance intermédiaire. Leurs contacts à distance hebdomadaires avec le ménage demeurent significatifs, atteignant 34,9%, et leurs échanges mensuels qui s'établissent à 20,6%, sont parmi les plus élevés.

Ce résultat suggère que l'éloignement extrême ne constitue pas un obstacle à la pérennité des liens familiaux. En effet, les familles comptant des membres résidant à l'étranger maintiennent une fréquence de communication virtuelle comparable, voire supérieure, à celle observée dans certains contextes de distance régionale. Cela témoigne du rôle crucial des technologies de communication modernes pour la préservation de la cohésion familiale transfrontalière.

4.4. Entraide familiale

L'éloignement spatial ne rompt pas les solidarités familiales, il en reconfigure les modalités

L'analyse croisée de la localisation résidentielle du proche entretenant un lien étroit avec le ménage et des formes d'entraide mobilisées met en évidence une économie de soutien autour de quatre registres distincts : les transferts financiers, l'appui socio-émotionnel, les services domestiques et familiaux et l'assistance sanitaire. Elle met en lumière comment la distance géographique transforme les modalités mêmes de l'entraide familiale, privilégiant certains registres au détriment d'autres.

Tableau IV.4 : Principal type d'entraide familiale par lieu d'habitation des parents proches (en %)

Type d'entraide familiale	Lieu d'habitation des parents proches							Total
	Même bâtiment ou bâtiment voisin	Même quartier ou Douar	Autre quartier/douar dans la commune de résidence	Autre commune rurale de la province de résidence	Autre commune urbaine de la préfecture de résidence	Autre préfecture/province	Etranger	
Soutien financier fournis (Transfert monétaire)	6,3	3,5	3,3	4,3	4	5,7	2,3	4,5
Soutien financier reçu (Transfert monétaire)	3,4	1,6	1,7	1,4	2,6	3,5	17	3,5
Entraide financière mutuelle	6,4	4	2,7	1,8	2,4	2,3	3,3	2,9
Conseils/visites/appui moral	77,9	88	90,2	91,3	89,5	87,5	76	87,3
Soins de santé fournis	1,8	1,1	0,9	0,5	0,6	0,4	0	0,7
Soins de santé reçus	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tâches ménagères	2,3	0,8	0,4	0,2	0,4	0,1	0	0,4
Garde d'enfants/soutien scolaire	0,9	0,4	0,2	--	0,2	0,1	0,1	0,2
Autre	0,7	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4	1,2	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

L'entraide familiale repose avant tout sur le soutien non-matériel : conseils, visites et appui moral représentent 87,3% des échanges familiaux. Cette prédominance se maintient de manière remarquablement stable dans tous les contextes géographiques, oscillant entre 76% pour les membres du cercle familial résidants à l'étranger et 91,3% pour ceux résidants dans les communes rurales voisines. Cette stabilité révèle que l'entraide familiale transcende la distance. Elle repose sur un fondement relationnel et affectif plutôt que matériel.

Les transferts monétaires -soutien financier fourni et reçu, entraide financière mutuelle- ne représentent globalement que près de 11% des échanges. Toutefois, leur structure varie drastiquement selon la localisation résidentielle, passant de 22,6% pour les membres émigrés à 16,1% pour ceux résidant dans le même bâtiment ou un bâtiment voisin et à 7,5% pour ceux résidants dans une autre commune rurale de la province de résidence.

Les soins de santé, tâches ménagères et garde d'enfants ne représentent globalement que 1,4% de l'ensemble des échanges. Leur quasi-disparition au-delà de la proximité immédiate souligne une réalité tangible : seule la proximité immédiate permet une mutualisation pratique des tâches du quotidien. Quand la distance s'installe, l'entraide se replie sur ses deux registres viables : le soutien moral et les transferts financiers.

Les proches résidents à l'étranger s'inscrivent dans un rapport d'entraide asymétrique où ils deviennent principalement des « fournisseurs de ressources financières » et non des receveurs. Cette configuration contraste avec toutes les autres zones, où le soutien financier fourni dépasse nettement celui reçu. La baisse du soutien moral, ramené à 76%, peut laisser penser à un recentrage des échanges sur une dimension essentiellement économique.

En somme, l'éloignement géographique ne met pas fin à l'entraide familiale, mais plutôt en modifie les modalités. Ainsi, si la distance réduit principalement les formes d'aide qui exigent une présence physique, force est de constater que le soutien moral et le conseil demeurent globalement stables, car ils dépendent moins de la proximité résidentielle ; ensuite, le soutien financier occupe une place importante et tend à augmenter avec l'éloignement ; et enfin, la communication à distance complète ces ajustements et contribue au maintien de contacts réguliers.

Ainsi, la mobilité résidentielle agit davantage comme un facteur d'adaptation que comme un relâchement des liens familiaux, voire leur rupture : la cohésion familiale ne repose plus uniquement sur la proximité ou la cohabitation, mais sur une capacité de réorganisation qui mobilise et les contacts directs et les outils numériques, ce qui confirme la résilience de la famille marocaine dans ses fonctions essentielles de soutien et de solidarité.



V.

**Les échanges interfamiliaux
et les mécanismes de
solidarité familiale**



Les échanges de services entre ménages constituent une dimension essentielle des mécanismes de solidarité familiale. Ils reflètent la capacité des réseaux familiaux et relationnels à répondre aux besoins économiques et sociaux des ménages, en complément des dispositifs de solidarité institutionnels. Ce chapitre analyse la participation des ménages à ces échanges, qu'ils soient

bénéficiaires, donateurs ou qu'ils cumulent les deux rôles, pour mieux dresser un état des lieux global des solidarités interfamiliales. L'analyse porte dans un premier temps sur la structure de cette participation selon les caractéristiques socio-économiques et géographiques des ménages, avant d'examiner la nature, les acteurs et la fréquence des services échangés.

5.1. Structure des ménages selon leur participation aux échanges de services

Echanges interfamiliaux socialement différenciés, 42,5% des ménages impliqués, bénéficiaires surtout femmes et seniors, donateurs plutôt urbains, jeunes et aisés

Selon les données de l'ENF-2025, 42,5% des ménages participent aux échanges interfamiliaux à l'échelle nationale, que ce soit en tant que bénéficiaires, donateurs ou en cumulant les deux rôles. Précisément, 31,4% déclarent avoir reçu au moins un service, tandis que 25,8% en ont offert. En revanche, plus de la moitié des ménages (57,5%) ne participent à aucun échange, ce qui montre que ces mécanismes de solidarité, bien que non généralisés, occupent une place importante dans les relations inter-ménages.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle des profils différenciés. En milieu rural, la part des ménages bénéficiaires atteint 33,2%, contre 30,6% en milieu urbain, ce qui indique un recours plus fréquent aux services reçus en milieu rural. A l'opposé, les ménages donateurs sont plus fréquents en milieu urbain (27,4%) qu'en milieu rural (22,6%). La proportion de ménages non impliqués dans les échanges demeure toutefois élevée et proche dans les deux milieux, soit près de 58%.

Les différences sont également marquées selon le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par des femmes sont plus souvent bénéficiaires de services : 47,7% d'entre eux déclarent avoir reçu au moins un service, contre 27,7% parmi les ménages dirigés par des hommes. En revanche, les ménages donateurs sont plus nombreux lorsque le chef de ménage est un homme, avec 27,5% des cas contre 18,3% pour les ménages dirigés par des femmes. Ces résultats montrent un recours plus fréquent aux services parmi les ménages dirigés par des femmes.

Les différences apparaissent également selon l'âge du chef de ménage. Les ménages dont le chef est âgé de 60 ans ou plus sont plus fréquemment bénéficiaires de services (38,7%). Quant aux ménages plus jeunes, notamment ceux dont le chef a moins de 45 ans, ils participent davantage aux échanges en tant que donateurs (31,7%), ce qui confirme l'existence de solidarités intergénérationnelles, des générations actives vers les générations plus âgées.

Le niveau de vie du ménage est également associé à la participation aux échanges de services. Les ménages les plus modestes sont plus souvent bénéficiaires de services (31,5% parmi les moins aisés), tandis que les ménages les plus aisés participent davantage en tant que donateurs (36,4%) et sont plus nombreux à cumuler réception et versement de services (20,0%).

Enfin, la participation aux échanges de services varie selon la structure et le type de ménage. Les ménages individuels et les familles monoparentales comptent une part élevée de bénéficiaires, supérieure à 40%. Pendant que les fratries, les familles élargies et certaines structures complexes se caractérisent par une proportion importante de ménages à la fois bénéficiaires et donateurs, ce qui traduit une circulation plus fréquente des services au sein de ces ménages. Les ménages sans lien familial se distinguent par une part plus élevée de donateurs.

En somme, les résultats montrent que les échanges interfamiliaux prennent des formes variées, associant des ménages principalement bénéficiaires, des ménages principalement donateurs et des ménages cumulant les deux rôles. Cette lecture d'ensemble permet de diagnostiquer, dans la section suivante, la nature des services échangés.

Tableau V.1 : Structure des ménages selon l'état des échanges interfamiliaux, par caractéristiques géographiques et socioéconomiques (en %)

Caractéristique	Ménage bénéficiaire des services uniquement	Ménage donateur des services uniquement	Ménage Bénéficiaire et donateur	Ménage ni bénéficiaire ni donateur	Total
Milieu de résidence					
Urbain	15,4	12,2	15,2	57,3	100
Rural	19,5	8,9	13,7	57,9	100
Sexe du chef de ménage					
Homme	12,6	12,4	15,1	59,9	100
Femme	34,6	5,2	13,1	47,1	100
Age du chef de ménage					
Moins de 45 ans	9,7	15,1	16,6	58,6	100
45-59 ans	11,8	13,8	14,3	60,1	100
60 ans et plus	24,8	6,6	13,9	54,6	100
Niveau de vie du ménage					
Les 20% les moins aisés	20,9	6,9	10,6	61,6	100
Les 20% suivants	19,3	9,5	14,5	56,7	100
Les 20% suivants	19,6	9,8	12,9	57,7	100
Les 20% suivants	14,9	12,1	14,5	58,5	100
Les 20% les plus aisés	10,1	16,3	20,0	53,6	100
Structure familiale					
Famille nucléaire avec enfants célibataires	10,1	13,7	15,0	61,1	100
Famille nucléaire sans enfant	21,1	9,0	15,7	54,3	100
Famille monoparentale	30,7	5,9	13,1	50,3	100
Monoparental-femme	31,4	5,8	13,1	49,7	100
Monoparental-homme	21,3	6,6	13,3	58,7	100
Fraterie	25,4	7,8	21,0	45,8	100
Famille élargie	20,6	7,0	15,2	57,3	100
Famille verticale ascendante	14,4	7,9	15,6	62,1	100
Famille verticale descendante	24,1	6,0	14,1	55,8	100
Famille verticale ascendante et descendante	10,9	4,5	13,1	71,5	100
Famille horizontale	17,4	9,8	14,6	58,2	100
Famille ascendante horizontale	14,2	7,2	19,7	58,9	100
Famille descendante horizontale	19,8	11,5	15,3	53,3	100
Famille complexe	58,4	0,0	0,0	41,6	100
Autre type de famille élargie	23,6	5,0	20,2	51,3	100
Ménage individuel	32,0	12,1	11,3	44,5	100
Ménage sans famille	5,5	29,5	27,0	38,1	100
Total	16,7	11,1	14,7	57,5	100

Source : ENF 2025, HCP.

5.2. Structure des services échangés entre ménages

Des échanges dominés par les aides financières et les services en travail

Au niveau national, les échanges de services sont dominés par les prêts en argent, qui représentent 36,5% des services fournis et 37,6% des services reçus. Ils constituent ainsi la principale forme de solidarité interfamiliale. Les transferts en argent occupent également une place importante, avec 21,5% des services fournis et 24,2% des services reçus. L'ensemble de ces formes monétaires met en évidence l'importance des aides financières dans les relations de solidarité interfamiliale.

Les services en travail constituent la deuxième catégorie de services échangés. A l'échelle nationale, ils représentent 29,1% des services fournis et 26,4% des services reçus. Ces services concernent principalement des aides liées à la vie quotidienne, telles que les tâches ménagères, la garde des enfants, les soins apportés aux membres du ménage ou encore les achats et les courses.

Outre les aides financières et les services en travail, les échanges interfamiliaux concernent également d'autres types de services, bien que dans des proportions plus limitées. L'hébergement représente une part réduite des services échangés, avec 1,9% des services fournis et 2,4% des services reçus au niveau national. Les prêts non financiers demeurent marginaux, représentant 1,7% des services fournis comme des services reçus.

Les dons en produits occupent une place modérée dans les échanges interfamiliaux, avec 6,5% des services fournis et 5,9% des services reçus. Enfin, les services de recommandation ou de règlement de problèmes restent peu fréquents, ne dépassant pas 2,7% des services fournis et 1,9% des services reçus. Dans l'ensemble, ces formes de services complètent les échanges interfamiliaux, mais restent largement minoritaires par rapport aux aides financières et aux services en travail.

Tableau V.2 : Répartition des services fournis et reçus selon le milieu de résidence (en %)

Services ⁶	Urbain		Rural		Total	
	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus
Services en travail	27,9	26,8	32,1	25,8	29,1	26,4
Hébergement	2,3	2,3	0,9	2,5	1,9	2,4
Prêts en argent	38,1	37,0	32,7	38,7	36,5	37,6
Prêts non financiers	1,8	1,6	1,6	1,9	1,7	1,7
Transferts en argent	19,9	24,2	25,2	24,3	21,5	24,2
Dons en produits	7,0	6,3	5,4	5,1	6,5	5,9
Recommandation / règlement de problèmes	3,0	2,0	2,2	1,7	2,7	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ENF 2025, HCP.

Selon le milieu de résidence, la structure des services échangés présente des différences notables. En milieu urbain, les prêts en argent constituent la principale forme de services échangés, représentant 38,1% des services fournis et 37% des services reçus. Ils sont suivis des services en travail et des transferts en argent.

En milieu rural, les prêts en argent demeurent prédominants parmi les services reçus (38,7%). En revanche, du côté des services fournis, les services en travail occupent une place plus importante (32,1%), contre 27,9% en milieu urbain, ce qui traduit un recours plus fréquent à ce type de services en milieu rural.

⁶ La classification des services adoptée pour cette analyse est détaillée dans l'encadré 1.

Les autres catégories de services, notamment l'hébergement, les prêts non financiers, les dons en produits et les services de recommandation ou de règlement de problèmes, restent peu fréquentes dans les deux milieux, chacune représentant généralement moins de 7% de l'ensemble des services échangés.

Selon le sexe du chef de ménage, la structure des services échangés présente également des différences. Parmi les ménages dirigés par des hommes, les prêts en argent représentent 34,3% des services reçus, suivis des services en travail (26,2%) et des transferts en argent (25,9 %). Du côté

des services fournis, les prêts en argent dominent également (38,0%), devant les transferts en argent (21,2%) et les services en travail (27,9%).

En revanche, chez les ménages dirigés par des femmes, les prêts en argent occupent une place plus importante dans les services reçus, atteignant 45,6%. Les services en travail et les transferts en argent représentent respectivement 27,1% et 20,1% des services reçus. En ce qui concerne les services fournis, les services en travail arrivent en première position (37,8%), suivis des prêts en argent (25,9%) et des transferts en argent (23,2%).

Tableau V.3 : Répartition des services fournis et reçus selon le sexe du chef de ménage (en %)

Services	Homme		Femme	
	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus
Services en travail	27,9	26,2	37,8	27,1
Hébergement	2	2,7	0,8	1,4
Prêts en argent	38	34,3	25,9	45,6
Prêts non financiers	1,7	1,9	1,7	1,1
Transferts en argent	21,2	25,9	23,2	20,1
Dons en produits	6,2	6,8	9,2	3,6
Recommandation / règlement de problèmes	2,9	2,2	1,3	1,1
Total	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP

Selon le niveau de vie du ménage, la composition des services échangés présente des différences. Les services reçus sont plus fréquents parmi les ménages les moins aisés que parmi les ménages les plus aisés, tandis que les services fournis sont davantage observés chez les ménages aisés.

Parmi les ménages les moins aisés, les prêts en argent représentent 39,6% des services reçus, tandis

que les services en travail et les transferts en argent comptent respectivement pour 26,1% et 24,1%. A mesure que le niveau de vie augmente, la part des prêts en argent dans les services fournis progresse, atteignant 42,7% pour les ménages les plus aisés. Cette part dans les services reçus est de 30,6%. Les transferts en argent conservent toutefois une place importante quel que soit le niveau de vie, représentant entre 23% et 27% des services reçus.

Tableau V.4 : Répartition des services fournis et reçus selon le niveau de vie (en %)

Nature de services	Les 20% les moins aisés	Les 20% suivants	Les 20% suivants	Les 20% suivants	Les 20% les plus aisés
Services fournis					
Services en travail	32,5	32,0	30,7	30,6	24,4
Hébergement	0,2	1,6	1,7	1,8	2,8
Prêts en argent	28,4	34,4	33,0	36,7	42,7
Prêts non financiers	0,5	3,2	0,7	2,2	1,6
Transferts en argent	29,5	21,5	23,4	21,6	17,2
Dons en produits	7,6	4,4	7,4	6,0	7,2
Recommandation / Règlement de problèmes	1,2	2,9	3,1	1,1	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Services reçus					
Services en travail	26,1	26,3	25,7	27,6	26,6
Hébergement	2,1	2,2	1,9	2,3	3,3
Prêts en argent	39,6	38,7	41,0	38,2	30,6
Prêts non financiers	1,5	2,1	1,3	1,6	1,9
Transferts en argent	24,1	23,0	23,2	23,5	27,3
Dons en produits	5,2	5,6	5,1	5,2	8,0
Recommandation / Règlement de problèmes	1,5	2,1	1,7	1,5	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ENF 2025, HCP.

Il ressort de l'analyse que les échanges de services entre ménages reposent principalement sur trois types de services : les prêts en argent, les services en travail et les transferts en argent, qui concentrent l'essentiel des échanges observés. La composition de

ces services varie toutefois selon les caractéristiques géographiques et socio-économiques des ménages, mettant en évidence des formes différenciées de participation aux échanges inter-ménages.

5.3. Parents proches mobilisés dans les échanges de services

Les échanges interfamiliaux reposent largement sur les parents les plus proches, aussi bien pour les services fournis que pour les services reçus

Du côté des services fournis, les parents ascendants constituent les principaux destinataires, représentant 39,3% de l'ensemble des services fournis. Ils sont suivis des parents collatéraux (22,8%), puis des parents affins (16,1%). Les parents descendants représentent 19,3% des services fournis.

S'agissant des services reçus, la répartition diffère nettement. Les parents descendants constituent la principale source, avec 43,4% des services reçus, suivis des parents collatéraux (28,0%) et des parents affins (17,8%). Les parents ascendants ne représentent que 8,6% des services reçus et les autres parents demeurent marginaux (2,2%).

Tableau V.5 : Structure des services fournis et reçus selon le groupe de parenté (en %)

Groupe de parents ⁷	Urbain		Rural		Total	
	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus
Parents ascendants	38,5	9,9	41,3	6,2	39,3	8,6
Parents descendants	19,4	41,0	19,0	48,0	19,3	43,4
Parents collatéraux	23,1	28,1	22,0	27,7	22,8	28,0
Parents affins	16,7	19,0	14,9	15,5	16,1	17,8
Autres parents	2,3	2,0	2,9	2,6	2,5	2,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Selon le milieu de résidence, les différences observées demeurent limitées. En milieu urbain, les parents ascendants représentent 38,5% des destinataires des services fournis, contre 41,3% en milieu rural, traduisant une solidarité ascendante légèrement plus marquée dans les zones rurales.

Du côté des services reçus, les parents descendants constituent la principale source dans les deux milieux, avec une part plus élevée en milieu rural (48,0%) qu'en milieu urbain (41,0%). Les parents collatéraux et les parents affins présentent des parts proches dans les deux milieux, tandis que les autres liens de parenté restent marginaux.

Selon le sexe du chef de ménage, la structure des personnes impliquées dans les échanges de services présente également des différences. Dans les ménages dirigés par des hommes, les parents ascendants représentent 40,9% des destinataires des services fournis, tandis que les parents descendants constituent 39,5% des sources des services reçus. Dans les ménages dirigés par des femmes, les parents descendants occupent une place plus importante parmi les personnes à l'origine des services reçus, représentant 53,3%. Du côté des services fournis, les parents descendants comptent pour 33,1%, tandis que la part des parents ascendants parmi les destinataires des services fournis est plus faible (28,3%).

Tableau V.6 : Structure des services fournis et reçus selon le groupe de parenté et le sexe du chef de ménage (en %)

Groupe de parents	Homme		Femme	
	Fournis	Reçus	Fournis	Reçus
Parents ascendants	40,9	9,6	28,3	6,2
Parents descendants	17,4	39,5	33,1	53,3
Parents collatéraux	22,3	29,5	26,4	24,2
Parents affins	17,1	19,3	9,4	14
Autres parents	2,4	2,1	2,7	2,4
Total	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP

⁷ Cf. encadré 2 pour la définition de ces groupes de parents.

Selon la catégorie de service, la structure des personnes impliquées présente des différences marquées. Les services fournis sous forme de prêts en argent bénéficient principalement aux parents ascendants, qui représentent 53,0% des destinataires. A l'inverse, les services reçus sous forme de prêts en argent proviennent majoritairement des parents descendants (54,7%), de même que les transferts en argent, pour lesquels les parents descendants représentent 41,8% des personnes à l'origine des services.

Les services en travail présentent une répartition plus équilibrée entre les parents descendants, les parents collatéraux et les parents affins. En revanche, l'hébergement et les prêts non financiers se caractérisent par une forte implication des parents collatéraux, qui représentent près de la moitié des personnes concernées, 53,4% des services reçus et 48,3% des services fournis.

Tableau V.7 : Structure des services fournis et reçus selon le groupe de parenté (en %)

Nature de services	Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents	Total
Services fournis						
Services en travail	33,9	24,3	20,3	19,0	2,5	100
Hébergement	10,8	25,9	53,4	4,8	5,2	100
Prêts en argent	53,0	12,0	20,5	12,7	1,8	100
Prêts non financiers	16,5	12,0	36,4	29,9	5,2	100
Transferts en argent	36,6	19,6	21,2	19,7	2,9	100
Dons en produits	23,8	31,3	29,6	12,5	2,8	100
Recommandation / Règlement de problèmes	7,3	31,9	46,3	10,9	3,6	100
Services reçus						
Services en travail	8,2	37,6	27,2	23,5	3,4	100
Hébergement	2,7	29,5	48,3	15,5	4,0	100
Prêts en argent	6,1	54,7	24,8	13,1	1,3	100
Prêts non financiers	11,9	20,9	34,2	29,0	4,0	100
Transferts en argent	9,1	41,8	28,0	19,3	1,8	100
Dons en produits	25,8	26,3	33,7	12,8	1,3	100
Recommandation / Règlement de problèmes	9,5	11,3	54,3	19,3	5,7	100

Source : ENF 2025, HCP.

Selon le niveau de vie du ménage, la structure des personnes impliquées dans les échanges de services présente également des différences. Quel que soit la catégorie sociale, les parents ascendants restent les principaux destinataires des services fournis. Leur part diminue toutefois avec l'élévation du niveau de vie, passant de 45,5% parmi les ménages les moins aisés à 35,8% parmi les ménages les plus aisés.

Du côté des services reçus, la part des parents descendants recule également à mesure que le niveau de vie augmente, passant de 50,7% chez les ménages les moins aisés à 35,8% chez les plus aisés. En parallèle, la part des parents affins et des parents collatéraux progresse avec l'amélioration du niveau de vie.

Tableau V.8 : Structure des services fournis et reçus selon le groupe de parenté et le niveau de vie (en %)

Nature de services	Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents	Total
Services fournis						
Les 20% les moins aisés	45,5	20,4	19,8	11,9	2,5	100
Les 20% suivants	38,8	15,7	22,5	20,8	2,2	100
Les 20% suivants	41,6	18,2	25,6	12,4	2,1	100
Les 20% suivants	39,7	19,7	19,2	19,2	2,3	100
Les 20% les plus aisés	35,8	21,3	24,8	15,3	2,9	100
Services reçus						
Les 20% les moins aisés	6,7	50,7	26,5	13,4	2,6	100
Les 20% suivants	7,7	43,1	29,7	17,1	2,4	100
Les 20% suivants	6,7	48,3	28,3	15,0	1,6	100
Les 20% suivants	9,9	39,5	27,0	20,7	3,0	100
Les 20% les plus aisés	12,0	35,8	28,1	22,7	1,5	100

Source : ENF 2025, HCP.

Dans l'ensemble, l'analyse montre que les échanges de services au sein des réseaux familiaux suivent une organisation différenciée. Les services fournis par les ménages sont principalement destinés aux parents ascendants, tandis que les services reçus proviennent majoritairement de la descendance directe. Les parents collatéraux et les parents affins interviennent également dans les échanges, notamment pour certains types de services.

5.4. Fréquence des échanges de services au sein des ménages

Cadence des solidarités interfamiliales : travail surtout régulier, argent et dons plutôt occasionnels, hébergement et appuis souvent exceptionnels

Les services réguliers occupent une place centrale, avec 42,7% des services offerts et 40,9% des services reçus. Les services occasionnels suivent de près, représentant 42,1% des services offerts et 40,5% des services reçus. Les services exceptionnels restent modérés, mais sont plus fréquents du côté des services reçus (18,6%) que des services offerts (15,2%).

Les services en travail se distinguent par une forte régularité : 61,2% des services offerts sont mobilisés de manière régulière, et 60% des services reçus

relèvent également de cette modalité. Les services d'hébergement suivent un profil différent, plus souvent occasionnel ou exceptionnel. Ces deux modalités regroupent 83,8% des services offerts et 93,6% des services reçus.

Les prêts en argent occupent une position intermédiaire. Les services offerts sont réguliers dans 46,2% des cas, tandis que cette proportion atteint 48,2% pour les services reçus. Une part importante demeure toutefois occasionnelle, représentant 38,3% des prêts offerts et 38,0% des prêts reçus.

Les transferts en argent et les dons en produits relèvent principalement de pratiques occasionnelles. Les transferts en argent sont occasionnels dans 57,3% des services offerts et 51,8% des services reçus. Les dons en produits présentent des proportions proches, avec 59,4% des services offerts et 50,6% des services reçus. Les services exceptionnels représentent 27,9% des transferts en argent reçus et 26,9% des dons en produits reçus.

Enfin, les prêts non financiers ainsi que les services de recommandation ou de règlement de problèmes se caractérisent par une forte irrégularité. Du côté des services reçus, les modalités exceptionnelles représentent respectivement 36,5% et 36,7%.

Tableau V.9 : Répartition des services offerts et reçus selon la fréquence* et la nature du service (en %)

Nature de services	Régulier	Occasionnel	Exceptionnel
Services fournis			
Services en travail	61,2	28,2	10,6
Hébergement	16,2	61,5	22,3
Prêts en argent	46,2	38,3	15,5
Prêts non financiers	8,7	52,1	39,2
Transferts en argent	26,1	57,3	16,6
Dons en produits	25,9	59,4	14,8
Recommandation / Règlement de problèmes	9,4	61,2	29,4
Services reçus			
Services en travail	60,0	28,5	11,5
Hébergement	6,4	63,9	29,7
Prêts en argent	48,2	38,0	13,8
Prêts non financiers	16,1	47,3	36,5
Transferts en argent	20,3	51,8	27,9
Dons en produits	22,5	50,6	26,9
Recommandation / Règlement de problèmes	14,4	48,9	36,7

* Fréquence régulière : au moins une fois par mois ; fréquence occasionnelle : moins d'une fois par mois mais au moins une fois par an ; fréquence exceptionnelle : une fois par an.

Source : ENF 2025, HCP.

Solidarités familiales à géométrie variable, échanges réguliers surtout avec descendants et ascendants, plus irréguliers avec collatéraux, affins et autres parents

Les services impliquant les parents ascendants sont le plus souvent mobilisés de manière régulière ou occasionnelle. Ces deux modalités représentent 72% des services offerts (38,8% réguliers et 40% occasionnels) et 73,4% des services reçus (33,2% réguliers et 40,2% occasionnels). Les services exceptionnels demeurent limités pour ce groupe, avec 8% des services offerts et 17,2% des services reçus.

Les services impliquant les parents descendants présentent une fréquence globalement plus soutenue. Les services offerts sont réguliers dans 46,1% des cas, tandis que cette proportion atteint 50,9% pour les services reçus.

En revanche, les échanges avec les parents collatéraux relèvent majoritairement des modalités occasionnelle et exceptionnelle, qui représentent 72% des services offerts et 70,4% des services reçus. Une situation proche est observée pour les parents affins, pour lesquels ces deux modalités regroupent 60,2% des services offerts et 64,5% des services reçus.

Les services impliquant les autres parents se distinguent par une fréquence plus irrégulière. Les services exceptionnels représentent 31% des services offerts et 31,1% des services reçus.

Tableau V.10 : Répartition des services offerts et reçus selon la fréquence et le lien de parenté (en %)

Groupe de parents ⁷	Régulier	Occasionnel	Exceptionnel
Services fournis			
Parents ascendants	52,1	40,0	8,0
Parents descendants	46,1	41,0	12,8
Parents collatéraux	28,0	46,5	25,5
Parents affins	39,8	41,7	18,5
Autres parents	21,3	47,6	31,0
Total	42,7	42,1	15,2
Services reçus			
Parents ascendants	42,6	40,2	17,2
Parents descendants	50,9	37,9	11,3
Parents collatéraux	29,6	44,3	26,2
Parents affins	35,6	40,9	23,6
Autres parents	24,5	44,5	31,1
Total	40,9	40,5	18,6

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, les échanges de services entre ménages combinent des interventions régulières et des interventions ponctuelles. Leur fréquence varie principalement selon le type de service et le lien

de parenté. Si les échanges occasionnels sont les plus fréquents, certains services, en particulier les services en travail et ceux impliquant la parenté directe, sont mobilisés de manière plus régulière.

Encadré 1 : Définition des catégories de services agrégées

Afin de faciliter l'analyse et la lecture des résultats, les différents services échangés entre ménages ont été regroupés en **grandes catégories analytiques**, selon leur nature et leur fonction principale. Cette agrégation permet de synthétiser l'information tout en conservant la diversité des formes de solidarité observées. Les catégories retenues sont définies comme suit :

- **Services en travail** : cette catégorie regroupe l'ensemble des services rendus sous forme de prestations directes liées à la vie quotidienne du ménage. Elle comprend notamment les tâches ménagères, l'entretien du logement, la garde et le divertissement des enfants, le soutien scolaire, les soins médicaux aux membres du ménage, la surveillance en cas de maladie, le transport des membres du ménage ainsi que les achats et courses.
- **Hébergement** : cette catégorie couvre les situations dans lesquelles un ménage accueille temporairement ou durablement des personnes extérieures au ménage, constituant une forme de solidarité impliquant une prise en charge directe en matière de logement.
- **Prêts en argent** : cette catégorie regroupe les aides financières remboursables accordées entre ménages. Elle inclut les prêts destinés à couvrir les besoins de consommation courante, l'achat de biens durables, l'acquisition d'un logement ou d'un terrain, ainsi que les prêts consentis pour d'autres motifs.
- **Prêts non financiers** : cette catégorie comprend les aides sous forme de mise à disposition temporaire de biens matériels, tels que les vêtements, l'outillage, les équipements ménagers, le mobilier ou d'autres objets.
- **Transferts en argent** : cette catégorie correspond aux aides financières non remboursables accordées entre ménages, sous forme de transferts monétaires destinés à soutenir le ménage bénéficiaire.
- **Dons en produits** : cette catégorie regroupe les transferts en nature, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou non alimentaires, ainsi que les dons en produits non monétaires.
- **Recommandation / règlement de problèmes** : cette catégorie couvre les services à caractère relationnel ou institutionnel, tels que le règlement de problèmes administratifs, les recommandations et appuis relationnels, ainsi que l'aide à la recherche ou à l'accès à un emploi.
- **Autres services** : cette catégorie regroupe les autres formes de biens et services échangés qui ne peuvent être rattachées aux catégories précédentes.

Encadré 2 : Groupes de parents

Dans le cadre de l'analyse de la structure des personnes impliquées dans la fourniture et la réception des services, les liens de parenté avec le chef de ménage ont été regroupés en grandes catégories pour mieux faciliter la lecture des résultats et assurer leur comparabilité.

La classification retenue distingue cinq catégories de personnes, définies comme suit :

- **Parents ascendants** : cette catégorie regroupe le père et la mère du chef de ménage, ainsi que les grands-parents paternels et maternels.
- **Parents descendants** : elle comprend les enfants du chef de ménage, y compris les enfants adoptifs, les enfants du conjoint, les petits-enfants ainsi que les neveux et nièces.
- **Parents collatéraux** : cette catégorie regroupe les frères et sœurs du chef de ménage, qu'ils soient de même père et mère, de même père ou de même mère, ainsi que les oncles, tantes et cousins du côté paternel et maternel.
- **Parents affins** : elle comprend l'époux(se) du chef de ménage (non résident), les conjoints des enfants, les beaux-parents, les beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que les autres parents du côté du conjoint.
- **Autres parents** : cette catégorie regroupe les autres liens de parenté ne relevant pas des catégories précédentes.



VI.

Emploi familial



La solidarité familiale occupe une place importante dans le domaine de l'emploi. Malgré les évolutions économiques et sociales, la famille demeure un cadre de soutien pour ses membres, en particulier face au chômage et dans les formes d'activité qui mobilisent le cercle familial.

A partir des données de l'ENF 2025, ce chapitre analyse la solidarité familiale dans le domaine de

l'emploi à travers trois dimensions principales : le soutien matériel apporté par la famille en cas de chômage, le recours à la main-d'œuvre familiale dans les activités d'auto-emploi, et la participation des salariés, aides familiales et apprentis à l'entreprise familiale. L'analyse est menée selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques, notamment le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge et le niveau de vie.

6.1. Soutien familial face au chômage

Le soutien hors ménage mobilise principalement les parents collatéraux

En 2025, 58,7% des chômeurs déclarent recevoir une aide financière de la part d'un membre de leur ménage pour faire face aux dépenses quotidiennes. Le recours à ce soutien est plus fréquent en milieu urbain (60,9%) qu'en milieu rural (51,7%).

Lorsque l'aide est apportée au sein du ménage, elle provient principalement des ascendants, qui assurent près de 80% du soutien. Les parents collatéraux constituent la deuxième source d'aide intraménage, avec des parts de 14,9% en milieu urbain et 12,8% en milieu rural. Les parents descendants, les parents affins et les autres membres de la famille restent faiblement impliqués.

Dans l'ensemble, la structure de l'aide intraménage apparaît très proche entre le milieu urbain et le milieu rural, traduisant un recours dominant aux parents ascendants, quel que soit le cadre de résidence.

En dehors du ménage, le recours au soutien familial demeure plus limité. En 2025, 12% des chômeurs déclarent bénéficier d'une aide financière provenant de membres de leurs réseaux familiaux. Cette forme de soutien est légèrement plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau VI.1 : Part des chômeurs aidés et structure des aidants au sein du ménage selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Part des chômeurs aidés par un membre de ménage	Structure des personnes dans le ménage aidant financièrement le chômeur				
		Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents
Membres du ménage						
Urbain	60,9	78,7	4,0	14,9	0,4	1,9
Rural	51,7	82,1	3,0	12,8	0,4	1,7
Ensemble	58,7	79,5	3,8	14,5	0,4	1,9
Membres hors du ménage						
Urbain	12,3	30,0	11,5	53,7	1,3	3,5
Rural	11,0	42,2	8,3	47,3	0,8	1,5
Ensemble	12,0	32,7	10,8	52,3	1,2	3,0

Source : ENF 2025, HCP.

Soutien familial aux chômeurs, ascendants dominants au sein du ménage, collatéraux en première ligne hors ménage

Lorsque l'aide est apportée par un membre du ménage, sa structure est proche pour les deux sexes. Les parents ascendants constituent la principale source de soutien intraménage, représentant 80,3% des aidants chez les hommes et 78,0% chez les femmes. Les parents collatéraux occupent la deuxième place, avec des parts de 13,7% chez les hommes et 15,8% chez les femmes, tandis que les parents descendants, les parents affins et les autres parents restent faiblement représentés.

La part des chômeurs bénéficiant d'un soutien familial en dehors du ménage est comparable entre les hommes (12,3%) et les femmes (11,4%). La structure de l'aide hors ménage diffère toutefois de celle observée au sein du ménage. Les parents collatéraux constituent la principale catégorie d'aidants, représentant 51,2% chez les hommes et 54,4% chez les femmes. Les parents ascendants et les parents descendants occupent des parts plus modestes, tandis que les autres liens de parenté demeurent marginaux.

Tableau VI.2 : Part des chômeurs aidés et structure des aidants au sein du ménage selon le sexe de l'individu (en %)

Sexe de l'individu	Part des chômeurs aidés par un membre de ménage	Structure des personnes dans le ménage aidant financièrement le chômeur				
		Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents
Membres du ménage						
Homme	57,1	80,3	4,1	13,7	0,5	1,4
Femme	61,6	78,0	3,2	15,8	0,3	2,6
Membres hors du ménage						
Homme	12,3	35,3	11,2	51,2	1,8	0,5
Femme	11,4	27,7	9,9	54,4	0,0	7,9

Source : ENF 2025, HCP.

Aide financière aux chômeurs, un soutien intraménage qui s'atténue avec l'âge et une aide hors ménage qui progresse

Parmi les chômeurs de moins de 30 ans, 65,3% bénéficient d'une aide financière apportée par un membre de leur ménage. Cette aide repose très majoritairement sur les parents ascendants, qui représentent 89,4% des aidants intraménage, tandis que les autres liens de parenté restent faiblement mobilisés.

Chez les chômeurs âgés de 30 à 44 ans, la part des personnes aidées au sein du ménage demeure élevée (55,9 %). Les parents ascendants restent la principale source de soutien (75,5%), mais la part des parents collatéraux progresse (20,2%), traduisant une structure de l'aide plus diversifiée.

Pour les chômeurs de 45 à 59 ans, la proportion de personnes aidées au sein du ménage diminue (38,5%).

La structure du soutien se répartit davantage entre les parents ascendants (40,6%), les parents collatéraux (30,6%) et les parents descendants (19,6%).

Chez les chômeurs âgés de 60 ans et plus, 41,1% bénéficient d'une aide intraménage. La structure de cette aide diffère nettement de celle observée aux âges plus jeunes, les parents descendants constituant la principale source de soutien (57,9%), tandis que la part des parents ascendants devient très limitée (7,2%).

En dehors du ménage, la part des chômeurs bénéficiant d'un soutien familial augmente avec l'âge, passant de 9,8% chez les moins de 30 ans à 24,9% chez les 60 ans et plus. Quelle que soit la tranche d'âge, l'aide hors ménage mobilise principalement les parents collatéraux, qui représentent plus de la moitié des aidants chez les individus âgés de 30 ans ou plus. Les parents descendants jouent également un rôle important chez les chômeurs de 60 ans et plus (58,2%).

Tableau VI.3 : Part des chômeurs aidés et structure des aidants au sein du ménage selon le groupe d'âge de l'individu (en %)

Groupe d'âge de l'individu	Part des chômeurs aidés par un membre de ménage	Structure des personnes dans le ménage aidant financièrement le chômeur				
		Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents
Membres du ménage						
Moins de 30 ans	65,3	89,4	0,1	9,8	0,2	0,5
30-44 ans	55,9	75,5	0,6	20,2	0,4	3,3
45-59 ans	38,5	40,6	19,6	30,6	1,6	7,7
60 ans et plus	41,1	7,2	57,9	28,4	2,1	4,4
Membres hors du ménage						
Moins de 30 ans	9,8	46,8	1,4	51,3	0,0	0,5
30-44 ans	10,9	32,8	0,0	60,7	1,1	5,4
45-59 ans	18,7	16,5	18,5	53,3	5,6	6,1
60 ans et plus	24,9	0,0	58,2	38,1	0,0	3,7

Source : ENF 2025, HCP.

Chômage et solidarités familiales, un soutien surtout intraménage porté par les ascendants et socialement inégal, l'aide hors ménage demeure limitée

Au sein du ménage, la part des chômeurs bénéficiant d'une aide financière augmente globalement avec le niveau de vie, passant de 43,7% parmi les 20% les moins aisés à 73,0% parmi les 20 % les plus aisés.

Quelle que soit la classe de niveau de vie, l'aide intraménage repose majoritairement sur les parents ascendants. Leur part progresse avec le niveau de vie, représentant 76,9% des aidants parmi les ménages les moins aisés et 86,6% parmi les plus aisés. Les parents collatéraux occupent une place secondaire, avec des parts plus élevées dans les classes intermédiaires, tandis que les parents descendants, affins et les autres parents demeurent faiblement représentés.

En dehors du ménage, la part des chômeurs bénéficiant d'un soutien familial reste plus limitée et varie peu selon le niveau de vie, oscillant entre 8,9% et 14,1%. La structure de l'aide hors ménage se distingue de celle observée au sein du ménage.

Les parents collatéraux constituent la principale catégorie d'aidants dans l'ensemble des classes de niveau de vie, représentant entre 40,5% et 62,7% des aidants. Les parents ascendants et descendants occupent des parts plus modestes, tandis que les autres liens de parenté restent marginaux.

Tableau VI.4 : Part des chômeurs aidés et structure des aidants au sein du ménage selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Part des chômeurs aidés par un membre de ménage	Structure des personnes dans le ménage aidant financièrement le chômeur				
		Parents ascendants	Parents descendants	Parents collatéraux	Parents affins	Autres parents
Membres du ménage						
Les 20% les moins aisés	43,7	76,9	4,5	15,2	0,8	2,7
Les 20% suivants	49,0	71,3	6,9	20,9	0,2	0,7
Les 20% suivants	53,5	74,2	7,0	17,4	--	1,4
Les 20% suivants	66,8	82,2	2,3	12,9	1,1	1,4
Les 20% les plus aisés	73,0	86,6	0,4	10,0	--	3,1
Membres hors du ménage						
Les 20% les moins aisés	12,2	47,8	9,4	40,5	--	2,3
Les 20% suivants	8,9	23,4	10,7	62,7	2,8	0,3
Les 20% suivants	11,2	12,6	19,2	55,3	3,0	9,9
Les 20% suivants	14,1	35,3	7,2	56,1	0,6	0,8
Les 20% les plus aisés	12,4	47,5	7,0	45,4	--	--

-- : fréquence insignifiante.

Source : ENF 2025, HCP.

6.2. Solidarité familiale et auto-emploi

Auto emploi : quand la famille et l'héritage font la différence surtout en milieu rural

En 2025, 13,7% des auto-employeurs déclarent recourir à des membres de leur famille dans le cadre de leur activité indépendante. Ce recours est plus fréquent en milieu rural (17,8%) qu'en milieu urbain (10,9%). Selon le sexe, 14,7% des hommes auto-employeurs mobilisent une main-d'œuvre familiale, contre 7,9% des femmes.

La création de l'activité indépendante repose majoritairement sur l'auto-crédation, qui représente 76,6% des cas au niveau national. Cette proportion atteint 86,4% en milieu urbain et 62,8% en milieu rural. L'héritage constitue la deuxième modalité de création (17,2% au total), avec une part nettement plus élevée en milieu rural (32,3%) qu'en milieu urbain (6,5%). Il est également plus fréquent chez les auto-employeurs âgés de 45 à 59 ans (17,9%) et de 60 ans et plus (22,2%), ainsi que parmi les ménages les plus pauvres (39,4%).

Lorsqu'une aide est mobilisée pour la création de l'activité, elle provient principalement du cadre familial. Au niveau national, 46,3% des auto-employeurs déclarent avoir été aidés par un membre du ménage et 39,4% par d'autres membres de la famille.

Cette aide intraménage est plus fréquente chez les femmes (58,7%) que chez les hommes (42,7%). A l'inverse, l'aide apportée par des membres de la famille hors ménage est plus fréquente chez les hommes (42,9%) que chez les femmes (27,2%). Des différences apparaissent également selon l'âge et le niveau de vie. Chez les auto-employeurs de moins de 30 ans, l'aide à la création provient majoritairement d'un membre du ménage (79,4%), contre 11,1% provenant d'autres membres de la famille.

A l'opposé, chez les individus âgés de 45 à 59 ans, l'aide mobilise plus souvent des membres de la famille hors ménage (53,3%) que des membres du ménage (31,6%).

Selon le niveau de vie, le recours à l'héritage est particulièrement élevé parmi les ménages les moins aisés (39,4%), contre 6,2% parmi les ménages de

niveau de vie moyen et 8,5 % parmi les ménages les plus aisés.

Tableau VI.5 : Recours à la main-d'œuvre familiale et modalités de création de l'activité indépendante selon les caractéristiques des auto-employés (en %)

Caractéristique	Part des auto-employés recourant aux membres de famille dans leur emploi indépendant	Aide à la création de l'activité indépendante			Personne aidant à la création de l'activité indépendante		
		Auto-création	Héritage	Aide d'une autre personne/institution	Membre de ménage	Membre(s) de la famille	Autres
Urbain	10,9	86,4	6,5	7,1	47,8	35,9	16,3
Rural	17,8	62,8	32,3	4,9	43,2	46,3	10,4
Sexe de l'individu							
Homme	14,7	76,2	18,4	5,4	42,7	42,9	14,4
Femme	7,9	79,6	8,4	12,0	58,7	27,2	14,1
Groupe d'âge de l'individu							
Moins de 30 ans	14,4	75,1	10,4	14,5	79,4	11,1	9,5
30-44 ans	13,0	78,6	14,4	6,9	48,8	34,8	16,4
45-59 ans	15,4	76,9	17,9	5,2	31,6	53,3	15,1
60 ans et plus	12,3	73,9	22,2	3,9	28,5	57,4	14,1
Niveau de vie							
Les 20% les moins aisés	20,0	57,3	39,4	3,4	44,8	43,8	11,5
Les 20% suivants	12,4	73,8	20,4	5,8	43,1	47,6	9,3
Les 20% suivants	8,9	88,3	6,2	5,4	44,9	41,5	13,6
Les 20% suivants	11,8	86,9	6,2	6,8	48,7	42,2	9,1
Les 20% les plus aisés	15,4	80,4	8,5	11,1	48,4	28,2	23,4
Ensemble	13,7	76,6	17,2	6,2	46,3	39,4	14,3

Source : ENF 2025, HCP.

6.3. Participation des salariés, aides familiales et apprentis à l'entreprise familiale

Travail dans l'entreprise familiale : en ville, le choix familial et le manque d'opportunités dominant ; à la campagne, la préservation de l'héritage s'impose

En 2025, 3,7% des salariés, aides familiales et apprentis exercent leur activité dans une entreprise familiale. Cette participation est observée dans l'ensemble des milieux, mais elle demeure nettement plus fréquente en milieu rural (7,5%) qu'en milieu urbain (1,7%).

Les raisons évoquées pour travailler dans l'entreprise familiale diffèrent sensiblement selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les motivations sont relativement diversifiées : le choix familial (26,8%) et le manque d'opportunités d'emploi hors du cadre familial (26,4%) constituent les deux principales raisons, suivies par la préservation de l'héritage familial (15,1%) et les conditions favorables de travail (11,7%).

En milieu rural, la structure des motivations apparaît plus concentrée. La préservation de l'héritage familial constitue le principal motif, citée par près de la moitié des individus concernés (49,3%). Le choix familial arrive en deuxième position (22,5%), tandis que le manque d'opportunités d'emploi hors famille représente 18,2% des motifs déclarés. Les autres raisons, notamment les conditions favorables ou la stabilité financière, restent marginales.

Selon le sexe, la participation à l'entreprise familiale concerne 4,6% des femmes contre 3,4% des hommes. Les motivations diffèrent également. Chez les hommes, la préservation de l'héritage familial (35,7%) et le manque d'opportunités d'emploi hors famille (26,6%) constituent les principaux motifs. Chez les femmes, la préservation de l'héritage familial occupe une place encore plus marquée (47,8%), suivie du choix familial (27%). Les motifs liés au chômage de longue durée ou à la stabilité financière restent peu cités pour les deux sexes.

L'analyse selon le groupe d'âge montre que la participation à l'entreprise familiale est plus élevée chez les moins de 30 ans (5,9%) et décroît ensuite avec l'âge, atteignant 2,3% chez les 45-59 ans, avant de remonter légèrement chez les 60 ans et plus

(3,1%). Chez les plus jeunes, les motivations sont relativement diversifiées : la préservation de l'héritage familial (36,9%) et le manque d'opportunités d'emploi hors famille (26,8%) occupent une place importante. A mesure que l'âge augmente, la préservation de l'héritage familial devient de plus en plus centrale, atteignant 45,4% chez les individus âgés de 60 ans et plus.

Selon le niveau de vie, la participation à l'entreprise familiale est nettement plus fréquente parmi les ménages les plus pauvres (9,8%) que parmi les autres catégories, où elle oscille entre 2% et 3%. Dans ces ménages, la préservation de l'héritage familial constitue le principal motif (50,7%), suivie du manque d'opportunités d'emploi hors famille (18,9%). A l'inverse, dans les ménages de niveau de vie moyen et élevé, les motivations apparaissent plus diversifiées, avec une montée relative des raisons liées aux conditions favorables de travail et, dans une moindre mesure, à la stabilité et à la sécurité financière.

Tableau VI.6 : Participation des salariés, aides familiales et apprentis à l'entreprise familiale et raisons principales de cette participation selon les caractéristiques des individus (en %)

Caractéristique	Part des salariés, aide-familiales travaillant dans l'entreprise familiale	Raison principale de travailler dans l'entreprise familiale						
		Choix familial	Préserver l'héritage familial	Manque d'opportunités d'emploi hors famille	Conditions favorables	Chômage de longue durée	Stabilité et sécurité financière	Autres raisons
Milieu de résidence								
Urbain	1,7	26,8	15,1	26,4	11,7	10,0	3,9	6,1
Rural	7,5	22,5	49,3	18,2	3,0	1,0	2,0	4,0
Sexe de l'individu								
Homme	3,4	22,5	35,7	26,6	3,8	5,2	1,8	4,4
Femme	4,6	27,0	47,8	5,3	10,3	0,0	4,4	5,1
Groupe d'âge de l'individu								
Moins de 30 ans	5,9	21,2	36,9	26,8	3,4	7,6	0,0	4,1
30-44 ans	3,6	24,8	39,0	18,7	6,4	2,4	3,9	4,8
45-59 ans	2,3	24,2	40,7	16,5	7,3	0,2	5,7	5,4
60 ans et plus	3,1	30,1	45,4	10,8	8,9	0,0	0,4	4,4
Niveau de vie								
Les 20% les moins aisés	9,8	20,8	50,7	18,9	4,0	0,6	2,2	2,8
Les 20% suivants	3,0	17,9	47,9	23,5	0,0	3,7	1,1	5,9
Les 20% suivants	2,0	21,2	21,0	26,9	4,2	13,1	3,1	10,5
Les 20% suivants	2,2	33,7	18,3	22,5	7,1	8,5	1,6	8,2
Les 20% les plus aisés	2,2	34,6	18,7	17,3	17,8	3,8	5,7	2,3
Ensemble	3,7	23,8	39,0	20,7	5,6	3,7	2,6	4,6

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, en 2025, la solidarité familiale constitue un élément central des mécanismes de soutien liés à l'emploi au Maroc. Elle se manifeste à travers le soutien financier aux chômeurs, l'accompagnement de l'auto-emploi et la participation à l'entreprise familiale.

Les résultats mettent en évidence des formes de solidarité différenciées selon le milieu de résidence, le sexe, l'âge et le niveau de vie. Dans l'ensemble, l'analyse souligne le rôle structurant de la famille dans l'organisation des parcours professionnels et des stratégies d'insertion sur le marché du travail.



VII.

Famille et célibat



L'analyse des intentions matrimoniales des célibataires âgés de 18 ans et plus constitue un éclairage sur l'évolution des comportements conjugaux et sur les dynamiques sociales qui encadrent l'entrée en mariage. Déclinée selon les principales caractéristiques sociodémographiques, cette analyse permet d'identifier d'éventuels écarts

selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence, en distinguant notamment les profils d'intention de mariage ou de renoncement à la vie conjugale. Elle permet également de mieux comprendre, au-delà des préférences individuelles, le rôle des normes sociales et familiales qui orientent les critères de choix du partenaire et le calendrier d'entrée en mariage.

7.1. Intentions de mariage des personnes célibataires

Près de la moitié des célibataires n'ont pas l'intention de se marier

Au moment de l'enquête, 51,7% des célibataires déclarent ne pas souhaiter se marier, 40,6% expriment l'intention de se marier et 7,7% restent indécis⁸. Le refus du mariage est plus fréquent en milieu urbain, avec 53,8 % des citadins, contre 47% des ruraux. Ce refus est plus plébiscité par les hommes (59,8%) que par les femmes (40,1%).

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, près de deux tiers des célibataires (64,6%) déclarent ne pas souhaiter se marier, une situation largement associée à la poursuite des études et à la dépendance économique.

Ce renoncement au mariage concerne 40,4% des célibataires âgés de 25 à 39 ans et 36% de leurs homologues âgés de 40 à 54 ans. A partir de 55 ans, seuil définissant le phénomène du célibat définitif, la majorité des célibataires (67,6%), au moment de l'enquête, n'ont pas l'intention de se marier.

Par ailleurs, compte tenu du rôle central de la stabilité économique dans la décision matrimoniale, les personnes inactives sont plus nombreuses à ne pas envisager le mariage (61,8%) que les personnes actives (44,8%).

Tableau VII.1: Répartition des célibataires selon l'intention de se marier (en %)

Caractéristique		Ayant l'intention	N'en ayant pas	Indécis	Total
Sexe	Homme	31,5	59,8	8,7	100
	Femme	53,6	40,1	6,3	100
Milieu de résidence	Urbain	38,1	53,8	8,1	100
	Rural	46,1	47,0	6,9	100
Groupe d'âge	18 - 24 ans	28,6	64,6	6,8	100
	25 - 39 ans	51,1	40,4	8,5	100
	40 - 54 ans	56,4	36,0	7,6	100
	55 ans et plus	22,5	67,6	9,9	100
Type d'activité	Actif	46,3	44,8	8,9	100
	Inactif	32,2	61,8	6,0	100
National		40,6	51,7	7,7	100

Source : ENF 2025, HCP.

⁸ Hormis les étudiants, 44,9% des célibataires déclarent ne pas souhaiter se marier, contre 47,2% qui expriment l'intention de se marier ; et 7,9% demeurent indécis.

7.2. Motivations au mariage

Le projet familial et parental comme motivation principale

Parmi les 40,6% de célibataires qui déclarent avoir l'intention de se marier, près de trois quarts (77,6%) citent en premier lieu le désir de fonder une famille et d'avoir des enfants comme principale motivation, qui demeure plus fréquemment évoquée en milieu rural (81,8%) qu'en milieu urbain (75,4%) et apparaît légèrement plus élevée dans les familles élargies (80,2%) que dans les familles nucléaires (76,8%). Elle gagne également en importance avec l'âge, passant de 74,5% chez les 18-24 ans à 78,6% chez les 25-39 ans, puis à 82,6% chez les 40-54 ans.

Les autres motivations apparaissent nettement moins déterminantes. La recherche de stabilité socio-économique concerne près d'un célibataire sur dix (9,6%), tandis que les normes sociales, culturelles et religieuses sont citées par 7,1%. Les dimensions affectives et personnelles ne sont mentionnées que par 5,7% des célibataires.

Au total, chez les célibataires déclarant l'intention de se marier, la motivation dominante tient à l'aspiration à fonder un foyer, quel que soit l'âge, le sexe ou la configuration familiale.

Tableau VII.2 : Répartition des célibataires ayant l'intention de se marier selon les motivations de mariage (en %)

Motivation au mariage	Sexe		Milieu de résidence		Typologie de famille		National
	Homme	Femme	Urbain	Rural	nucléaire	élargie	
Désir de fonder une famille et d'avoir des enfants	77,2	77,9	75,4	81,8	76,8	80,2	77,6
Stabilité et sécurité socio-économique	10,3	8,9	9,8	9,1	9,6	8,9	9,6
Normes sociales, culturelles et religieuses	7,2	7,0	7,5	6,3	7,2	6,8	7,1
Dimensions affectives et personnelles	5,1	6,2	7,2	2,7	6,2	3,9	5,6
Autre motivation	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

7.3. Raisons du refus du mariage ou de l'indécision

Contraintes économiques et cycle de vie : raisons de renoncement au mariage

Près de 39% des célibataires ayant exprimé un refus du mariage ou une indécision identifient les contraintes économiques et matérielles comme principal obstacle, notamment la difficulté d'accéder à un logement indépendant, l'insuffisance des revenus, le chômage et le coût jugé élevé du mariage. Viennent ensuite les facteurs liés au cycle de vie, jeune âge et poursuite des études, cités par 33,1% de cette population. Les contraintes relationnelles et familiales représentent enfin 19% des réponses et

renvoient principalement aux difficultés à trouver un partenaire, à la préférence pour le célibat et à des opinions défavorables sur le mariage.

Les contraintes économiques et matérielles constituent le principal obstacle chez les hommes, avec une proportion de 54%. En revanche, les femmes citent surtout les facteurs liés au cycle de vie (49,2%) et les contraintes relationnelles et familiales (29,6%). Selon le milieu de résidence, les contraintes économiques et matérielles sont davantage mentionnées en milieu rural (43,2%) qu'en milieu urbain (37,4%). Par ailleurs, les célibataires vivant dans des familles élargies rapportent plus de contraintes relationnelles et familiales (22,8%) que ceux résidant dans des familles nucléaires (17,2%).

Les obstacles au mariage varient sensiblement selon l'âge des célibataires. Chez les 18-24 ans, ils sont principalement liés au cycle de vie, difficulté citée par 58,5% d'entre eux, tandis que les contraintes économiques et matérielles restent secondaires (28,3%). Chez les 25-39 ans, la situation s'inverse : les contraintes économiques et matérielles deviennent

nettement dominantes (60,9%). A partir de 40 ans, deux difficultés mentionnées se détachent : les contraintes relationnelles et familiales (37,1%) et les contraintes économiques et matérielles (35,2%), ce qui traduit un cumul d'obstacles au fur et à mesure de l'avancée en âge.

Tableau VII.3 : Répartition des célibataires selon les raisons de refus du mariage ou de l'indécision (en %)

raisons de refus du mariage ou de l'indécision	Sexe		Milieu de résidence		Typologie de famille		National
	Homme	Femme	Urbain	Rural	Nucléaire	Elargie	
Contraintes économiques et matérielles	54,0	7,4	37,4	43,2	38,4	41,4	39,0
Cycle de vie : jeune âge et poursuite des études	25,5	49,2	33,2	32,9	36,5	24,4	33,1
Contraintes relationnelles, familiales et attitudes	13,9	29,6	20,9	13,9	17,2	22,8	19,0
Autres raisons	6,6	13,7	8,5	9,9	7,9	11,4	8,9
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

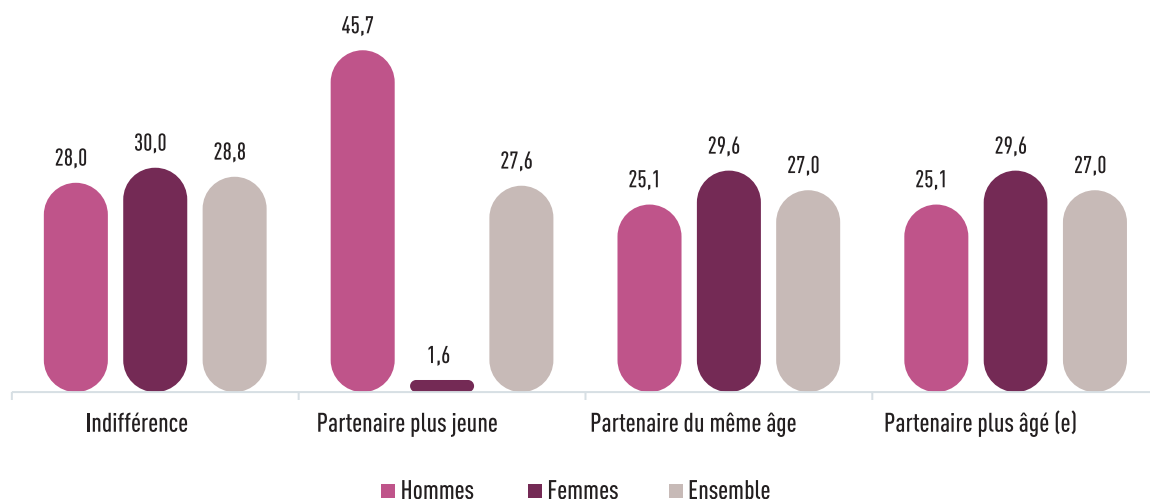
7.4. Préférence relative au choix du conjoint

Age, instruction et catégorie sociale : des préférences conjugales structurées par les rapports de genre

Les préférences relatives à l'âge du conjoint montrent une congruence entre les hommes et les femmes. Ainsi, près de 45,7% des hommes privilégient une

partenaire plus jeune. De même, 38,8% des femmes privilégient un conjoint plus âgé. Par ailleurs, la part des célibataires déclarant n'accorder aucune importance à l'âge du conjoint est comparable entre les deux sexes et se situe autour d'un tiers (28,8%). Ces indices illustrent l'ancrage du modèle conjugal fondé sur les rapports de genre dans le choix de partenaire.

Figure VII.1 : Répartition des célibataires selon les préférences d'âge du conjoint(e) par sexe (en %)

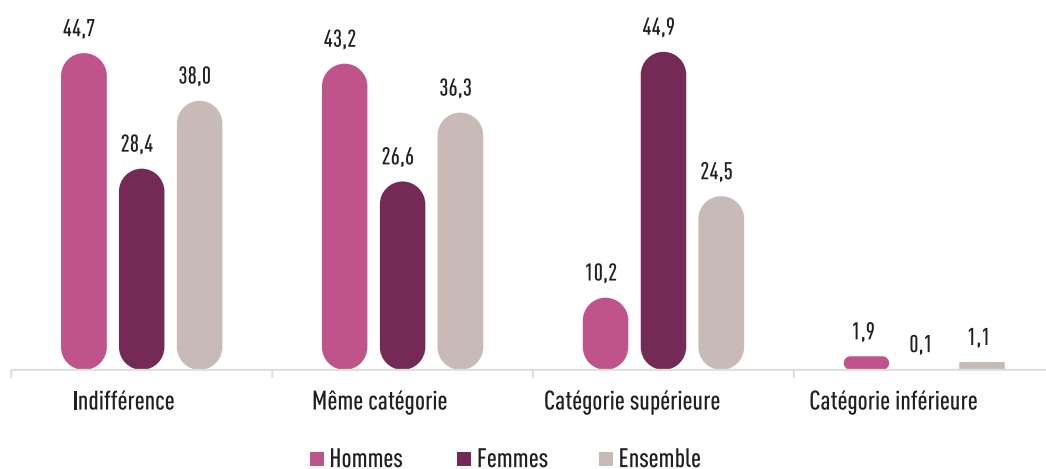


Source : ENF 2025, HCP.

S'agissant des préférences relatives au niveau d'instruction du conjoint, 47% des hommes se déclarent indifférents, 31,8% privilégient une partenaire du même niveau scolaire et 9,1% d'un niveau supérieur. Chez les femmes, la préférence pour un conjoint plus instruit est plus marquée, atteignant 37,8%, tandis que 34,4% se déclarent indifférentes.

Par rapport à la catégorie sociale du conjoint, les hommes sont plus enclins à l'homogamie sociale: 43,2% d'entre eux privilégient une partenaire appartenant à la même catégorie et 10,2% une partenaire de catégorie supérieure, alors que 44,7% se déclarent indifférents. Chez les femmes, les préférences favorisent davantage l'hypergamie sociale : 44,9% privilégient un partenaire de catégorie supérieure et 26,6% un partenaire de la même catégorie, la part d'indifférence étant plus faible (28,4%).

Figure VII.2 : Répartition des célibataires selon les préférences de la catégorie sociale du conjoint par sexe (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

L'origine géographique : un critère secondaire dans le choix du conjoint

Concernant l'origine géographique du futur conjoint, la majorité des célibataires se déclare indifférente (82,4%). Cette indifférence est légèrement plus

marquée chez les femmes (84%) que chez les hommes (81,3%), et plus fréquente en milieu urbain (84,8%) qu'en milieu rural (77,1%). En revanche, le choix d'un partenaire de la même origine géographique reste minoritaire, mais apparaît un peu plus fréquent en milieu rural (16,5%) qu'en milieu urbain (9,2%).

Tableau VII.4 : Répartition des célibataires selon les préférences de l'origine géographique du conjoint par sexe, milieu de résidence et typologie familiale (en %)

Préférences de l'origine géographique du conjoint	Sexe		Milieu de résidence		National
	Homme	Femme	Urbain	Rural	
Indifférent	81,3	84,0	84,8	77,1	82,4
Même origine géographique	13,1	9,1	9,2	16,5	11,4
Autre origine géographique	3,7	5,2	3,9	5,3	4,3
Etranger	1,9	1,7	2,2	1,1	1,8
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Refus majoritaire de se marier avec une personne non célibataire

La majorité des célibataires refuse l'idée de se marier avec une personne non célibataire (79,5%), confirmant la forte norme sociale en faveur du mariage entre personnes célibataires. Ce refus s'élève à 84,8% chez les hommes et à 72% chez les femmes.

Les formes d'acceptation restent marginales : 3% des célibataires accepteraient un conjoint non célibataire sans enfants et 1,6% une personne divorcée ou veuve. Cependant, 15,7% des répondants se déclarent indifférents, traduisant une certaine tolérance sans constituer pour autant une adhésion explicite à ce type de mariage.

Les valeurs et le sens de responsabilité : ce qui compte dans le choix du conjoint

Au-delà des attributs sociodémographiques du futur conjoint, âge, niveau d'instruction, position sociale ou origine géographique, le choix du partenaire s'inscrit aussi dans une logique relationnelle et axiologique. Il mobilise des critères subjectifs tels que la congruence des valeurs, la compatibilité affective, ainsi que la convergence des attentes sur le projet conjugal.

L'analyse de ces critères permet de préciser les ressorts du projet conjugal chez les célibataires. Elle montre que le choix du conjoint s'ancre d'abord dans des valeurs d'ordre moral et relationnel, telles que la fidélité, la confiance, le soutien, l'empathie, ainsi que le sens des responsabilités, citées comme principal critère par 44,7% des célibataires.

Viennent ensuite les critères psycho-affectifs (21,2%), qui renvoient à la compatibilité émotionnelle, à l'amour, à l'entente, à la communication et au respect mutuel entre partenaires. Les critères socioéconomiques, comme l'aisance financière ou l'homogamie sociale, occupent une place secondaire (12,9%), suivis par la religiosité (11,5%) et la compatibilité intellectuelle (7,3%).

Selon le sexe, les hommes privilégient davantage les valeurs morales et le sens de la responsabilité, avec une proportion de 46,6%, contre 41,9% chez les femmes, et accordent aussi plus d'importance aux dimensions psycho-affectives (23,1% contre 18,4%). En outre, avec une proportion de 21,3%, les femmes sont plus enclines à valoriser les critères socio-économiques que les hommes, avec une proportion de 7,1%.

Tableau VII.5 : Répartition des célibataires selon les critères du choix du futur conjoint (en %)

Critères du choix du futur conjoint	Sexe		Milieu de résidence		National
	Homme	Femme	Urbain	Rural	
Valeurs morales et responsabilité	46,6	41,9	43,0	48,5	44,7
Critères psycho-affectifs	23,1	18,4	21,7	20,1	21,2
Critères socio-économiques	7,1	21,3	14,3	9,9	12,9
Religiosité	12,2	10,6	10,8	13,3	11,5
Compatibilité intellectuelle	8,4	5,9	8,1	5,6	7,3
Autres critères	2,7	1,9	2,3	2,6	2,4
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, les intentions de mariage varient selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et le statut d'activité. Si le désir de fonder une famille et avoir des enfants reste la principale motivation du mariage, les difficultés économiques en freinent la réalisation, en particulier chez les hommes et chez les personnes âgées de 25 à 39 ans.

Quant aux préférences relatives au choix du futur conjoint, les hommes se montrent globalement indifférents au niveau scolaire et à l'origine géographique, mais privilégient les femmes plus

jeunes ainsi que celles relevant de la même catégorie sociale de son appartenance, et rejettent le mariage avec des non-célibataires. Les femmes, quant à elles, privilégient des conjoints plus âgés ou du même âge. Elles renoncent également, dans une large proportion, de se marier avec des personnes non célibataires et expriment une préférence pour un conjoint appartenant à une catégorie sociale supérieure. Par ailleurs, les célibataires accordent une importance particulière aux valeurs morales et le sens de responsabilité dans le choix du conjoint.



VIII.

Famille et mariage



Le présent chapitre examine la structure matrimoniale des femmes non célibataires âgées de 15 ans et plus à travers l'âge au premier mariage. Il aborde également le cadre familial et social du mariage, notamment ses modes d'arrangement et l'évolution de l'endogamie. Il met ensuite en évidence

les logiques d'homogamie sociale et géographique dans le choix du conjoint, ainsi que les conditions de résidence au début du mariage. Enfin, il identifie, à partir des perceptions des femmes non célibataires, les normes sociales de référence qui orientent le choix d'un époux.

8.1. Structure matrimoniale des femmes non célibataires

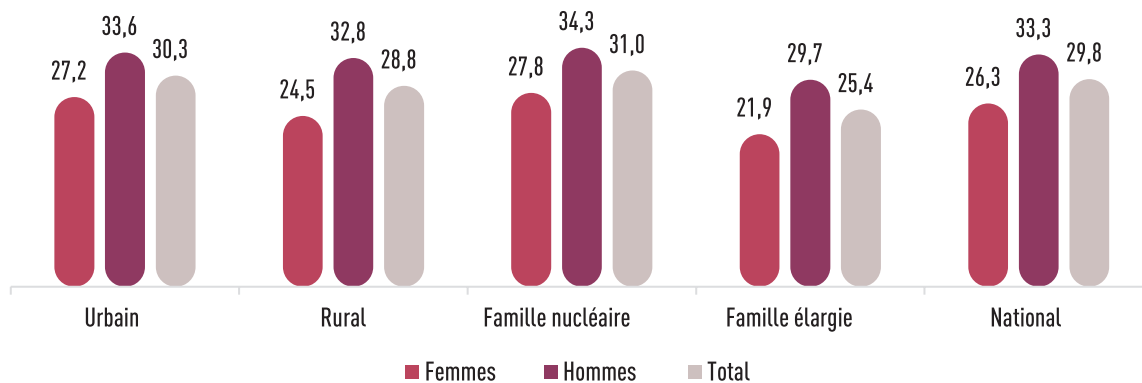
Un raffermissement du recul de l'âge au mariage, avec un écart genré et disparité spatiale

Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est estimé à 26,3 ans pour les femmes et 33,3 ans pour les hommes, soit un écart de 7 ans. Cette différence peut être expliquée par les normes sociales et les rôles de genre. Les femmes sont souvent confrontées à une pression sociale et familiale en matière de mariage, conduisant à une union plus précoce, particulièrement en milieu rural.

En revanche, les hommes ont tendance à retarder le mariage, car leur union est souvent conditionnée par l'autonomie financière et la construction d'un statut social stable.

En milieu urbain, l'âge moyen au mariage s'établit à 27,2 ans pour les femmes et 33,6 ans pour les hommes, contre respectivement 24,5 ans et 32,8 ans en milieu rural. Ce différentiel s'explique par des parcours plus longs de scolarisation, ainsi que par une autonomie individuelle et économique plus marquée en ville, qui contribuent à retarder la vie conjugale. En milieu rural, les normes sociales demeurent plus favorables au mariage à des âges plus précoces.

Figure VIII.1 : Age moyen au premier mariage par sexe, milieu de résidence et typologie de famille



Source : ENF 2025, HCP.

Selon le type de famille, l'âge moyen au premier mariage est nettement plus élevé dans les familles nucléaires avec une moyenne de 27,8 ans pour les femmes et 34,3 ans pour les hommes, contre 21,9 ans et 29,7 ans dans les familles élargies. Cette situation s'explique par l'influence de la famille élargie, où la cohabitation intergénérationnelle renforce les mécanismes de contrôle social et valorise le mariage précoce, notamment pour les jeunes femmes. En revanche, les familles nucléaires offrent un environnement où les jeunes bénéficient d'une plus grande autonomie décisionnelle.

L'acte légal de mariage, une norme largement établie

Presque la totalité des personnes ayant contracté un mariage déclarent être en possession d'un acte officiel pour leur mariage. En effet, 98,9% des répondants indiquent détenir un acte de mariage. Cette forte proportion reflète une grande adhésion au cadre juridique formel, en cohérence avec les évolutions législatives et institutionnelles qui visent à renforcer la protection des droits conjugaux et familiaux.

Le faible pourcentage de non-possession de l'acte (1,1%) peut, quant à lui, renvoyer à des mariages célébrés selon des rites religieux non déclarés, à des retards dans les démarches administratives ou encore à des difficultés d'accès aux services administratifs dans certains contextes géographiques.

Polygamie, un phénomène marginal

La part des femmes mariées âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir un conjoint polygame est de 1,3% au niveau national, 1,5% en milieu rural et 1,1% en milieu urbain. En dépit de leur étroitesse, ces résultats indiquent que la polygamie ne constitue désormais qu'une configuration conjugale résiduelle, circonscrite à une frange restreinte de la population. Ils reflètent éventuellement la persistance de référents matrimoniaux plus traditionnels et de contextes sociaux plus propices au maintien de la polygamie.

8.2. Cadre familial et social du mariage

Modes de formation du mariage : persistance de l'encadrement familial

Les résultats indiquent que l'entrée en mariage des femmes au Maroc demeure largement encadrée par la famille, même si des tendances conjugales plus individualisées tendent à se développer. En 1995, l'intervention familiale caractérisait une très large majorité des premiers mariages, 80,2% des femmes

déclarant un mariage arrangé. En 2025, cette influence apparaît moins hégémonique et concerne 58,4% des premiers mariages, soit environ six cas sur dix. Les modes traditionnels restent plus marqués en milieu rural, où ils atteignent 67,5%, contre 53,1% en milieu urbain, ce qui reflète une persistance plus forte des normes familiales de régulation du mariage, particulièrement à la campagne.

Les formes reposant sur l'initiative individuelle sont nettement plus fréquentes en milieu urbain, notamment les rencontres personnelles durant les études ou le travail, qui concernent près d'une femme urbaine sur cinq (19,7%), contre 7,6% en milieu rural. Les rencontres par l'intermédiaire des amis ou des voisins présentent, en revanche, des niveaux relativement proches entre les deux milieux (22,3% en urbain contre 21,6% en rural).

Par ailleurs, certaines modalités restent quantitativement marginales mais sont révélatrices des transformations sociales en cours. Les mariages imposés par les membres du ménage ne concernent que 0,4% des femmes au niveau national, ce qui traduit un recul quasi généralisé des formes coercitives explicites. Les rencontres via les réseaux sociaux ou les sites spécialisés dans le mariage représentent 1% des mariages, avec une diffusion plus marquée en milieu urbain (1,3%) qu'en milieu rural (0,4%), indiquant l'émergence tangible de nouveaux canaux de mise en relation.

Tableau VIII.1 : Répartition des femmes non célibataires selon le mode d'arrangement du mariage (en %)

Mode d'arrangement	Typologie de famille		Milieu de résidence		National
	Nucléaire	Elargie	Urbain	Rural	
Mariage arrangé par la famille	57,2	60,1	53,1	67,5	58,4
Par l'intermédiaire des ami(e)s/voisin(e)s	22,1	22,0	22,3	21,6	22,0
Rencontre durant les études ou le travail	16,2	13,8	19,7	7,6	15,2
Mariage imposé par les membres du ménage	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4
Rencontre via les réseaux sociaux ou les sites spécialisés dans le mariage	0,9	1,1	1,3	0,4	1,0
Autre	3,3	2,5	3,3	2,5	3,0
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

L'endogamie, une pratique en net recul

En 2025, près de deux femmes sur dix (20,9%) déclarent être mariées à un époux apparenté, contre 29,3% trente ans plus tôt. Cette baisse confirme un recul significatif des mariages entre apparentés au profit d'alliances plus diversifiées. Cette tendance se confirme par cohorte, avec une proportion d'endogames passant de 24,6% pour la génération de 60 ans et plus à 19,5% pour celle de 15 à 59 ans.

Les mariages avec lien de parenté concernent 24,2% des mariages en milieu rural, contre 18,9% en milieu urbain. Cette différence renvoie au poids plus important des solidarités familiales et des normes traditionnelles en milieu rural, où le mariage s'inscrit davantage dans une logique de préservation des liens familiaux et du capital foncier des parents proches.

Tableau VIII.2 : Lien de parenté des femmes non célibataires avec le premier époux (en %)

Lien de parenté	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Sans lien de parenté	81,1	75,8	79,1
Avec lien de parenté	18,9	24,2	20,9
Total	100	100	100

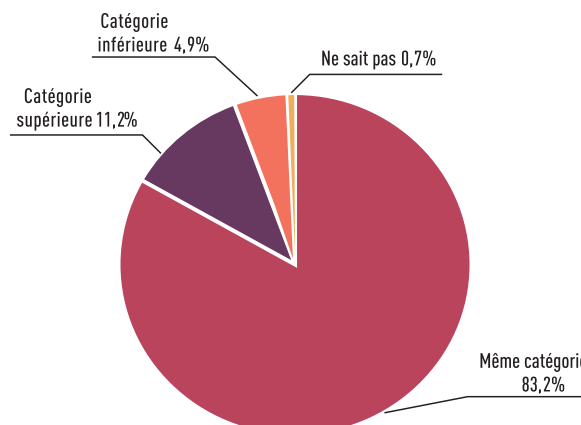
Source : ENF 2025, HCP.

Homogamies sociale et géographique

L'analyse de la catégorie sociale du conjoint au regard de celle de la famille d'origine met en évidence une forte homogamie sociale dans le choix du conjoint. En effet, près de 83,2% des femmes déclarent que leur premier époux appartient à la même catégorie sociale que leur famille. Les mariages avec un conjoint issu d'une catégorie supérieure représentent 11,2% des cas, alors que celles avec un conjoint de catégorie inférieure demeurent marginales, soit 4,9%.

Ces résultats montrent une préférence marquée pour les unions avec des partenaires de statut social égal ou supérieur, plutôt qu'inférieur. Ce choix traduit la recherche d'une stabilité, voire d'une amélioration de la situation sociale et économique à travers le mariage. Cela s'explique par des normes sociales qui valorisent l'ascension sociale par le mariage, souvent perçue comme un moyen de mobilité sociale.

Figure VIII.2 : Répartition des femmes selon la catégorie sociale de la famille de l'époux au regard de celle de leur famille d'origine

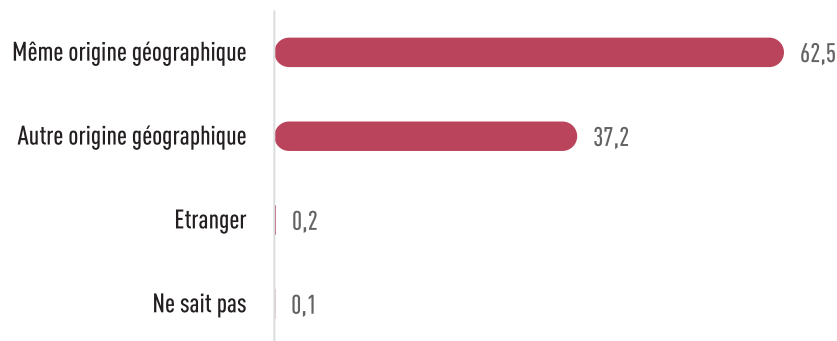


Source : ENF 2025, HCP.

On note également que près de deux femmes sur trois (62,5%) ont épousé un homme issu de la même origine géographique que leur famille, ce qui témoigne d'une forte homogamie géographique. Le choix du conjoint reste ainsi largement inscrit dans des cadres locaux, où la proximité culturelle, linguistique et communautaire facilite les rencontres et la formation du couple.

Néanmoins, près de quatre femmes sur dix (37,2%) ont épousé un homme d'une autre origine géographique. Cette ouverture s'explique par l'urbanisation, la mobilité résidentielle, ainsi que par l'élargissement des espaces de socialisation, notamment dans le cadre des études, du travail ou des réseaux sociaux. En revanche, les mariages avec un époux étranger demeurent très rares (0,2%).

Figure VIII.3 : Répartition des femmes non célibataires selon l'origine géographique de l'époux (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

8.3. Conditions de résidence au début du mariage

Vers plus d'autonomie résidentielle au début du mariage

Au début de la vie conjugale, plus de la moitié des femmes s'installent dans un logement indépendant (55,7%). Ce mode d'installation traduit une évolution des pratiques familiales en faveur de la constitution d'un foyer autonome, distinct de celui des familles d'origine. La comparaison avec 1995 met clairement en évidence cette inflexion :

à cette date, 39,9% des femmes débutaient leur vie conjugale dans un logement indépendant, alors que la majorité s'installait au sein de la famille, le plus souvent chez les beaux-parents (52,3%). En 2025, cette autonomie résidentielle est nettement plus fréquente en milieu urbain (61,9%) qu'en milieu rural (44,9%).

Tableau VIII.3 : Répartition des femmes non célibataires selon le lieu d'habitation au début du mariage (en %)

Lieu d'habitation au début du mariage	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Logement indépendant	61,9	44,9	55,7
Chez les beaux-parents	31,5	46,7	37,1
Chez les parents	5,3	6,7	5,8
Autres cas	1,3	1,6	1,4
Total	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Toutefois, la cohabitation avec la famille demeure une pratique largement répandue. En effet, 42,9% des femmes ont vécu avec un membre de la famille au début d'entrée en union, principalement chez les beaux-parents (37,1%). La cohabitation avec la famille concerne plus de la moitié des femmes rurales, soit 53,4%, contre 36,8% des femmes urbaines. La résidence chez les parents de l'épouse reste marginale (5,8%). Cela montre la persistance de normes familiales qui favorisent l'intégration de la femme dans la famille du conjoint.

Cette forme de cohabitation s'inscrit dans une durée résidentielle relativement longue. En moyenne, la cohabitation avec la famille se prolonge sur 8,9 années au niveau national, 9,9 ans à la campagne et 8

ans en ville. L'importance de cette durée montre que la cohabitation familiale ne relève pas d'une simple phase transitoire de courte durée. Elle traduit, au contraire, le rôle central de la famille comme cadre de soutien au projet conjugal, en particulier au cours des premières années du mariage.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que, malgré la progression de l'autonomie résidentielle à l'entrée dans la vie conjugale, la famille continue d'occuper une place déterminante dans l'organisation du couple. Plus prononcée en milieu rural, la cohabitation familiale demeure un mécanisme structurant de soutien, d'accompagnement et de stabilisation des jeunes couples.

8.4. Représentations et critères de choix du conjoint

L'examen des critères que les femmes mariées considèrent prioritaires dans le choix du conjoint, à la lumière de leur expérience conjugale, permet de compléter le puzzle des valeurs et représentations qui structurent les unions matrimoniales. La mise en relation de ces critères avec la typologie du ménage renseigne sur l'influence des configurations familiales et sur la manière dont les normes matrimoniales se recomposent dans un contexte de transformations sociales.

Valeurs morales, responsabilité et critères psycho-affectifs sont les principales motivations au mariage

Au niveau national, les valeurs morales et la responsabilité apparaissent comme le critère dominant, cité par 55,4% des femmes non célibataires. Cela montre que, malgré les changements sociaux, un modèle normatif et traditionnel reste central. Ainsi, la moralité et la capacité à assumer les obligations familiales sont des éléments déterminants dans le choix du conjoint. Cette priorité est assez homogène selon la typologie de la famille, mais légèrement plus marquée dans les familles nucléaires (55,5%) que dans les ménages élargis (55%).

Les critères psycho-affectifs arrivent en deuxième position parmi les motivations, avec 15% des femmes au niveau national. Bien qu'ils soient secondaires par rapport aux valeurs morales, ils reflètent une évolution vers une vision plus individualisée du mariage, intégrant davantage la dimension affective. Les différences entre famille nucléaires (15,4%) et familles élargies (14,6%) restent faibles, ce qui suggère que l'expression des attentes affectives est assez homogène, quel que soit le cadre familial.

La religiosité occupe la troisième place, citée par 12,4% des femmes, avec une proportion légèrement plus élevée dans les familles élargies (13,2%) que dans les familles nucléaires (12%).

Les critères socio-économiques (10,3%) et la compatibilité intellectuelle (5,7%) restent moins fréquemment cités. Leur faible importance montre que, malgré les transformations sociales et la montée de l'autonomie économique, les choix matrimoniaux restent principalement déterminés par des valeurs normatives et morales, plutôt que par des critères strictement matériels ou intellectuels.

Tableau VIII.4 : Répartition des femmes non célibataires selon le critère prioritaire dans le choix de l'époux (en %)

Critères du choix de l'époux	Typologie de famille		National
	Nucléaire	Elargie	
Valeurs morales et responsabilité	55,5	55,0	55,4
Critères psycho-affectifs	15,4	14,6	15,0
Religiosité	12,0	13,2	12,4
Critères socio-économiques	10,8	9,1	10,3
Compatibilité intellectuelle	5,2	6,8	5,7
Autres critères	1,1	1,3	1,3
Total	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, si le recul de l'âge au premier mariage, la formalisation légale et la prédominance des mariages sans lien de parenté reflètent des changements vers plus d'autonomie et de modernisation, les arrangements du mariage, la persistance de l'endogamie, la forte homogamie sociale, ainsi que l'homogamie géographique, indiquent que la famille continue d'exercer une influence prépondérante sur les pratiques matrimoniales.

De même, la cohabitation prolongée avec la famille du conjoint reflète le rôle central des solidarités familiales et des contraintes structurelles, notamment en milieu rural. Ainsi, le mariage au Maroc se caractérise par une combinaison de continuités traditionnelles et d'adaptations aux transformations sociales, illustrant la capacité de l'institution familiale à se renouveler tout en conservant ses fondements.



IX.

Comportements reproductifs des femmes



La famille constitue le principal cadre où se prennent les décisions liées à la fécondité et à la planification familiale. Les comportements reproductifs des couples sont généralement influencés par des facteurs sociaux, économiques et culturels. Dans un contexte de transition démographique marqué par la baisse de la fécondité, la diversification des formes familiales et l'autonomie croissante des femmes, il est

essentiel de comprendre les intentions des couples, le désir d'avoir des enfants supplémentaires, les préférences relatives au sexe des enfants et l'usage des moyens de contraception. Cette analyse permet de mettre en lumière les dynamiques familiales et les normes sociales qui conditionnent la fécondité, ainsi que les contraintes et motivations qui orientent les décisions des couples.

9.1. Niveau de fécondité

En dépit de sa forte baisse, la fécondité reste élevée là où la précarité sociale demeure marquée

Les données de l'ENF 2025 révèlent que la fécondité au niveau national s'élève à 1,98 enfant par femme, un niveau comparable à celui du dernier recensement et inférieur au seuil de remplacement (2,1). Elle est plus élevée en milieu rural (2,55 enfants par femme) qu'en milieu urbain (1,70 enfants par femme).

Selon la typologie des familles, la fécondité apparaît légèrement plus élevée au sein des familles élargies, avec un indice synthétique de fécondité de 2,09 enfants par femme, contre 1,95 dans les familles nucléaires.

Tableau IX.1 : Indice synthétique de fécondité pour la période des cinq années précédant l'enquête selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques		ISF
Typologie des familles	Nucléaire	1,95
	Elargie	2,09
Niveau d'instruction	Sans niveau	2,78
	Primaire	2,50
	Collégial	1,77
	Baccalauréat	1,54
Type d'activité	Supérieur	1,00
	Active	0,85
Quintile du niveau de vie	Inactive	2,42
	Les 20% les moins aisés	2,83
	Les 20% suivants	2,25
	Les 20% suivants	1,85
	Les 20% suivants	1,83
Total	Les 20% les plus aisés	1,53
		1,98

Source : ENF 2025, HCP.

Selon le niveau d'instruction, on note une baisse progressive de la fécondité à mesure que le niveau scolaire augmente. Les femmes sans scolarisation affichent le niveau le plus élevé, avec un ISF de 2,78, suivies par celles ayant un niveau primaire (2,50). La fécondité diminue ensuite de manière plus marquée chez les femmes de niveau collégial (1,77) et baccalauréat (1,54), pour atteindre son niveau le plus bas chez les femmes ayant un enseignement supérieur, avec environ 1 enfant par femme. Cette tendance illustre l'effet structurant de l'éducation sur les comportements reproductifs, en retardant la maternité, en renforçant l'autonomie économique des femmes et en facilitant l'usage des méthodes de planification familiale.

La fécondité est plus élevée chez les femmes inactives, avec 2,42 enfants en moyenne, contre 0,85 chez les femmes actives. Le travail tend à retarder la maternité et à réduire la taille des familles, en raison du manque de temps, des coûts liés à la conciliation travail-famille et de l'autonomie croissante des femmes.

9.2. Désir d'avoir des enfants supplémentaires

Deux tiers des épouses ne désirent pas un enfant supplémentaire, renoncement plus marqué chez les familles nucléaires

Étudier le désir d'avoir un enfant supplémentaire permet de comprendre les intentions des couples, les contraintes qui influencent leurs choix et d'anticiper l'évolution de la fécondité. Les données montrent que la majorité des femmes souhaitent limiter le nombre d'enfants. En effet, près de sept femmes sur dix (66,8%) au niveau national déclarent ne pas vouloir d'enfant supplémentaire. Cette aspiration à la limitation des naissances est observée dans les deux milieux, malgré les différences de contexte économique et social.

Le type de famille joue un rôle important dans le souhait de limiter le nombre d'enfants. Les femmes vivant dans des familles nucléaires sont plus nombreuses à en vouloir limiter (72,5%) que celles vivant dans des familles élargies (49,6%). Cette différence s'explique par le fait que la famille élargie peut aider à réduire les contraintes liées à l'éducation et à la prise en charge des enfants, alors que les familles nucléaires, souvent plus autonomes économiquement, favorisent davantage le choix de limiter le nombre d'enfants.

Enfin, l'examen de la fécondité selon le niveau de bien-être met en évidence une relation inverse entre le niveau de vie et l'ISF. Celui-ci passe de 2,83 enfants par femme parmi les familles les plus moins aisés à 1,53 parmi les plus aisés, avec une baisse progressive observée au fur et à mesure de l'amélioration du niveau de vie. Généralement, les familles moyennes et aisées enregistrent des niveaux de fécondité en dessous du seuil de remplacement de la population.

La relation entre le nombre d'enfants et le désir d'en avoir d'autres est très marquée. Les femmes sans enfant souhaitent majoritairement en avoir un (90,5%), ce désir diminue à 48,8% chez celles ayant un enfant ou deux, devient minoritaire à partir de 3 enfants (8,6%) et tombe à 3,5% chez celles ayant 5 enfants ou plus.

Le désir d'avoir un enfant supplémentaire ne semble pas varier selon le niveau de vie. Dans le contexte marocain actuel, les aspirations en matière de fécondité ne dépendent donc pas uniquement des ressources économiques, mais reflètent davantage le choix d'une famille restreinte.

Tableau IX.2 : Répartition des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans selon le désir d'avoir un enfant supplémentaire et certaines caractéristiques des familles (en%)

Caractéristique	Désir d'avoir un enfant additionnel		Total	
	Oui	Non		
Milieu de résidence	Urbain	32,6	67,4	100
	Rural	34,3	65,7	100
Typologie de famille	Nucléaire	27,5	72,5	100
	Élargie	50,4	49,6	100
Nombre de naissances vivantes	Aucun enfant	90,5	9,5	100
	1-2 enfants	48,8	51,2	100
	3-4 enfants	8,6	91,4	100
	5 enfants et plus	3,5	96,5	100
Niveau de vie	Les 20% les moins aisés	34,5	65,5	100
	Les 20% suivants	34,0	66,0	100
	Les 20% suivants	31,4	68,6	100
	Les 20% suivants	31,8	68,2	100
	Les 20% les plus aisés	34,4	65,6	100
National		33,2	66,8	100

Source : ENF 2025, HCP.

Préférences relatives au sexe de l'enfant additionnel : absence de préférence pour un sexe donné

L'analyse des préférences relatives au sexe de l'enfant additionnel met en évidence une évolution notable des normes de genre et des représentations familiales au Maroc. Au niveau national, un peu plus de la moitié des femmes (52%) déclarent être indifférentes au sexe de l'enfant additionnel sans

différence notable selon le milieu de résidence. Selon la typologie de la famille, les femmes vivant dans des familles élargies se déclarent plus souvent indifférentes que celles vivant dans des familles nucléaires, soit 54,9% et 50,1% respectivement.

Lorsque la préférence pour un sexe donné est exprimée, elle est globalement équilibrée : 23,4% souhaitent un garçon et 24,6% souhaitent une fille.

Tableau IX.3 : Répartition des femmes selon les préférences relatives au sexe de l'enfant additionnel par milieu de résidence et type de famille (en %)

Préférences relatives au sexe de l'enfant	Milieu de résidence		Typologie des familles		National
	Urbain	Rural	Nucléaire	Élargie	
Un garçon	23,7	23,0	24,2	22,3	23,4
Une fille	25,2	23,8	25,7	22,9	24,6
Indifférent	51,1	53,1	50,1	54,9	51,9
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Les femmes qui souhaitent avoir une fille évoquent en premier lieu l'équilibre de la fratrie (44,7%), suivie par la compagnie et le lien affectif que les filles apportent (42,4%). Ces motivations sont les mêmes quel que soit le milieu ou le type de famille, avec une légère préférence pour l'équilibre de la fratrie dans les familles nucléaires et urbains. Les raisons plus traditionnelles, comme l'aide aux tâches domestiques ou la facilité d'éducation, restent peu citées.

Pour le souhait d'avoir un garçon, la principale motivation est l'équilibre de la fratrie (52,6%). Viennent ensuite le désir de répondre aux attentes du conjoint et d'assurer la stabilité du mariage (21,6%), surtout chez les femmes vivant dans des familles élargies (28,3%) par rapport aux familles nucléaires (17,7%). La continuité de la lignée et la transmission familiale arrivent en troisième position avec 19,8%. Cette motivation est plus citée en milieu rural (25,9%) qu'en milieu urbain (15,9%). En revanche, l'utilité économique du garçon est rarement mentionnée (5%).

Dans l'ensemble, ces résultats montrent une transformation progressive des normes de genre, où la valeur affective de l'enfant et la recherche d'un équilibre familial priment désormais sur les considérations économiques ou traditionnelles.

9.3. Raisons du refus d'un enfant supplémentaire

Refus d'un enfant supplémentaire : contraintes économiques prédominantes

Près de la moitié des femmes mariées (48,3%) qui ne veulent pas d'enfants supplémentaires citent principalement des contraintes économiques, quel que soit le milieu ou le type de famille, vient ensuite le choix personnel, cité par 32% des femmes. Cela montre que, si les contraintes économiques restent importantes, les femmes prennent aussi en compte leurs désirs et projets familiaux.

Les problèmes de santé constituent également une raison importante, citée par 14,3% des femmes. Enfin, l'influence de l'entourage familial est très faible, avec seulement 2,7% des femmes évoquant ce facteur. Cela suggère que la décision de limiter le nombre d'enfants dépend principalement du couple ou de la femme elle-même, plutôt que de la famille élargie.

Tableau IX.4 : Répartition des femmes selon les raisons pour lesquelles elles ne veulent pas avoir d'enfant supplémentaire (en %)

Raisons	Milieu de résidence		Type de famille		Total
	Milieu urbain	Milieu rural	Nucléaire	Elargie	
Contraintes économiques et matérielles	47,1	50,3	46,5	48,7	48,3
Choix personnel	31,8	32,4	36,4	31,0	32,0
Santé	15,1	12,9	11,6	14,9	14,3
Décision de l'entourage familial	2,6	2,7	1,7	2,9	2,7
Autres	3,4	1,7	3,8	2,5	2,8
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

9.4. Usage des moyens contraceptifs

Planification familiale : un choix concerté entre conjoints

A l'échelle nationale, 72,8% des femmes mariées en âge de procréer déclarent recourir à un moyen de contraception, soit un peu plus de sept femmes sur dix. Cette proportion est légèrement plus élevée en milieu urbain (73,5%), qu'en milieu rural (71,6%). Elle est surtout nettement plus importante chez les femmes vivant dans des familles nucléaires, où elle atteint 75,8%,

contre 64,1% dans les familles élargies. Ce différentiel suggère que les décisions relatives à la reproduction s'exercent dans un cadre plus autonome au sein des familles nucléaires.

Dans l'ensemble, la prise de décision en matière de contraception relève majoritairement du couple, indépendamment du milieu de résidence et du type de famille, dans plus de huit cas sur dix, soit 85,7%. La décision prise exclusivement par la femme demeure relativement limitée (13%). Quant à l'intervention directe de l'époux seul ou d'autres membres de la famille, elle reste marginale.

Tableau IX.5 : Répartition des femmes mariées en âge de procréer utilisant la contraception, selon la personne ayant pris la décision (en %)

Personne ayant décidé d'utiliser la contraception	Milieu de résidence		Type de famille		National
	Urbain	Rural	Nucléaire	Elargie	
Les deux époux	85,9	85,3	85,7	85,7	85,7
La femme seule	12,7	13,5	12,9	13,5	13,0
L'époux seul	1,2	1,1	1,3	0,7	1,1
Les beaux parents	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Un membre de la famille	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

9.5. Raison du non usage de la contraception

Derrière le non-usage contraceptif : volonté de maternité en premier lieu

Parmi les femmes mariées en âge de procréer, 27,2% n'utilisent pas de moyen de contraception. La raison principale évoquée par ces femmes est le désir d'avoir des enfants, citée par 70,1% d'entre elles. Cette motivation est plus fréquente en milieu rural (75,4%) qu'en milieu urbain (66,6%) et nettement plus élevée au sein des familles élargies (79%) que dans les familles nucléaires (65,6%).

La deuxième raison évoquée est la conviction personnelle, avec 12,7% des réponses. Ce motif est davantage mentionné dans les familles nucléaires

(15,7%) que dans les familles élargies (6,8%), un écart qui suggère une autonomie décisionnelle plus affirmée des femmes vivant en couple.

Les problèmes de santé (11,8%) constituent également un motif important du non-usage de la contraception. Cette raison est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural, et dans les familles nucléaires par rapport aux familles élargies. Enfin, les obstacles liés à l'accessibilité ou au refus d'un membre de la famille restent très rares.

Tableau IX.6 : Répartition des femmes selon la raison du non-utilisation de la contraception, selon la typologie de famille et le milieu de résidence (en %)

Raison du non utilisation de la contraception	Milieu de résidence		Type de famille		National
	Urbain	Rural	Nucléaire	Elargie	
Volonté d'avoir un enfant	66,6	75,4	65,6	79	70,1
Par conviction	12,4	13,1	15,7	6,8	12,7
Problèmes de santé	14,7	7,6	14,3	7	11,8
Problème d'accessibilité	0,2	1,3	0,8	0,5	0,7
Refus d'un membre de la famille	0,1	0,1	0,1	0	0,1
Autre raison	5,9	2,6	3,4	6,7	4,6
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, l'étude des comportements reproductifs au Maroc, à travers l'ENF 2025, montre une évolution progressive vers la limitation des naissances et une prise de décision largement centrée sur le couple. La fécondité reste plus élevée en milieu rural et dans les familles élargies, alors que les femmes urbaines, plus scolarisées et plus autonomes, tendent à avoir moins d'enfants.

Le désir d'enfants supplémentaires est fortement influencé par la fécondité réalisée, mais peu par le niveau de vie. Les préférences relatives au sexe des enfants montrent un équilibre entre garçons et filles et révèlent que les motivations sont avant tout affectives et liées à la composition de la fratrie. Enfin, l'usage de la contraception illustre une autonomie croissante des couples, au moment où le non-usage est principalement motivé par la volonté d'avoir un enfant ou des facteurs liés à la santé.



X.

Famille et divorce



Le divorce constitue aujourd'hui un phénomène social non moins important au Maroc, révélateur des transformations profondes des structures familiales, des rapports conjugaux et des normes sociales. L'analyse de ses caractéristiques permet de mieux comprendre non seulement l'ampleur du phénomène, mais aussi les profils des personnes concernées, les dynamiques à l'œuvre dans les premières années du mariage et les facteurs

qui fragilisent la stabilité conjugale. A cet égard, ce chapitre propose une lecture du divorce en termes d'intensité et de disparités sociales, de processus décisionnel, de causes, de situation des enfants et de formes de soutien mobilisées après le divorce, notamment le rôle du réseau familial. Cette lecture concerne les hommes et les femmes ayant connu un divorce au cours des cinq dernières années⁹.

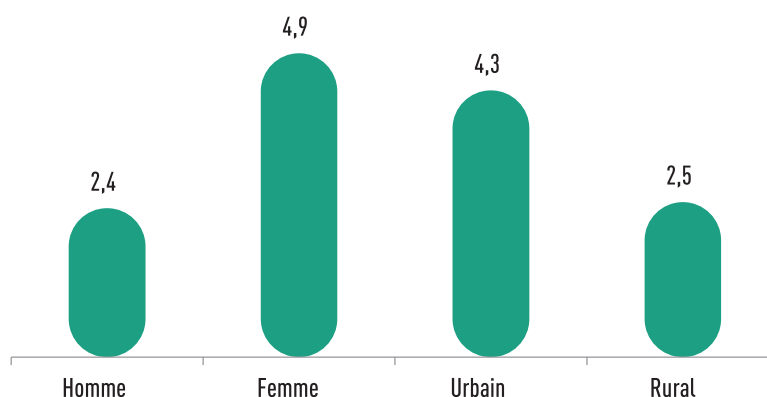
10.1 Incidence du divorce

Une divortialité nettement urbaine, plus prononcée parmi les plus instruits

Le taux annuel moyen de divorce s'établit à 3,6‰ au niveau national. Le divorce¹⁰ est plus fréquent chez les femmes (4,9‰) que chez les hommes (2,4‰)¹¹. Cet écart s'explique en partie par les dynamiques

post-divorce, les hommes se remarient plus souvent, ce qui modifie leur exposition au risque dans le temps. Ce risque plus élevé en milieu urbain (4,3‰) qu'en milieu rural (2,5‰).

Figure X.1 : Taux annuel moyen de divorce pour mille (‰)



Source : ENF 2025, HCP.

L'analyse de la divortialité selon l'indicateur de bien-être met en évidence une relation non linéaire entre niveau de vie et divorce. Les taux sont relativement faibles parmi les 20% les moins aisés (2,3‰), augmentent chez les ménages modestes (3‰), puis atteignent leurs niveaux les plus élevés dans les groupes intermédiaires (5‰), avant de reculer parmi les 20% les plus aisés (3,1‰).

La divortialité varie également selon le niveau d'instruction. De manière générale, le taux annuel moyen de divorce augmente avec le niveau scolaire. Les personnes sans instruction ou ayant un faible niveau scolaire enregistrent les taux les plus bas, respectivement 1,3‰ et 3,6‰, alors que les niveaux secondaire et supérieur sont associés à des taux de divorce plus élevés dépassant 4,6‰.

⁹ Cette sous population n'inclut pas les divorcés en situation de mariage au moment de l'enquête.

¹⁰ La divortialité mesure l'importance du divorce dans une population, elle est évaluée, selon les standards des Nations Unies, par le taux annuel moyen de divorce. Ce taux rapporte le nombre moyen de divorces par an à la population mariée pour mille personnes. Calculé sur cinq années, ce taux permet de lisser les variations annuelles. Ce taux s'intitule également taux annuel moyen affiné du divorce.

¹¹ L'incidence de la divortialité se réfère beaucoup plus au taux de divorce chez les femmes en raison de l'échappement de l'observation des individus remariés après divorce, phénomène plus fréquent chez les hommes.

De plus, à niveau scolaire égale, les femmes présentent des taux de divorce supérieurs à ceux des hommes, en particulier parmi les plus instruites. Cela peut s'expliquer par une plus grande autonomie

économique et sociale, une meilleure connaissance des droits, ainsi qu'une capacité accrue à remettre en cause des unions insatisfaisantes.

Tableau X.1 : Taux de divorce selon le niveau scolaire et le sexe (‰)

Niveau scolaire	Femme	Homme	Ensemble
Aucun	1,9	0,4	1,3
Primaire	5,4	2,1	3,6
Secondaire	9	4,7	6,7
Supérieur	7,3	2,7	4,6
Total	4,9	2,4	3,6

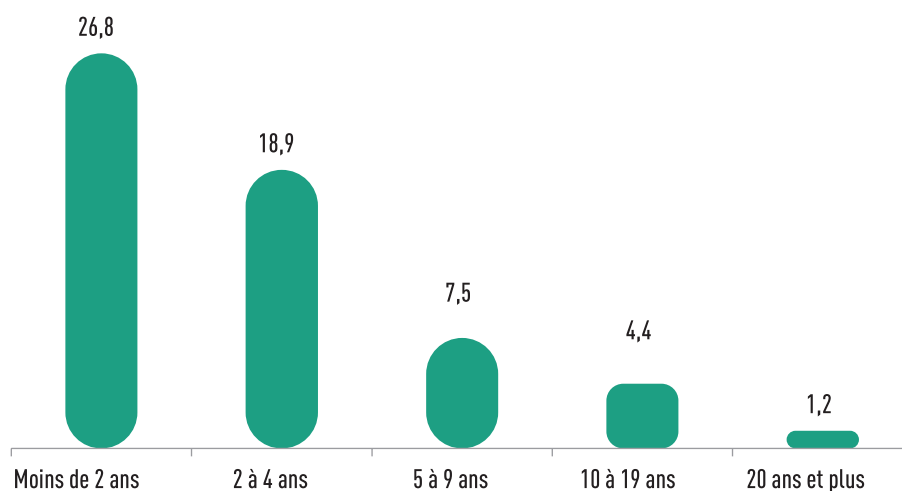
Source : ENF 2025, HCP.

Un risque élevé au cours des premières années du mariage

Le taux de divortialité varie fortement selon la durée du mariage : le risque de divorce est le plus élevé pendant les deux premières années de mariage, avec un taux de 26,8‰, soit plus de cinq fois la moyenne nationale. Ce taux tombe de 18,9‰, chez les femmes avec une ancienneté de mariage de 2 à 4 ans, à 1,2‰ chez les femmes avec une ancienneté de 20 ans et plus.

Ainsi, ce phénomène apparaît comme un risque associé aux premières années de mariage, touchant principalement les jeunes couples. Ces résultats indiquent que le début de la vie conjugale constitue une phase de forte vulnérabilité matrimoniale, marquée, entre autres, par l'émergence rapide d'incompatibilités relationnelles, de difficultés économiques et de pressions familiales.

Figure X.2: Taux annuel moyen de divorce chez les femmes, par durée du dernier mariage (‰)



Source : ENF 2025, HCP.

Divorce précoce dans le milieu rural et parmi les couples sans enfant

Au niveau national, la durée moyenne du mariage avant divorce s'établit à 9 ans, avec des différences selon le milieu de résidence. En milieu rural, cette durée est plus courte, atteignant 6,8 ans, contre 9,8 ans en milieu urbain. Cette précocité du divorce en milieu rural pourrait traduire une dynamique mineur, la rupture intervient de manière très précoce : la durée moyenne du mariage n'est que de 7,4 ans, elle passe à 9,5 ans pour les familles ayant un seul enfant mineur, témoignant d'un premier niveau de stabilisation du foyer. Le contraste devient frappant pour les ménages comptant deux enfants mineurs ou plus. Dans ce cas, la durée moyenne du mariage grimpe à 18,6 ans, soit plus du double de celle des couples sans enfants.

conjugale spécifique, caractérisée notamment par un âge au mariage plus précoce et par les tensions qui peuvent résulter de la cohabitation avec la belle-famille.

La présence d'enfants est un facteur de résilience très puissant. Plus le nombre d'enfants augmente, plus le couple semble résister longtemps aux risques de rupture. Pour les couples n'ayant aucun enfant Abstraction faite de la mobilité sociale que peut connaître une personne divorcée durant son parcours de vie, la rupture survient plus rapidement dans les ménages les moins aisés que dans les ménages les plus aisés, avec une durée moyenne de mariage respectivement de 7,4 ans contre 10,6 ans.

Figure X.3 : Durée moyenne du dernier mariage selon l'indice de bien-être (en année)



Source : ENF 2025, HCP.

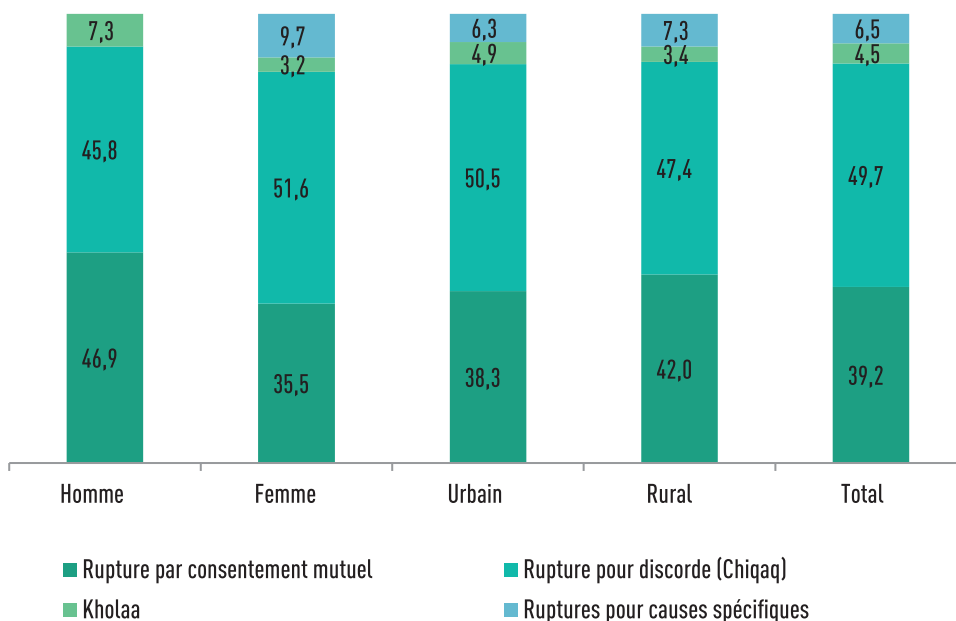
10.2. Formes et causes du divorce

Forme juridique du divorce : le Chiqaq est la forme majoritaire

Aujourd'hui, le divorce par Chiqaq est de loin la procédure la plus poursuivie : il représente environ 49,7% des cas de divorce. Vient ensuite le divorce par consentement mutuel avec 39,2%. Ce dernier mode est particulièrement privilégié par les hommes (46,9%), pendant que les femmes ont davantage recours à la procédure de discord (51,6%). Les autres formes de rupture, comme le 'Kholaa', restent marginales (4,5%).

Il est à noter qu'au moment de l'enquête, 58% des femmes déclarent être le plus souvent à l'origine de la demande de divorce. Quant aux hommes, ils déclarent que cette demande découle d'un commun accord avec l'ex-épouse (41,5%).

Figure X.4 : Formes de divorce selon le sexe et le milieu de résidence (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

Désaccords domestiques et contraintes économiques : principales causes de divorce

Les principaux motifs de divorce sont liés à la vie familiale : les désaccords domestiques représentent 30,9% des causes du divorce, suivis des difficultés économiques (12%), des conflits avec la belle-famille (11,6%) et de la violence conjugale (8,8%). Les causes plus spécifiques, comme la stérilité ou la polygamie, restent marginales.

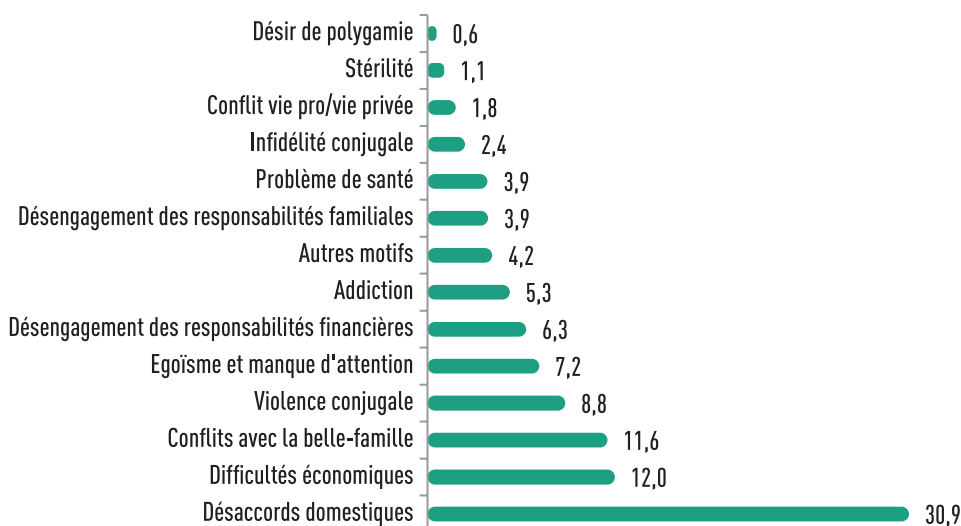
Les causes du divorce diffèrent selon le sexe. Chez les hommes, ce sont surtout les conflits domestiques qui sont cités, soit 48,9% des cas contre 22,2% chez

les femmes. Ces dernières évoquent également les motifs liés aux conflits avec la belle-famille (13,8%), à la violence conjugale (12,5%) et aux difficultés économiques (11,8%).

Les motifs du divorce diffèrent aussi selon le milieu de résidence :

- En milieu rural, ils concernent les désaccords domestiques (27,1%), les conflits avec la belle-famille (16,5%), la violence conjugale (11%) et les difficultés économiques (10,1%);
- En milieu urbain, ce sont plutôt les désaccords domestiques (32,3%) et les difficultés économiques (12,7%) qui prédominent.

Figure X.5 : Répartition des divorcés selon la principale raison de divorce (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

10.3. Garde des enfants et pension alimentaire

Une garde des enfants assurée majoritairement par les femmes

Après divorce, près de six femmes sur dix (58,6%) s'occupent exclusivement de la garde de leurs enfants et 32,1% sont appuyées par leurs familles. Pour les hommes divorcés, la garde ne concerne que 24,6% d'entre eux, et rarement sont appuyés par leurs familles, soit 8% des cas.

En milieu urbain, la plupart des enfants reste sous la garde d'un seul parent (47,7%) ou en cogestion avec ses parents proches (28,4%), l'entourage familial intervient dans 7,4% des cas. En milieu rural, le parent assure plus souvent la garde exclusive (55,3%), mais l'entourage familial joue un rôle non moins important dans cette activité (31,1%).

Une pension alimentaire insuffisante compensée par un soutien familial

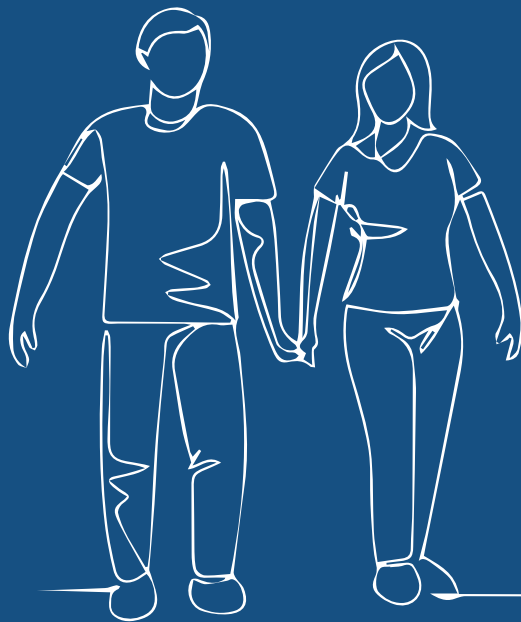
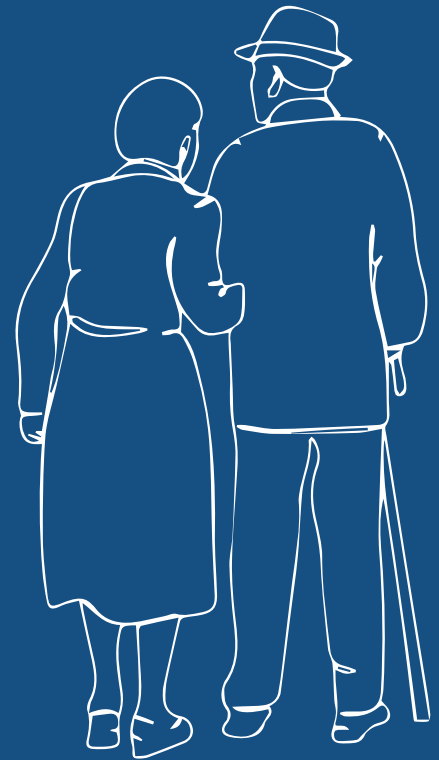
Globalement la pension destinée aussi bien aux femmes divorcées qu'à leurs enfants est perçue insuffisante : 67,3% des femmes jugent que la pension qui leur est destinée ne couvre pas leurs besoins et 83,5% estiment que les pensions allouées à leurs enfants sont insuffisantes. Parmi les femmes qui vivent dans des ménages monoparentaux, le sentiment d'insuffisance est presque généralisé (94,4%).

Ce déficit de soutien financier explique en grande partie le recours fréquent à la famille élargie après le divorce, la solidarité familiale jouant un rôle important pour compenser, entre autres, les insuffisances de la pension alimentaire déclarées par les femmes divorcées.

En effet, la majorité des femmes divorcées (73,9%) cohabite avec ses parents proches. Face à cette réalité, les situations de vie autonome restent réduites : 9,2% des divorcés vivent seuls, 20% pour les hommes et 4% pour les femmes. Quant à la monoparentalité, elle concerne 18,2% des divorcés; c'est un phénomène plus prépondérant parmi les femmes (22,1%) que les hommes (10,1%).

En somme, les résultats mettent en évidence que le divorce est un phénomène socialement différencié, fortement marqué par l'ancienneté du mariage, le sexe, le milieu de résidence, le niveau de vie et le niveau d'instruction. Loin d'être un événement tardif, il touche principalement les jeunes couples, et survient souvent dans les premières années du mariage, période de forte vulnérabilité conjugale.

Les femmes sont plus nombreuses à prendre l'initiative de rupture. La garde des enfants leur revient majoritairement, au moment où le maintien du lien avec le parent non gardien reste fragile, notamment pour les pères. Après la rupture conjugale, la famille élargie joue un rôle important pour compenser, entre autres, les insuffisances de la pension alimentaire déclarées par les femmes divorcées.



XI.

Trajectoires familiales au prisme des données biographiques



De par le passé, l'étude des mutations familiales s'est appuyée sur une approche transversale et statique de la structure des ménages et des comportements démographiques. Si cette approche permet de saisir l'état des configurations familiales, à un instant donné, elle s'avère insuffisante pour appréhender les trajectoires démographiques sous-jacentes, qui conduisent à leur aboutissement. La prédominance apparente des ménages nucléaires et le recul des structures familiales élargies peuvent suggérer une transition linéaire vers un modèle familial « moderne », fondé sur une cohabitation plus restreinte. Or, cette lecture occulte les dynamiques de transition qui façonnent la réalité des comportements familiaux.

Pour dépasser ces limites, l'adoption d'une approche biographique s'impose. Elle permet de reconstituer les trajectoires de vie familiale et de repérer les ruptures et transitions démographiques qui les caractérisent. Fondée sur des données rétrospectives, cette perspective longitudinale restitue la complexité des parcours et met en lumière les articulations entre les différentes étapes du cycle de vie.

Ce chapitre s'appuie sur les données du module biographie de l'ENF de 2025 pour identifier les étapes clés des parcours familiaux et en analyser le calendrier. Elle vise à appréhender la diversité des parcours tout en synthétisant leur complexité à l'aide d'une typologie des différents événements familiaux.

L'analyse adopte une approche comparative par cohorte et par sexe, tout en examinant l'influence des facteurs structurels tels que le milieu de naissance, le niveau d'instruction et l'insertion professionnelle. L'analyse se focalise sur les trajectoires individuelles des hommes et des femmes âgés de 36 à 75 ans au moment de l'enquête. Le choix de cette population permet de reconstituer et d'analyser de manière rétrospective les parcours familiaux jusqu'à l'âge de 35 ans. Ce seuil garantit une durée d'exposition suffisante aux risques de survenue des différents événements familiaux. Il permet, aussi, de comparer des générations ayant déjà accompli l'essentiel de leur calendrier de constitution de la famille. Pour assurer la robustesse des indicateurs obtenus, l'étude repose sur des biographies complètes plutôt que sur des trajectoires tronquées.

Ainsi, l'ensemble des analyses statistiques présentées porte exclusivement sur les événements familiaux vécus avant l'âge de 36 ans par la sous-population âgée de 36 à 75 ans. Les événements familiaux retenus sont : le premier départ du foyer parental, le dernier retour au foyer parental, le premier mariage, la naissance du premier enfant, ainsi que le premier divorce et le premier veuvage.

11.1. Occurrence et calendrier des événements familiaux avant l'âge de 36 ans

Célibat allongé et cohabitation au foyer parental renforcée

A l'âge de 35 ans, 16,5% des individus n'ont pas encore fondé une famille ni quitté le foyer parental, avec une proportion plus élevée chez les hommes (20,3%) que chez les femmes (12,9%). De plus, d'une génération à l'autre, cet indicateur progresse nettement : il s'élevait à 8,6% pour la cohorte née en 1950-59, contre 19,5% pour celle née en 1980-89. L'écart se creuse de plus entre les hommes nés en 1950-59 et ceux nés en 1980-89 : 10,9% contre 25,7%.

Dans l'ensemble, 83,5% des personnes ont connu au moins un événement familial avant l'âge de 36 ans, dont un peu plus de deux tiers (68,2%) en ont vécu trois, contre 20% qui en ont connu deux.

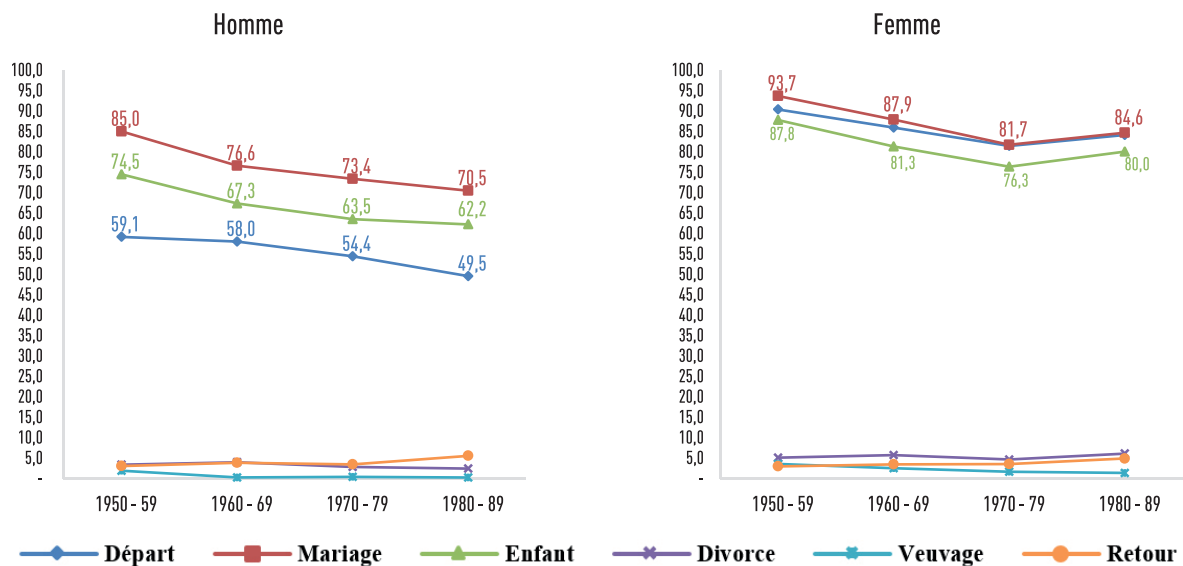
Globalement, le premier mariage constitue l'événement familial le plus fréquent avant 36 ans (80,4%), devant la naissance du premier enfant (73,1%) et le premier départ du foyer parental (69,8%). A l'inverse, le premier divorce (4,3%), le dernier retour au domicile parental (4,0%) et le premier veuvage (1,3%) demeurent marginaux à cet âge.

Par sexe, l'occurrence des événements familiaux avant l'âge de 36 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Si 54,3% des hommes quittent le foyer parental, 74,9% se marient et 65,6% accèdent à la parentalité, les femmes affichent des taux supérieurs d'au moins 10 points : elles sont 84,6% à avoir quitté le foyer, 85,8% à s'être mariées et 80,3% à avoir donné naissance à un premier enfant.

Selon la génération, la fréquence de la plupart des événements familiaux a connu une tendance à la baisse, à l'exception du retour au foyer parental et du divorce. La diminution est particulièrement marquée pour le mariage, suivie par la naissance du 1er enfant

et le départ du foyer. Par ailleurs, la baisse s'avère plus prononcée chez les hommes que chez les femmes, surtout que ces dernières ont enregistré un rebond des événements dans la génération née entre 1980 et 1989.

Figure XI.1 : Proportions d'hommes et de femmes ayant vécu les événements familiaux avant 36 ans selon la génération de naissance (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

Parcours familial précoce chez les femmes et tardif chez les hommes

L'analyse des âges moyens aux événements familiaux montre que le départ du foyer parental constitue généralement la première étape pour les personnes âgées de 36 à 75 ans, survenant en moyenne à environ 23 ans. Il est suivi du mariage à 24,1 ans, puis de la naissance du premier enfant à 25,6 ans. Les événements moins fréquents se produisent plus tard : le divorce intervient en moyenne à 26 ans, le dernier retour au foyer parental à 26,5 ans, et le veuvage à 29,3 ans¹².

Les hommes connaissent un calendrier plus tardif : le départ se vit en moyenne à 24,8 ans, le mariage à 27,1 ans et la naissance du premier enfant à l'âge de 28,4 ans. Quant aux femmes, elles quittent le foyer parental et se marient à 21,6 ans et accèdent à la parentalité à 23,4 ans.

Décalage générationnel du calendrier des événements familiaux

Le calendrier des événements familiaux, par cohorte, montre que les événements survenaient plus précocement chez les anciennes générations. En effet, les individus nés entre 1950 et 1959 quittaient le foyer parental en moyenne à 21,6 ans, contre 23,3 ans pour ceux nés dans les années 1980-89. De même, le mariage se vivait à 22,7 ans pour la génération 1950-59, contre 24,6 ans pour la génération 1980-89.

Ce glissement du calendrier familial entre ces deux cohortes est plus particulièrement prononcé chez les femmes, pour qui le départ du foyer parental et la naissance du 1er enfant ont reculé de près de deux ans, atteignant respectivement 22,3 ans et 23,8 ans. Si les hommes conservent un calendrier plus tardif, leur rythme d'évolution est plus modéré, avec un report d'environ un an pour le départ du foyer (24 ans contre 25,2 ans) et 1,7 an pour la naissance du premier enfant (27 ans contre 28,7 ans). Le mariage, en revanche, connaît un recul symétrique de deux ans pour les deux sexes, atteignant respectivement 22,2 ans pour les femmes et 27,6 ans pour les hommes.

¹² Les âges moyens aux événements familiaux sont estimés sur la base de l'âge effectif déclaré par les individus de la sous-population d'étude ayant connu ces événements avant leur 36ème anniversaire. Dès lors, toute comparaison avec l'âge moyen au premier mariage ne peut être établie qu'avec prudence (Cf. chapitre « Famille et mariage »).

11.2. Diversité des trajectoires familiales

Pluralisation des trajectoires familiales des hommes

Pour permettre une analyse longitudinale globale, les trajectoires sont modélisées par des séquences d'états (voir Encadré 3). Pour chaque individu, nous reconstituons une biographie composée de 21 états successifs, observés annuellement à chaque anniversaire, entre 15 et 35 ans.

L'analyse de la répartition des états aux âges d'anniversaire de 15 à 35 ans, met en évidence la prédominance de deux états principaux au cours du parcours des individus : H (célibataire résidant au foyer parental), et PME (marié résidant hors foyer parental, ayant eu un enfant).

A 15 ans, la quasi-totalité des individus se trouvent dans l'état H. Dès 19 ans, l'état PME commence à émerger (9,6%), au moment où la proportion de l'état H recule à 75,1%. A 25 ans, plus de la moitié (54,7%) a quitté l'état H, 30% sont déjà mariés, ont eu un enfant et effectué un départ, et 4,3% se sont mariés et ont eu un enfant tout en restant au foyer parental. Dès 28 ans, l'état PME devient dominant (40,2%) et poursuit sa progression jusqu'à 35 ans, atteignant 55,8%. L'état HME, passe de 4,3% à 25 ans à 8,7% à 30 ans, puis à 12,2% à 35 ans. **Ainsi, le stock des individus qui résident toujours au foyer parental sans avoir constitué une famille avant 36 ans s'élève à 16,5%¹³.**

La distribution des états pour les hommes et les femmes révèle des trajectoires familiales nettement différenciées :

- Chez les hommes, l'état H prédomine entre 15 et 24 ans (plus de 60%). Le départ du foyer (état P) s'amorce à 20 ans, concernant 10,8% des individus. Vers 26 ans, on observe l'émergence concomitante de l'état PME à hauteur de 11,6%, et de l'état HME qui concerne 8,8% des individus à cet âge. Ce n'est qu'à partir de 32 ans que la configuration PME devient majoritaire (31,6%). **A 35 ans, la structure se stabilise, ainsi : 20,3% des hommes résident toujours au foyer parental sans mariage (H), 22,5% y sont mariés avec enfant (HME) et 39,5% ont achevé leur transition vers l'état PME.**
- Chez les femmes, les états H et PME s'imposent comme les plus fréquents. De plus, la prédominance de l'état H est plus éphémère, se limitant à la tranche 15-19 ans. Dès 18 ans, les transitions vers les états matrimoniaux et parentaux débutent avec l'apparition des états PM (13,1%) et PME (12,5%). L'apogée de l'état PME est atteint beaucoup plus précocement que chez les hommes, dès l'âge de 24 ans, avec une proportion de 45,8%. **A 35 ans, une nette majorité de 71,5% se trouve en situation PME et 12,9% demeurent au foyer parental sans mariage (H).**

Encadré 3 : définition des états

L'état défini à un âge donné est le résultat des événements survenus avant l'anniversaire de l'individu. Selon le besoin de l'analyse, 10 états possibles ont été identifiés à partir de la combinaison des événements vécus de départ du foyer parental, de mariage, de naissance du 1er enfant, de divorce, de veuvage et de retour au foyer parental (voir tableau ci-dessous). Ainsi, à chaque âge donné, l'état se présente comme une variable catégorielle de 10 modalités.

¹³ Cette estimation coïncide avec celle obtenue par l'approche de l'analyse des événements dans la première section 11.1.

Tableau XI.1 : Modalités de définition de la variable « état » à partir des événements vécus

Si l'événement est vécu avant l'âge i (inclus)							Description
Etat à l'âge i	Départ (P)	Mariage (M)	Enfant (E)	Divorce (D)	Veuvage (V)	Retour (R)	
H	0	0	0	0	0	0	Célibataire résidant au foyer parental
HM	0	1	0	0	0	0	Marié(e) résidant au foyer parental sans enfant
HME	0	1	1	0	0	0	Marié(e) résidant au foyer parental, ayant eu un enfant
P	1	0	0	0	0	0	Célibataire résidant hors foyer parental
PM	1	1	0	0	0	0	Marié(e) résidant hors foyer parental sans enfant
PME	1	1	1	0	0	0	Marié(e) résidant hors foyer parental, ayant eu un enfant
M/ER	1	1	0/1	0	0	1	Marié(e) (avec ou sans enfant) étant retourné(e) au foyer parental
PR	1	0	0	0	0	1	Célibataire étant retourné(e) au foyer parental après un départ
D	0/1	1	0/1	1	0	0/1	Divorcé(e) (par rapport au 1 ^{er} mariage)
V	0/1	1	0/1	0	1	0/1	Veuf (ve) (par rapport au 1 ^{er} mariage)

*0 : si non ; 1 : si oui ; 0/1 : si aucune condition n'est appliquée.

Il convient de préciser que l'ordre d'apparition des symboles (alphabets) dans l'état ne correspond pas à l'ordre chronologique réel des événements vécus par l'individu. Par ailleurs, certains cas ont été traités séparément afin d'assurer un contrôle méthodologique rigoureux. Il s'agit notamment des individus ayant connu un départ du foyer parental suivi d'un retour avant le mariage ; leur état est alors codé HM ou HME. En outre, si un individu a connu le divorce et le veuvage, seule la cause initiale de la fin du premier mariage qui est retenue pour la définition de l'état. Enfin, l'état M/ER correspond aux situations dans lesquelles le retour au foyer parental intervient après le mariage.

Déconnexion progressive entre l'âge biologique et le calendrier de formation de la famille

La répartition des trajectoires par génération et par sexe indique que, chez les hommes, l'état H apparaît comme plus durable au fil des générations. A l'âge de 24 ans, la moitié des individus de la génération 1950-59 se trouvaient dans l'état H. Cette proportion atteint 71,5% pour la génération 1980-89. Une telle évolution traduit à la fois une moindre fréquence des départs précoces du foyer et un report de l'âge au mariage. Par ailleurs, les états PME et HME s'amorcent plus tôt pour la génération de 1950-59, dès l'âge de 24 ans. En revanche, pour la génération de 1980-89, ces états se hissent significativement, avec 12,7% pour l'état PME et 9,9% pour l'état HME, trois ans plus tard, à l'âge de 27 ans.

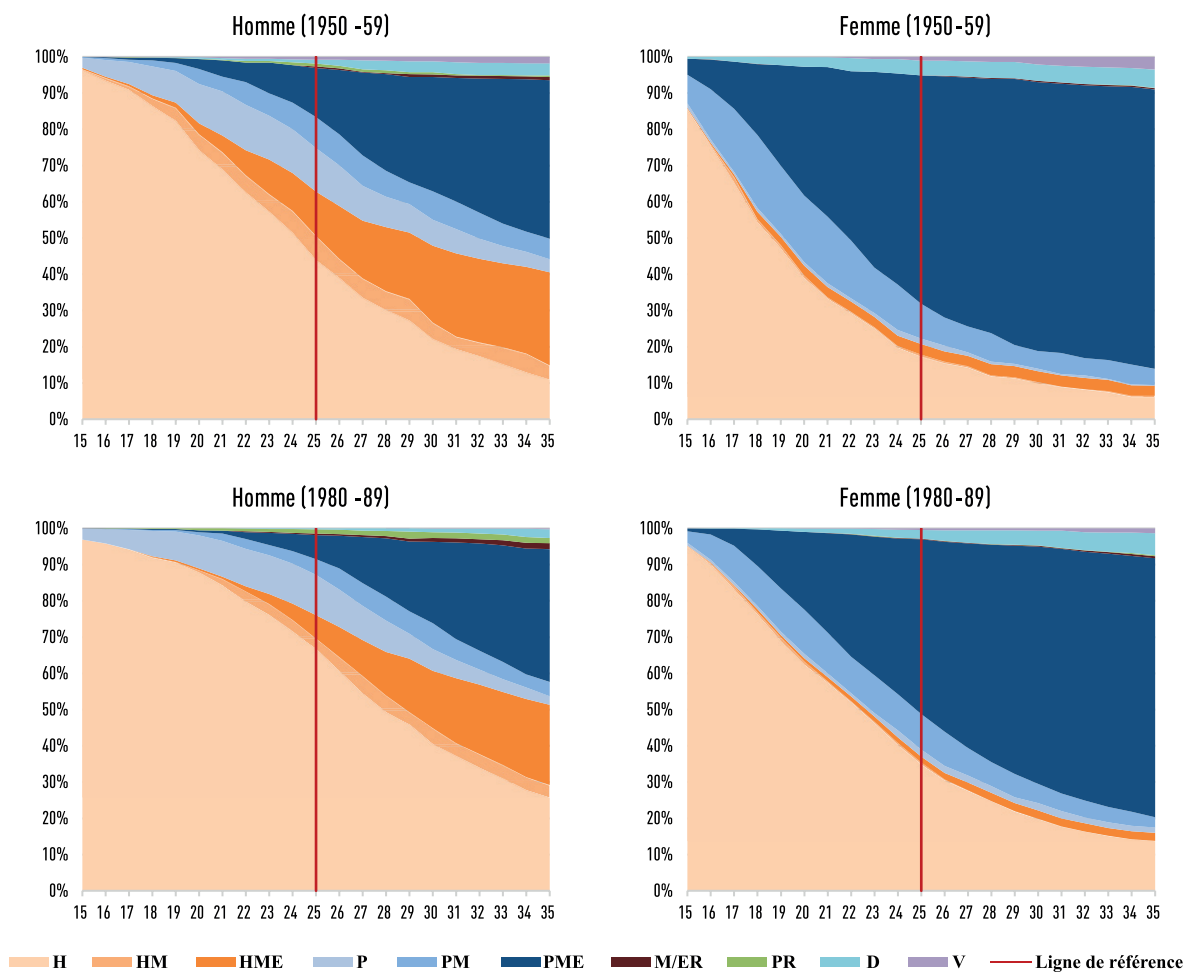
S'agissant des femmes, la courbe de l'état H s'est également étendue au fil des générations. Pour la cohorte 1950-59, à l'âge de 18 ans, 54,4% des femmes se trouvent dans l'état H, 20,1% sont déjà en état PM et 19,6% en état PME. En revanche, pour la génération 1980-89, l'état H demeure dominant jusqu'à 20 ans, où il représente encore 62,3%. A cet âge, les états PM et PME concernent respectivement 12,2% et 21,5% des femmes.

Cet étalement de l'état H traduit un report de l'âge d'entrée dans le mariage, mais l'analyse révèle aussi que le phénomène ne se limite pas à un simple décalage temporel : le mariage est aussi devenu moins fréquent. **En effet, à 35 ans, la proportion de femmes en état PME atteint 71,5% pour la génération 1980-89, contre 77,1% pour la génération 1950-59.**

L'état H à cet âge confirme cette tendance : 13,6% des femmes de la génération 1980-89 y demeurent, contre seulement 6,1% pour celles de la génération 1950-59.

Ces dynamiques marquent ainsi une déconnexion progressive entre l'âge biologique et le calendrier familial traditionnel : la maturité physique n'est plus immédiatement suivie par l'entrée dans la vie maritale ou l'indépendance résidentielle.

Figure XI.2 : Répartition des hommes et des femmes entre les différents états aux âges d'anniversaire, par générations de naissance



- H : Célibataire résidant au foyer parental; • PME : Marié(e) résidant hors foyer parental, ayant eu un enfant; • PM : Marié(e) résidant hors foyer parental sans enfant; • HME : Marié(e) résidant au foyer parental, ayant eu un enfant; • HM : Marié(e) résidant au foyer parental sans enfant; • P : Célibataire résidant hors foyer parental; • D : Divorcé(e) (par rapport au 1er mariage); • PR : Célibataire étant retourné(e) au foyer parental après un départ; • M/ER : Marié(e) (avec ou sans enfant) étant retourné(e) au foyer parental; • V : Veuf (ve) (par rapport au 1er mariage).

Lecture : la répartition des états selon l'âge met en évidence de fortes différenciations sexuées autour du seuil référentiel de 25 ans. Avant cet âge, le célibat au foyer parental constitue l'état dominant des parcours masculins, en particulier pour la cohorte née entre 1980 et 1989, traduisant un allongement de la cohabitation avec les parents. À l'inverse, les trajectoires féminines se caractérisent par des transitions plus précoces vers les états de mariage hors foyer parental, avec ou sans enfant, avant 25 ans, témoignant d'une entrée plus rapide dans la vie matrimoniale. Après l'âge de 25 ans, les parcours masculins tendent à se diversifier davantage, tandis que ceux des femmes apparaissent plus homogènes, majoritairement structurés autour du modèle conjugal hors foyer parental.

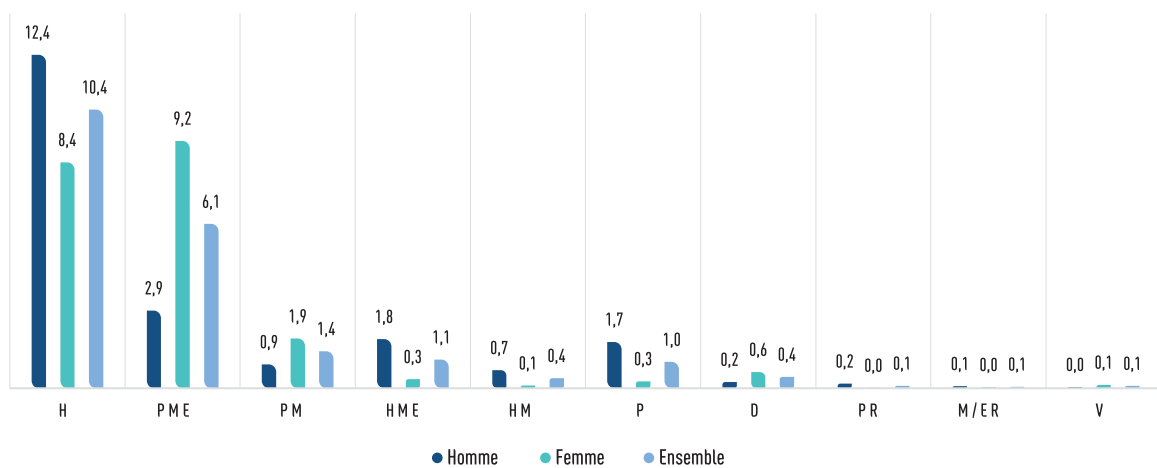
Conformément aux observations précédentes sur la fréquence des états aux âges d'anniversaire, les situations de cohabitation au foyer parental (H) et de vie hors foyer parental en tant que marié et ayant un enfant (PME) dominent le cycle de vie, cumulant les durées les plus longues.

Entre 15 et 35 ans, un individu passe en moyenne 10,4 ans au foyer parental en tant que célibataire, un an en autonomie résidentielle et 6,1 ans dans le statut de marié vivant hors foyer parental et ayant un enfant (PME). La brièveté de l'état PM, qui ne dure que 1,4 an en moyenne, témoigne d'une transition rapide

entre la nuptialité et la parentalité : l'entrée en union est quasi systématiquement suivie, à court terme, de la naissance du premier enfant.

L'analyse différenciée selon le sexe révèle des décalages chronologiques : les hommes demeurent plus dans le foyer parental sans mariage (12,4 ans) que les femmes (8,4 ans). A l'inverse, l'expérience de la vie hors foyer parental avant le mariage est nettement plus marquée chez les hommes, avec une durée de 1,7 an contre 0,3 an pour les femmes, ce qui indique une autonomie résidentielle masculine relativement plus étalée dans le temps.

Figure XI.3 : Durée moyenne des états entre 15 et 35 ans (en année)



• H : Célibataire résidant au foyer parental; • PME : Marié(e) résidant hors foyer parental, ayant eu un enfant; • PM : Marié(e) résidant hors foyer parental sans enfant; • HME : Marié(e) résidant au foyer parental, ayant eu un enfant; • HM : Marié(e) résidant au foyer parental sans enfant; • P : Célibataire résidant hors foyer parental; • D : Divorcé(e) (par rapport au 1er mariage); • PR : Célibataire étant retourné(e) au foyer parental après un départ; • M/ER : Marié(e) (avec ou sans enfant) étant retourné(e) au foyer parental; • V : Veuf (ve) (par rapport au 1er mariage).

Source : ENF 2025, HCP.

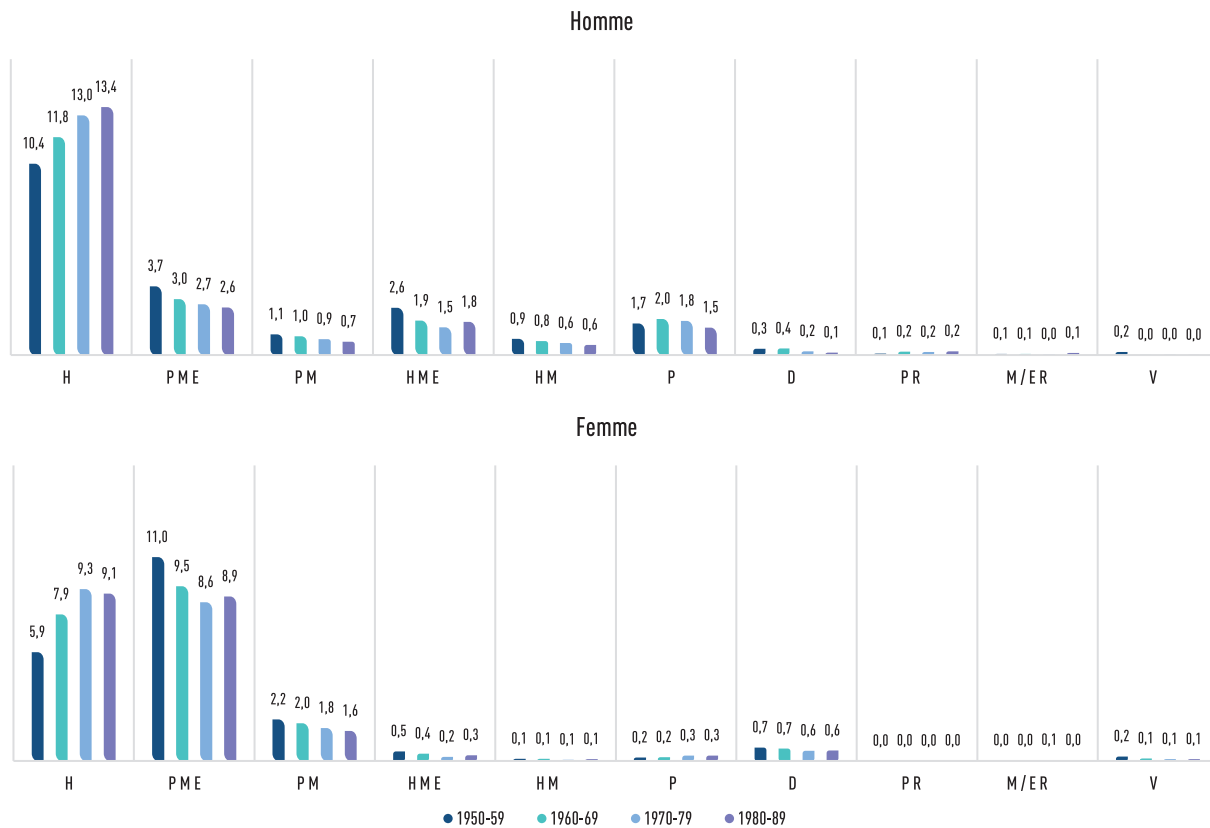
Vers un rattrapage rapide de la fécondité après mariage

La temporalité des états par génération et par sexe souligne deux tendances majeures : l'extension du célibat au foyer parental, caractérisée par un allongement généralisé du temps passé dans l'état H pour les deux sexes et la compression de l'intervalle protogénésique. Paradoxalement, le délai entre le mariage et l'arrivée du premier enfant tend à se réduire. Entre les générations de 1950-59 et 1980-89, la durée moyenne passée

dans l'état PM est tombée de 1,1 à 0,7 an chez les hommes et de 2,2 à 1,6 an chez les femmes. Cette contraction suggère que si le mariage est plus tardif, la fonction reproductrice s'active de plus en plus rapidement une fois le mariage est contracté.

Enfin, il est intéressant de noter un rebond de mariage au foyer parental chez les hommes des générations les plus récentes. Ce retour à une cohabitation intergénérationnelle, après le mariage, interroge sur la persistance du modèle traditionnel.

Figure XI.4 : Durée moyenne des états entre 15 et 35 ans par sexe et génération de naissance (en année)



• H : Célibataire résidant au foyer parental; • PME : Marié(e) résidant hors foyer parental, ayant eu un enfant; • PM : Marié(e) résidant hors foyer parental sans enfant; • HME : Marié(e) résidant au foyer parental, ayant eu un enfant; • HM : Marié(e) résidant au foyer parental sans enfant; • P : Célibataire résidant hors foyer parental; • D : Divorcé(e) (par rapport au 1er mariage); • PR : Célibataire étant retourné(e) au foyer parental après un départ; • M/ER : Marié(e) (avec ou sans enfant) étant retourné(e) au foyer parental; • V : Veuf (ve) (par rapport au 1er mariage).

Source : ENF 2025, HCP.

11.3. Typologie des trajectoires familiales

Prédominance des trajectoires maritales¹⁴

L'analyse des séquences d'états a permis d'élaborer une typologie des trajectoires familiales structurée autour de six profils distincts. Elle met en évidence une prédominance des modèles maritaux, bien que des formes de décohabitation diversifiées émergent :

• **Type 1 - Célibat au foyer parental (16,5%)** : ce profil regroupe les individus n'ayant connu ni départ du foyer, ni mariage avant l'âge de 36 ans. Ce parcours se caractérise par une double immobilité, à la fois résidentielle et matrimoniale, jusqu'au terme de la période d'observation.

• **Type 2 - Célibat avec départ (3,0%)** : il s'agit des individus ayant quitté le foyer parental (avec ou sans retour ultérieur) sans jamais avoir contracté de mariage avant l'âge de 36 ans.

• **Type 3 - Mariage au foyer parental (15,6%)** : il s'agit des individus qui se sont mariés dans le foyer parental et y sont restés jusqu'à l'âge de 35 ans. Ce parcours illustre la persistance du modèle de la famille élargie où l'individu demeure dans le foyer parental après mariage.

• **Type 4 - Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant (2,8%)** : ce parcours concerne les individus qui se sont

¹⁴Le terme « trajectoires maritales » désigne ici les parcours des individus mariés au moins une fois, par opposition à ceux en situation de célibat.

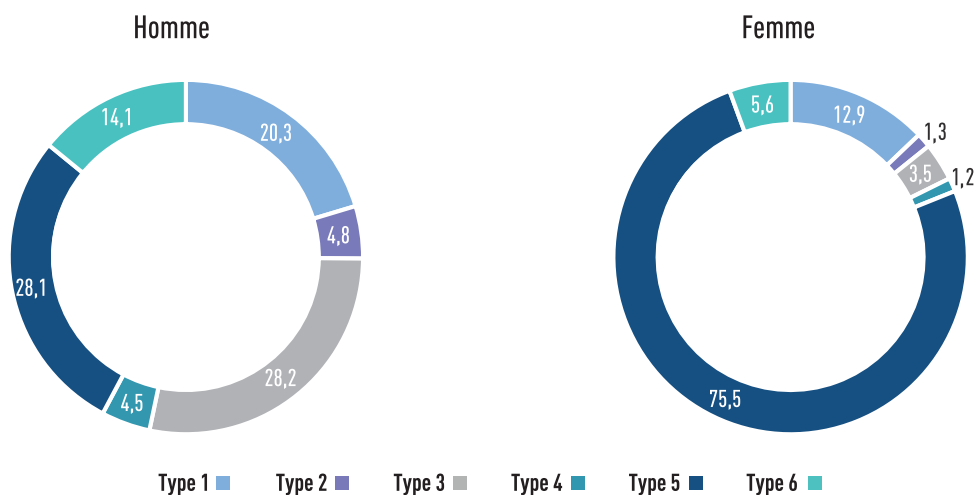
mariés au sein de leur foyer d'origine avant de s'installer, après une période d'au moins un an, dans un logement indépendant¹⁵.

- **Type 5 - Mariage hors foyer parental avec transition rapide (52,3%)** : ce modèle, largement majoritaire, marque une concomitance entre le départ du foyer parental et la constitution du foyer conjugal. Le premier mariage et le premier départ interviennent ici au cours de la même année.
- **Type 6 - Mariage hors foyer parental avec transition lente (9,8%)** : ce groupe rassemble les individus ayant quitté le foyer parental au moins un an avant leur mariage. Ce parcours reflète une phase d'indépendance résidentielle préalable à l'occurrence du premier mariage.

Transition rapide des femmes vers les modèles maritaux

L'analyse par sexe révèle des divergences structurelles profondes dans les trajectoires familiales. En effet, on observe que chez les femmes, les trajectoires familiales restent fortement normées par le mariage : 75,5% d'entre elles suivent une trajectoire de transition rapide vers le foyer conjugal (Type 5). A l'opposé, les hommes présentent des parcours nettement plus hétérogènes. Si le mariage hors foyer à transition rapide concerne 28,1% d'entre eux, une part presque équivalente (28,2%) s'inscrit dans un modèle traditionnel de mariage, avec maintien au foyer parental (Type 3), et une proportion moindre (14,1%) se marie après avoir vécu au moins un an de manière indépendante (Type 6). Le célibat prolongé au domicile parental (Type 1) est également bien plus fréquent chez les hommes (20,3%) que chez les femmes (12,9%).

Figure XI.5 : Structure de la typologie des trajectoires familiales par sexe (en %)



- Type 1 : Célibat au foyer parental ;
- Type 2 : Célibat avec départ ;
- Type 3 : Mariage au foyer parental ;
- Type 4 : Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant ;
- Type 5 : Mariage hors foyer parental avec transition rapide ;
- et • Type 6 : Mariage hors foyer parental avec transition lente.

Source : ENF 2025, HCP.

Signaux faibles du retour au modèle marital traditionnel

Le tableau ci-dessous détaille la structure de ces trajectoires par cohorte de naissance. On observe que le Type 1 (célibat au foyer parental) s'affirme nettement chez les hommes : sa part fait plus que doubler, passant de 10,9% pour la cohorte 1950-

59 à 25,7% pour celle de 1980-89. Une dynamique similaire, bien que de moindre ampleur, est visible chez les femmes : leur part dans ce profil progresse de 6,1% à 13,6% entre les deux générations.

¹⁵ Il convient ici de noter une limite méthodologique concernant les parcours résidentiels. Elle concerne le passage du foyer parental vers le foyer des beaux-parents. Dans ce cas, le départ du foyer parental est bien effectif, mais il débouche sur une nouvelle forme de cohabitation intergénérationnelle plutôt que sur une autonomie résidentielle immédiate.

Par ailleurs, le Type 2 (célibat avec départ) initialement marginal chez les femmes nées entre 1950 et 1959 (0,3%), se consolide généralement au fil des générations (atteignant 1,7% pour la génération de 1980-89). Cette dynamique vers l'indépendance résidentielle féminine est confortée par la tendance haussière du Type 6 (mariage après une phase d'autonomie résidentielle), marquant ainsi les prémices d'une rupture avec le modèle traditionnel de transition directe du foyer parental au foyer conjugal. On observe également que le Type 3 (Mariage au foyer parental), après une phase de déclin, connaît un rebond chez les hommes de la génération 1980-89. Cette dynamique soulève la question d'un retour aux pratiques de cohabitation intergénérationnelle. Ce phénomène peut s'expliquer comme une stratégie d'adaptation face aux contraintes économiques actuelles.

Les types 4, 5 et 6, qui représentent les modèles intégrant une autonomie résidentielle plus ou moins rapide après ou au moment du mariage, affichent une tendance générale à la baisse chez les hommes au fil des générations. Ce recul témoigne d'une difficulté accrue pour les jeunes hommes à cumuler indépendance résidentielle et vie conjugale. L'entrée dans ces parcours est probablement freinée par les difficultés économiques, ce qui les pousse vers les Types 1 et 3. Chez les femmes, la dynamique est plus nuancée. Le Type 5 (Mariage et départ simultanés), après avoir connu un déclin initial, enregistre une augmentation dans la dernière cohorte, suggérant une persistance ou un retour de ce modèle favorisant le mariage.

Tableau XI.2 : Structure de la typologie des trajectoires familiales par sexe et génération (en %)

Génération de naissance		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Homme	1950-59	10,9	4,1	33,0	5,2	29,4	17,3
	1960-69	16,9	6,6	27,9	4,7	28,5	15,5
	1970-79	21,8	4,9	26,2	4,4	28,0	14,7
	1980-89	25,7	3,8	27,8	4,0	27,4	11,2
Femme	1950-59	6,1	0,3*	3,9	1,6*	83,1	5,1
	1960-69	11,1	1,0*	4,5	1,4*	76,7	5,2
	1970-79	16,6	1,6*	2,9	1,0*	71,8	6,0
	1980-89	13,6	1,7*	3,1	1,2*	74,7	5,7

• Type 1 : Célibat au foyer parental ; • Type 2 : Célibat avec départ ; • Type 3 : Mariage au foyer parental ; • Type 4 : Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant ; • Type 5 : Mariage hors foyer parental avec transition rapide ; et • Type 6 : Mariage hors foyer parental avec transition lente.

*Pourcentages calculés sur de petits effectifs et mentionnés à titre indicatif.

Source : ENF 2025, HCP.

La trajectoire de célibat au foyer parental est plus marquée chez les individus d'origine urbaine

Chez les hommes, le milieu de naissance structure les trajectoires familiales. Pour les personnes d'origine urbaine, les parcours apparaissent nettement plus diversifiés : si le mariage hors foyer parental demeure la trajectoire dominante (40,6%), le célibat au foyer parental (28,9%) et le mariage

avec cohabitation au sein du foyer parental (24,8%) occupent également une place importante. En revanche, le mariage constitue la pierre angulaire du parcours de vie chez les hommes d'origine rurale. Les trajectoires de célibat y restent marginales, les types 1 et 2 totalisant moins de 18%. Le modèle de la famille élargie, correspondant au mariage au foyer parental (Type 3), y est particulièrement valorisé, concernant 33,4% des hommes.

Chez les femmes, les contrastes entre milieux de naissance urbain et rural sont tout aussi saillants. Les trajectoires des femmes d'origine urbaine se caractérisent par une certaine diversification, avec des proportions non négligeables de célibat au foyer parental (17,7%) et de mariage hors foyer parental

à transition lente (6,7%). Chez leurs homologues rurales, les trajectoires de célibat sont relativement limitées, ne représentant que 9,1% pour le Type 1 et 1,4% pour le Type 2. Quant à la transition rapide vers le mariage hors foyer parental, elle s'impose comme le modèle dominant, concernant 79,4% des femmes.

Tableau XI.3: Structure de la typologie des trajectoires familiales par sexe et milieu de naissance (en %)

Milieu de naissance		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Homme	Urbain	28,9	5,7	21,8	3,0	30,0	10,6
	Rural	13,4	4,0	33,4	5,7	26,5	16,9
	Etranger	0,0*	0,0*	24,7*	0,0*	42,1*	33,2*
Femme	Urbain	17,7	1,2	2,7	1,2*	70,5	6,7
	Rural	9,1	1,4	4,0	1,3	79,4	4,8
	Etranger	11,2*	0,0*	23,8*	0,0*	65,1*	0,0*

• Type 1 : Célibat au foyer parental ; • Type 2 : Célibat avec départ ; • Type 3 : Mariage au foyer parental ; • Type 4 : Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant ; • Type 5 : Mariage hors foyer parental avec transition rapide ; et • Type 6 : Mariage hors foyer parental avec transition lente.

*Pourcentages calculés sur de petits effectifs et mentionnés à titre indicatif.

Source : ENF 2025, HCP.

L'éducation : un vecteur de modernisation des trajectoires familiales

Le niveau d'instruction agit comme un vecteur de modernisation des trajectoires. Chez les hommes, l'absence de scolarisation favorise le maintien de modèles de cohabitation traditionnel, avec une prévalence élevée du mariage au sein du foyer parental (37,9%). En revanche, l'allongement des études favorise l'émergence de la transition lente (Type 6). Ainsi, parmi les individus du niveau d'instruction supérieur, 19,6% expérimentent une période de vie indépendante avant le mariage. Parallèlement, on observe une corrélation entre l'élévation du niveau d'instruction et l'augmentation des situations de célibat prolongé, particulièrement à partir du niveau secondaire collégial (27,3%).

Chez les femmes, l'instruction produit des effets structurels analogues, bien que l'institution matrimoniale demeure le pivot central des trajectoires. On observe une reconfiguration des parcours vers les types 1 et 6 à mesure que le niveau scolaire s'élève. Le célibat prolongé au sein du foyer parental passe de 8,9% chez les non-scolarisées à 22,8% chez les femmes ayant atteint le secondaire qualifiant, et l'accès à l'indépendance résidentielle avant le mariage, bien que moins fréquent que chez les hommes, double entre les femmes sans instruction (4,9%) et les diplômées du supérieur (10,8%).

Tableau XI.4: Structure de la typologie des trajectoires familiales par sexe et niveau d'instruction (en %)

Niveau d'instruction		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Homme	Aucun	10,9	1,9	37,9	5,5	32,2	11,7
	Primaire	21,3	4,2	28,5	5,2	27,4	13,4
	Secondaire Collégial	27,3	4,3	24,1	4,0	26,8	13,5
	Secondaire Qualifiant	27,6	7,0	18,7	3,2*	27,4	16,0
	Supérieur	22,7	10,7	22,2	2,3*	22,6	19,6
Femme	Aucun	8,9	1,2	4,2	1,3	79,5	4,9
	Primaire	15,3	0,7*	2,7	0,8*	75,9	4,6
	Secondaire Collégial	16,3	1,6*	2,5*	2,1*	71,7	5,8
	Secondaire Qualifiant	22,8	2,7*	2,2*	1,2*	62,9	8,2
	Supérieur	18,1	2,5*	2,7*	0,5*	65,5	10,8

• Type 1 : Célibat au foyer parental ; • Type 2 : Célibat avec départ ; • Type 3 : Mariage au foyer parental ; • Type 4 : Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant ; • Type 5 : Mariage hors foyer parental avec transition rapide ; et • Type 6 : Mariage hors foyer parental avec transition lente.

*Pourcentages calculés sur de petits effectifs et mentionnés à titre indicatif.

Source : ENF 2025, HCP.

L'insertion professionnelle freine les trajectoires maritales pour les femmes

L'examen de la typologie au regard de l'insertion professionnelle¹⁶ met en évidence l'influence de cette variable sur les parcours de formation de la famille, en favorisant des parcours plus diversifiés chez les deux sexes.

Chez les hommes ayant déjà exercé un emploi, on observe une proportion relativement plus élevée des trajectoires maritales, en particulier celles s'effectuant hors du foyer parental et caractérisées par des transitions lentes, comparativement aux hommes sans emploi. L'absence de ressources financières semble constituer un frein à l'autonomie résidentielle. Le célibat au foyer parental (Type 1) devient ainsi la trajectoire dominante chez les hommes inactifs, concernant 38,6% d'entre eux, contre 18% parmi les actifs occupés.

Cependant, le manque de revenus ne bloque pas systématiquement le mariage, mais en change

les formes : si le mariage hors foyer (Type 5) est nettement moins fréquent chez les inactifs (21,3% contre 29,2% pour les actifs occupés), le mariage au foyer parental (Type 3) reste une alternative avec 25%, témoignant d'une stratégie de cohabitation pour pallier la difficulté d'accès à un logement indépendant.

Pour les femmes, l'accès à l'emploi semble modifier les arbitrages entre vie familiale et vie professionnelle, sans pour autant remettre en cause la centralité du mariage dans les trajectoires. Le mariage hors foyer parental demeure majoritaire, mais sa fréquence est plus faible parmi les femmes ayant exercé un emploi (63,1%) que parmi les inactives (78,8%). Parallèlement, la proportion de femmes restant célibataires au sein du foyer parental (Type 1) est plus élevée chez les actives occupées (19% contre 11,2%). De plus, l'activité professionnelle s'accompagne de formes de départ partiellement ou totalement indépendantes du mariage, comme en témoignent les trajectoires de Type 2 (4,3%) et de Type 6 (7,8%).

¹⁶ L'insertion professionnelle distingue ici les personnes ayant déjà exercé un emploi (actives occupées) de celles n'ayant jamais intégré le marché du travail (inactives) avant l'âge de 36 ans. Il convient de noter au préalable une forte asymétrie de genre : la grande majorité des hommes (84,3%) a déjà intégré le marché du travail avant l'âge de 36 ans, contre 20,5% des femmes.

N.B. : 2,4% des individus n'ont pas déclaré l'année ou l'âge de leur premier emploi.

Tableau XI.5: Structure de la typologie des trajectoires familiales par sexe et insertion professionnelle avant l'âge de 36 ans (en %)

Insertion professionnelle avant 36 ans		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Homme	Avoir exercé un emploi	18,0	4,9	28,0	4,7	29,2	15,2
	Jamais	38,6	4,4	25,0	3,5*	21,3	7,2
Femme	Avoir exercé un emploi	19,0	4,3	4,1	1,7*	63,1	7,8
	Jamais	11,2	0,6*	3,4	1,1	78,8	5,0

• Type 1 : Célibat au foyer parental ; • Type 2 : Célibat avec départ ; • Type 3 : Mariage au foyer parental ; • Type 4 : Mariage au foyer parental avec transition vers un foyer indépendant ; • Type 5 : Mariage hors foyer parental avec transition rapide ; et • Type 6 : Mariage hors foyer parental avec transition lente.

*Pourcentages calculés sur de petits effectifs et mentionnés à titre indicatif.

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, l'analyse du calendrier des événements familiaux selon le sexe met en évidence une précocité des transitions chez les femmes par rapport aux hommes. Les trajectoires masculines apparaissent, en revanche, plus diversifiées, du fait notamment de la possibilité de constituer le couple au sein du foyer parental et de réaliser un départ résidentiel indépendant du mariage. À l'inverse, chez les femmes, le départ du foyer parental demeure étroitement associé au mariage.

L'approche générationnelle révèle un décalage progressif du calendrier familial pour les deux sexes, signe d'un déphasage net entre âge biologique et calendrier des événements familiaux. Le célibat s'allonge et le mariage devient moins fréquent et plus tardif. Le départ du foyer parental connaît également un report, contribuant à l'augmentation du stock d'individus célibataires résidant au domicile parental jusqu'à l'âge de 35 ans. En revanche, malgré le report du mariage, la naissance du premier enfant tend à se rapprocher temporellement de celui-ci.

Toutefois, si la tendance générale suggère une modernisation des comportements familiaux, la cohorte 1980-89 introduit une inflexion notable, marquée par un regain du mariage au foyer parental chez les hommes. Cette configuration pourrait traduire une adaptation aux contraintes conjoncturelles, notamment les contraintes économiques et sociales.

Enfin, l'analyse de la typologie des trajectoires selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques met en évidence des effets structurels différenciés selon le sexe, le niveau d'instruction et l'insertion professionnelle. L'éducation et l'emploi apparaissent, ainsi, comme des déterminants de la reconfiguration des parcours familiaux, favorisant l'autonomisation résidentielle.



XII.

Famille monoparentale



Dans le cadre de ce chapitre, la monoparentalité désigne les familles constituées d'un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants, y compris les enfants adoptés, à charge et âgés de moins de 18 ans. Au Maroc, la monoparentalité, longtemps marginale dans un modèle social dominé par la famille nucléaire et élargie, connaît une progression sous l'effet des mutations démographiques, sociales et économiques. Abstraction faite de l'âge des enfants, le poids démographique de ce type de famille a progressé de 7,3% à 8,8% entre 1995 et 2025 (Cf. Chapitre II).

Cette évolution s'accompagne de transformations des modes de solidarité et des mécanismes de prise en charge familiale, ce qui est de nature à accroître

l'exposition de certaines familles aux risques de vulnérabilité économique et sociale. Les familles monoparentales, caractérisées généralement par une dépendance à une seule source de revenu et une charge familiale centrée sur un seul adulte, présentent des profils spécifiques en termes d'activité, de niveau de vie et d'accès aux ressources.

L'analyse de la monoparentalité permet de comprendre les évolutions familiales et d'orienter les politiques publiques, notamment celles qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales. C'est ainsi que le présent chapitre diagnostique les principales caractéristiques des familles monoparentales et les difficultés qu'elles rencontrent.

12.1. Caractéristiques démographiques des familles monoparentales

Neuf familles monoparentales sur dix sont dirigées par des femmes

Les données montrent que près de neuf familles monoparentales sur dix (90,7%) sont dirigées par une femme. Cette proportion est de 93% en milieu rural, contre 90,1% en milieu urbain. La surreprésentation féminine s'explique essentiellement par trois facteurs :

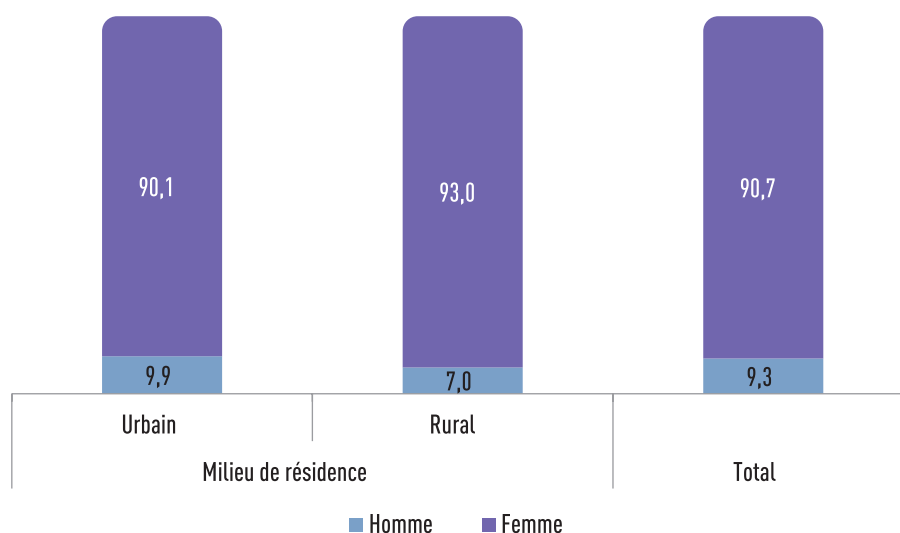
(i) aux âges élevés, la proportion de femmes non célibataires dépasse celle des hommes, en raison

des écarts d'âge au moment du mariage, les hommes épousant généralement des femmes plus jeunes ;

(ii) ensuite de la surmortalité masculine, les femmes ayant une espérance de vie plus élevée ; et

(iii) enfin d'une plus grande facilité de remariage pour les hommes que pour les femmes.

Figure XII.1 : Répartition des monoparents selon sexe et le milieu de résidence (en %)



Près de sept monoparents sur dix sont âgés entre 30 et 49 ans

La structure par âge montre une forte concentration des monoparents dans la tranche d'âge 30-49 ans, aussi bien en milieu urbain que rural, et chez les deux sexes. Au niveau national, cette tranche concentre 70% des monoparents, avec une part légèrement plus élevée chez les femmes (71%) que chez les hommes (62,7%). Cette concentration reflète le fait que la monoparentalité est souvent liée à des ruptures conjugales survenant en âge adulte, période également marquée par une forte activité économique et des responsabilités parentales importantes.

La monoparentalité féminine apparaît plus précoce, puisque les femmes monoparentales sont déjà présentes dans la tranche 20-29 ans (4,6%), alors que les hommes sont quasiment absents avant 30 ans. En revanche, la part des 50-69 ans est nettement plus élevée chez les hommes (37%) que chez les femmes (24%), confirmant une entrée plus tardive des hommes dans la monoparentalité, souvent liée au veuvage, notamment en milieu rural.

Le divorce est la principale origine de la monoparentalité

Au Maroc, la monoparentalité est principalement une conséquence du divorce, dans près de six cas sur dix (58,5%) et du veuvage, avec près de quatre cas sur dix (39,1%)¹⁷.

Des différences importantes apparaissent selon le sexe. La monoparentalité masculine résulte majoritairement du divorce (77,8%), tandis que chez les femmes, le veuvage occupe une place relativement plus importante (40,8% contre 22,2% chez les hommes). Ces écarts s'expliquent notamment par le fait que les femmes vivent plus longtemps, se marient souvent avec des hommes plus âgés et se retrouvent donc plus fréquemment seules à un âge avancé.

En milieu urbain, la monoparentalité résulte principalement du divorce (61,8%), phénomène plus accentué parmi les hommes (84,8%) que parmi les femmes (59,2%). Le veuvage y demeure secondaire (35,1%). Alors qu'en milieu rural, la situation s'inverse, le veuvage devient la première cause de monoparentalité avec 54,1%, dépassant le divorce (45,9%).

Des familles monoparentales de petite taille

Au niveau national, la taille moyenne de familles monoparentales est de 2,7 personnes, contre 4,01 personnes pour l'ensemble des familles. Elle est légèrement plus élevée en milieu rural (2,9 personnes) qu'en milieu urbain (2,6 personnes).

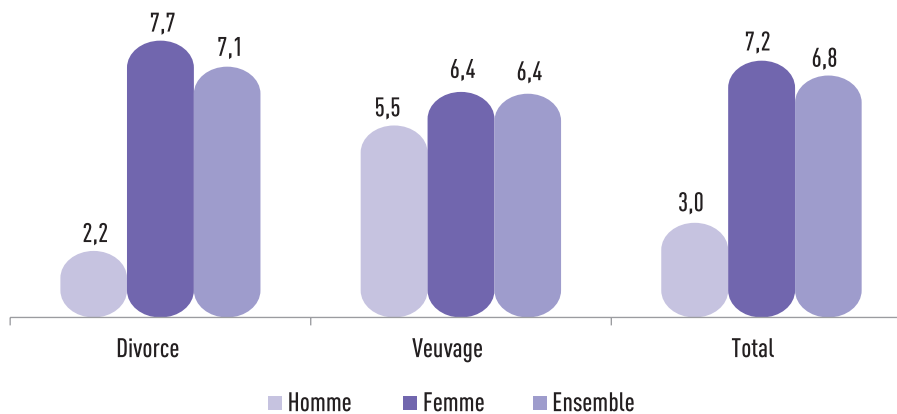
Selon le sexe du chef de famille, les familles monoparentales dirigées par des femmes comptent en moyenne 2,7 personnes, contre 2,5 personnes pour celles dirigées par des hommes. Cet écart s'explique en partie par la prise en charge plus fréquente des enfants par leurs mères, notamment dans les situations de divorce ou de veuvage, où la responsabilité parentale repose majoritairement sur elles.

Une durée moyenne de la monoparentalité de 6,8 ans, plus élevée chez les femmes

L'ancienneté dans la monoparentalité désigne la durée écoulée entre l'événement à l'origine de cette situation, à savoir divorce, décès du conjoint, ou naissance hors mariage, et la date de l'enquête. Cet indicateur permet d'apprécier si l'entrée en monoparentalité est récente ou si elle s'inscrit dans la durée.

En moyenne, la monoparentalité dure 6,8 ans, mais cette durée varie selon le sexe du chef de famille. Les femmes restent plus longtemps en situation de monoparentalité, en moyenne 7,2 ans, contre 2,97 ans pour les hommes. Cette différence s'explique en partie par le fait que les hommes se remarient plus rapidement après un divorce ou un veuvage. A titre d'illustration, l'ancienneté dans la monoparentalité pour causes du divorce est de 2,24 ans chez les hommes et de 7,74 ans chez les femmes.

¹⁷ Les ménages monoparentaux des femmes célibataires représentent 2,4% des ménages monoparentaux. Cette proportion est à prendre avec grande réserve, en raison de leur faible effectif dans l'échantillon de l'enquête.

Figure XII.2 : Ancienneté moyenne de la monoparentalité selon son origine par sexe (en année)

Source : ENF 2025, HCP.

12.2. Perception du niveau de vie, difficultés financières et éducatives des monoparents

Près de deux tiers des monoparents déclarent une dégradation de leur niveau de vie depuis leur entrée en monoparentalité

Près de deux tiers des monoparents (62,1%) estiment que leur niveau de vie s'est détérioré après l'entrée en monoparentalité, 19,8% demeure stable et 18,1% s'améliore. Les femmes (63,4%) sont plus nombreuses que les hommes (49,3%) à percevoir une détérioration.

Selon le milieu de résidence, la détérioration est légèrement plus fréquente en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, on signale davantage une amélioration, probablement en raison de solidarités locales. La détérioration augmente avec l'âge, atteignant 83,1% chez les 60-69 ans.

Concernant l'origine de la monoparentalité, la détérioration du niveau de vie est plus fréquente chez les veufs (82,6%) que chez les divorcés (47,2%).

Tableau XII.1 : Répartition des monoparents selon la perception de leur niveau de vie après la monoparentalité selon certaines caractéristiques (en %)

		Mieux qu'avant	Pareil qu'avant	Détérioré	Total
Sexe	Homme	21,1	29,6	49,3	100
	Femme	17,8	18,8	63,4	100
Milieu de résidence	Urbain	16,4	21,2	62,4	100
	Rural	24,7	14,6	60,7	100
Groupe d'âge	20-29ans	1,9	54,1	44	100
	30-39ans	21,5	18	60,5	100
	40-49ans	22,5	20,2	57,3	100
	50-59ans	10,6	17,1	72,3	100
	ans 60-69	6,8	10,1	83,1	100
Indice de bien-être	Les 20% les moins aisés	17,4	7,8	74,8	100
	Les 20% suivants	3,2	17,7	79,1	100
	Les 20% suivants	13,6	20,3	66,1	100
	Les 20% suivants	20,1	27,4	52,5	100
	Les 20% les plus aisés	42,1	24,6	33,3	100
Origine de la monoparentalité	Divorce	31	21,8	47,2	100
	Veuvage	--	17,4	82,6	100
Total		18,1	19,8	62,1	100

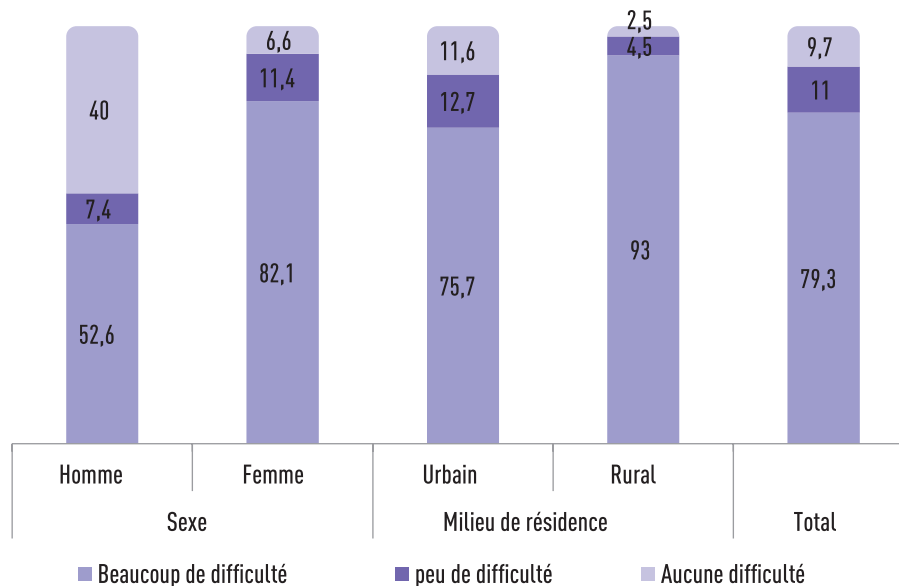
Source : ENF 2025, HCP.

Près de huit monoparents sur dix déclarent avoir rencontré beaucoup de difficultés financières

Les familles monoparentales dirigées par des femmes sont plus exposées à la précarité économique, en raison d'inégalités persistantes

dans l'accès à l'emploi et aux ressources. Parmi les femmes monoparentales, 82,1% déclarent avoir eu beaucoup de difficultés financières, contre 52,6% des hommes. En revanche, 40% des hommes disent n'avoir eu aucune difficulté, alors que cette proportion est seulement de 6,6% chez les femmes.

Figure XII.3 : Répartition des monoparents selon le degré de difficultés financières rencontrées depuis l'entrée en monoparentalité, par sexe et milieu de résidence (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

Par milieu de résidence, les monoparents vivant en milieu rural déclarent plus souvent des difficultés financières avec 93% contre 75,7% en milieu urbain. La part de ceux qui ne déclarent aucune difficulté est très faible en milieu rural (2,5%), contre 11,6% en urbain.

Selon l'origine de la monoparentalité, les familles issues du divorce ou du veuvage déclarent majoritairement des difficultés financières importantes, avec 80,4% et 79,1% respectivement.

Les dépenses liées aux besoins de base représentent la principale difficulté financière pour les familles monoparentales

Parmi les monoparents ayant rencontrés des difficultés financières, 64,7% d'entre eux évoquent les besoins de base - alimentation, habillement, eau et énergie, etc. - comme domaine de dénuement économique. Viennent ensuite le logement (16,4%),

les soins de santé (7,4%) et les frais de scolarité des enfants (5,9%). Les loisirs et autres dépenses restent des sources marginales de difficultés économiques. Les femmes monoparentales déclarent plus souvent des difficultés liées aux besoins de base (65,3%) que les hommes (55,9%). Les difficultés liées au logement concernent 16,5% des femmes contre 14,8% des hommes.

En milieu rural, 85,6% des monoparents déclarent éprouver des difficultés à couvrir leurs besoins de base, contre 58,7% en milieu urbain. Quant aux difficultés dues aux dépenses liées au logement, elles sont évoquées par 3,6% des monoparents ruraux, contre 20,1% par leurs homologues citadins en milieu urbain (20,1%).

Plus de la moitié des monoparents déclarent rencontrer beaucoup de difficultés dans l'éducation de leurs enfants

Six monoparents sur dix (59,7%) déclarent rencontrer beaucoup de difficultés dans l'éducation de leurs enfants, 17,6% évoquent peu de difficultés et 22,7% n'en signalent aucune. Les femmes sont légèrement plus concernées (60,2%) que les hommes (55,6%). Ces difficultés sont plus fréquentes en milieu urbain (62%) qu'en milieu rural (51,3%). Enfin, selon l'âge, les parents âgés de 40 à 59 ans rapportent davantage de difficultés que les plus jeunes.

12.3. Monoparents divorcés et soutien financier de l'ex-conjoint

Huit femmes divorcées sur dix déclarent ne recevoir ni pension ni autre forme d'aide matérielle

L'examen des aides reçues de l'ex-conjoint montre que la majorité des femmes divorcées monoparentales ne bénéficie d'aucun soutien : 80% déclarent ne recevoir ni pension ni autre forme d'assistance matérielle et seule une minorité perçoit un appui, soit 14% comme une pension et 3,9% une combinaison de pension et d'autres formes d'assistance. Cette situation est encore plus prononcée en milieu rural, où 89,3% des femmes divorcées ne reçoivent aucune aide, contre 78% en milieu urbain.

12.4. Humiliations et stigmatisation, un aspect du vécu des femmes monoparentales

La monoparentalité expose non seulement à des difficultés économiques, mais aussi à des formes de stigmatisation sociale. L'analyse des comportements humiliants subis par les femmes monoparentales vise à identifier les sources de cette stigmatisation.

Une femme monoparentale sur trois subit un comportement stigmatisant

35,5% des femmes monoparentales déclarent avoir subi un comportement stigmatisant principalement de l'entourage familial (9,5%), du voisinage (9,4%), du milieu professionnel (6,4%) ou dans d'autres lieux (10,2%).

Les principales difficultés éducatives rencontrées par les monoparents concernent surtout le déséquilibre émotionnel de l'enfant avec 36,7%, le suivi scolaire (30,9%) et le contrôle du comportement (20,1%). Les pères citent principalement le suivi scolaire (45,1%), alors que les mères mentionnent davantage le déséquilibre émotionnel (36,6%). En milieu urbain, le suivi scolaire est légèrement plus fréquent (31,6%), alors que le déséquilibre émotionnel est similaire dans les deux milieux.

Selon l'âge, les femmes divorcées âgées de 30 à 39 ans sont les plus susceptibles de recevoir un soutien financier (36,4%), principalement sous forme de pension (28%). Les plus jeunes âgées de 24 à 29 ans, reçoivent davantage d'autres aides que de pensions (26,1%), tandis que les 50 ans et plus ne bénéficient quasiment d'aucune aide.

Les aides matérielles reçues de l'ex-conjoint sont principalement utilisées pour les besoins sociaux. Elles sont consacrées à la scolarité, à hauteur de 35,4% et à l'alimentation (26,2%). Le logement (18,7%) et l'habillement (13,3%) arrivent ensuite, alors que les dépenses de santé restent moins fréquentes (6,4%). Selon le milieu de résidence, ces aides sont principalement destinées à la scolarité (39%) et au logement (20,6%) en milieu urbain alors qu'en milieu rural, elles sont exclusivement utilisées pour l'alimentation.

Les humiliations émanant de l'entourage familial sont plus fréquentes en milieu rural (15,4%) qu'en milieu urbain (7,9%). Celles provenant du milieu professionnel sont davantage observées dans le milieu urbain (5,4%) que dans le milieu rural (2,9%). Il est à signaler que la stigmatisation subie dans d'autres lieux relève exclusivement du milieu urbain, avec une proportion de 12,9%.

Les formes les plus fréquentes de comportements humiliants sont le mépris moral et l'humiliation (41,5%) et le harcèlement moral ou sexuel (28,5%). L'exclusion sociale (22,7%) et l'intimidation publique (7,3%) sont également relevées.

En milieu urbain, le mépris moral domine (42%), suivi de l'exclusion sociale (27,5%), tandis qu'en milieu rural, le harcèlement moral ou sexuel est le plus fréquent (40,5%).

12.5. Monoparentalité et perspectives de remariage

Plus de huit monoparents sur dix n'envisagent pas le remariage

L'examen des intentions de remariage montre que la majorité (81,5%) des monoparents ne souhaitent pas se remarier contre seulement 18,5% qui envisagent une nouvelle vie conjugale. Les citadins sont un peu plus nombreux à vouloir se remarier (20,2%) que les ruraux (12,2%).

Les hommes sont beaucoup plus ouverts au remariage que les femmes, avec 44,8% contre 15,8%. Cette volonté diminue avec l'âge, elle passe de 19,3% chez les jeunes de 20-29 ans à 7,5% chez les 50-59 ans, et elle devient nulle chez les personnes de plus de 60 ans.

Les parents divorcés sont les plus enclins au remariage (25,5%), tandis que les veufs (9,2%) y sont nettement moins favorables.

La prise en charge des enfants est le principal motif du refus de remariage

Parmi les monoparents qui ne souhaitent pas se remarier, la raison la plus souvent avancée est la responsabilité liée à la prise en charge des enfants, citée par près de sept sur dix (70,9%). Cette motivation est plus répandue en milieu urbain (75,4%) qu'en milieu rural (55,5%). Elle est également davantage évoquée par les femmes monoparentales (71,9%) que par les hommes (56,6%).

Selon l'origine de la monoparentalité, les veufs et les divorcés évoquent principalement la prise en charge des enfants avec respectivement 81,2% et 63,6%.

En somme, la monoparentalité s'impose désormais comme une composante structurelle du paysage familial marocain. Ce phénomène se caractérise par une forte féminisation, une concentration dans les tranches d'âge actives et une ancienneté souvent élevée, en particulier chez les femmes. Le divorce constitue la principale origine de la monoparentalité, tandis que le veuvage demeure prépondérant en milieu rural.

La majorité des monoparents font face à des difficultés financières, principalement liées à la satisfaction des besoins de base, avec une exposition plus forte chez les femmes et les familles rurales. A ces contraintes s'ajoutent des défis éducatifs, une persistance de formes de stigmatisation sociale et une faible propension au remariage, souvent motivée par la priorité accordée à la prise en charge des enfants.



XIII.

Famille et vieillesse



Le Maroc s'inscrit dans une transition démographique avancée, marquée par une accélération du vieillissement de la population. La part des personnes âgées de 60 ans et plus est passée de 9,4% en 2014 à 13,8% en 2024. Selon les projections du HCP, l'effectif des 60 ans et plus pourrait atteindre près de 10 millions à l'horizon 2050, représentant 22,9% de la population totale.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de transformations sociales, économiques et culturelles qui reconfigurent les formes de solidarité. Longtemps fondée sur une prise en charge familiale et intergénérationnelle, la

protection des aînés se trouve, désormais, mise à l'épreuve par l'urbanisation, la nucléarisation des ménages et la montée de l'activité féminine, qui contribuent à réduire la cohabitation et à fragiliser progressivement les mécanismes traditionnels d'entraide familiale.

Ce chapitre apporte un éclairage sur les conditions de vie des personnes âgées et sur la nature des liens intergénérationnels. Il analyse également leurs perceptions et leurs attentes en matière de soutien social pour mieux renseigner les transformations des solidarités familiales.

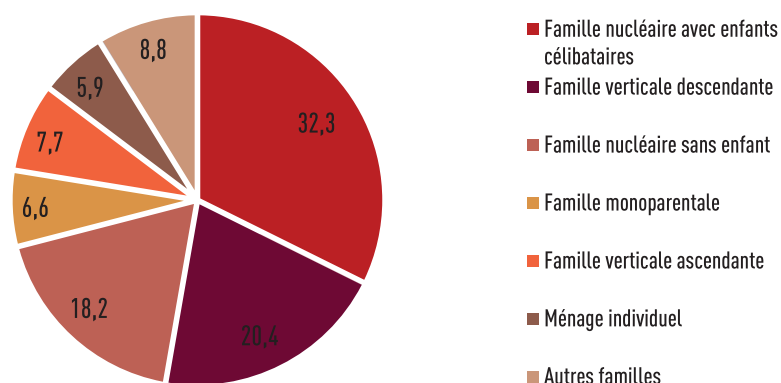
13.1. La famille comme cadre de vie et de sécurité des personnes âgées

Plus de la moitié des seniors vivent avec leurs enfants

La répartition des personnes âgées de 60 ans et plus selon la structure familiale met en évidence la prédominance de la cohabitation avec les enfants.

Près de deux seniors sur trois (59,3%) vivent avec au moins un enfant : principalement au sein de familles nucléaires avec enfants célibataires (32,3%), de familles verticales descendantes (20,4%) ou de familles monoparentales (6,6%). Les familles nucléaires sans enfant concernent 18,2% des personnes âgées, alors que la proportion de seniors vivant en solo demeure non moins importante, soit 5,9%.

Figure XIII.1 : Répartition des personnes âgées selon leur mode de cohabitation (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

La cohabitation au sein de familles nucléaires avec enfants célibataires concerne plus fréquemment les hommes âgés, avec une proportion de 46,5%, contre 19% chez les femmes. Les femmes apparaissent, en revanche, légèrement plus nombreuses à vivre dans des familles verticales descendantes, à hauteur de 21,3%, contre 19,5% chez les hommes.

Par ailleurs, du fait d'une probabilité de remariage plus faible, les femmes âgées sont davantage représentées dans les familles monoparentales, à hauteur de 11,4% contre 1,4% chez les hommes, et parmi les seniors vivant seuls, avec 9,5% contre 2,1%.

Près de trois personnes âgées sur quatre considèrent que la proximité résidentielle de leurs enfants est cruciale

Au niveau national, 75,7% des personnes âgées¹⁸ considèrent la proximité de leurs enfants comme très importante ou importante. Cette proportion est légèrement plus élevée en milieu rural (79,5%) qu'en milieu urbain (73,5%). Elle diminue avec le niveau de vie, passant de 79,5% chez les 20 % les moins aisés à 69,6% chez les 20% les plus aisés, ce qui peut refléter un recours plus fréquent, parmi les ménages aisés, à des solutions alternatives au soutien familial, telles que l'aide professionnelle ou les soins à domicile. Parmi les chefs de familles monoparentales, 69,1% des hommes et 61,8% des femmes considèrent également la proximité avec leurs enfants comme importante.

La majorité des seniors se sentent en sécurité dans leur ménage et plus de deux tiers en dehors de chez-soi

La quasi-totalité des personnes âgées déclarent se sentir en sécurité au sein de leur foyer : 90,8% se disent tout à fait en sécurité, ce qui confirme le rôle protecteur du ménage, à la fois sur le plan matériel et psychologique. Ce sentiment est légèrement plus élevé en milieu urbain (91,3%) et chez les hommes (92,2%) qu'en milieu rural (90%) et chez les femmes (89,5%). Il diminue modestement avec l'âge, passant de 91,2% chez les 60-69 ans à 89,9 % chez les 70-75 ans, et varie clairement selon le niveau de vie, atteignant 96,1% parmi les 20% les plus aisés contre 87,7% parmi les 20% les moins aisés.

Si le ménage constitue un espace protecteur pour les personnes âgées, le sentiment de sécurité à l'extérieur du foyer apparaît plus modéré. Ainsi, 68,9% des seniors se déclarent « tout à fait » en sécurité lorsqu'ils se trouvent hors de leur ménage. Ce sentiment est légèrement plus élevé chez les hommes (71,5%) et en milieu rural (71,9%) que chez les femmes (66,3%) et en milieu urbain (67,3%).

*Le type de famille domestique influe également sur cette perception : les seniors en solo (59,8%) ou au sein de fratries (41,4%) déclarent des niveaux particulièrement faibles, alors que les couples avec enfants (71,2%) et les familles monoparentales dirigées par un homme (90,9%) se sentent nettement plus en sécurité.

La majorité des seniors perçoivent le respect familial et partagent pleinement les mêmes valeurs avec les membres de leurs ménages

Le respect des personnes âgées et le partage des valeurs au sein du ménage renforcent leur sentiment de sécurité et d'appartenance, en consolidant la confiance et la stabilité des relations. Il prolonge ainsi le rôle protecteur du foyer et contribue au bien-être et à l'intégration sociale des seniors.

Les perceptions à cet égard indiquent que près de neuf seniors sur dix (89,1%) se sentent pleinement respectés. Ce sentiment est légèrement plus élevé chez les hommes (90,5%) et en milieu urbain (89,4%) que chez les femmes (87,8%) et en milieu rural (88,6%). Il diminue légèrement avec l'âge, passant de 89,7% chez les 60-69 ans à 87,7% chez les 70-75 ans. Selon le niveau de vie, ce sentiment varie également, atteignant 94,5% parmi les 20 % les plus aisés contre 84,6% chez les 20% les moins aisés.

Ces perceptions indiquent également que 70,9% des personnes âgées partagent pleinement les mêmes valeurs que les autres membres de leur ménage. Cette proportion diminue légèrement avec l'âge, passant de 72,7% chez les 60-69 ans à 66,4% chez les 70-75 ans. Le niveau de vie joue également un rôle. Les 20% les plus aisés sont plus nombreux à partager pleinement ces valeurs (79,8%) que les 20% les moins aisés (71,3%).

La solitude ronge près du quart des personnes âgées

La solitude au sein du ménage se manifeste lorsque le soutien affectif, social ou matériel apporté par l'entourage domestique demeure insuffisant. Dans ce contexte, 23,2% des seniors déclarent ressentir un certain degré de solitude, dont 9,8% de façon permanente et 13,4% de manière modérée.

Ce sentiment est plus fréquent chez les femmes (28,6%) que chez les hommes (17,6%), notamment en raison d'une exposition plus élevée au veuvage et d'une perte du soutien quotidien que représente le conjoint, à laquelle peuvent s'ajouter des réseaux relationnels plus restreints et une participation plus limitée à la vie collective.

¹⁸ Pour le reste du chapitre, la population concernée est âgée de 60 à 75 ans, pour laquelle les questions sur les perceptions ont été soumises.

Le niveau de vie module également cette expérience : 25,6% des 20% les moins aisés déclarent la solitude, contre 18% parmi les 20% les plus aisés. Le type de ménage constitue enfin un déterminant majeur : les seniors vivant seuls présentent une prévalence particulièrement élevée de solitude permanente

13.2. Les solidarités familiales au quotidien

Le noyau familial restreint, principal pourvoyeur de soutien aux tâches domestiques

La capacité des personnes âgées à réaliser les tâches domestiques constitue un aspect central de leur autonomie et de leur bien-être. Près de 62,8% des seniors déclarent ne pas avoir besoin d'aide pour ces activités, alors que 12,5% en ont souvent besoin, 9,1% de temps en temps, 8% rarement et 7,6% occasionnellement.

Le besoin d'assistance est plus prononcé en milieu rural où 16% des seniors déclarent en avoir souvent besoin, contre 10,6% en milieu urbain. De même, la proportion de personnes entièrement autonomes est plus faible en zone rurale (58,7%) qu'en zone urbaine (65%).

Cette autonomie diminue avec l'âge, passant de 67,4% chez les 60-69 ans à 51,2% chez les 70-75 ans, et elle est également moins fréquente chez les femmes (59,3%) que chez les hommes (66,4%), en raison de leur longévité plus élevée et une prévalence plus importante des limitations physiques.

Selon le niveau de vie, 59,6% des seniors des 20% les moins aisés se déclarent autonomes, contre 70,3% des 20% les plus aisés. Ce qui indique que l'aisance matérielle favorise le maintien des capacités fonctionnelles éventuellement à travers l'accès à des aides technologiques et dispositifs de soutien.

Lorsque l'autonomie fait défaut, la famille demeure le principal vecteur d'assistance. Le noyau familial restreint, composé du conjoint et des enfants, assure l'essentiel du soutien pour près de 80% des seniors bénéficiaires, 36,1% reçoivent de l'aide de leur conjoint, 26,8% de leur fille et 14,3% de leur fils. Le soutien aux personnes âgées repose principalement sur le cercle restreint, composé du conjoint et des enfants, quel que soit le milieu de résidence. Le rôle du conjoint y est prépondérant, particulièrement en milieu rural (38,4% contre 34,7% en milieu urbain).

(28,9%), soit un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale. En revanche, la cohabitation au sein d'un couple avec enfants apparaît comme un facteur de protection, 18,1% des seniors dans cette configuration déclarant ressentir la solitude.

Les enfants participent davantage en ville, avec 30,2% pour les filles et 21,2% pour les fils, tandis qu'en milieu rural, leur aide est complétée par celle d'autres membres de la famille (13,8%).

La répartition du soutien varie également selon le sexe des seniors. Les hommes bénéficient surtout de l'assistance de leur épouse (67,5%), tandis que les femmes, plus souvent veuves, dépendent principalement de leurs enfants, principalement les filles (36,6%) et dans une moindre mesure les fils (17%). Cette dépendance est encore plus marquée dans les familles monoparentales, où la descendance constitue la principale source de soutien pour 84% des femmes et 86,2% des hommes. Cependant, les seniors vivant seuls demeurent les plus vulnérables : 36,5% d'entre eux ne bénéficient d'aucune aide. Ces résultats montrent que la famille marocaine reste le principal rempart contre la dépendance domestique des personnes âgées. Toutefois, l'évolution des formes de résidence et l'éloignement géographique des enfants pourraient, dans le futur, poser des défis pour les seniors vivants hors du cadre familial.

Deux personnes âgées sur dix sont en situation de dépendance physique

Près de deux personnes âgées sur dix (16,9%) déclarent une dépendance physiologique, avec une proportion de 18,2% en milieu rural et 16,2% en milieu urbain. Elle augmente nettement avec l'âge, passant de 13,6% chez les 60-69 ans à 25% chez les 70-75 ans. La dépendance physiologique touche principalement les femmes (19,4%) que les hommes (14,3%), dont la longévité s'accompagne généralement d'une augmentation des limitations physiques.

Par ailleurs, la part des 20% de seniors les plus aisés déclarant rencontrer des difficultés dans l'accomplissement des activités physiologiques est de 10,8%, contre 19,1% pour les 20% les moins aisés. Les hommes chefs de familles monoparentales rencontrent souvent des difficultés sévères dans les

activités physiologiques, 15% déclarent en souffrir fréquemment. En revanche, les seniors résidant au sein de couples avec enfants présentent une meilleure autonomie fonctionnelle, 12% d'entre eux déclarent

rencontrer des difficultés. Ces résultats mettent en évidence que la présence d'enfants ou d'autres proches au sein du ménage permet d'assurer la prise en charge des besoins de santé.

13.3. Soutien économique et transferts

Pour un quart des seniors, la pension constitue la principale source de revenu

Au niveau national, la pension constitue la principale source de revenu pour un quart des seniors (25,5%), suivie de l'activité économique, qui concerne près d'un senior sur cinq (21,3%). Les situations reposant sur les rentes (1,7%) ou combinant pension et l'emploi (0,7%) restent marginales. Les seniors urbains bénéficient plus largement des pensions (33,8%) que leurs homologues ruraux (10%), les hommes (43,1%) plus que les femmes.

l'absence de pension de retraite les oblige à rester en activité après 60 ans. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les hommes (65,7%) que chez les femmes (57,7%).

Le besoin de subvenir aux besoins fondamentaux constitue le second facteur de maintien en activité, déclaré par 20% des seniors, avec une intensité élevée chez les ruraux, soit 21,3% contre 18,7% chez les citadins et chez les hommes, avec 20,4%, contre 18,0% chez les femmes. En revanche, les motivations liées à l'épanouissement personnel ou à l'occupation du temps restent marginales (3,7%), mentionnées assez souvent par les femmes (7,7%).

Les transferts familiaux représentent la principale source de transferts perçus

Près de 29% des personnes âgées déclarent avoir reçu un transfert au cours des douze derniers mois, sous forme de dons en nature ou en espèces. Cette proportion s'élève à 29,8% chez les femmes et à 28,2% chez les hommes. Par milieu de résidence, les ruraux sont plus nombreux à bénéficier des transferts (34%) que les citadins (26,3%).

Certaines catégories apparaissent particulièrement vulnérables. Ainsi, 78,7% des femmes cheffes de familles monoparentales déclarent que l'absence de pension motive leur maintien en activité, contre 49,6% des hommes chefs de familles monoparentales. Pour les couples avec enfants, l'absence de pension reste également le principal facteur de poursuite d'activité, mentionnée par 68,9% des seniors.

Parmi les personnes âgées ayant reçu un transfert (29%), 70,4% ont bénéficié de transferts familiaux, loin devant les aides sociales (19,8%) et les autres formes de solidarité, notamment le soutien des voisins/Mouhcinin/ONG (9,9%). Les citadins profitent davantage des transferts familiaux (74%) que les ruraux (65,2%), alors que les aides sociales sont plus fréquentes en milieu rural, soit 26,2% contre 15,3% en milieu urbain. Par sexe, les femmes reçoivent davantage de transferts familiaux (75,6%) que les hommes (64,7%). Cette répartition met en évidence la place prépondérante des solidarités familiales dans la prise en charge des personnes âgées.

Près de trois quarts des seniors inactifs jugent leur pension insuffisante

Si la pension assure un revenu régulier, 41,8% des bénéficiaires la jugent moyennement suffisante et 32,1% l'estiment insuffisante, tandis que seul 12,2% déclarent qu'elle est totalement satisfaisante. La déclaration insuffisante est plus fréquente en milieu rural (35,8%) qu'en milieu urbain (31,5%), en raison des emplois les plus souvent exercés dans des secteurs faiblement rémunérés, comme l'agriculture. Le niveau de vie influence la perception des pensions. Parmi les 20% les plus aisés, 65,9% jugent leur pension suffisante ou moyennement suffisante, et seulement 18,8% la considèrent insuffisante. En revanche, parmi les bénéficiaires des catégories modestes, une proportion importante estime leur pension insuffisante : 50,6% parmi le deuxième quintile et 43,7% parmi les 20% les moins aisés.

Près de deux tiers des seniors actifs restent en emploi principalement pour des raisons financières

L'analyse des raisons pour lesquelles les personnes âgées continuent à travailler montre que ce choix est surtout dicté par des contraintes économiques plus que par des préférences personnelles. Près de deux tiers des seniors actifs (64,3%) déclarent que

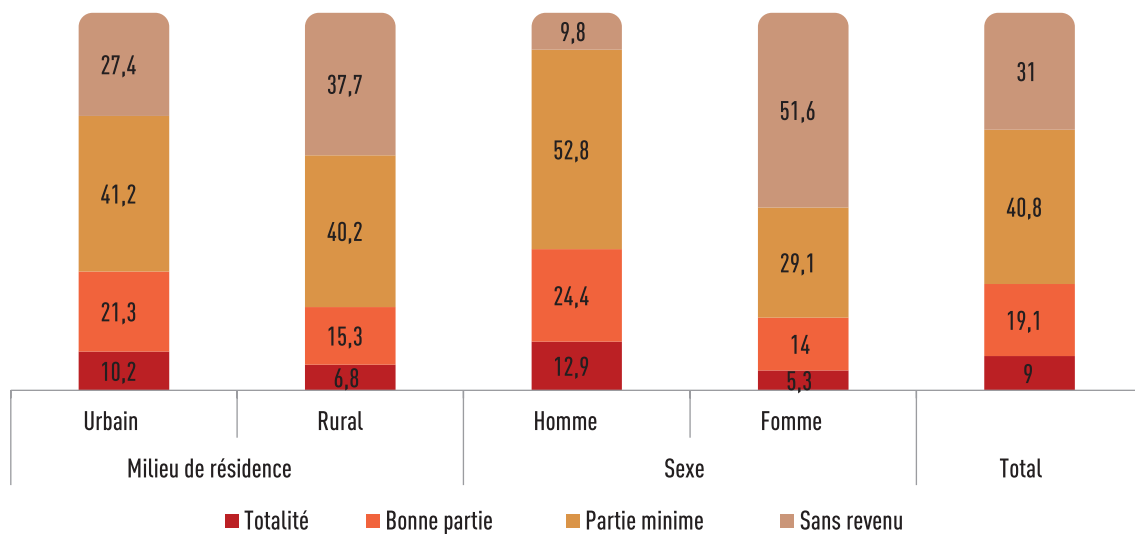
Certaines situations familiales accentuent cette fragilité : 43,9% des personnes âgées vivant dans des familles monoparentales dirigées par les femmes et 23,7% celles vivant en couple sans enfants estiment que leur pension est insuffisante.

Plus de la moitié des seniors disposent de revenus partiellement suffisants, tandis que près de trois sur dix sont sans revenu

L'analyse de la capacité des revenus des personnes âgées à couvrir leurs besoins montre une fragilité économique notable. Seuls 9% des seniors déclarent

que leurs revenus suffisent à satisfaire l'ensemble de leurs besoins, tandis que plus de la moitié ne peuvent couvrir qu'une partie de leurs besoins : 19,1% pour une bonne partie et 40,8% pour une portion minimale. Par ailleurs, près de trois seniors sur dix (31%) ne disposent d'aucune source de revenu, n'ayant ni retraite, ni emploi, ni transferts.

Figure XIII.2 : Répartition des personnes âgées selon le degré de couverture de leurs besoins par leurs revenus (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

Les seniors citadins sont plus nombreux à pouvoir couvrir totalement ou en grande partie leurs besoins grâce à leurs revenus (31,5%) que les seniors ruraux (22,1%). L'absence de revenus touche davantage les ruraux (37,7%) que les citadins (27,4%).

Selon le sexe, les hommes bénéficient beaucoup plus souvent de revenus suffisants (90,1%) que les femmes (48,4%). De plus, près de la moitié des

femmes âgées (51,6%) ne disposent d'aucune source de revenu, contre seulement 9,8% des hommes.

Les femmes cheffes de familles monoparentales sont particulièrement vulnérables, 28,1% d'entre elles ne disposant d'aucune source de revenu. Quant aux hommes chefs de familles monoparentales, ils connaissent une situation moins défavorable, seulement 3,8% d'entre eux étant sans revenus.

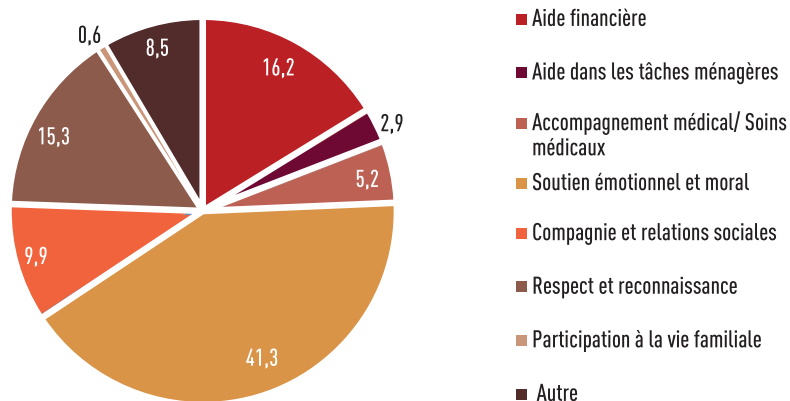
13.4. Attentes des personnes âgées vis-à-vis de leur famille

Soutien émotionnel et moral, une priorité largement partagée

L'analyse des attentes familiales des personnes âgées indique que 41,3% privilégient le soutien affectif et moral, 16,2% l'aide financière et 15,3% le respect et la reconnaissance. Le soutien émotionnel et moral

est davantage sollicité en milieu urbain (43%) qu'en milieu rural (37,9%), tandis que l'aide financière est plus demandée en milieu rural (20,5% contre 13,9%).

Figure XIII.3 : Répartition des personnes âgées selon leurs attentes vis-à-vis des membres de leur famille (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

Les attentes des hommes et des femmes âgées sont globalement similaires, avec quelques variations minimales. Les hommes accordent un peu plus d'importance à l'aide financière (17 % contre 15,5%) et au respect (17,3% contre 13,5%), tandis que les femmes privilégient davantage le soutien émotionnel et moral (42,6% contre 39,9%).

Selon le niveau de vie, les 20% les moins aisés sollicitent prioritairement le soutien émotionnel et moral (34,1%), suivi de l'aide financière (24,6%), alors que les 20% les plus aisés mettent l'accent sur le soutien émotionnel et moral (49,2%), le respect (18,4%) et la compagnie (13%).

13.5. Qualité des relations intergénérationnelles

Huit personnes âgées sur dix entretiennent des bonnes relations avec leurs descendants

Dans une société où la famille reste un espace d'épanouissement et de soutien, les relations entre les personnes âgées et leurs enfants sont largement centrées sur les liens affectifs et la proximité interpersonnelle.

La grande majorité des seniors (81,2%) considèrent leurs relations avec leur descendance comme « bonnes » ou « très bonnes », un niveau légèrement plus élevé en milieu urbain (81,5%) qu'en milieu rural (80,6%). Cette proportion atteint 88,1% parmi les 20% les plus aisés, contre 79% chez les 20% les moins aisés, ce qui indique qu'une bonne situation matérielle favorise un climat familial plus serein.

Avec l'âge, les liens se fragilisent légèrement. La part des personnes âgées déclarant des relations très bonnes ou bonnes passe de 82% chez les 60-69 ans à 79,1% chez les 70-75 ans, tandis que celles jugeant leurs relations « moyennes » augmentent de 13,1 % à 15,8 %.

Les personnes âgées constituent une référence pour concertations et conseils

La famille constitue souvent le cadre central de la vie sociale et des échanges entre générations. Les seniors, forts de leur expérience, transmettent conseils et savoir-faire aux plus jeunes, renforçant les connaissances de chacun et créant des liens intergénérationnels solides.

Près de 88,5% des personnes âgées sont sollicitées pour donner leur avis ou partager leur expérience. Les enfants restent les principaux interlocuteurs, avec une légère prédominance des fils et petits-fils (33,0%) sur les filles et petites-filles (30,9%). Le conjoint(e) vient en second lieu dans près de 15% des cas.

Par sexe, les hommes âgés sont principalement consultés par leurs fils et petits-fils (34,2% contre 31,8% pour les femmes âgées), alors que les femmes le sont surtout par leurs filles et petites-filles (36,3% contre 25,3% pour les hommes).

Ces résultats montrent que la personne âgée n'est pas seulement un bénéficiaire de soutien matériel et émotionnel, mais constitue également un acteur

décisionnel et un capital d'expérience central au sein du réseau familial.

13.6. La famille face aux alternatives institutionnelles

Institutions dédiées à l'hébergement des personnes âgées, plébiscitées par près de la moitié des seniors

Près de la moitié des seniors (47,8%) jugent nécessaire la création d'institutions dédiées à l'hébergement, tandis que 25,4% la considèrent peu nécessaire, 17,1% pensent qu'elle n'est pas nécessaire, et 9,7% n'ont pas d'opinion. Cette répartition montre une majorité favorable tout en reflétant certaines réticences liées aux normes sociales valorisant la solidarité familiale.

Cette appréciation est plus élevée en milieu urbain (50,6%) qu'en milieu rural (42,8%). Elle est particulièrement manifeste chez les personnes vivant en solo (59%), en famille monoparentale (58,5%) et en famille nucléaire sans enfants (53,3%).

Vie sociale et conditions d'habitat décentes : attentes au sein des institutions d'hébergement

Les attentes des seniors vis-à-vis des institutions d'hébergement se concentrent sur deux priorités majeures, une vie sociale satisfaisante (39,7%) et des conditions d'habitation décentes (34,1%). Ces deux dimensions représentent près des trois quarts des réponses. La présence d'un personnel qualifié arrive en troisième position (11,1%). Les activités de distraction sont considérées comme moins prioritaires (1,3%). Selon le milieu de résidence, la vie sociale est davantage valorisée en milieu urbain (42,4%), tandis que les conditions d'habitation sont légèrement plus importantes en milieu rural (35,7%).

En somme, la famille demeure le pilier central du bien-être des seniors, assurant à la fois soutien matériel, aide domestique, cohésion sociale et rôle consultatif. Les perceptions des personnes âgées confirment l'importance du soutien émotionnel et moral, ainsi que le sentiment de respect et d'utilité au sein du ménage, qui renforcent leur inclusion sociale et valorisent leur capital d'expérience.



XIV.

Mobilité sociale intergénérationnelle



L'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle constitue un outil central pour évaluer le degré d'ouverture d'une société et apprécier l'égalité réelle des chances entre générations. Elle permet de mesurer dans quelle mesure la position sociale des individus dépend de leur origine sociale ou, au contraire, résulte de parcours individuels favorisés par l'éducation, l'emploi et l'accès différencié aux opportunités économiques et territoriales.

Au Maroc, les profondes mutations économiques, sociales et territoriales observées depuis plusieurs décennies ont profondément modifié les conditions de la mobilité sociale. Dans ce contexte, l'objectif de ce chapitre est d'analyser les formes et l'ampleur de la mobilité sociale intergénérationnelle à partir de données récentes de l'ENF-2025, tout en les replaçant dans une perspective comparative avec l'Enquête

Nationale sur la Mobilité Sociale Intergénérationnelle réalisée en 2011.

La mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle repose sur la comparaison des positions sociales des individus et de leurs parents, appréhendées à travers les catégories socioprofessionnelles. La détermination de la mobilité se réfère ainsi à la hiérarchisation des professions, établie à partir de critères combinant la profession exercée, le statut dans l'emploi, le niveau de qualification, le niveau d'instruction et les différences observées en matière de niveau de vie. Cette hiérarchisation permet d'identifier les situations de maintien, de promotion ou de déclassement social d'une génération à l'autre. Afin de clarifier les mécanismes analysés dans ce chapitre, il est nécessaire de préciser les principales notions et formes de mobilité sociale mobilisées.

Définition des formes de mobilité sociale intergénérationnelle

La mobilité sociale intergénérationnelle désigne les changements de position sociale entre une génération et celle des parents, généralement mesurés à partir des catégories socioprofessionnelles. Elle suppose l'existence d'une hiérarchie sociale permettant d'identifier le sens des trajectoires observées.

L'immobilité sociale correspond à la situation dans laquelle l'individu occupe la même catégorie socioprofessionnelle que son père. Elle traduit un phénomène de reproduction sociale et renseigne sur le degré de rigidité de la structure sociale.

La mobilité brute, ou mobilité globale, regroupe l'ensemble des individus dont la position sociale diffère de celle de leur père. Elle inclut les formes de mobilité ascendantes et descendantes, sans distinction quant à leurs causes.

14.1. Caractéristiques de la population étudiée: comparaison intergénérationnelle et selon le genre

Dans cette analyse, pour des considérations méthodologiques et conformément aux pratiques internationales en la matière, l'analyse de la mobilité sociale est limitée aux individus actifs âgés de 35 ans et plus en 2025. Ce seuil vise à garantir que la position sociale observée corresponde à une

La mobilité ascendante renvoie à une situation de promotion sociale, lorsque l'individu accède à une position plus élevée que celle de son père. À l'inverse, la mobilité descendante correspond à un déclassement intergénérationnel.

La mobilité structurelle est la part de la mobilité expliquée par les transformations de la structure économique et sociale, telles que le recul du secteur agricole, la salarisation et l'expansion des emplois tertiaires. Elle est de nature mécanique et indépendante des parcours individuels.

Enfin, **la mobilité nette** correspond à la part de mobilité non expliquée par ces transformations structurelles. Elle reflète les parcours individuels et constitue un indicateur clé de la fluidité sociale et de l'égalité des chances.

situation suffisamment établie : à cet âge, les études sont généralement achevées et l'insertion sur le marché du travail est déjà réalisée, de sorte que la profession tend à être plus stabilisée. Cette restriction permet ainsi de réduire les biais liés au début de carrière, à l'ancienneté insuffisante et aux mobilités professionnelles de court terme, susceptibles de fausser l'appréciation des changements de position sociale.

Avant d'aborder l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle, il est utile de présenter certaines caractéristiques socio-économiques de la population étudiée, afin de situer les situations observées dans leur contexte. Cette présentation comparative entre les fils, les filles et la génération des pères permet de mettre en évidence les transformations structurelles intervenues au cours du temps, notamment en matière d'éducation, de structure professionnelle et de statut dans l'emploi, ainsi que les différences marquées selon le genre.

- Niveau scolaire

Progression du capital éducatif avec des écarts persistants selon le genre

La comparaison des niveaux scolaires révèle un changement profond du capital éducatif entre générations. Alors que près de 79,3% des pères ne disposent d'aucun niveau scolaire, cette proportion recule fortement chez les enfants, atteignant 38,7% pour l'ensemble des fils et filles. Cette amélioration est particulièrement marquée chez les fils, dont

23,6% seulement sont sans niveau scolaire, contre 53,3% chez les filles, ce qui met en évidence une persistance d'inégalités éducatives selon le genre, malgré les progrès réalisés.

L'élévation d'un niveau d'instruction se traduit également par une forte progression de l'enseignement primaire et secondaire chez les enfants. Près d'un quart des enfants ont atteint le niveau primaire (24,1%), contre seulement 7,6% chez les pères. Les niveaux, secondaire collégial et secondaire qualifiant, quasi inexistant dans la génération des pères, concernent désormais un quart des enfants (13,6% pour le secondaire collégial et 11,4% pour le secondaire qualifiant). L'enseignement supérieur, marginal chez les pères (1,2%), atteint 9% chez les enfants, avec une proportion plus élevée chez les fils (11,2%) que chez les filles (6,8%).

Ces évolutions traduisent une généralisation progressive de la scolarisation entre générations, tout en soulignant que les filles, bien que bénéficiant de cette dynamique, restent plus exposées au non-accès à l'éducation que les fils.

Tableau XIV.1 : Structure comparée du niveau scolaire des descendants de 35 ans et plus et des ascendants (en %)

Niveau scolaire	Enfants			Père
	Fils	Fille	Fils & Fille	
Aucun	23,6	53,3	38,7	79,3
Primaire	29,3	19,1	24,1	7,6
Secondaire Collégial	17,2	10,1	13,6	2,5
Secondaire Qualifiant	13,1	9,7	11,4	2,1
Supérieur	11,2	6,8	9,0	1,2
Autre	5,5	1,0	3,2	7,4
Total	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

- Catégorie socioprofessionnelle

Transformation de la structure professionnelle entre recul de l'agriculture et essor des services

La structure professionnelle met également en évidence d'importants changements entre générations. La génération des pères se caractérise par une forte concentration dans l'agriculture et les catégories ouvrières. Les exploitants agricoles

représentent 26,2% des pères, contre 6,8% chez les enfants, au moment où les ouvriers et manœuvres demeurent nombreux dans les deux générations, bien que leur poids recule légèrement chez les enfants.

Tableau XIV.2 : Structure comparée des catégories socioprofessionnelles des descendants de 35 ans et plus et des ascendants (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Enfants			Père
	Fils	Fille	Fils & Fille	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	6,9	13,3	8,4	3,2
Profession de cadre moyen	2,4	5,2	3,1	1,3
Employé administratif, de commerce et de service et ouvrier qualifié	33,7	39,6	35,1	21,0
Commerçant, artisan et indépendant non agricole	21,0	11,4	18,7	17,4
Exploitant agricole	8,1	2,5	6,8	26,2
Ouvrier et Manœuvre agricole et non agricole	28,0	28,0	28,0	30,9
Total	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

A l'inverse, les catégories liées aux services et à l'administration connaissent une forte expansion. Les employés administratifs, de commerce et de service passent de 21% chez les pères à 35,1% chez les enfants, avec une proportion particulièrement élevée chez les filles (39,6%). Les catégories supérieures et intermédiaires, bien que minoritaires, progressent nettement par rapport à la génération des pères. Les patrons, employeurs et cadres supérieurs

représentent 8,4% chez les enfants, contre 3,2% chez les pères, et cette proportion est plus élevée chez les filles que chez les fils.

Ces évolutions reflètent la tertiarisation de l'économie et le recul progressif des activités agricoles, tout en mettant en lumière une insertion différenciée des femmes et des hommes dans la structure professionnelle.

- Situation dans la profession

Montée du salariat, plus marquée chez les femmes, et recul du travail indépendant

La comparaison des statuts dans la profession confirme ces transformations structurelles. La part des salariés augmente fortement entre générations, passant de 60,2% chez les pères à 74,9% chez les enfants. Cette salarisation est particulièrement marquée chez les filles, dont 85,3% occupent un emploi salarié, contre 71,7% chez les fils.

Ces résultats traduisent un passage progressif d'un modèle économique fondé sur l'auto-emploi et l'agriculture vers un modèle dominé par le salariat, en particulier pour les femmes, dont l'insertion professionnelle s'effectue majoritairement dans des emplois salariés.

A l'inverse, le travail indépendant recule nettement, de 37,9% chez les pères à 22,8% chez les enfants, ce recul étant plus prononcé chez les filles (13,1%). Les statuts d'employeur ou d'associé demeurent marginaux dans les deux générations.

Tableau XIV.3 : Structure comparée du statut professionnel des descendants de 35 ans et plus et des ascendants (en %)

Statut professionnel	Enfants			Père
	Fils	Fille	Fils & Fille	
Salarié	71,7	85,3	74,9	60,2
Indépendant	25,8	13,1	22,8	37,9
Employeur/Associé	2,1	0,8	1,8	1,7
Autres	0,4	0,8	0,5	0,2
Total	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Ces caractéristiques mettent en évidence une transformation structurelle profonde entre la génération des pères et celle des enfants, marquée par une élévation du niveau d'instruction, une recomposition de la structure professionnelle et une généralisation du salariat, avec des dynamiques différenciées selon le genre. Ces évolutions

constituent le contexte dans lequel s'inscrivent les formes de mobilité sociale intergénérationnelle analysées dans la section suivante. Elles permettent notamment de mieux comprendre le poids de la mobilité structurelle, ainsi que les mécanismes spécifiques à l'œuvre dans la mobilité sociale des femmes et des hommes.

14.2. Niveau global de la mobilité sociale : continuités et recompositions depuis 2011

Mobilité intergénérationnelle : 62,2% changent de position sociale, 41% en ascension et une immobilité plus forte en milieu rural

Les résultats de l'ENF-2025, montrent que la mobilité sociale intergénérationnelle demeure globalement élevée au Maroc. Environ 62,2% des individus occupent une position sociale différente de celle de leur père, tandis que 37,8% relèvent de l'immobilité sociale. Toutefois, cette proportion est inférieure à celle observée en 2011, où la mobilité brute atteignait 68,1%, traduisant un léger recul du niveau global de mobilité, même si celui-ci demeure globalement élevé.

Abstraction faite de cette évolution d'ensemble, la structure de la mobilité connaît des changements notables. La mobilité observée est aujourd'hui dominée par des situations de promotion sociale, qui

concernent environ 41 % des individus, contre 21,2 % de situations de déclassement. En 2011, la mobilité ascendante était plus limitée et demeurerait largement liée aux transformations structurelles de l'économie, en particulier pour les femmes et les populations rurales. Les données de l'ENF-2025 montrent une progression de la mobilité ascendante, alors que la mobilité descendante recule, tout en restant à un niveau non moins important. Cette évolution met en évidence une recomposition des formes de mobilité sociale intergénérationnelle entre 2011 et 2025.

Cette lecture est confirmée par l'analyse de la composition de la mobilité. La mobilité structurelle représente 38,1%, soit plus de la moitié de la mobilité brute, tandis que la mobilité nette s'élève à 24,1%. La mobilité sociale intergénérationnelle demeure ainsi largement dominée par les transformations structurelles de l'économie. Comparativement à 2011, la part de la mobilité nette apparaît plus élevée, traduisant une évolution modérée de la structure de la mobilité.

Tableau XIV.4 : Evolution des formes de mobilité sociale selon le milieu de résidence (en %)

Forme de mobilité	2011			2025		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Taux d'immobilité	24,9	40,8	31,9	33,2	47,3	37,8
Taux de mobilité brute	75,1	59,2	68,1	66,8	52,7	62,2
Taux de mobilité ascendante	51,1	14,8	35,2	46,9	28,6	41,0
Taux de mobilité descendante	24,1	44,4	33,0	19,8	24,0	21,2
Taux de mobilité structure	39,2	44,9	41,7	46,1	43,9	38,1
Taux de mobilité nette	35,9	14,3	26,4	20,7	8,7	24,1

Source : HCP, Enquête Nationale sur la mobilité sociale 2011 & ENF-2025.

L'analyse des différentes formes de mobilité selon le milieu de résidence montrent l'existence des différences marquées en matière de mobilité sociale intergénérationnelle. En milieu urbain, la mobilité brute est élevée (66,8%), comme corollaire l'immobilité sociale reste relativement faible (33,2%). La mobilité ascendante y est également plus fréquente (46,9%) et la mobilité nette atteint 20,7%, indiquant une mobilité plus marquée en ville. Ces résultats sont cohérents avec ceux observés en 2011, où la mobilité sociale concernait principalement le milieu urbain, bien que la mobilité ascendante y soit aujourd'hui moins élevée.

A l'inverse, le milieu rural demeure marqué par une forte immobilité sociale (47,3%) et une mobilité nette très limitée (8,7%). Comme en 2011, la mobilité observée en milieu rural reste principalement liée aux transformations structurelles, notamment le recul de l'agriculture. Les résultats récents montrent que cette situation se maintient.

Forte fluidité sociale des ruraux urbanisés et forte immobilité des ruraux sédentaires

L'analyse conjointe du lieu de naissance et du lieu de résidence permet de mieux appréhender les écarts observés en matière de mobilité sociale intergénérationnelle. Les individus nés et résidant en milieu urbain présentent une mobilité brute élevée (64,2%) ainsi qu'une mobilité nette relativement importante (22,9%), traduisant une mobilité sociale plus marquée en milieu urbain.

A l'inverse, les individus nés et résidant en milieu rural se caractérisent par une forte immobilité sociale (47,8%) et une mobilité nette très faible (7,0%), ce qui met en évidence des possibilités limitées de mobilité sociale dans les espaces ruraux.

Le passage du milieu rural vers le milieu urbain apparaît comme un facteur important de mobilité sociale. Les individus nés en milieu rural et résidant en milieu urbain enregistrent une mobilité nette élevée (27,3%), indiquant une amélioration réelle de leur position sociale au-delà des seuls effets structurels.

En revanche, le passage du milieu urbain vers le milieu rural se caractérise par une mobilité brute élevée (72,3%), mais une mobilité nette quasi nulle, ce qui signifie que les changements de position sociale observés dans ce cas relèvent essentiellement de la mobilité structurelle.

Tableau XIV.5 : Formes de mobilité sociale selon le milieu de naissance versus milieu de résidence en 2025 (en %)

Forme de mobilité	Milieu de naissance versus Milieu de résidence			
	Urbain/Urbain	Urbain/Rural	Rural/Urbain	Rural/Rural
Taux d'immobilité	35,8	27,7	40,0	47,8
Taux de mobilité brute	64,2	72,3	60,0	52,2
Taux de mobilité ascendante	44,2	53,0	32,8	28,4
Taux de mobilité descendante	20,1	19,4	27,2	23,8
Taux de mobilité structure	41,3	72,8	32,7	45,2
Taux de mobilité nette	22,9	-0,5	27,3	7,0

Source : ENF 2025, HCP.

Forte progression de l'ascension féminine depuis 2011 mais fluidité sociale toujours inférieure à celle des hommes

Après l'analyse des formes de mobilité sociale selon le milieu de résidence et les parcours territoriaux, l'examen des différences selon le sexe complète l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle. La dynamique de genre constitue en effet l'une des évolutions les plus marquantes entre 2011 et la période récente. En 2011, la mobilité sociale des femmes se caractérisait par une mobilité brute élevée, mais principalement structurelle, avec un accès limité à la mobilité ascendante nette.

Les résultats de l'ENF 2025 montrent une évolution de cette situation. Les femmes affichent toujours une mobilité brute élevée (67,3%), supérieure à celle des

hommes (60,6%). La mobilité ascendante féminine progresse (44,9%), traduisant une amélioration de leur position sociale. Toutefois, la mobilité nette des femmes (17,8%) demeure inférieure à celle des hommes (20,1%), ce qui indique que des écarts entre les sexes subsistent.

Entre 2011 et 2025, la mobilité ascendante des femmes progresse fortement, passant de 17,9% à 44,9%, alors que celle des hommes recule légèrement (de 43,7% à 39,8%). Dans le même temps, la mobilité brute féminine, bien qu'elle demeure plus élevée que celle des hommes, enregistre un recul notable (de 78,6% à 67,3%). En revanche, la mobilité nette des femmes diminue (de 23,5% à 17,8%) et reste inférieure à celle des hommes en 2025 (20,1%), ce qui montre que des différences entre les femmes et les hommes subsistent en matière de mobilité nette.

Tableau XIV.6 : Evolution des formes de mobilité sociale selon le sexe (en %)

Forme de mobilité	2011		2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux d'immobilité	37,0	21,4	39,4	32,7
Taux de mobilité brute	63,0	78,6	60,6	67,3
Taux de mobilité ascendante	43,7	17,9	39,8	44,9
Taux de mobilité descendante	19,3	60,7	20,8	22,4
Taux de mobilité structure	35,1	55,1	40,5	49,5
Taux de mobilité nette	27,9	23,5	20,1	17,8

Source : HCP, Enquête Nationale sur la mobilité sociale 2011 & ENF-2025.

En somme, l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc met en évidence une société en transition, caractérisée par une mobilité globale élevée mais encore largement conditionnée par les transformations structurelles et les inégalités territoriales. La comparaison avec 2011 montre que le niveau global de la mobilité est resté relativement stable, au moment où sa composition a évolué, avec une progression lente de la mobilité nette et de la mobilité ascendante.

La mobilité territoriale, mesurée à partir du lieu de naissance et du lieu de résidence, joue un rôle important dans la mobilité sociale. Par ailleurs, l'analyse selon le sexe met en évidence des évolutions contrastées : si l'accès des femmes à la mobilité ascendante s'est renforcé, leurs gains nets demeurent plus limités que ceux des hommes. Ces résultats indiquent une évolution progressive de la mobilité sociale au Maroc, sans modification notable des mécanismes de reproduction sociale.



XV.

Famille et TIC



La généralisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) transforme profondément les modes de vie des familles marocaines. Elles influencent la manière de communiquer, d'apprendre et de socialiser, tout en se diffusant rapidement à travers le pays. A cet égard, les TIC modifient les dynamiques familiales et les relations entre générations, ainsi que les pratiques éducatives. Elles permettent de maintenir des liens à distance et de soutenir le parcours scolaire des enfants, mais

elles peuvent aussi générer des tensions familiales, des risques d'isolement ou des usages excessifs, particulièrement chez les jeunes.

Ce chapitre vise à analyser l'utilisation des TIC au sein des familles marocaines et leurs effets perçus sur la vie familiale et sociale, en mettant un accent particulier sur le rôle de la surveillance parentale dans l'expérience numérique des enfants.

15.1. Usages des TIC

Usages numériques en famille : modérés dans l'ensemble, intensifs chez les enfants

L'intensité d'usage des TIC au sein des familles demeure globalement modérée. Un peu plus de la moitié des utilisateurs âgés de 18 ans et plus (51,1%) y consacrent moins d'une heure par jour. Cette pratique est particulièrement répandue en milieu rural (58%), contre 48% en milieu urbain. Les usages de plus d'une heure sont, quant à eux, plus fréquents en milieu urbain (52%).

Les enfants et petits-enfants du chef de ménage se distinguent par un usage nettement plus intensif du numérique. Plus de la moitié d'entre eux (52,8%) affichent un usage de 1h à 3h par jour, et 12,6% dépassent trois heures par jour. En revanche, les parents et grands-parents du CM restent, pour leur part, majoritairement dans un usage moins d'une heure par jour (70,2%), ce qui traduit une appropriation plus limitée du numérique. Quant aux chefs de ménage ou leurs époux(ses), ils sont à hauteur de 61,1% à consacrer moins d'une heure aux TIC.

Les familles nucléaires présentent une intensité d'usage du numérique quasi-similaire que les familles élargies. A titre indicatif, 50,8% des premières consacrent moins d'une heure à l'utilisation des TIC, contre 51,6% pour les familles élargies. Quant à l'usage intensif de TIC, plus de 3 heures, il concerne 7,4% des familles nucléaires contre 5,4% des familles élargies.

Le temps quotidien consacré aux TIC pour communiquer avec l'entourage familial reste limité : huit utilisateurs sur dix y passent moins d'une heure par jour (80,3%), une proportion plus élevée en milieu rural (84,6%) qu'en milieu urbain (78,4%). Les usages intensifs, plus de 3 heures, sont quasi inexistantes, ne dépassant pas 1%, ce qui indique que le numérique sert surtout à maintenir un contact régulier plutôt qu'à prolonger les échanges.

Tableau XV.1 : Intensité d'usage des TIC pour la communication familiale selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Moins de 1h	De 1h à 3h	Plus de 3h
Rural	84,6	15,1	0,4
Urbain	78,4	20,9	0,7
Total	80,3	19,1	0,6

Source : ENF 2025, HCP.

Les différences selon le statut familial dans le ménage sont faibles mais révélatrices. 22,1% des enfants et des petits-enfants du chef de ménage consacrent entre une heure et 3 heures aux échanges familiaux. Les parents et grands-parents ont des utilisations plus modérées, 85,7% d'entre eux ont un usage de

moins d'une heure. Les chefs de ménages et leurs conjoints s'inscrivent également dans cette tendance, 82,2% d'entre eux dédient moins d'une heure aux communications familiales et 17,4% entre une heure et 3 heures présentent des comportements proches de la moyenne nationale.

15.2. Impact perçu des TIC sur les liens familiaux

Le numérique comme vecteur de maintien des solidarités familiales à distance

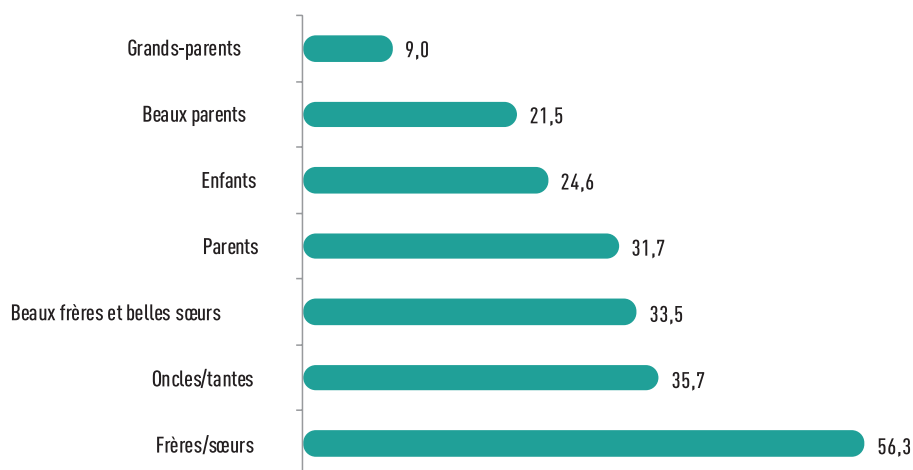
Au-delà de la fréquence d'usage, les TIC sont largement perçues comme un moyen de renforcer les solidarités familiales. L'idée d'un affaiblissement des relations familiales reste marginale, les perceptions négatives ne dépassant pas 2%, quel que soit le lien de parenté.

Le renforcement des liens est le plus fortement ressenti à l'égard des frères et sœurs vivant hors ménage mentionné par 56,3% des répondants. Viennent ensuite les relations avec les oncles et tantes (35,7%) ainsi qu'avec les beaux-frères et belles-sœurs (33,5%). Ces niveaux intermédiaires indiquent un usage des TIC comme outil de maintien de liens familiaux élargis, souvent moins réguliers en présentiel, en particulier lors d'événements familiaux ou de situations spécifiques.

Le renforcement des liens avec les parents hors ménage concerne près d'un tiers des personnes interrogées (31,7%). Bien que significatif, ce niveau inférieur à celui observé pour la fratrie suggère que les relations intergénérationnelles restent davantage ancrées dans des formes traditionnelles de contact, ou que les TIC jouent surtout un rôle de complément plutôt que de substitution.

Les proportions sont plus modérées pour les liens avec les enfants vivant hors ménage (24,6%) et les beaux-parents (21,5%). Enfin, le renforcement des liens avec les grands-parents apparaît très limité (9,0%), ce qui indique la persistance d'une fracture numérique générationnelle. L'âge avancé, la moindre maîtrise des outils numériques et des habitudes relationnelles plus traditionnelles réduisent l'impact des TIC sur ce type de lien.

Figure XV.1 : Perception de l'usage des TIC comme moyen de renforcer les liens familiaux avec les membres hors ménage (en %)



15.3. Impact perçu des TIC sur la vie familiale et sociale

Impact social des TIC : entre réduction de l'isolement et émergence de nouvelles tensions et problèmes familiaux

Concernant le temps passé avec les membres du ménage et avec le cercle familial, la perception dominante est neutre, pour près de 43% des interviewés. Les perceptions positives restent toutefois supérieures aux perceptions négatives.

En revanche, les TIC sont plus souvent associés à une augmentation des tensions et problèmes familiaux, puisque les perceptions négatives (30,8%) dépassent nettement les positives (16,4%), même si une part importante des répondants reste neutre.

En ce qui concerne le sentiment de solitude et d'isolement, les perceptions positives (30,7%) sont plus fréquentes que les négatives (16,9%), suggérant que les TIC contribuent pour une partie des individus à réduire l'isolement social (40,6%).

Les effets des TIC sur les enfants sont perçus de manière contrastée. Les impacts sur la scolarisation ainsi que sur l'éducation des enfants sont majoritairement jugés positifs, par respectivement 51,7% et 49,4% des répondants. Quant à la socialisation des enfants, elle est perçue surtout de façon négative par la moitié des répondants (50,5%), ce qui laisse entendre des effets négatifs sur la vie sociale juvénile.

Tableau XV.2 : Perception des effets des TIC sur la vie familiale et sociale (en %)

Modalité	Positif	Négatif	Neutre	Non concerné	Total
Temps passé avec les membres du ménage	25,9	17,7	44,3	12,1	100
Temps passé avec le cercle familial	28,6	17,0	43,0	11,4	100
Participation aux rassemblements familiaux	25,3	23,5	40,0	11,2	100
Les tensions et problèmes familiaux	16,4	30,8	40,6	12,2	100
Sentiment de solitude et d'isolement	30,7	16,9	39,0	13,4	100
Etudes / scolarisation des enfants	51,7	23,1	7,3	17,9	100
Education des enfants	49,4	28,1	6,4	16,1	100
Socialisation des enfants	25,7	50,5	7,6	16,2	100

Source : ENF 2025, HCP.

Un numérique perçu avant tout comme un soutien émotionnel, malgré des signaux d'usage problématique

L'appréciation globale de l'effet des TIC sur le comportement et l'humeur révèle une perception largement favorable, dominée par leur contribution à la réduction du sentiment de solitude. Près de la moitié des répondants (44,7%) déclarent, en effet, ne pas se sentir seuls grâce aux TIC.

Les perceptions associées à des effets négatifs sont peu rapportées. L'anxiété ou le stress en cas d'impossibilité d'usage ne concerne que 3,9% des personnes interrogées, tandis que les situations d'usage excessif au détriment d'autres priorités (1,9%) et les plaintes parentales liées à la fréquence d'utilisation (2,1%) restent marginales.

15.4 Usage des TIC par les enfants et surveillance parentale

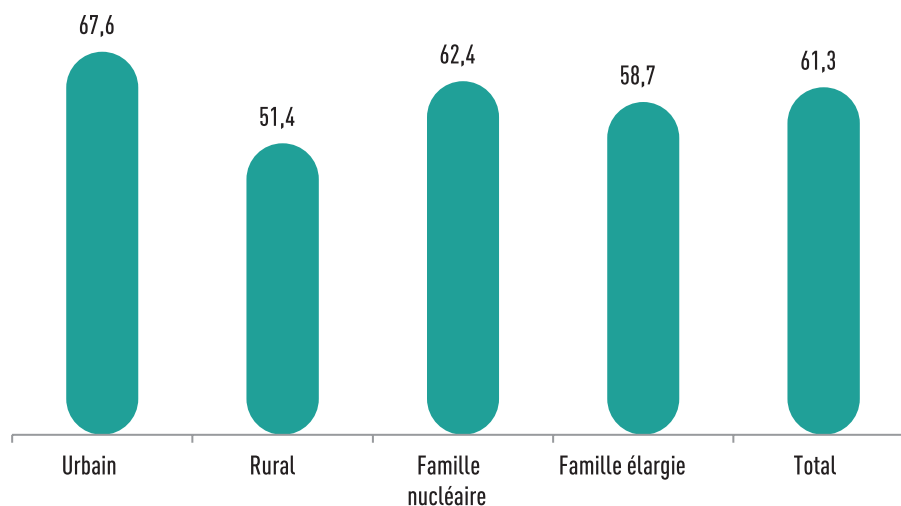
Des enfants connectés, avec une intensité d'usage modérée et un encadrement déficitaire

L'usage des TIC s'avère une réalité vécue par six enfants sur dix (61,3%) âgés de 5 à 17 ans. Cette proportion est de 67,6% en milieu urbain et de 51,4% en milieu rural. Les enfants issus de familles nucléaires apparaissent légèrement plus connectés (62,4%) que leurs homologues vivant dans des familles élargies (58,7%).

L'intensité d'usage des TIC chez les enfants montre que près de la moitié (49,7%) d'entre eux consacre

moins d'une heure par jour à la sphère numérique, et 40,3% entre une heure et trois heures. En revanche, l'usage intensif concerne environ un enfant sur dix (9,9%). En milieu urbain, près de la moitié des enfants consacre moins d'une heure par jour aux TIC, 40% entre 1 et 3 heures, et 11% plus de 3 heures. En milieu rural, l'usage faible est un peu plus fréquent (52%), tandis que l'usage intense reste plus rare (8%). Ces résultats décrivent une génération largement familiarisée avec les outils numériques, mais dont l'usage reste, pour la majorité, contenu dans des durées intermédiaires plutôt que dans l'hyperconnexion.

Figure XV.2 : Proportion d'utilisateurs des TIC parmi les enfants de 5 à 17 ans (en %)



Source : ENF 2025, HCP.

La surveillance parentale de l'accès des enfants aux TIC apparaît comme une pratique répandue mais inégale selon le milieu de résidence et la configuration familiale. Au niveau national, près des deux tiers des familles déclarent exercer une forme de contrôle, principalement en combinant la gestion du temps d'écran et la surveillance des contenus (25,6%), ou en appliquant l'un de ces deux mécanismes (39,3%). Le

reste des enfants (35,1%) utilise les TIC sans aucun encadrement, proportion plus élevée en milieu rural (42,5%) qu'en milieu urbain (31,4%). Par configuration familiale, les enfants issus de familles élargies sont davantage soumis à un contrôle parental régulier, avec 68,7% d'entre eux, contre 63,3% dans les familles nucléaires.

15.5. Effets des TIC sur les enfants : risques, bénéfiques et rôle de l'encadrement

L'encadrement parental face aux risques numériques : un rempart contre la dépendance et l'isolement de l'enfant

Interrogés sur les principaux effets éventuels des TIC sur les enfants membres de leur ménage, 30,9% des enquêtés évoquent en premier lieu l'addiction/dépendance aux outils numériques, 16,9%, en second lieu, l'isolement social. Les effets qui suivent sont plutôt positifs, ils concernent l'amélioration de la performance scolaire (16,2%) et l'épanouissement de l'enfant (15,2%). Par ailleurs,

avec des proportions de moins de deux chiffres, les enquêtés citent la sous performance scolaire (9,9%), une communication déficitaire (5,7%), l'hyperactivité (2,7%) et l'agressivité (2,5%).

Les effets perçus des TIC sur les enfants varient selon la présence ou non d'un encadrement au sein du foyer domestique. L'absence de surveillance est associée à une perception nettement plus élevée d'addiction, avec 42,9% des déclarations, contre 24,7% lorsque le contrôle porte sur le contenu de l'utilisation des TIC.

Tableau XV.3 : Surveillance parentale et conséquences des TIC sur le comportement des enfants (en %)

Effets	Type de contrôle				Total
	Temps d'usage	Contenu	Les deux	Pas de contrôle	
Addiction/Dépendance	24,6	24,7	24,1	42,9	30,9
Isolement	23,6	19,4	11,1	16,0	16,9
Communication réduite	6,2	6,3	5,5	5,1	5,7
Performance scolaires affaiblies	8,6	9,9	11,2	9,6	9,9
Hyperactivité	4,5	2,6	3,0	1,6	2,7
Agressivité	2,1	4,2	2,4	1,8	2,5
Performance scolaire renforcée	13,4	19,6	21,4	12,0	16,2
Epanouissement	17,0	13,1	21,2	11,0	15,2
Total	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

En somme, l'usage des TIC s'avère clairement ancré dans le vécu des ménages, mais il est globalement modéré. Les écarts sont surtout générationnels, signe d'une appropriation plus limitée du numérique. De plus, la majorité des utilisateurs consacrent moins d'une heure à la communication avec l'entourage familiale.

Les perceptions révèlent que les TIC jouent un rôle important dans le renforcement des liens familiaux, notamment avec les frères et sœurs et les autres membres vivant hors foyer domestique.

Cet impact reste limité pour les grands-parents en raison de la fracture numérique. Les TIC sont également perçues comme facteur social qui réduit le sentiment de solitude.

Chez les enfants, l'usage des TIC est nettement bien ancré mais reste modéré. Toutefois, leurs effets sont ambivalents. Les effets positifs concernent la performance scolaire et l'épanouissement social, alors que les effets négatifs concernent l'addiction, l'isolement social et la sous performance scolaire.



XVI.

**Perception des valeurs
familiales**



Les dynamiques familiales analysées dans les volets quantitatifs s'inscrivent dans un cadre plus large de valeurs, de normes et de représentations sociales, qui orientent les relations au sein de la famille et entre générations. L'analyse de ces items axiologiques permet de mieux comprendre ces dynamiques. C'est dans cette perspective que l'ENF 2025 a intégré un module dédié à la doxa familiale, qui recueille les perceptions des chef(fe)s de ménage ou de leurs conjoints sur des valeurs familiales et

leurs représentations sociales : sens attribué à la famille, évolution des rôles traditionnels du père et de la mère, valeurs à transmettre aux enfants, relations entre générations, sources d'inquiétude au sein du cercle familial et changements ayant marqué les valeurs familiales. L'analyse de ces items axiologiques vise, ainsi, à renseigner les principaux repères normatifs qui cadrent les relations familiales et intergénérationnelles.

16.1. La famille dans les représentations sociales

Des représentations entre préservation de la lignée familiale et soutien affectif, avec maintien du devoir religieux et basculement des priorités en monoparentalité

Au niveau national, les chefs de ménage associent principalement la famille à deux grandes représentations complémentaires : la continuité, d'une part, et, l'affectif, d'autre part. Près de 38% des répondants considèrent, avant tout, la famille comme «symbole de continuité», c'est-à-dire le lieu de la transmission du nom et du patrimoine à travers les générations. Parallèlement, près d'un tiers d'entre eux (32%) définissent d'abord la famille comme «cadre affectif » pour souligner son rôle de soutien affectif et de sécurité pour ses

membres. Ces deux aspects dominant largement les représentations sociales de la famille marocaine.

Viennent ensuite des représentations moins fréquemment citées : 15% des chefs de ménage voient en la famille avant tout un « devoir religieux », ce qui reflète l'importance relative de la sacralisation du foyer familial. Une proportion plus réduite (5,6%) évoque la famille comme « obligation sociale », un devoir envers la société ou la communauté.

Tableau XVI.1 : Répartition des chefs de ménage par modalité de réponse à la question « Dans votre perception, que représente la famille ? », selon le type de famille (en %)

Type de famille	Symbole de continuité	Cadre de soutien affectif	Obligation sociale	Devoir religieux	Soutien économique	Transmission de la culture	Source de contraintes	Autre	Total
Famille nucléaire biparentale	38,6	30,6	6,0	15,5	4,5	3,5	1,2	0,1	100
Monoparental	31,1	40,5	5,7	12,4	5,5	1,6	2,9	0,5	100
Elargi	39,2	33,6	5,0	13,6	4,3	3,0	0,9	0,4	100
Individuel	38,0	32,8	3,9	12,6	5,9	1,9	4,2	0,8	100
Fratric	19,0	47,9	5,1	14,8	6,7	2,5	3,9	--	100
Sans famille	36,5	29,2	14,9	6,9	--	5,7	6,9	--	100
Total	37,9	32,4	5,6	14,6	4,7	3,1	1,5	0,3	100

Source : ENF 2025, HCP.

Ces indices traduisent donc une vision globalement positive de la famille. Elle y apparaît essentiellement comme le bassin de la continuité intergénérationnelle et de l'attachement affectif.

Cette double fonction correspond à des fonctions sociales classiques de la famille, à savoir reproduire la société et protéger ses membres sur le plan affectif et matériel.

Dans les familles nucléaires biparentales, la continuité domine : 38,6% des chefs de ménage citent le symbole de continuité en premier, contre 30,6% pour le cadre affectif. Un profil proche apparaît dans les familles élargies, avec 39,2% pour la continuité et 33,6% pour l'affectif ; le devoir religieux y reste présent, avec 15,5% des cas pour les premières et 13,6% pour les secondes. Toutefois, dans les familles monoparentales, la dimension affective prime nettement: 40,5% d'entre elles définissent la famille comme un cadre affectif, contre 31,1% pour la continuité.

Les représentations de la famille diffèrent selon le sexe du chef de ménage. Les hommes privilégient davantage une vision normative et patrilinéaire, en citant plus souvent la continuité en premier, soit une proportion de 39,4% contre 31% chez les femmes, et, dans une moindre mesure, le devoir religieux, ce qui renvoie à l'attente sociale de transmission du nom et de respect des obligations familiales. Quant aux femmes, elles mettent davantage l'accent sur la dimension affective : 40,2% d'entre elles placent le cadre affectif au premier rang, contre 31% chez les hommes.

16.2. Evolution des rôles traditionnels des parents

Persévérance du modèle traditionnel « père gagne-pain et mère au foyer », avec des contrastes spatiale et catégorielle et signaux de partage plus visibles en ville

Les résultats de la question « Comment évaluez-vous l'évolution des rôles traditionnels des parents au sein de votre réseau familial ? » indiquent qu'une large fraction des chefs de ménage perçoit une stabilité des rôles traditionnels entre le père et la mère au sein de leurs réseaux familiaux. Au niveau national, un peu moins de la moitié des répondants (48%) estime que le schéma traditionnel, père gagne-pain et mère au foyer, demeure prédominant. Ce constat reflète le poids persistant des valeurs familiales patriarcales, encore ancrées dans le tissu social.

Cependant, les données révèlent des écarts significatifs selon le milieu de résidence et la configuration familiale. En milieu rural, l'attachement aux rôles traditionnels est encore plus prononcé : 58% des chefs de ménage ruraux considèrent que les rôles restent inchangés, contre 43% en milieu urbain. Autrement dit, la ruralité, souvent associée à un mode de vie plus conservateur, favorise la perpétuation du modèle patriarcal. Dans les familles nucléaires vivant à la campagne, près de 59% perçoivent que le père et la mère occupent toujours leurs rôles traditionnels respectifs, alors que cette proportion tombe à 46% pour une famille nucléaire citadine. S'agissant de la perception d'une évolution positive vers un partage des responsabilités entre père et mère, elle est nettement moins répandue à la campagne (14%) que dans les villes (22%).

Tableau XVI.2 : Répartition des chefs de ménage par modalité de réponse à la question « Comment évaluez-vous l'évolution des rôles traditionnels entre les parents au sein de votre réseau familial ? », selon le type de famille (en %)

Type de famille	Les rôles évoluent positivement vers un partage des responsabilités au sein du foyer et l'implication de la mère dans le marché du travail	les rôles restent traditionnels (père gagne-pain et mère au foyer)	les rôles parentaux restent guidés par les valeurs religieuses	les rôles évoluent, mais lentement (les normes culturelles freinent encore les changements dans la relation entre le père et la mère)	Les rôles évoluent mais génèrent des désaccords	Les rôles évoluent en conflit avec les traditions et les valeurs religieuses	Responsabilités des mères augmentent (double charge domestique et professionnelle) sans réduction des attentes traditionnelles	Autre	Total
Nucléaire	19,1	50,4	8,9	8,2	3,8	5,2	4,4	0,1	100
Monoparental	21,1	35,7	9,0	10,2	6,7	7,4	9,6	0,3	100
Elargi	18,4	49,1	8,8	7,4	5,5	5,5	5,0	0,4	100
Individuel	16,9	44,2	8,1	10,0	6,7	8,0	5,1	1,0	100
Fratrie	20,3	39,9	3,8	11,5	3,6	6,3	12,8	1,9	100
Sans famille	22,4	31,5	7,1	0,0	10,6	11,0	17,4	0,0	100
Total	19,0	48,2	8,8	8,4	4,6	5,7	5,1	0,3	100

Source : ENF 2025, HCP.

Dans les foyers biparentaux ou élargis, on observe un attachement marqué au modèle traditionnel, près de 50% de ces ménages estiment que les rôles du père et de la mère restent ceux d'antan. En revanche, les familles monoparentales, souvent des mères avec enfants, apparaissent moins enclines à cette vision puisque 36% d'entre elles considèrent que les rôles restent traditionnels. Il s'agit du niveau le plus bas parmi les différentes structures familiales. A cet égard, les chefs de ménage monoparentaux sont plus nombreux à percevoir une évolution positive vers le partage (21%) ou à souligner que les responsabilités des mères ont augmenté sans que les attentes traditionnelles diminuent (10%), contre 4,4% dans les familles nucléaires biparentales.

Les disparités socio-économiques confirment cette opposition entre foyers conservateurs et foyers plus égalitaires. Parmi les ménages appartenant aux 20% les moins aisés, une forte majorité (62%) continue de voir les rôles de père et mère sous un prisme traditionnel. Ce pourcentage chute drastiquement à 35% au sein des 20% les plus aisés. De même, la perception d'un mouvement vers l'égalité progresse avec le niveau de vie : 12% des chefs de ménage

16.3. Valeurs à transmettre aux enfants

Rectitude, respect des rôles familiaux et responsabilité sont les valeurs à transmettre aux enfants

Interrogés sur les valeurs à transmettre à leurs enfants, 33,9% des chefs de ménage placent en tête les valeurs universelles de probité et d'intégrité. Le respect des valeurs et des rôles familiaux est mentionné par 26% et le sens des responsabilités à l'égard de la famille et de la société par 12,1%. Ces trois catégories de valeurs cumulent ainsi près des trois quarts des réponses, ce qui souligne l'importance majeure accordée à la transmission de normes morales et familiales aux enfants.

Les valeurs tournées vers l'ouverture et l'adaptation apparaissent à des niveaux plus modestes: le respect des différences s'établit à 10,1%, la foi et l'attachement religieux à 8,9% et la résilience à 5%. Enfin, la transmission de valeurs liées à l'éducation cognitive et à l'adaptabilité au changement est l'apanage de 3,5% des répondants.

les moins aisés estiment que les rôles évoluent positivement, alors que cette part atteint 27% chez les plus aisés.

Par sexe, les femmes cheffes de ménage sont nettement moins nombreuses à percevoir les rôles figés selon le modèle traditionnel : 36% d'entre elles considèrent que les rôles du père et de la mère restent traditionnels, contre 51% des chefs de ménage masculins. Ce contraste suggère que les femmes cheffes de ménage, de par leur expérience, perçoivent davantage de changements ou aspirent à une évolution des rôles.

En revanche, environ 20% des chefs de ménage des deux sexes déclarent que les rôles évoluent positivement vers plus de partage. Là où le regard féminin se distingue fortement, c'est dans la mise en avant des tensions et contraintes nouvelles liées à l'évolution des rôles. Près de 10% des femmes cheffes de ménage soulignent que les mères cumulent désormais une double charge domestique et professionnelle accrue sans allègement des attentes, soit plus du double de la proportion observée chez les hommes chefs (4%).

Le milieu de résidence introduit des écarts plus clairs sur certaines valeurs. En milieu urbain, le respect des différences est déclaré par 11,9% des chefs de ménage, contre 6,6% en milieu rural, ce qui correspond à un contexte plus exposé à la diversité sociale. Le milieu rural se distingue par une place plus importante accordée à la foi et à l'attachement religieux, soit 11,1% des répondants, contre environ 7,8% en milieu urbain.

Les variations selon la structure familiale restent globalement contenues dans ce cadre, mais certaines configurations familiales se distinguent nettement : Dans les familles nucléaires biparentales et élargies, le même schéma de transmission des valeurs se reproduit, avec une place dominante accordée aux valeurs universelles et aux rôles familiaux.

S'agissant des familles monoparentales, elles mettent davantage l'accent sur les valeurs universelles, qui atteignent 36,4%, alors que le respect des rôles familiaux recule à 24%, ce qui renvoie à une socialisation plus centrée sur des repères moraux généraux.

Les ménages de fratrie présentent un profil singulier : le sens des responsabilités envers la famille (21,4%), le respect des rôles familiaux (19%) et la résilience (11,6%) sont les valeurs les plus plébiscitées à transmettre aux enfants.

Quant aux familles unipersonnelles, elles affichent des niveaux plus faibles pour les valeurs universelles (28,4%) et les rôles familiaux (22,6), avec une place relativement plus élevée du respect des différences (13,2%) comparativement aux autres types de famille.

Tableau XVI.3 : Répartition des chefs de ménage par modalité de réponse à la question « Quelles valeurs considérez-vous comme essentielles à transmettre à vos enfants ? », selon le type de famille (en %)

Valeurs à transmettre aux enfants	Type de famille						Total
	Nucléaire biparental	Monoparental	Elargi	Individuel	Fratrie	Ménage sans lien familial	
Respect des différences	10,2	9,5	8,6	13,2	7,3	27,7	10,1
Respect des valeurs et des rôles familiaux	26,1	24,0	28,0	22,6	19,6	11,2	26,0
Sens des responsabilités envers la famille	12,1	10,8	11,4	14,2	21,5	8,4	12,1
La foi et l'attachement religieux	8,8	8,7	9,2	9,4	7,2	3,7	8,9
Inculcation des valeurs universelles (intégrité, honnêteté, respect de la diversité, etc.)	33,8	36,4	35,4	28,4	29,3	24,6	33,9
Education cognitive et adaptabilité aux changements	3,8	4,0	2,4	3,8	0,6	12,8	3,5
Résilience (autonomie, indépendance, confiance en soi, etc.)	4,9	6,4	4,5	4,7	11,6	11,7	5,0
Autres valeurs	0,4	0,2	0,5	3,6	3,0	0,0	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Le niveau d'instruction introduit une différence plus nette dans la composition des valeurs à transmettre aux enfants. Le respect des différences progresse chez les chefs de ménage de niveau secondaire (11,3%) ou supérieur (11,5%), alors qu'il se situe

à 7,8% chez les non-scolarisés. En revanche, la place de la foi et de l'attachement religieux diminue légèrement avec l'élévation du niveau scolaire : de près de 10% pour les moins instruits, contre 7,1% chez les plus instruits.

16.4. Relations entre les générations dans le réseau familial

Cohésion intergénérationnelle : entre solidarité affirmée et signaux de distanciation

A la question « Comment décririez-vous la relation entre les générations dans votre réseau familial ? », les déclarations des chefs de ménage traduisent une représentation largement positive. La première description de ces relations met en avant le respect et la considération mutuels (36%), suivis de l'entraide et de la solidarité intergénérationnelles (29,4%). Ces deux aspects relationnels structurent la sphère des relations entre générations.

Les perceptions critiques restent minoritaires au niveau de la première description : les conflits fréquents entre les jeunes et les aînés sont une appréciation de 6% des interviewés. S'y ajoutent les relations distantes (7%) et la faible communication intergénérationnelle (8,5%). La seconde description confirme la prééminence des relations positives, mais elle introduit davantage des signaux de tension : la faible communication progresse à 12,2%.

Tableau XVI.4 : Répartition des chefs de ménage par modalité de réponse à la question « Comment décririez-vous la relation entre les générations dans votre réseau familial ? », selon le type de famille (en %)

Type de famille		Entraide et solidarité intergénérationnelle	Apprentissage mutuel entre les jeunes et les aînés	Conflits fréquents entre les jeunes et les aînés	Relations distantes (éloignement, conflits d'intérêts, priorités divergentes)	Faible communication entre générations	Respect et considération	Autre	Total
Nucéaire	Première description	30,3	13,1	6,2	6,6	8,1	35,6	0,1	100
	Deuxième description	28,5	23,2	5,2	7,0	11,2	24,1	0,9	100
Monoparental	Première description	25,0	10,9	8,6	9,8	11,1	34,5	0,1	100
	Deuxième description	25,5	19,5	8,8	10,0	16,0	19,3	0,9	100
Elargi	Première description	29,7	11,5	4,9	6,4	8,6	38,7	0,2	100
	Deuxième description	28,7	22,1	4,3	6,6	11,6	25,9	0,8	100
Individuel	Première description	27,5	8,6	6,7	12,6	9,0	34,2	1,6	100
	Deuxième description	22,4	24,5	4,7	10,8	15,5	21,2	0,9	100
Fratrie	Première description	31,2	11,3	9,7	7,3	6,0	34,6	0,0	100
	Deuxième description	13,5	21,4	4,8	15,4	17,6	25,9	1,4	100
Ménage sans famille	Première description	23,1	12,8	21,7	10,8	5,7	26,0	0,0	100
	Deuxième description	14,2	13,5	0,0	32,9	25,1	14,3	0,0	100
Total	Première description	29,4	12,2	6,2	7,3	8,5	36,0	0,4	100
	Deuxième description	27,6	22,7	5,3	7,6	12,2	23,8	0,9	100

Source : ENF 2025, HCP.

Le registre des apprentissages mutuels, lui, se distingue comme une dimension davantage plébiscitée en second rang, avec 22,7% des déclarations contre 12,2% en première mention. Cette progression indique que, au-delà des valeurs de respect et d'entraide, les chefs de ménage reconnaissent le réseau familial comme un espace d'échange intergénérationnel fondé sur la transmission de valeurs et de normes sociales et l'acquisition de compétences, notamment l'appropriation de nouvelles technologies et de nouveaux modes de vie.

En milieu rural, la référence au respect et considération est plus marquée, soit 41% des déclarations en première description, suivie de l'entraide et de la solidarité (27,1%). En milieu urbain, la solidarité s'élève à 30,7%, ce qui indique une représentation plus orientée vers l'appui mutuel, avec des relations fondées sur le respect (33,4%) mais moins dominant que dans les espaces ruraux (41,0%).

Dans les familles nucléaires biparentales, les réponses reproduisent le socle des relations familiales au niveau national, le respect (35,6%) et la solidarité (30,3%) en première description. Les familles élargies, elles, expriment également ces deux relations en première description, avec une mise en avant plus marquée du respect (38,7%) et une place importante accordée à la solidarité intergénérationnelle (29,7%).

Concernant les familles monoparentales, les perceptions restent notablement ancrées dans le socle traditionnel des relations intergénérationnelles:

16.5. Inquiétudes et préoccupations à l'égard des relations familiales

Ce qui préoccupe les ménages : cohésion familiale en ébranle, valeurs en mutation et impact du numérique

Sur le registre des inquiétudes exprimées par les chefs de ménage, les résultats relatifs aux deux principales préoccupations déclarées dans leurs relations familiales, classées par ordre d'importance, indiquent qu'une inquiétude prédomine: la crainte d'un relâchement des liens familiaux. Près d'un quart des chefs de ménage (24,9%) cite l'affaiblissement de la cohésion familiale comme première inquiétude. Cette crainte traduit le souci de voir diminuer la solidarité au sein du réseau familial, notamment dans un contexte où le lien familial reste marqué par des relations d'entraide et de solidarité intergénérationnelle.

La deuxième source d'inquiétude la plus fréquemment évoquée concerne l'impact des réseaux sociaux et des médias numériques sur les relations familiales et les attentes sociales, avec 14,1% des réponses. De nombreux chefs de ménage redoutent que les nouvelles technologies et la culture numérique n'altèrent la communication au sein de la famille ou n'influencent négativement leurs enfants.

la solidarité est citée à 25% et le respect à 34,5%. Parallèlement, les difficultés sont plus fréquemment mentionnées que dans les autres configurations familiales : la communication insuffisante atteint 11,1% et les relations distantes 9,8% en première description.

Par rapport aux chefs de ménage appartenant aux autres configurations familiales, les relations distantes sont plus fréquemment mentionnées par les ménages individuels (12,6%), tandis que les conflits intergénérationnels sont davantage cités parmi les ménages sans famille (21,7%).

La troisième inquiétude est relative aux changements rapides des valeurs sociales (13,3%), reflet d'un possible conflit de valeurs entre générations, ainsi que la délinquance ou déviance des enfants (11,7%) et les pressions familiales (10,3%). Ces pressions englobent les attentes de réussite professionnelle, d'éducation des enfants ou de respect des normes culturelles au sein de la famille.

De même, la croissance de l'individualisme au sein de la société (15,1%) n'apparaît souvent qu'en deuxième position des secondes inquiétudes. Enfin, la redéfinition des responsabilités au sein du couple en termes de partage des tâches domestiques et la prévalence du divorce figurent tout en bas de l'échelle des préoccupations : chacune de ces modalités recueille respectivement 1,1% et 2,3% des réponses comme premier motif d'inquiétude. Autrement dit, peu de chefs de ménage s'alarment en priorité de problèmes conjugaux comparativement aux grands changements structurels évoqués plus haut.

**Tableau XVI.5 : Répartition des chefs de ménage par modalité de réponse à la question
« Aujourd’hui, qu’est-ce qui vous inquiète le plus dans vos relations familiales ? »,
selon le type de famille (en %)**

Type de famille	Nucléaire		Mono-parental		Elargi		Individuel		Fratric		Ménage sans famille		Total	
	1 ^{ère} inquiétude	2 ^{ème} inquiétude	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Conflits entre les valeurs des parents et celles des enfants	9,5	7,6	9,9	5,0	8,6	8,0	9,3	6,9	12,6	6,1	27,6	0,0	9,4	7,3
Pressions familiales (attentes sociales de réussite professionnelle, d'éducation des enfants ou de respect des normes culturelles)	11,0	10,3	9,1	8,8	9,0	11,3	10,0	10,1	10,6	19,5	7,2	52,3	10,3	10,5
Impact des réseaux sociaux et des médias numériques sur les relations familiales ou les attentes sociales	15,0	16,3	11,5	16,0	12,7	12,1	13,8	16,1	10,2	16,3	3,7	13,1	14,1	15,4
Changements rapides des valeurs sociales	14,6	13,8	10,8	14,3	11,4	16,1	10,8	11,7	6,9	17,8	14,0	4,9	13,3	14,1
Délinquance/déviance des enfants	12,6	10,5	13,6	7,8	9,5	9,5	7,7	8,7	10,5	4,5	10,6	0,0	11,7	9,9
Relâchement des liens familiaux	22,5	20,9	27,8	23,8	28,6	21,5	31,4	21,6	32,9	24,3	16,5	0,0	24,9	21,3
Individualisme croissant	6,8	14,3	7,4	19,0	7,5	14,0	8,8	19,6	8,1	10,2	0,0	19,3	7,1	15,1
Redéfinition des responsabilités au sein du couple (partage des tâches domestiques)	1,2	1,9	0,9	0,6	0,9	1,4	0,5	0,9	1,1	0,0	9,2	0,0	1,1	1,6
Prévalence du divorce	1,5	3,2	3,6	4,2	4,1	4,8	2,5	3,3	1,1	0,0	2,7	10,4	2,3	3,6
Autre	5,3	1,3	5,3	0,5	7,7	1,3	5,2	1,2	5,9	1,4	8,6	0,0	5,8	1,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

L'analyse de ces inquiétudes sous le prisme de la structure familiale fait apparaître des nuances intéressantes. La peur d'un relâchement des liens familiaux reste omniprésente dans toutes les configurations, mais elle est particulièrement accentuée dans les familles non nucléaires (22,5%). Dans les familles de fratrie, ainsi que dans les ménages individuels, près d'un tiers des chefs de ménage désignent l'affaiblissement des liens familiaux comme leur première source d'inquiétude. De même, les familles élargies expriment notamment cette crainte à 28,6% en premier choix.

En milieu urbain, la délinquance juvénile est plus mentionnée en première inquiétude par les chefs de ménage urbains (14,7%) que par leurs homologues ruraux (8,6%), signe que les risques liés à la jeunesse

en milieu urbain pèsent sur l'esprit des familles citadines.

En revanche, en milieu rural, les préoccupations restent centrées sur la préservation du tissu familial traditionnel. Plus d'une famille nucléaire sur quatre (27,5%) en milieu rural redoute en premier lieu la perte de cohésion familiale, un niveau nettement supérieur à celui observé en milieu urbain (19,8%).

De plus, l'individualisme croissant est une source d'appréhension particulièrement citée en milieu rural (16,9%) davantage qu'en ville (14,2%). Cela reflète le fait qu'à la campagne la montée de l'individualisme y est donc perçue comme une menace pour les modes de vie traditionnels.

Analysées par sexe du chef de ménage, les préoccupations prioritaires révèlent que les femmes accordent une importance encore plus grande à la cohésion familiale que les hommes. En effet, près

d'une femme sur trois à la tête d'un foyer (31,4%) cite, en premier, l'inquiétude de voir les liens familiaux se relâcher, contre environ un homme sur quatre (23,5%).

16.6. Perception du changement dans les valeurs familiales

Recul des pratiques familiales traditionnelles et distanciation versus émergence de la réussite sociale et de l'autonomie des enfants

Au niveau national, les changements perçus dans les valeurs familiales se concentrent sur le recul des repères traditionnels et une recomposition des liens de proximité. Le recul des pratiques familiales traditionnelles constitue le premier changement le plus cité par les chefs de ménage (13,6%), suivi par la distanciation physique et émotionnelle (12,9%). S'ajoutent à ces changements, la priorité accordée

aux réussites sociales et professionnelles (12,1%) ainsi que l'accent accru sur l'éducation et l'autonomie des enfants (11%).

Les portraits des perceptions des changements par milieu de résidence convergent sur les deux changements dominants, avec des niveaux de 13,5% en milieu urbain et 13,9% en milieu rural pour le recul des pratiques traditionnelles, et respectivement 12,4% et 13,9% pour la distanciation. Le milieu urbain met davantage l'accent sur l'égalité (11,4%) que le milieu rural (7,1%).

Tableau XVI.6 : Répartition des chefs de ménage selon le premier changement perçu au sein du cercle familial (en %)

Type de famille	Nucléaire biparental	Mono-parental	Elargi	Individuel	Fratrie	Sans lien familial	Total
Plus grande égalité entre sexes et entre jeunes et aînés	10,5	8,8	9,2	7,6	12,3	22,2	9,9
Adaptation à des modes de vie diversifiés (Célibat, mariage tardif, famille nucléaire)	9,1	7,6	6,5	9,0	15,2	4,2	8,5
Accent accru sur l'éducation et l'autonomie des enfants	12,2	9,7	9,9	5,7	3,3	11,8	11,0
Priorité aux réussites sociales et professionnelles	11,7	12,5	13,0	12,2	15,1	12,6	12,1
Recul des pratiques familiales traditionnelles (fêtes, rituels, etc.)	14,0	14,2	12,0	14,2	13,1	4,1	13,6
Distanciation physique et émotionnelle	11,5	15,5	14,3	17,6	17,8	5,3	12,9
Transformation des modes de communication	7,2	8,1	8,5	9,1	4,7	7,9	7,7
Forte influence des médias/réseaux sociaux	5,8	4,5	5,3	4,8	4,0	5,7	5,5
Evolution des attentes envers les enfants	2,8	2,1	2,2	1,5	0,0	0,0	2,5
Attentes accrues envers les parents (soutien émotionnel aux enfants et aux jeunes)	1,5	2,3	1,8	0,9	2,1	0,0	1,6
Recul du rôle des personnes âgées dans la famille	4,6	5,3	5,7	7,4	5,9	17,3	5,2
Pas de changement	8,9	9,1	11,5	9,4	4,5	8,9	9,5
Autres	0,1	0,2	0,1	0,7	1,9	0,0	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : ENF 2025, HCP.

Les familles nucléaires associent les changements des valeurs familiales au recul des pratiques traditionnelles (14%) et à l'accent sur l'éducation et l'autonomie des enfants (12,2%). Les ménages monoparentaux mettent davantage l'accent sur la distanciation (15,5%) et sur le recul des pratiques traditionnelles (14,2%), ce qui reflète plus souvent une exposition directe à la fragilisation des soutiens familiaux. Les familles élargies citent aussi la distanciation (14,3%) et la priorité aux réussites sociales et professionnelles (13%).

Les cheffes de ménage citent plus souvent la distanciation, avec une proportion de 17,9% contre 14,3% chez leurs homologues hommes, et le recul des pratiques traditionnelles, avec une proportion de 13,9% contre 12,0%. Le thème de l'égalité reste minoritaire aussi bien chez les cheffes (5,2%) que chez les chefs hommes (5,7%).

En somme, les perceptions recueillies indiquent que la famille demeure un repère central pour les chefs de ménage, envisagée à la fois comme un lieu de continuité et de transmission des normes, et comme un espace d'affection, de soutien et d'entraide, avec des accentuations différentes selon les configurations familiales. Elles mettent aussi en évidence un débat sur les rôles de genre, entre la persistance d'un modèle traditionnel et une évolution plus prudente vers un partage des responsabilités, plus fréquemment évoquée en milieu urbain.

Les valeurs jugées prioritaires à transmettre aux enfants relèvent surtout d'un registre moral et normatif : rectitude, respect des personnes, des rôles et des obligations, responsabilités. Quant à l'ouverture à la différence et à la référence religieuse apparaissent plus secondaires et socialement différenciées. Les relations intergénérationnelles sont globalement décrites de manière positive, bien que des fragilités soient parfois signalées autour de la communication.

Enfin, les inquiétudes exprimées renvoient moins à un délitement du lien familial qu'à une transformation des rôles et liens familiaux, sous l'effet de changements sociaux et du numérique. Elles indiquent une interférence entre l'idéal de cohésion familiale et l'adaptation progressive des normes axiologiques.

المملكة المغربية



المنذوبية السامية للتخطيط

+٠٥٤٤٠٤٤+ +٥٤٠++٠٦+ | ٨٥٢٤٤٥

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN